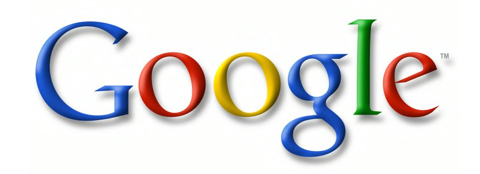


LE

Vieux-Neuf

II

Paris. — Alcan-Lévy, imprimeur breveté, 61, rue de Lafayette.

LE

Vieux-Neuf

Histoire ancienne

DES

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES MODERNES

PAR

ÉDOUARD FOURNIER

DEUXIÈME ÉDITION

REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

TOME DEUXIÈME



PARIS

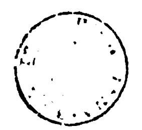
E. DENTU, ÉDITEUR

Libraire de la Société des Gens de Lettres

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1877

LI



Dans tout ce qui venait d'Amérique, on ne voulut d'abord voir que des produits curieux; et point du tout, — l'or excepté, — des produits utiles. Les fruits exquis furent accueillis et fêtés, mais les légumes si excellents, les résines si précieuses, dont la valeur tombait moins sous les sens et était plus difficilement appréciable, furent obstinément dédaignés. Tout ce qu'on fit pour eux, ce fut de les reléguer parmi les curiosités des jardins de botanique. La *pomme de terre* n'y figura longtemps qu'à ce titre. On l'appelait alors *solanum tuberosum,* comme on le voit dans la *Schola Botanica* imprimée à Amsterdam en 1691 (1). C'était un légume

(1) Au XIVe siècle, le mot *pomme de terre* existait déjà; mais, il ne faut pas s'y tromper, il ne servait qu'à désigner le fruit de la (mandragore. (Hœfer, *Histoire de la chimie,* 1re édit., t. I, p. 424.)

américain considéré seulement comme rareté, et que, sans cela, l'on eût jeté aux pourceaux (1).

Les voyageurs avaient beau dire que, dans les environs de Quito, où on lui donne le nom de *papas*, les Espagnols la cultivaient avec le plus grand avantage et en faisaient la base de mets excellents et fort peu coûteux : on ne les écoutait pas (2). Même dédain, lorsqu'ils ajoutaient que, dans les Cordillères, les habitants en tiraient une farine exquise en laissant d'abord macérer la pomme de terre huit ou dix jours dans une eau courante, jusqu'à ce que la peau s'en détachât, et en la

(1) Au XVI[e] siècle, Carate mentionna la *pomme de terre* avec éloge parmi les plantes les plus remarquables du Pérou, d'où elle avait été importée vers 1525 par les Espagnols. *V.* à ce sujet un article de M. Virey, *Journal de Pharmacie*, avril 1818. On la confondit longtemps avec la *patate*, que les Espagnols avaient importée d'Asie, et qui est un *convolvulus*. Les premiers botanistes placèrent à cause de cela, par erreur, la pomme de terre dans la même famille.

(2) Walter Raleigh la rapporta de Virginie en Angleterre en 1586. Cinq ans après, le botaniste Clusius (Lécluse) la décrivit le premier, comme un produit du Pérou : il la cultivait, dit-il, depuis 1588, dans le jardin botanique qu'il dirigeait en Allemagne. Elle lui venait d'Italie. Comment, en deux années seulement, de 1586 à 1588, était-elle parvenue d'Angleterre jusque-là ? C'est la question qu'on s'est posée, sans la résoudre, dans un intéressant article de la *Bibliothèque de Genève* (mai 1836, p. 22). Tout peut se concilier, si l'on admet, avec M. Virey, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que ce sont les Espagnols, vers 1525, et non Raleigh, ou Hawkins, ainsi que d'autres le veulent, qui en furent les importateurs en Europe. — Du temps d'Élisabeth, Bacon avait déjà reconnu les qualités de la *pomme de terre;* mais, en bon Anglais, il ne la trouvait bonne que pour faire de la bière, qui deviendrait ainsi un *élixir de longue vie :* « Un quart de racines farineuses, dit-il, dans son *Life and Death*, telles que celles de la pomme de terre, mélangé avec trois quarts de grain, rendra la bière plus saine et plus propre à prolonger la vie. »

passant par un crible (1). C'était pourtant la *fécule* tout inventée; mais comment apprécier cet usage perfectionné de la pomme de terre, quand les autres n'étaient pas encore reconnus? On ne prêtait pas plus d'attention à ce que répétaient les archéologues, qui voulaient voir dans le légume honni celui dont le petit peuple de la Grèce faisait sa nourriture ordinaire. A les entendre, Protogène ne s'était pas nourri d'autre chose pendant les sept années qu'il mit à composer son fameux tableau de l'Ialysus. Une nourriture trop succulente aurait, par ses digestions laborieuses, troublé, disait-il, la netteté de son inspiration. Pendant son long carême d'artiste, il vécut donc, assuraient les savants, de pommes de terre bouillies dans l'eau!

C'était là probablement une fable d'archéologue; mais s'il ne fallait pas la prendre comme une vérité certaine, au moins fallait-il y voir un encouragement à tâter de l'excellente solanée; on s'en fût bien trouvé. On ne s'en avisa pourtant pas, si ce n'est en Irlande et en Angleterre, où la disette y fit bientôt mordre à belles dents (2); en Alsace, où l'on daigna, vers 1643, lui abandonner quelques mauvais terrains; et dans quelques contrées du Midi, où l'on voulut bien ne pas trouver trop détestable cette *truffette* ou *truffe rouge*, comme on l'appelait (3).

(1) *Mémorial de chronologie*, p. 594.

(2) Un curieux passage de Lister, dans son *Voyage à Paris* (*Journey to Paris*, 1698, in-8, p. 146), prouve de reste que la pomme de terre était fort en usage chez les pauvres gens de l'Angleterre, et que si, alors déjà, l'on n'en usait pas de même en France, ce n'était pas faute de la connaître. « On trouve rarement sur leurs marchés, dit-il au chapitre de la *Nourriture des Parisiens*, la « pomme de terre, » légume si sain et si nourrissant, qui est d'une si grande ressource pour le peuple anglais. »

(3) Croirait-on qu'en 1836 on ne la cultivait pas encore dans

Enfin arrivèrent Mustel, qu'on ne nomme pas assez, et Parmentier, qui ne fit guère que suivre ses leçons et récolter le fruit dont il avait semé la graine (1).

Il eut, de plus que Mustel, l'avantage d'un moment plus propice, et surtout le bonheur que Louis XVI crût en lui et en son bienheureux légume. Le règne de la pomme de terre commença du jour où, prise aux mains de l'agronome philanthrope, sa fleur alla briller à la royale boutonnière.

Si elle eût été d'une utilité moins modeste, sa popularité n'eût pas été aussi longtemps ajournée. Il lui suffisait, pour être connue vite et faire vite fortune, d'être un mets de prix, un fruit aristocratique. L'*ananas*, à ce titre, ne fut pas longtemps à se mettre

le plus pauvre des cantons suisses, celui d'Uri ? (*Bibliothèque de Genève*, mai 1836, p. 22.) — Turgot fut un des premiers à en propager la culture en France, dans le Limousin, où il était intendant. (*L'Espion anglois*, t. I, p. 298.)

(1) En 1769, Mustel avait déjà publié un *Mémoire* sur la pomme de terre. *V.* Musset-Pathay, *Bibliogr. agronom.*, p. 165. Sa première idée fut d'en faire ce qu'il appelait du « pain économique. » Pour cela, il la mélangeait de farine. Parmentier, dix ans après, reprit cette idée du pain de pomme de terre, mais sans farine. (*Bibliogr. agronom.*, p. 132.) Mustel s'était bientôt fait des élèves pour sa boulangerie mêlée. Voltaire est le plus célèbre: « Je soutiens, écrivait-il à Imbert le 21 janvier 1771, en lui parlant du peuple de Paris, que mon pain, moitié pomme de terre et moitié froment, est tout aussi blanc et plus nourrissant que son pain de Gonesse. Quand on n'y mettrait qu'un tiers de ces pommes de terre, ce serait toujours un tiers de farine épargné ; mais cela demande un peu de peine pour le bien pétrir, et peut-être les boulangers n'ont pas voulu prendre cette peine. » (*Lettres inédites de Voltaire*, 1857, in-8, t. II, p. 230.) — En 1789, on s'occupa de nouveau du pain économique fait avec des pommes de terre. Le moment était bien pris, la Révolution commençait. V. *Esprit des journaux*, février 1789, p. 356. — Au XVIIe siècle, on avait voulu faire du pain avec de la citrouille. (Chomel, *Dictionnaire économique*, au mot PAIN.)

en faveur. Sous Louis XIV, il parait déjà les plus belles tables; confit ou non confit, il était choyé par toutes les bouches gourmandes, et l'on disait mille contes merveilleux de la manière dont son fruit se développe. On lit à ce propos dans le *Segraisiana* (1) :

« On nous apporte présentement quantité d'*ananas* confits des îles de l'Amérique (2); l'on en a mangé en Europe tels qu'ils croissent en ce pays-là, un vice-roi du Brésil en ayant envoyé au roi de Portugal dans une conjoncture favorable, et le bâtiment estant arrivé à Lisbonne avant qu'ils fussent corrompus (3).

« Mme de Maintenon, qui en a mangé à la Martinique dans sa jeunesse, m'a dit que l'*ananas* (4) a le goût entre l'artichaut et le melon; il porte une fleur comme l'artichaut : si on cueille cette fleur et qu'on la jette par terre, l'on trouve un autre *ananas* dans cet endroit-là au bout de six semaines. »

On voyait des panacées dans toutes les plantes un peu rares qui venaient d'Amérique, et les qualités innombrables qu'on voulait leur trouver empêchaient de remarquer leur véritable vertu.

Ainsi, l'*huile de copahu*, dont l'efficacité exclu-

(1) 1re édit., p. 183.

(2) Les premiers étaient venus du Mexique. (Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture*, in-4°, t. I, p. CXLIV.)

(3) En 1643, les Portugais en faisaient des confitures. « Le 19, dit Monconys dans son *Voyage de Portugal*, à la date de mars 1646, j'achetai un baril de confitures liquides, où il y avoit de *lananas* (*sic*) qui est fait presque comme le melon. » (*Voyages de M. de Monconys*, 1695, t. I, p. 115.) — C'est seulement en 1734 qu'une plante d'*ananas*, mûrit à Versailles, dans le potager du roi.

(4) Son vrai nom *nanas* est un mot de la langue des sauvages du Brésil. On l'appelle aussi dans le pays *yayama*, *boniama*, *yayagua*; les Espagnols le nomment *pinas*. C'est sous ce nom

sive n'a été qu'assez tardivement reconnue et mise en usage, passa d'abord pour un remède universel (1). Au XVIIe siècle, c'était une panacée à détrôner le merveilleux *ginseng*, qu'on essaye à réhabiliter de nos jours comme le seul et véritable élixir de longue vie, et qui avait déjà, en 1715, entre autres fervents apologistes, le révérend Père Jartoux.

« L'huile de copahu est un baume admirable quand elle n'est pas falsifiée, lisons-nous dans le *Fureteriana* (2). On en trouve peu de bonne à Paris; son odeur approche de celle du cèdre. J'en ai deux petites bouteilles que je conserve très-précieusement, depuis que j'en ai fait des expériences presque incroyables. Il est ordinaire que cette huile guérit des plaies en moins de vingt-quatre heures, quand on y en met d'abord sans autre appareil. C'est ce que j'ai expérimenté sur plusieurs soldats blessés. C'est aussi ce qui a fait passer pour sorciers quelques fraters et quelques soldats qui en avoient et qui s'en sont servis dans les armées.

« J'ai éprouvé sur moi-même qu'elle est admirable

que le désigne le Milanais Benzoni, dans son *Hist. du nouveau Monde* (1565, in-4), où il le déclare « le meilleur fruit de l'univers. » Son nom d'*ananas* lui fut donné par Thevet, en 1558, dans les *Singularités de la France antarctique*, et ensuite par Jean de Léry, en son livre dont le titre est si curieux : *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil, dite Amérique...* 1578, in-8.

(1) L'une des maladies pour lesquelles on l'emploie, et qu'il n'est pas besoin de nommer, avait déjà cependant son remède le plus efficace indiqué dans un livre du XVIe siècle : *Nouveau préservatif contre la peste, ensemble un recueil d'excellentes receptes tirées de divers autheurs*, Rouen, 1583, in-8, p. 173. — Les remèdes mercuriels, pour ce même genre de maladies, étaient déjà connus au XVIe siècle. *V.* les *Contes d'Eutrapel*, édition de 1732, in-12, t. II, p. 132.

(2) Page 160.

pour les excoriations, pour les contusions. Une personne se coupa le doigt il y a quelque temps jusqu'à l'os et négligea sa blessure ; de manière que, me trouvant chez lui lorsqu'il y regardoit, je vis qu'elle étoit en très-mauvais état, et que les suites en étoient fort à craindre : je me hasardai de lui vouloir guérir son mal avec mon huile. Il avoit le doigt et la main enflés, la plaie ouverte, les chairs noirâtres ; j'y mis de l'huile avec un peu d'onguent vert pour ne pas la laisser refermer tout d'un coup en l'état qu'elle étoit ; en moins de quatre jours, son doigt fut guéri et les chairs revenues (1). »

(1) Le médecin de Séville Monardès, dans son livre, *Historia medicinal de las cosas que se traen de nuestras Indias Occidentales*, fut un des premiers, en 1574, qui parla des végétaux que fournissait l'Amérique, et qui nous sont restés, tels que le tabac, le copal, le ricin, et ce fameux baume du *myroxylon*, qui doit son nom à la ville de *Tolu*, près de Carthagène, dans l'Amérique du Sud, d'où on l'importa d'abord. Monardès mentionne aussi dans son livre, comme étant des acquisitions récentes faites par les Espagnols, parmi les richesses de la flore du nouveau Monde : la *salsepareille*, le *gayac*, et le *haricot*, si bien acclimaté chez nous qu'on ne croirait guère qu'il n'y a pas toujours poussé.

LII

Les bois d'Amérique avaient tout d'abord été on ne peut plus recherchés. Ils remplacèrent ces bois d'Asie et d'Afrique dont les anciens avaient fait un emploi que nous n'avons pas toujours su reprendre (1).

Avec l'ébène, avec le bois de rose, avec le palissandre, ou *bois violet*, comme on l'appelait; avec l'acajou surtout, qui vint un des premiers, et dont la fortune n'a pas un instant baissé (2), on faisait déjà au

(1) L'arbre d'Afrique appelé par Théophraste *thyon* ou *thya* et par Pline *citrus*, et que les anciens employaient pour leurs constructions et pour leurs meubles, n'a par exemple pas encore été retrouvé. M. Jaume de Saint-Hilaire fut d'avis que ce devait être le *juniperus phœnicæa*; par une communication à l'Académie des sciences, le 17 janvier 1842, il conseilla de rechercher cet arbre vers l'est de la province de Constantine, pour laquelle ce serait une richesse.

(2) C'est un charpentier du vaisseau de Walter Raleigh, à la

XVI[e] siècle des meubles précieux, rivaux anticipés de ceux de Boule, l'ébéniste des galeries du Louvre.

Pour les bourgeois qui ne pouvaient se donner le luxe de ces beaux meubles, on trouvait moyen de les imiter à s'y méprendre. On avait déjà l'art de teindre et de frelater le sapin et le chêne au point de leur donner je ne sais quel faux air des bois exotiques. En 1578, le Bâlois Wecker, dans les *Secrets de la nature* (1), aux chapitres qui traitent des *secrets des vendeurs de couleur* et de la *belle façon de peindre diversement les bois*, nous décrit ces procédés de contrefaçon, qui ajoutent une fraude nouvelle à celles des fabricants de meubles, dont l'ordinaire industrie est de donner un bois pour un autre, le *calcédrat*, par exemple, ou l'*honduras*, pour l'acajou véritable (2).

Wecker nous apprend comment l'ébène—si employée alors que le mot ébéniste en est venu — s'obtenait par la coction du chêne dans de l'huile mélangée de vitriol et de soufre; comment on métamorphosait l'orme ou le sapin en bois de rose, en bois de citron, etc., au moyen

Trinité, en 1595, qui reconnut un des premiers les précieuses qualités de l'acajou. Les meubles de ce bois furent d'abord toutefois assez rares en Angleterre. Le premier bureau taillé dans une souche d'acajou fut fait en 1720, à Londres, par l'ébéniste Wollaston pour le médecin Gibsons. Il faut lire sur ce bois, sa provenance et ses usages, un très-curieux article de la *Rev. Britann.*, juillet 1829, p. 169-175.

(1) *De Secretis, libri XVII*, in-8, liv. V, cap. XVI. — Dans un recueil du dernier siècle, *Étrennes de Minerve aux Artistes* ou *Encyclopédie domestique*, 1772, in-32, t. II, p. 18-24, on trouve une foule de secrets pour la coloration du bois. — En 1803 quelqu'un trouva le moyen de teindre le noyer en acajou. La *Société d'encouragement* publia cette recette, qui n'était pourtant pas à encourager. *V.* son *Bulletin*, t. III, p. 93.

(2) *V.* à ce sujet le *Magasin pittoresque* de 1837, p. 174-175.

de bains de couleurs diverses, mêlées d'alun (1).

De ces bois habilement employés, on faisait des meubles charmants, tout aussi finement, tout aussi ingénieusement ouvragés que les nôtres : à pieds tournés, à tiroirs odorants, à dessus en cuir noir, avec ramages, fleurs et inscriptions en or (2). On faisait surtout de fort beaux meubles de cabinet à nombreux compartiments ; des pupitres, par exemple, qui avaient jusqu'à huit étages, comme celui qu'on voit dans une gravure de la *Margarita Philosophica*, livre du XVIe siècle ; ou bien qui marchaient par ressorts et descendaient eux-mêmes du plafond, comme ceux que Leland admira dans le cabinet de travail de la noble famille des Percy : « C'était, dit-il en son *Itinerary*, c'était dans une tourelle, en face du parc, dans le silence et la solitude la plus agréable ; on lisait sur la porte : *Paradis*. Il y avait huit côtés et huit pupitres égaux suspendus au plafond, qui descendaient au moyen d'un ressort pour supporter le livre qu'on voulait lire (3). »

(1) Rappelons, au sujet de ces bois trempés d'acides, le procédé dont on fait usage pour préserver de la pourriture ceux qu'on emploie dans les constructions. En 1815, M. Astier découvrit ce procédé; en 1834, un Anglais, M. Kyan, s'en prétendit l'inventeur, et, le 28 juillet de cette année-là, fit une demande à la Chambre des communes pour qu'on lui en permît l'emploi dans les chantiers de l'Etat. M. Kyan se servait d'*oxyde rouge de mercure;* M. Astier de *deutochloride*. V. *Revue anglo-française*, t. II, p. 357. Le procédé de M. Kyan a été perfectionné par M. Payne. (Jobard, *les Nouvelles Inventions*, etc., 3e livraison, p. 46.) — En 1855, MM. Talrich et Latry se firent breveter pour les figurines et coffrets faits avec la sciure de bois — surtout celle du palissandre — mêlée de sang de bœuf, et comprimée en des moules. Quel était le vrai inventeur? Ch. Lepage, un chansonnier! (Figuier, *l'Année scientif.*, 1863, p. 468.)

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*, *Comptes de la Prévôté*, 1573.

(3) Cité par M. Phil. Chasles, *Etudes sur le moyen âge*, p. 419.

Placez sur un de ces ingénieux pupitres les papiers de toute sorte dont nous n'avons inventé aucun, pas même le fameux papier au *raisin* sur lequel, au XVIe siècle, l'excellent copiste Ange Végèce, de qui vint l'expression « écrire comme un ange, » faisait ses belles copies grecques (1) ; pas même les papiers parfumés et à vignettes amoureuses ; car, selon Tallemant (2), la reine Marguerite se servait « d'une sorte de papier dont les marges étoient toutes pleines de trophées d'amour (3). »

Auprès de ces *chartæ epistolares*, comme les appelaient les anciens, qui connurent, eux aussi, soit dit en

— Grolier de Servières a donné aussi la description d'un très-curieux pupitre cylindrique, à l'aide duquel on pouvait facilement passer d'un travail à un autre. *V.* son *Recueil d'ouvrages curieux*, 1719, in-4°, p. 94. La bibliothèque de l'Arsenal en possède un du même genre.

(1) Léop. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Biblioth. imp.*, 1869, in-fol., p. 398-399.

(2) *Historiettes*, édit. in-12, t. I, p. 162. — Quelquefois on parfumait le papier. V. *Lettres de Madame de Sévigné*, 19 août 1671.

(3) Au XVIIIe siècle, il était de bon ton d'écrire ses *billets du matin* sur du papier à *vignettes et à paillettes*, avec cachet de *cire bronzée au pot pourri*. Tout cela s'achetait chez Salmon, rue Dauphine, *au Portefeuille anglois*. Louis Racine, dans une lettre à sa fille aînée, madame de Neuville, du 4 oct. 1746, lui cite, parmi les manies des dames de Paris, celle « des papiers et des encres de toutes couleurs. » Dans une autre lettre du 1er août 1747, il lui dit : « Puisque j'ai écrit à ma cadette avec cérémonie, il est bien naturel de vous écrire de même en vous donnant une *madame* en tête, et un petit *serviteur* à la fin. Je tâcherai de vous apporter une pareille feuille ; au lieu d'un *serviteur*, ce sera une *servante*, et vous pourrez vous en servir pour écrire à *M. l'abbé*. » Le papier même sur lequel est écrit cette lettre en est l'explication. On y voit, en vignettes coloriées, à l'endroit où devait se trouver le mot *madame*, une dame vêtue à la plus belle mode du temps ; et à l'endroit du *serviteur* de la fin, un beau monsieur faisant la plus belle révérence. (*Lettres inéd. de Jean Racine et de Louis Racine*, 1862, in-8, p. 456-458.)

passant, les papiers de toute espèce, depuis la *charta dentata*, qu'on polissait et satinait avec un débris de dent d'éléphant (1), jusqu'à la *charta bibula* (2), que rappelle, même par son nom, notre papier buvard; placez de fines ardoises polies, « enchâssées en deux ays d'argent, » comme Charles V en avait en son *estude* (3); disposez par faisceaux les plumes de toute espèce, les métalliques même, puisqu'on les connaissait de très-longue date, les patriarches de Constantinople ayant toujours été dans l'usage, selon Montfaucon, d'employer pour écrire leurs lettres des roseaux d'argent (4); n'oubliez pas, avec la fiole *à l'encre sympathique*, pour les communications mystérieuses (5), et

(1) Cicér., *Question.*, frag. II, ch. xv; Pline, lib. XIII, ch. xxv.

(2) Plin. Jun., *Epist.*, lib. VIII, epist. 15; Plin., *Hist.*, *nat.*, lib. XIII, cap. xxiv.

(3) *V.* un extrait de son *Inventaire* dans le *Glossaire* de M. de Laborde, p. 136.

(4) Ludov. Lalanne, *Curiosités bibliographiques*, p. 22. *V.* aussi, sur une plume d'argent dont il est question dans l'*Anthologie*, et sur une plume de bronze trouvée dans un tombeau romain, l'*Intermédiaire*, t. I, p. 121, et II, p. 319. — Au xiv[e] siècle, on se servait de plumes de fer ou de cuivre. La faussaire que Robert d'Artois employa pour fabriquer les faux titres dont il avait besoin, avoua dans sa déposition qu'elle avait fait usage d'une *penne d'airain*. (Archives de l'Empire, *section historique*, t. 440, no 11.) Voilà qui devance de bien des siècles l'Anglais Wise, à qui l'invention des plumes métalliques est attribuée. (Peignot, *Amusements philologiques*, p. 381.) Quand Wollaston eut découvert le *rhodium*, en 1803, il voulut tout d'abord, mais sans succès, l'employer à la fabrication des plumes métalliques. (*Mémor. encyclop.* de 1834, p. 42.)

(5) *V.* sur l'encre ammoniacale visible seulement lorsqu'on l'a mise devant le feu, Wecker, *Secrets de nature*, liv. XIV, ch. II, et Beckmann, *Hist. des Invent.*, trad., angl. t. I, p. 177, et pour l'encre sympathique de M. Hellot, l'*Hist. de l'Acad. des sciences*, pour 1837, p. 101, 228.

le cornet à l'encre de Chine (1), l'encrier à compartiments, rempli de cette bonne encre du savant Tanneguy Lefebvre, dont la recette a été retrouvée dernièrement (2), et que l'encre de la *petite vertu*, déjà inventée et vendue par Guyot, en 1609, n'égalait pas elle-même (3).

Posez auprès, avec l'indispensable bougie montant dans le chandelier par un ressort (4), quelques bâtons de cette excellente cire d'Espagne, qu'on appelait ainsi je ne sais pourquoi, car un Français en fut l'inventeur (5) ; puis encore, si vous êtes curieux de choses de curieuse exception, soit une de ces plumes d'or que Voltaire se faisait envoyer de Paris à Cirey (6) ; soit —

(1) Au XVIIe siècle on en faisait grand usage, et les savants se préoccupaient de la manière de la composer. V. *Hist. de l'Acad. des sciences*, pour 1695, p. 236.—M. Stanislas Julien en a donné la recette d'après une encyclopédie chinoise, dans les *Annales de physique*, juillet 1834. La plus ordinairement employée, faite avec la suie du *pinus massoniana* et l'huile de navette, vient du Japon. *V.* Sieboldt et Zuccarini, *Flore japonaise,* t. II, p. 24-26.

(2) La recette en a été donnée dans les *Mélanges de littérature et d'histoire de la Société des Bibliophiles*, 1850, in-8, p. 342.

(3) *V.* une note de notre édition des *Caquets de l'accouchée*, p. 60. L'encre antique n'en devait pas différer beaucoup. Je ne parle pas de la *sépia,* dont il est déjà mention dans Perse (sat. III, v. 13), ni des encres de diverses couleurs, indiquées dans Vitruve (lib. VII, cap. X), mais de l'encre ordinaire. Comme celle de Lefebvre et celle de la *petite vertu*, elle était faite d'un mélange de noix de galle et de gomme, « Gallarum, gummarumque commixtio. » (Marcianus Capella, éd. Kopp., lib. III, p. 258.)

(4) Il se trouve dans la *Collection Sauvageot,* au Louvre, une lanterne vénitienne du XVIe siècle, où la bougie monte et descend à l'aide d'un semblable mécanisme.

(5) *V.* Peignot, *Amusements philologiques,* au mot CIRE D'ESPAGNE, et une note de nos *Variétés historiques et littéraires,* t. II, p. 79.

(6) Le 24 nov. 1738, il écrivait à Thiriot : « Envoyez-moi des plumes d'or, si vous avez de la monnaie ; je suis las de ne vous

chose plus rare encore — une de « ces plumes sans fin » que recherchait Leibnitz (1), et dont l'invention, reprise en 1820 par l'*encrier-plume* de M. Hoyau (2), et par celui de M. Dejernon (3) datait du commencement du règne de Louis XIV (4).

Lorsqu'à cet arsenal vous aurez joint un de ces canifs qui taillent les plumes d'un seul coup, connus en Italie au XVIIe siècle (5), et dont, en 1666, l'*Académie des sciences* approuva l'utile invention (6), moquée pourtant

écrire qu'avec des plumes d'oison. » En 1772, on vendait des plumes d'acier. Le *Diction. de l'Industrie,* 1776, in-8, t. II, p. 426, les annonce ainsi parmi les inventions nouvelles : « Plumes d'acier d'Angleterre, propres pour écrire, non sujettes à s'émousser, 30 sols. Fontaine, bijoutier, rue Dauphine, 1772. »

(1) Dans une lettre du 21 mars 1705, parlant de choses « d'une curiosité et d'une commodité extraordinaires, » dont on publiait alors le catalogue, il cite entre autres « des *plumes sans fin*, cornets pour conserver l'encre, pédomètres, tablettes pour écrire sans clarté. » (*Catalogue d'autographes,* 4 déc. 1854, n° 520.)

(2) *Archives des découvertes,* t. XIV, p. 425.

(3) *Ibid.*, t. XIII, p. 403. — En 1808, Bouvier, à qui l'invention des plumes métalliques doit plusieurs essais, s'était aussi ingénié d'une « plume sans fin à l'usage des *sténographes.* » V. *Bullet. de la Société d'encouragement,* t. VIII, p. 202. — Nous parlerons plus loin de la *sténographie* elle-même.

(4) On lit dans *le Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, publié par M. Faugère, 1862, in-8, p. 200-201 : « Nous fûmes voir un homme qui a trouvé une merveilleuse invention pour escrire commodément. Il fait des plumes d'argent, où il met de l'encre qui ne seiche point, et sans en prendre on peut escrire de suite une demy main de papier; si son secret a vogue, il se fera riche en peu de temps, car il n'y aura personne qui n'en veuille avoir : nous luy en avons aussi commandé quelques-unes. Il les vend 10 francs, et 12 francs à ceux qu'il sçait avoir fort envie d'en avoir. »

(5) *V.* le *Catalogue de la collection Sauvageot,* par M. Sauzay, p. 169, n° 712.

(6) *Machines approuvées par l'Académie des sciences,* t. III, p. 57, année 1666.

plus tard dans les *Mémoires de la Calotte* (1) ; quand, dis-je, vous aurez réuni, sur l'un des bureaux décrits plus haut, toutes ces choses d'élégante utilité, vous pourrez vous vanter d'avoir au complet, en plein XVIIe siècle, le confortable perfectionné de nos fournitures de cabinet.

S'il vous fallait, pour achever votre ameublement, un bon coffre-fort (2), fermant avec des cadenas à combinaison, ou même criant *au voleur*, lorsqu'une main qui ne doit pas le connaître vient à l'ouvrir, il ne vous serait pas nécessaire, d'attendre jusqu'à notre époque pour faire votre emplette.

Dès le XVIe siècle, on connaissait les cadenas à lettres que Régnier, chef d'atelier au Musée d'artillerie, crut inventer sous l'Empire, et que Huret perfectionna (3).

(1) Pages 76-77 :

> ... Ces canifs si forts prisés
> Et qui taillent plume aussi vite
> Qu'un lièvre part de son gîte,
> Secret au moins aussi savant
> Que sont les chariots à vent
> Et les carosses inversables, etc.

— M. L. de Laborde pense que l'on connaissait au moyen âge les canifs à coulisse ; il cite à l'appui de son opinion un passage de Jean de Garlande. *V.* son *Glossaire* au mot CANIVET. — Dès 1726, les porte-crayons à calendrier étaient à la mode. L'inventeur était un sieur Meynier. (*Mercure*, avril 1726, p. 751.)

(2) On a trouvé à Pompéi celui d'un questeur : la caisse, qui est de bois, est doublée de bronze au dedans, et plaquée de fer au dehors. (Gelle, *Pompeiana*, t. II, p. 30-31.) *V.* sur les meubles des Romains, un travail de Gabriel Peignot, dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1836.

(3) V. *Bullet. de la Société d'encouragement* (1800), t. I, p. 58, et *Dict. des découvertes*, t. II, p. 259. — La *Collection Sauvageot* au Louvre possède un coffret du XVIe siècle fermé par un cadenas de ce genre. *V.* le *Catalogue*, p. 107, n° 491. — On peut consulter sur cette invention : la *Logistique* de Buteon, Lyon, 1559, p. 312 ; et Cardan, *de Subtilitate*, lib. VII. Il en est aussi

Quant aux coffres-forts accusateurs, Louis XV en possédait un dans son cabinet (1).

Les appartements avaient plus d'un meuble commode, que nous avons été heureux de retrouver.

On avait, pour les longues causeries auprès du feu, de superbes paravents de la Chine, pour s'abriter (2); des *sofas* pour s'étendre (3); de larges chaises, disposées de sorte que les femmes aux plus amples tournures pussent y tenir, et qu'on appelait à cause de cela « chaises à vertugadin (4); » de bons fauteuils nommés

parlé dans le *Journal* de L'Estoile (1607), édit. Michaud, t. II, p. 404; et le médecin Hérouard, à la date du 16 décembre 1605, nous dit que le Dauphin (Louis XIII) s'amusait beaucoup « d'un cadenas à lettres » qu'il lui avait donné. *V.* son *Journal*, t. I, p. 164. Dans un livre curieux du P. Bartoli: *Trattato dell'ortografia Italiana*, Roma, 1670, in-12, on voit, au frontispice gravé, une serrure mécanique à combinaison, avec des lettres qui forment le mot d'ordre ou la devise: *Ben la disponi e m'apri.* Sorel (*Francion*, 1663, in-12, p. 111) parle d'un personnage mystérieux dont la bouche, fermée par un de ces cadenas, ne s'ouvrait que lorsque les lettres réunies formaient les mots : *il est temps.* — Pour les fermetures du même genre mises aux ceintures de chasteté, ou *cadenas des jaloux*, *V.* Pauw, *Rech. sur les Améric.*, t. II, p. 142, et *Mag. pitt.*, juin 1848, p. 192.

(1) Salverte, *des Sciences occultes*, édit. Littré, p. 194. — Châtre (*Nouv. entret. de Jeux d'esprit*, 1709, in-12, p. 233), parle de « bourses à ressort, qui pressoient tellement les gens qui estoient attrapez, qu'ils ne pouvaient s'empescher de pousser de hauts cris. »

(2) *Historiettes* de Tallemant, édit. de P. Paris, t. IX, p. 423. Les meubles de laque noire ou rouge, s'appelaient alors, en Europe, comme ceux que l'empereur du Japon donna en 1642 à l'ambassadeur portugais : meubles *lacrés* de noir ou de rouge. (*Voyag.* de Tavernier, 1713, in-8, t. V, p. 34.) — Sur la fabrication des laques de la Chine, *V.* un *Mém.* très-curieux de M. Natalis Rondot, dans le *Journal asiatique*, 4e série, t. XI, p. 34-65.

(3) En 1648, Monconys dit *chaufas* (*V.* ses *Voyages*, t. I, p. 181), mais en 1692, dans son livre des *Mots à la mode*, p. 169, Caillières écrit bel et bien *sopha.*

(4) Léon de Laborde, *Glossaire*, p. 200.

caquetoires par Henry Estienne (1), puis *ganaches* au XVIIIe siècle, puis *voltaires* de notre temps, et qui ont après tout plus changé de nom que de forme.

On connaissait chez les anciens les fauteuils à roues, pour promener les malades (2), et au XVIIIe siècle, dès 1734, on avait inventé les *trémoussoirs* ou fauteuils à *balançoire;* mais nous en avons parlé plus haut (3), au sujet des maladies d'obstruction de l'abbé de Saint-Pierre : nous n'y reviendrons pas.

Dans les chambres à coucher, vous trouviez aussi déjà des sortes de canapés-lits, *bancs à coucher,* comme on disait, d'après l'*Inventaire des biens de la veuve Nicolaï,* manuscrit du XVIe siècle : « Item, un banc à coucher, garny de matelas et traversins (4). »

Dans les chambres seigneuriales, près du grand lit destiné au seigneur, il s'en trouvait un plus petit pour l'écuyer. C'est ce qu'on appelait la *couchette.* Toute chambre bien garnie, même une chambre d'auberge, avait ces deux sortes de lits. « Or, est-il dit au *Moyen de parvenir* (5), en la chambre préparée aux moines, il y avoit un malade à demi guéri qui estoit dans la couchette, et le grand lit fut apresté pour ces deux amis. » Quelquefois, par une combinaison ingénieuse que l'on aurait pu croire avec raison une invention de notre époque, on agençait de telle sorte le grand lit et la couchette, que celle-ci n'était plus qu'un tiroir de l'autre.

(1) *Dialogues du langage françois italianisé.*

(2) On les appelait des *chiramaxia :* il en est parlé dans le *Satyricon. V.* aussi Ant. Rich, *Dict. des antiq. rom.*, trad. Chéruel, p. 144. — Sur ces sortes de fauteuils au siècle dernier, *v.* t. I, p. 54.

(3) T. I, p. 127-128.

(4) Cité par Monteil, *Histoire des Français des divers états,* XVIe siècle, 2e édit., p. 602, note 137.

(5) Edit. Charpentier, p. 212.

Dans le manuscrit de l'*Histoire du chevaleureux comte d'Artois*, se trouve un dessin que l'édition donnée par M. Barrois a scrupuleusement reproduit (1) et qui représente un de ces hauts lits, de la base duquel sort un grand tiroir à roulettes qui n'est lui-même autre chose qu'un lit complet, une couchette. Le seigneur est couché dans le lit supérieur, et le serviteur dans le tiroir de la couchette, de façon que les pieds des deux dormeurs sont opposés (2).

Ainsi voilà tout inventé au moyen âge le fameux lit double tant admiré à l'exposition de 1839.

Ce n'est pas tout : au XVIe siècle, on connaissait les chaises-de-poste-lits. Catherine de Médicis eut la sienne (3) deux siècles avant le maréchal de Richelieu (4), que j'aurais cru l'inventeur de ce véhicule efféminé (5).

(1) Page 144.

(2) En Italie, on avait la *carriuola*, sorte de couchette pour la *sieste*, qu'on roulait sous le grand lit, qui était très-haut. *V.* le *Dictionnaire italien françois*, de Duez, 1669, in-8. De ce mot *carriuola* vint notre *carriole*, sorte de brouette ou litière, en usage au XVIIe siècle. *V.* Benserade, *Œuvres*, t. I, p. 158. Ce n'est plus à présent que le nom d'une voiture de campagne.

(3) Monteil possédait un compte de 1577, où il est question du *lit-de-poste* de la reine-mère. (*Hist. des Franç.*, édit. gr. in-8, XVIe siècle, p. 608.) *V.* aussi dans nos *Variétés hist. et litt.*, t. VII, p. 342, et dans les *Poésies* de Ch. Beys, in-4°, p. 23, quelques détails sur la *machine* dans laquelle voyageait le cardinal de Richelieu malade.

(4) *V.* dans sa *Vie privée*, t. II, la description de sa chaise de poste « en forme de lit, avec quatre armoires, etc. » Il en est aussi parlé, à la date du 17 décembre 1742, dans la *Chron. du règne de Louis XV* (Rev. rétrosp., oct. 1836, p. 79-80). — La voiture qui servit à Louis XVI pour sa fuite, était aussi confortable. On l'avait payée 5,944 livres à Jean-Louis, carrossier, rue de la Planche. *V.* Bimbenet, *Fuite de Louis XVI*, p. 20.

(5) Certains meubles dont on l'accusait de faire usage, tels que ces siéges où il ne fallait que s'asseoir pour y être enchaîné, étaient d'invention antique. *V.* Pausanias, *Attic.*, cap. XX.

Enfin, en 1478, on se servait déjà de matelas à air. On lit sous cette date, dans un compte : « A Guillaume Dujardin, tapissier du Roy, pour avoir fait mener le Lit de Vent dudit seigneur de La Motte Desgny jusques à Paris, pour illec le faire habiller et y faire un soufflet neuf, la somme de.... (1). »

(1) Cité, d'après une pièce des *Archives de l'Empire,* dans le *Dict. crit.* de Jal, p. 791. — Du Fouilloux en parle aussi dans sa *Vénerie,* chap. LXII. Expliquant comment *il faut bescher et prendre les renards et tessons, et des instrumens qu'il faut avoir pour ce faire,* il dit du chasseur : « Il doit avoir demy-douzaine de mantes pour jetter contre terre, afin d'escouter l'aboy des bassets; ou bien pourra porter *un lict plein de vent,* lequel on pourra faire en ceste manière : *il faut couldre des peaux ensemble, en carré et de la grandeur d'une paillace et que les coultures en soient aussi subtiles que celles d'une bale; puis, quand tout sera bien cousu tout autour, il faudra mettre à ung des coings un petit buffet, en façon de celuy d'une bale ou d'une cornemuse, qui se ferme de luy-mesme quand le vent sera dedans, plus l'emplir avec une seringue ou avec un bon soufflet fait à la semblance de celuy d'un orfèvre.* » (*La Vénerie* de Jacques du Fouilloux; Paris, MDCVI, in-4°, feuillet 74, verso.) — C'est Vaucanson qui retrouva le premier ce procédé oublié. (*Mémorial de chronologie,* p. 210.) On n'en parla que pour s'en moquer, sans même nommer l'inventeur. (*La Récolte de l'Hermite,* 1813, in-8, p. 46-49.) Un Anglais, M. John Clarke le reprit vers 1816. (*Bulletin de la Soc. d'encour.,* t. XIV, p. 225.) L'invention, devenue anglaise, avait toute chance de réussir en France. Cependant elle ne trouva encore que des moqueurs, parmi lesquels était Pigault-Lebrun. *V.* ses *Mélanges littéraires,* 1816, in-12, t. I, p. 148. — Vers la même époque, un autre Anglais, M. Rawert proposait de remplacer dans les matelas le crin et la laine par je ne sais quelle plante marine. (*Archives des Découvertes,* t. XI, p. 232.) Plus tard, Bory Saint-Vincent proposait la mousse, qu'il avait vue employée avec succès dans le Nord. Or, tout cela ressemble fort à ces matelas dont parle Pline (lib. XVI, cap. XXXVI), et qu'on remplissait avec les touffes soyeuses qui croissent à la cime des roseaux. Au liv. VIII, chap. LXXIII, et au XIX, chap. II, il dit quelques mots d'un lit rembourré d'invention gauloise, qu'il appelle *tomentum,* et dont le nom se retrouve dans l'irlandais *tamain,* je repose, je dors.

LIII

Que de choses, je ne puis cesser de le répéter, que de choses ainsi trouvées, puis mises en oubli pour être inventées de nouveau, mais dont l'usage pourtant n'aurait jamais été interrompu si l'on n'avait la fatale et vaniteuse habitude de trop dédaigner, dans un siècle, les découvertes des époques précédentes ! Que de choses aussi plus promptement et pour toujours acquises, si, ayant moins de mépris pour les contrées qu'on visite, on prenait la peine d'apprécier aussitôt l'utilité et la valeur de ce qu'on y trouve ! Nous l'avons vu déjà pour la pomme de terre, cette manne du pauvre, près de laquelle des générations, qui n'en voulaient pas connaître le bienfait, moururent de faim pendant des siècles. Nous l'avons vu pour l'*huile de copahu*, et nous allons le voir pour une foule d'autres substances dont

on n'a reconnu l'immense utilité que dans ces derniers temps, le *caoutchouc*, par exemple. Mais parlons d'abord d'une *poudre nutritive* qu'on ne voulut pas emprunter aux sauvages du Susquehannah, et qu'on prit sans défiance des mains du chirurgien de régiment qui la *réinventa*, comme s'il eût fallu, pour civiliser l'invention, la consécration d'un plagiat.

« Les sauvages du Susque-Hannah, au delà de Philadelphie, dit Pauw dans ses *Recherches sur les Américains* (1), ont une poudre nutritive qu'on nomme poudre *verte*. Elle est composée de blé d'Inde torréfié, de la racine de l'angélique et d'une certaine quantité de sel commun : une cuillerée suffit à une personne pour la subsistance d'un jour.

« Les Lapons, les Tartars, les Maures et plusieurs nations errantes ont aussi leurs pâtes alimentaires : le *kacha* des Tartars est, en ce genre, la meilleure composition qu'on connoisse. » Puis il ajoute, pour faire justice du plagiat : « La poudre nutritive inventée prétenduement en 1753 par M. Bouebe, chirurgien du régiment de Salis-Grisons, n'étoit aussi que du blé d'Inde broyé, grillé, mêlé de sel et d'une graine carminative qu'on croit être le cumin. Il est clair que cette recette a été copiée sur le procédé des sauvages de l'Amérique septentrionale. »

On voit que les sauvages eux-mêmes sont bons à connaître et à imiter. Le procédé qu'on leur empruntait fit fortune, et en le combinant avec celui de la *fécule* des Péruviens, auquel on était enfin heureux de revenir, on en arriva à toutes ces variétés de *racines alimentaires* réduites en farines, dont le détail serait

(1) Tome I, p. 109.

trop long à donner ici. En 1786, un sieur Renaut, épicier, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, nº 14, en tenait déjà le plus complet assortiment. Par une annonce insérée dans la *Feuille du marchand* du mois de novembre de cette année-là, « il prévient qu'on trouve chez lui de la farine de carottes, de navets, de panais, de scorsonères et de toutes les racines alimentaires... Il fournit encore, dit-il, d'excellentes fécules de pommes de terre et des farines antiscorbutiques, telles que celles de radis de jardin, de cran ou raifort sauvage, de cresson, de cochléaria, de becabunga, de capucine, d'oseille (1), etc. »

Avouez qu'après avoir trop dédaigné les fécules, c'était, pour une fois, trop en abuser (2).

(1) Sur la recommandation de François de Neufchâteau, M. de Castries, ministre de la marine, fit embarquer sur les bâtiments de *La Peyrouse*, partant pour le voyage d'où il ne revint pas, une provision de ces poudres de racines proposées par le sieur Renaut. *V.* François de Neufchâteau, *Résultats des expériences sur la carotte et le panais*, 1804, in-12, p. 141-142. — Aujourd'hui ce n'est plus par la pulvérisation, mais bien, grâce au procédé de M. Masson, par une dessication à outrance, qui les ramène à la densité du bois, que les légumes sont conservés.

(2) Les conserves alimentaires, si excellentes pour les longues navigations, datent des premières années de notre siècle, ce qui fait l'invention plus ancienne qu'on ne suppose. Les expériences d'Appert sur les conserves de fruits et de légumes sont de 1810. (*Archives des Découvertes*, t. II, p. 225.) En 1825, les Anglais en faisaient déjà grand usage. Le navire *la Furie*, naufragé cette année-là dans la mer polaire, sur un rivage désert du détroit du Régent, y abandonna une certaine quantité de boîtes de fer-blanc, remplies de ces sortes de conserves. Trois ans après, le capitaine Ross les retrouva, à la grande joie et au grand régal de son équipage. Ces conserves devaient provenir d'un établissement qui avait été fondé à Londres pour l'exploitation du procédé d'Appert. Au lieu d'être mises dans des vases de verre, les substances à conserver étaient placées beaucoup plus solidement dans des boîtes de fer-blanc, comme on vient de le voir. Cette

innovation était la seule chose due aux Anglais. Quelle qu'elle soit, Appert lui-même a reconnu qu'elle venait d'eux, dans une lettre écrite à M. Th. Lacroix, le 10 avril 1836, et dont j'ai vu l'autographe. S'il fallait en croire le P. Vieyra, en son *Miroir des fourberies* (trad. d'Eug. de Monglave, 1848, in-12, p. 135), un procédé du même genre aurait été annoncé, dès 1642, par un charlatan portugais. — Dans l'antiquité, on connaissait certaines herbes, on savait fabriquer certaines substances, dont il suffisait de prendre une petite quantité pour se soutenir pendant plusieurs jours. *V.* Jamblique, *Vita Pythagori*, cap. XXVIII; Xiphilin, *Vie de Sévère*, sous l'année 208. Au commencement de notre siècle, on voulut revenir à ce genre de nourriture extra-substantielle et peu volumineuse. On y renonça parce que les hommes ainsi nourris, s'ils ne souffraient pas du besoin, étaient incapables de supporter de longues fatigues. (*Revue encyclop.*, t. XXXV, p. 235.) — J'ajouterai que les Athéniens étaient très-friands de conserves : ils donnèrent droit de cité aux fils de Chéréphile qui leur avaient appris à en faire une au vinaigre excellente. (Athénée, liv. III, anc. édit. in-4, p. 119.)

LIV

Parlons maintenant du *caoutchouc*, comme nous l'avons promis. L'utilité n'en fut d'abord qu'exceptionnellement entrevue. Pauw entre autres ne la devina pas. Il se contenta de dire : « La résine élastique, nommée dans la langue du pays *caoutchouc* ou *hevé*, découle par incision d'un arbre qui croît dans la province de Quito, dans celle des Emeraudes, le long du fleuve des Amazones et à Cayenne, où on l'a découverte depuis peu. Quand elle est séchée, elle ressemble à du cuir; dès qu'on la mouille, elle devient, sans se délayer, flexible, extensible et par conséquent élastique (1). »

(1) Il en vient de Para, produit par le *siphonia elastica*, et aussi de Java, où il découle des incisions faites au *ficus radula*. Les naturels en fabriquent des torches pour chercher, la nuit, les nids d'oiseaux.

L'historiographe des Indes, Ant. de Solis, parlant aussi du caoutchouc, ne lui reconnut que ce mérite d'élasticité, et par là ne le crut bon que pour l'usage qu'il avait chez les sauvages du Mexique : ils en faisaient ce qu'on en fit longtemps chez nous, des balles à jouer (1).

La Condamine, quoiqu'il eût pu l'étudier sur place, lors de son voyage en Guyane; et, comme on le verra tout à l'heure, quoiqu'il eût été renseigné mieux que personne sur ses nombreux usages, ne se fit qu'assez froidement le patron du pauvre *hevœa*.

Il vit bien qu'entre autres choses, on s'en servait dans la province de Maïnas « pour vernir des capotes de toile qui sont ainsi, dit-il (2), impénétrables à la pluie (3) ; » mais cela ne lui parut en somme qu'une mode sauvage, peu digne des regards et surtout des recommandations

(1) *V.* Adry, *les Jeux d'Enfants*, 1808, in-12, p. 20. — Les sauvages de l'Afrique et les indigènes de l'Assam font aussi depuis longtemps des jouets pour leurs enfants, avec du caoutchouc; ce sont des éléphants, des caïmans, des oiseaux, des chevaux. Un industriel du Connecticut a voulu faire des jouets du même genre, mais sans beaucoup de succès. (Natalis Rondot, *Rapport sur les objets de parure, de fantaisie, etc., fait à la commission française du jury international de l'Exposition universelle de Londres;* Paris, 1854, in-4°, p. 141.)

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences,* année 1751 ; *V.* aussi dans *le Diction. des découvertes,* t. II, p. 371, la notice de Faujas de Saint-Fond, sur la découverte du caoutchouc.

(3) Les Indiens de Pastò savent enduire toutes sortes de vases d'un vernis encore plus imperméable, et dont le secret n'est pas jusqu'à présent parvenu en Europe. On ignore même le nom de l'arbre qui le produit; mais il est probable, d'après son apparence, qu'il est formé par exsudation, comme les gommes et les résines. M. Boussingault en a fait l'objet d'une très-curieuse communication, dans les *Annales de Physique et de Chimie* du 30 juin 1834.

d'un académicien. Il s'en tint donc à cette mention sans importance.

Un seul homme avait alors expérimenté sérieusement la précieuse substance et reconnu ses ressources infinies : c'est le capitaine Fresneau, qui, à cet effet, avait passé plusieurs mois au Brésil, dans les parties du Para où la récolte de la gomme *hevœa* se fait en plus grande abondance. Il la travailla de ses mains, en fit des chaussures imperméables (1), des bottes pour les orpailleurs, des seaux pour certains liquides, et, tout heureux, il dit, il écrivit ce qu'il avait vu, et bien mieux ce qu'il avait fait.

Personne ne l'entendit, si ce n'est La Condamine dont les paroles ne furent malheureusement qu'un écho trop indifférent de celles de l'industrieux capitaine. Le *Mémoire* que Fresneau avait écrit à ce sujet ne fut pas même publié (2). Et cependant, comme quelqu'un l'écrivait il y a quatorze ans (3), « il n'y a pas un seul des objets utiles obtenus du caoutchouc par l'industrie moderne dont Fresneau n'ait annoncé un siècle à l'avance la fabrication (4). »

(1) L'un des premiers brevets que l'Américain Goodyear se fit donner pour la fabrication du caoutchouc, qui lui doit tant, fut, en 1835, un brevet pour des chaussures, comme celles que Fresneau faisait déjà près de cent ans auparavant.

(2) En voici le titre d'après le manuscrit qui se trouve aux archives des fortifications de la Marine : *Mémoire du sieur Fresneau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine d'infanterie et ingénieur en chef à Cayenne, sur divers sucs laiteux d'arbres qu'il a découverts en cherchant la résine élastique,* etc., 1749, petit in-fol.

(3) *Magasin pittoresque*, février 1855, p. 56.

(4) Il y annonce, entre autres choses, que les populations de nos villes substitueront aux manteaux de drap ceux qui auront été rendus imperméables à l'aide du *hevœa,* et cela *bientôt*, dit-il. Il ne se trompait que d'un siècle.

Il est dommage qu'au lieu de La Condamine, ce n'ait pas été Réaumur qui se soit fait son interprète à l'Académie des sciences.

Celui-ci, en effet, avait depuis longtemps pressenti l'usage qu'on pourrait faire de toutes les résines qui sont gommeuses, comme le caoutchouc, et capables comme lui d'être étendues en longues lames flexibles. Voici comment il explique la manière dont cette idée lui était venue : « En examinant, dit-il (1), la chenille épineuse de l'orme, qui, au lieu de se faire une coque, se contente de tapisser de sa liqueur soyeuse la surface sur laquelle elle doit perdre sa forme... il me vint une idée singulière, mais praticable cependant : c'est qu'on pourroit faire, avec les matières gommeuses et résineuses employées pour les beaux vernis, des étoffes qui ne seroient nullement tissues, qui ne seroient pas composées de fils entrelacés les uns et les autres, mais qui, se formant d'une substance unie et pâteuse, auroient, comme les étoffes de soie, l'avantage de n'être ni solubles, ni fusibles, et seroient, de plus qu'elles, imperméables. Pour se procurer de pareilles étoffes, il suffiroit d'étendre les couches de ces gommes liquides sur des rouleaux de papier, et, une fois ces couches séchées, d'enlever le papier en le laissant tremper dans l'eau. Il resteroit des bandes d'une étoffe gommeuse et inaltérable. »

Supposez que Réaumur, qui vient d'écrire cela, se mette en rapport avec le capitaine Fresneau qui, lui, de son côté, possède le secret de l'emploi du caoutchouc ; la nouvelle industrie sera créée : dès la fin du règne de Louis XIV, on aura ces tubes de caoutchouc dont

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1713, p. 218.

Gessard ne fit qu'en 1790 un premier essai plus curieux qu'utile (1); et il ne faudra pas attendre jusqu'à la même époque pour voir les premiers instruments de chirurgie que Fourcroy tenta de confectionner avec la précieuse gomme (2).

Faute d'une rencontre, le progrès, sur ce point, a été en retard de près d'un siècle (3).

Une fois acquis, il n'alla que d'une marche lente : les perfectionnements ne suivirent que de loin la découverte ; ainsi, la *vulcanisation*, qui a tant fait pour le caoutchouc en le mélangeant avec le soufre, ne date que de 1838.

Le chimiste Macquer en avait eu l'idée au dernier siècle, lorsqu'il proposa de dissoudre le caoutchouc dans l'éther sulfurique et de le rendre propre ainsi à être étendu sans peine sur la surface des corps ; mais l'industriel qui la pratiqua réellement est l'Américain Goodyear.

Rien ne lui manqua de ce qui fait les vrais inven-

(1) L'usage qu'en avait fait Robert un peu auparavant était plus sérieux. Afin de perfectionner, l'arsenal de Paris, pour le corps de *pompe à soufflet* dont il avait trouvé l'idée dans un livre de 1585, le *Delle artificiose machine* de Ramelli, fig. 66, il l'avait enduit de caoutchouc, « ce cartilage de la mécanique, dit M. Jobard (*Nouv. invent.*, t. I, p. 164), le plus riche présent que Dieu ait pu faire aux pompiers du XIXe siècle. »

(2) *Athenæum français*, t. III, p. 254.

(3) Je ne vois guère, avant 1771, l'emploi du caoutchouc en France, encore ne servait-il qu'en petites tablettes pour effacer le crayon. Dix ans après, on lui trouva un autre usage, assez bizarre. L'abbé de la Houssaye ayant publié dans le *Journal de Paris* du 11 janvier 1781, une lettre où il réclamait les secours de la médecine contre les effets nuisibles de la poussière des livres ; le peintre Duplessis lui répondit, le 30, qu'on ferait bien, pour cela, de munir les bibliothécaires de masques de *caoutchouc*. (*Catalogue d'autographes* du 7 avril 1847, p. 18, n° 102.)

teurs : les épreuves de la misère et de la prison, et pour comble, un plagiaire, l'Anglais Hancok , à qui son invention est encore presque toujours attribuée (1).

La *gutta-percha* ou plutôt la *getah-petjah*, pour lui donner son vrai nom malais (2), mit plus de temps encore à nous faire connaître son utilité.

Importée comme curiosité par le voyageur Tradescant à Londres où, surpris de ses usages, on l'appela *mazer-wood* (bois-coupe); prise plus au sérieux par MM. d'Almeida et Montgommery, elle ne nous est vraiment acquise que depuis 1846. Il y a des siècles que les indigènes de l'archipel Indien l'emploient à une foule d'usages (3).

Avant le caoutchouc, l'on n'avait eu que la *toile cirée*. Au moyen âge, elle était déjà connue, mais toute grossière (4). Celle qu'on employait alors ne valait certainement pas l'étoffe du même genre dont les Chinois se sont de tout temps servis, et qu'ils appellent *cheran* (5).

(1) V. *Decision in the great India subber case of Ch. Goodyear*, New-York, sept. 1852.

(2) *Getah* signifie gomme, et *petjah* est le nom malais de Sumatra. Ce nom signifie donc : *gomme de Sumatra. Gutta* est l'orthographe anglaise de *Getah.* — Suivant le *Moniteur des Indes orientales* publié à La Haye, son vrai nom devrait être *gomme touban*, ou *taban.*

(3) *Revue moderne*, 1er nov. 1865, p. 293. — Le premier travail important dont elle ait été l'objet en France, est le *Mémoire* de M. Payen, lu à l'Académie des sciences, le 26 juillet 1852. *V.* l'*Athenæum*, t. I, p. 73.

(4) Dans le *Mesnagier*, t. I, p. 173, il est fait mention « de fenestres closes bien justement de toiles cirées. » — Dans les *Mémoires de Grammont*, édit. G. Brunet, p. 163, il est déjà parlé de « chapeaux en toile cirée. »

(5) *Mille et un Jours*, édit. du Panthéon, p. 107.

Ce n'est qu'en Allemagne, à la fin du XVIIe siècle, qu'on se préoccupa des nouveaux emplois auxquels il serait possible de l'appliquer, et d'abord, comme en toute innovation, on y procéda bravement. En 1698, on lança sur le Danube des bateaux de toile cirée, *naves novæ ex linteo confectæ, ceraque obductæ,* » comme dit Pasch (1). Voilà certes qui est hardi, je le répète, et qui fait involontairement penser à cette flottille toute de *caoutchouc* que les États-Unis étalaient si fièrement au Palais de Cristal (2).

Les bateaux et les vêtements en cuir impénétrable avaient encore été inventés plus tôt. L'auteur de la *Lettre italienne* insérée au *Saint-Evremoniana* (3) écrivait, dans la première moitié du règne de Louis XIV :

« Comme les François ont trouvé le secret des peaux impénétrables, ils se moquent présentement des naufrages ; le temps est venu de marcher sur la mer et sur les fleuves avec sûreté et sans se servir du manteau d'Élie.

« Un homme vestu de ces peaux est porté sur l'eau

(1) *Inventanova antiqua,* in-4°, p. 650. — En 1718, un bateau de peau huilée, portatif, fut aussi lancé sur le Danube. (*Mercure,* avril 1722, p. 758.) — Au moyen âge, les Anglais se servaient, pour aller à la pêche sur les étangs, de petites nacelles de cuir dont Froissart parle ainsi (édit. Buchon, 1836, gr. in-8, t. I, p. 427) : « Et avoient encore sur ces chars plusieurs nacelles et batelets faicts et ordonnez si subtivement de cuir boullu que c'estoit merveille à regarder. » — Pestrini, le fameux graveur sur coquillage, se promenait sur les rivières d'Italie dans un batelet de cuir ; il en tomba un jour, et se noya. (Valery, *l'Italie confortable,* édit. Belge, p. 212.)

(2) Un des premiers bateaux de caoutchouc qui fut imaginé est le *bateau-sauveur* de M. Wall. *V.* le *Mecan. Magaz.*, août 1835. Plus tard, on eut les canots de Halkett, si vantés par Mac-Clur dans son rapport à l'amirauté sur le passage du Nord-Ouest. V. *Rev. Britann.*, déc. 1853.

(3) Page 420.

sans se mouiller, et on voit si souvent cette expérience sur la rivière qu'on n'y fait plus d'attention (1). » Même de nos jours, de pareilles épreuves ne sont ni aussi fréquentes ni aussi populaires.

Richelet a constaté l'une des plus sérieuses.

Dans la première et la seule curieuse édition de son *Dictionnaire*, il dit au mot LANQUERRE, qui ne se trouve dans aucun autre vocabulaire, et pour cause :

« C'est une peau en forme de gros et de large bourrelet qui se met au-dessus des reins en forme de ceinture et qui soutient un homme sur l'eau. La *lanquerre* est inventée depuis peu, et on en a vu paroître l'effet aux yeux de tout Paris le 14 septembre 1677. »

Mais quel est ce mot, *lanquerre?* je me le suis longtemps demandé; enfin j'ai trouvé : c'est le nom de l'inventeur (2).

(1) En 1785, un Espagnol fit sur la Seine, à la Rapée, une tentative pour marcher sur l'eau, qui réussit parfaitement. (*Mémorial de l'Europe*, t. I, p. 371; Pigault-Lebrun, *Mélanges littéraires*, t. I, p. 143-144.) Il se servait de longs sabots du même genre que ceux dont on a fait dernièrement l'essai. *V.* aussi *Mag. pittoresq.*, 1851, p. 273.

(2) Voici le titre du livre très-rare qu'il publia sur son invention : *le Naufrage sans péril* ou *l'Invention d'une machine qu'on peut porter à la poche, qui nous fait passer les rivières tous vestus et estre plusieurs jours sur la mer sans aucun péril pour notre vie et sans mouiller nos armes ni nos habits.* Par M. Richard Lanquer, *gentilhomme d'Amiens en Picardie, capitaine de cavalerie, entretenu en temps de paix et en temps de guerre par le roy de Portugal, et chevalier de l'ordre du Christ.* A Paris, 1675, in-8. — Il est parlé de cette invention dans un livre fait juste un siècle après par M. de la Chapelle, censeur royal, auteur d'une sorte de corselet natatoire du même genre à peu près que la machine de Lanquer : *Traité de la construction théorique et pratique du scaphandre ou du bateau de l'homme.* Paris, 1775, p. 300. — Ce *scaphandre* est mentionné dans les *Mémoires secrets*, t. XII, p. 49.

Il est devenu une énigme, voilà le plus clair de sa renommée!

Quant à *imperméable*, seule épithète qui convienne à tous ces procédés, Rabelais l'avait employée déjà (1).

Telle est souvent, en effet, la gradation à rebours suivie par une découverte ; on trouve le nom, puis la chose, puis l'usage (2).

(1) Liv. III, ch. LI.

(2) Les procédés de natation sont anciens. Columelle (lib. X), parle des vessies avec lesquelles on se soutenait sur l'eau pour apprendre à nager. Au XVIIIe siècle, après l'invention de Lanquer, il en vint d'autres. En 1741, Frédéric Bachstrom publiait à Amsterdam, *l'Art de nager*, in-8, où se trouvait décrite une *soubreveste de liège*, pour laquelle six ans après un sieur Bonal, qui lui en avait fait l'emprunt tacite, obtenait un privilége à Paris. On ne se noya pas moins; aucun secours n'était encore organisé contre les accidents en rivière. Les Suédois étaient plus avancés que nous : « En Suède, écrit la princesse Palatine, le 11 sept. 1721, quand on retire les noyés de l'eau, on les met dans une chambre chauffée, au fond d'une barrique, qu'on roule en tous sens, jusqu'à ce que le noyé ait rendu, par haut et par bas, toute l'eau qu'il a dans le corps. » (*Nouv. lettres*, 1853, in-18, p. 295.) — Philippe Pia, qui devint administrateur des hôpitaux, mit tout en œuvre, sous Louis XVI, pour que les plus prompts secours fussent portés aux noyés. Il obtint qu'on établît de distance en distance des postes, munis chacun d'une boîte contenant tout ce qu'il fallait pour ce sauvetage. A ce sujet, il publia : *Description de la boîte-entrepôt pour les secours des noyés*, 1776, in-8. En trois ans plus de six cents personnes furent sauvées grâce à ces mesures. Pia tint une sorte de journal de ses sauvetages pendant quinze ans : *Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées*, 1774-1789, huit part. in-8. Qui le connaît aujourd'hui ? Qui sait même son nom ? — Sur les boîtes fumigatoires que Chateaubriand trouva employées en Amérique, *V.* plus haut, t. I, p. 150.

L V

Parmi les choses d'un emploi très-ancien qui ont mis le plus de siècles à renaître, on peut citer l'*asphalte*. Je ne vous dirai pas, à propos de l'emploi intelligent, mais tardif, que nous en faisons, que c'est encore là une chose renouvelée des Grecs. Pour l'asphalte, j'irai plus loin : c'est des Babyloniens que nous en avons renouvelé l'usage.

Dans la ville de Sémiramis, le bitume asphaltique entrait comme base dans toutes les constructions. Les prodigieuses murailles, couronnées de jardins et hautes de cinquante coudées (1), qui servaient d'enceinte à

(1) Rollin dit deux cents, mais c'est une erreur. Cinquante coudées font 23 mètres ou 71 pieds, ce qui est déjà bien raisonnable. (Letronne, note sur l'*Histoire ancienne* de Rollin, Paris, 1846, in-18, t. I, p. 411.)

Babylone, lui devaient leur solidité. « Elles étoient, dit Rollin, qui ne fait que traduire Diodore de Sicile et Hérodote, toutes bâties de larges briques cimentées de bitume, liqueur épaisse et glutineuse qui sort de terre dans ce pays-là, qui lie plus fortement que le mortier, et qui devient beaucoup plus dure que la brique ou la pierre à laquelle elle sert de ciment (1). »

On trouve encore debout quelques-uns des indestructibles monuments que l'asphalte assyrien servit à élever. Près de Bagdad, par exemple, dans l'ancienne Chaldée, se voit la fameuse tour d'Ackerkouf, une contemporaine de la tour de Babel, qui n'est pas autrement construite. Selon M. Paravey, dans un mémoire sur ces constructions chaldéennes (2), les lits de bitume minéral mêlé s'y trouvent encore dans un état de conservation parfaite, tandis que les briques dont ce bitume était le ciment sont, sur leur face extérieure, en partie calcinées et détruites par le temps.

« En consultant, dit-il, les relations de Ker-Porter et des autres voyageurs en Assyrie, pays où existent, vers Hit et ailleurs, divers puits de naphte et de bitume, on trouve des dessins de cette immense tour d'Ackerkouf en partie ruinée, les lits de bitume faisant saillie sur les lits de briques en partie détruites. Les roseaux eux-mêmes, ajoute-t-il, qui servaient à relier les divers lits de briques maçonnés en bitume, sont parfaitement conservés, grâce à ce bitume, dont la solidité admirable est plus que prouvée par ce curieux monument. A Hillah même, on trouve souvent des murs maçonnés avec du bitume (3). »

(1) *Hist. ancienne,* t. I, p. 411.
(2) Lu à l'*Académie des sciences*, le 2 juillet 1838.
(3) La source du bitume ou *pétrole* qui dut servir pour sceller

Notre asphalte d'Europe n'est certainement ni d'une nature aussi excellente ni d'un emploi aussi facile et aussi universel que ce bitume de Chaldée. On fut toutefois trop longtemps à s'apercevoir qu'il était bon à quelque chose, et je ne pardonne pas aux propriétaires de quelques cantons suisses et à ceux de notre département de l'Ain, où le bitume abonde, d'avoir mis tant d'années à reconnaître que leur asphalte pourrait bien, pour plus d'un usage, pour plus d'un embellissement des modernes Babylones, remplacer celui de l'Assyrie.

Au siècle dernier seulement, on fit quelques essais de l'asphalte de la Suisse et de notre Bresse, où se trouve Seyssel, comme on sait. Ces essais, qu'on avait encouragés par la concession d'un privilége (1), furent malheureusement peu intelligents, peu persistants : ils n'aboutirent pas.

Voltaire en parle ainsi au mot ASPHALTE de son *Dictionnaire philosophique* (2) : « Nos climats en produisent, mais de fort mauvais. Il y en a en Suisse ; on en voulut couvrir le comble de deux pavillons élevés aux côtés d'une porte de Genève ; cette couverture ne dura pas un an ; la mine a été abandonnée ; mais on peut

les briques de la tour de Babel a été retrouvée dernièrement : « Elle n'a pas cessé de couler jusqu'aujourd'hui... » (Jobard, *les Nouvelles Inventions aux expositions universelles*, t. I, p. 202.)

(1) « Du 10 octobre 1740 : Arrêt du conseil, qui accorde, pendant vingt années, au sieur de la Sablonnière, le privilége d'ouvrir et faire exploiter les mines d'*asphalte* par lui découvertes, et qu'il pourra découvrir par la suite, dans l'étendue du royaume, à la charge d'indemniser les propriétaires des terrains où elles seront situées du préjudice que peuvent leur causer l'ouverture, creusage et exploitation desdites mines, ensemble le transport et dépôt de l'asphalte. » (*Table des édits, déclarations, arrêts des fermes, etc.*, Paris, Prault, 1766, in-4°, t. X, p. 4.)

(2) Edit. Beuchot, t. XXVII, p. 128.

garnir de ce bitume le fond des bassins d'eau en le mêlant avec de la poix résine; peut-être un jour en fera-t-on un usage plus utile (1). »

Cette dernière ligne est une sorte de prophétie, mais il fallut près d'un siècle pour lui donner raison.

Ainsi de toutes choses dans l'industrie et dans la science : elles naissent, languissent, sont abandonnées, puis renaissent, et cette fois pour vivre et s'éterniser ; mais presque toujours il faut des siècles d'oubli entre la première naissance de l'invention et sa vie réelle.

Les *omnibus*, par exemple, n'eurent pas un autre sort. Il en fut d'eux comme de ce *macadam* qu'ils foulent si fièrement, et dont vous savez l'histoire, et comme de cet asphalte d'un usage tout à la fois si vieux et si nouveau.

(1) Un peu plus tard on en voulut enduire des tuyaux, ce qui réussit assez. (*Biblioth. britann.*, Sciences et Arts, t. VIII, p. 352.)

LVI

En 1662, Paris avait déjà ses *omnibus;* mais, vingt ans après, il ne les avait plus (1). L'invention, vous l'allez voir, avait pourtant toutes les conditions nécessaires pour être bel et bien viable; malheureusement sa fatalité de chose nouvelle devait l'emporter. Il lui fallait mourir pour mieux renaître : elle n'y manqua pas.

C'est l'auteur des *Pensées* et des *Provinciales*, c'est Pascal, qui avait eu, sur la fin de sa vie si courte, l'idée de ces omnibus, et c'est un grand seigneur, son ami, le duc de Roannès, qui la patronnait de son nom et de sa

(1) Pour ce qui va suivre, nous ferons grand usage de l'intéressante brochure in-12 : *les Carrosses à cinq sols ou les Omnibus du* XVII*e* *siècle,* que M. Monmerqué publia en 1828, c'est-à-dire dans la nouveauté de l'omnibus ressuscité. Il ne sera pas facile d'ajouter quelque chose à ce qu'il a dit. Nous y tâcherons pourtant.

fortune. Que fallait-il de plus pour que l'invention fût menée à bien ? Aussi d'abord réussit-elle. M. de Roannès, qui s'était adjoint le marquis de Crenan et le marquis de Sourches, obtint pour son entreprise un privilége du roi en date du 27 février 1662 ; et, à quelques jours de là, le samedi 18 mars, à sept heures du matin, on put voir se mettre en marche les nouveaux carrosses établis, ainsi qu'il est dit dans l'ordonnance, « à l'instar des coches de la campagne..., et pour faire tous les jours les mesmes trajets de Paris d'un quartier à l'autre (1). »

Ils ne furent d'abord qu'au nombre de sept, chiffre bientôt trouvé insuffisant, et leur première ligne de trajet, commençant à la porte Saint-Antoine, allait aboutir au Luxembourg, en passant par la porte Saint-Merry, dans la rue de la Verrerie.

Chaque carrosse, dans l'origine, ne contenait que six personnes (2), mais ayant été un peu agrandis, ils en purent tenir huit à l'aise. Les cochers étaient vêtus de casaques bleues, armoriées sur l'estomac en broderies aux armes du roi et de la ville. Sur les traverses soutenant la voiture on voyait apposées, en guise de numéros, des fleurs de lis d'or à fond d'azur, par une, deux, trois, etc., selon le nombre des carrosses de la route. Aux deux extrémités du trajet se trouvait un bureau où se tenaient des commis tout prêts à recevoir les réclamations et les plaintes. Vous voyez que pour cela encore c'était tout à fait comme de nos jours. Le prix, toutefois, n'était pas le même qu'aujourd'hui : le nom de *carrosses à cinq sous* donné à ces premiers omnibus

(1) *Extrait des registres du Parlement*, cité par M. Monmerqué, p. 22-28. *V.* aussi la *Muze historique* de Loret, liv. XIII, lettre XI.

(2) *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 455.

l'indique assez ; mais les cinq sous de ce temps-là valaient plus que six sous du nôtre ; et d'ailleurs, si vous avez bonne mémoire, le hasard fit que le premier tarif de nos omnibus fut le même que ce tarif ancien. On n'y paya d'abord que cinq sous ; si bien qu'une pièce jouée au Vaudeville le 23 mai 1828, qui mit en scène les *Omnibus*, et à cause d'eux le Juif errant, sous les traits de Chodruc-Duclos, *l'homme à la longue barbe*, pouvait à bon droit lui faire pousser ce cri d'admiration : « Excellente occasion ! cinq sous la course ! c'est précisément tout ce que je possède (1) ! »

L'ordonnance de Louis XIV, mentionnée plus haut, avait réglé jusqu'à ce tarif, et même, « pour empêcher les longueurs des changements de monnaie, elle avait fait défense aux cochers d'accepter de l'or. » La forme des carrosses n'est pas toutefois indiquée dans le décret royal ; mais un passage curieux du P. Labat (2), qui a échappé à M. Monmerqué, suppléera, pour nous, à cette description officielle. « Six personnes y pouvoient être, dit le bon jésuite, parce qu'il y avoit des portières qui se baissoient, comme on en avoit aux coches et aux carrosses de voiture. Le carrosse avoit une lanterne placée sur une verge de fer, au coin de l'impériale, sur la gauche du cocher. »

Nous avons dit que le succès de l'entreprise fut d'abord immense (3). Une lettre que Mme Perier, sœur de Pascal, adressa le 21 mars 1662 à M. Arnauld de Pomponne,

(1) *Les Omnibus ou la Revue en voiture*, par Dupeuty, Fréd. de Courcy et Lassagne. Dans un rondeau sur l'air de *la Galopade*, le Juif errant y parle des chemins de fer, dont le premier, entre Saint-Étienne et Andrezieux, commençait.

(2) Cité dans le *Dictionnaire étymologique*, de Noël et Carpentier, 1839, in-8, t. I, p. 585.

(3) Sauval (*Ant. de Paris*, t. I, p. 192), le conteste à tort.

le prouve de reste par les détails qu'elle donne (1) : « La chose a réussi, dit-elle, si heureusement, que, dès la première matinée, il y eut quantité de carrosses pleins, et il y alla même plusieurs femmes ; mais l'après-dînée, ce fut une si grande foule qu'on ne pouvoit en approcher, et les autres jours ont été pareils. » Ce ne fut certes pas mieux en 1828, pour les *omnibus*. Plus loin, M[me] Perier ajoute avec le juste orgueil d'une sœur qui voit vanter l'entreprise de son frère : « J'entendois les bénédictions qu'on donnoit aux auteurs d'un établissement si avantageux et si utile au public. »

C'était l'opinion générale. Cette utilité des *carrosses à cinq sous* fut même si bien reconnue, que chaque rue de Paris demanda d'être comprise dans la nouvelle route, — nous dirions la nouvelle *ligne*, — qu'on parla d'établir dès qu'on eut vu le succès.

Le 11 avril de la même année, une ordonnance du roi autorisa cette seconde route « des carrosses publics qui iront, y est-il dit, de la rue Saint-Antoine, vis-à-vis la place Royale, jusqu'à la rue Saint-Honoré, près l'église Saint-Roch (2). » C'est encore une des plus belles lignes suivies par nos omnibus (3).

(1) Citée par M. Monmerqué, p. 33.

(2) *Id.*, p. 40.

(3) Le lendemain de l'ouverture de cette ligne, il y eut rixe au coin de la rue des Francs-Bourgeois, contre un laquais, qui jetait des pierres à l'un « de ces cochers publics, quoique le carrosse fût armorié des écussons de la ville et ledit cocher couvert d'une casaque bleue aux armes du Roy ; » comme il est dit dans l'arrêté du lieutenant civil, rendu trois jours après, pour défendre « telles insolences à peine du fouet. » Cet arrêté, qui n'avait pas été connu de M. Monmerqué, fut publié, en 1845, dans la *Bibliothèque choisie du Constitutionnel*, p. 88, par M. Richard, de la Bibliothèque. — En 1828, ces rixes reparurent entre les cochers de fiacre et ceux des *omnibus*. Dans la pièce déjà citée on voit les

Le 22 mai, nouvelle route encore par ordonnance (1). Elle va du carrefour de la rue Neuve-Saint-Eustache jusqu'au Luxembourg, en passant par la rue Coquillière, la croix du Trahoir (rue de l'Arbre-Sec), le pont Saint-Michel, la rue de la Harpe. Les voitures de ces nouvelles lignes sont en progrès sur celles de la première, notamment pour la rapidité; ce qui tient à leur nombre, qui s'est accru. Au lieu de mettre une demi-heure entre le passage de chaque carrosse, comme Mme Perier s'en plaignait, elles passent de demi-quart d'heure en demi-quart d'heure. Sur le parcours, un voyageur veut-il descendre, un passant veut-il monter : le *carrosse à cinq sous* s'arrête, aussi obéissant que l'est notre omnibus.

On fait plus : on a presque alors l'idée des *correspondances*. Quand on arrive au croisement de deux lignes, le voyageur peut descendre du carrosse qui suit la première pour monter dans celui qui suit la seconde, et, par ce moyen, aller de chacun des quartiers sillonnés par l'une des trois routes à ceux que sillonnent les deux autres (2). Mais... il faut payer une seconde fois.

Le système moderne est plus libéral, il est aussi plus ami de l'égalité que ne l'était celui du XVIIe siècle. On le sait, l'hospitalité de nos omnibus est si large que, hormis les hommes ivres, il n'est personne qu'ils n'ac-

premiers conspirer contre les autres sur l'air de *la Muette*, opéra tout nouveau alors.

(1) Citée par M. Monmerqué, p. 46. — Pascal n'en vit pas plus. Le 22 août suivant, il était mort. Son premier soin, en voyant le succès, avait été de demander 1,000 livres aux entrepreneurs pour les pauvres de Blois, qui avaient beaucoup souffert de l'hiver précédent. *V.* sa *Vie*, par Mme Perier, en tête des *Pensées*, édit. Havet, 1866, in-8, t. I, p. LXXX.

(2) Citée par M. Monmerqué, p. 42-43.

ceptent. Il n'en était pas malheureusement ainsi dans les *carrosses à cinq sous :* on regardait trop à l'habit pour y admettre chaque passant.

Etait-il d'apparence honnête, quoique pouvant ainsi cacher un filou, ce qui arriva maintes fois et nuisit fort à l'entreprise (1), on le laissait monter ; trop simple, au contraire, sentait-il l'homme du populaire ou le valet, on l'écartait.

Par arrêt de vérification au parlement, « défenses sont faites à tous soldats, pages, laquais, à tous gens de livrée, manœuvres et gens de bras d'y entrer, pour la plus grande commodité et liberté des bourgeois (2). »

C'est certainement là surtout ce qui fit peu à peu la ruine de ces carrosses. Une telle entreprise ne peut en effet réussir que lorsqu'elle doit être une chose populaire, une commodité pour tous, accessible à tous, *omnibus*, comme le dit le nom moderne, devise d'égalité qui, fort heureusement pour le succès des véhicules réinventés en 1828, n'a jamais été démentie.

Par suite des exclusions trop aristocratiques dont nous venons de parler, lès carrosses de 1662 n'eurent que la clientèle très-restreinte des gens de robe, auditeurs et maîtres des comptes, conseillers du Châ-

(1) Dans la discussion, dont il sera parlé plus loin, entre les privilégiés des carrosses à cinq sous, et les entrepreneurs de voitures de louage, ceux-ci, pour répondre à la requête des autres, qui se plaignaient d'aller trop souvent à vide, alléguèrent le peu de sécurité des compagnies qu'on trouvait dans leurs voitures : « S'il y a, disent-ils, quelque diminution au privilége des carrosses à cinq sols, c'est peut-être parce que quantité de personnes qui alloient dans iceux, y trouvoient souvent des personnes de l'un et l'autre sexe qui ne leur convenoient pas, comme filoux, coupeurs de bourses, et autres gens de mauvaise vie, ainsi qu'il est arrivé fréquemment. »

(2) Cité par M. Monmerqué, p. 29 et 45.

telet et de la Cour (1), etc., des avocats, des médecins, tous gens assez affairés par métier; quant aux bourgeois, quant aux marchands sédentaires par nature, ils ne s'en servirent pas: ils n'y montèrent que pour s'amuser, ainsi que les grands seigneurs. Sauval nous dit que le duc d'Enghien s'en servit par occasion (2).

Mieux eût valu dire par curiosité ou par jeu (3).

Les voyageurs ne tardèrent pas à manquer; pour couvrir leurs frais, les entrepreneurs furent contraints de hausser d'un sou le prix des places (4), ce qui donne à leurs carrosses une ressemblance de plus avec nos omnibus, mais cela ne fit rien pour leur succès; loin de là. Vainement les prôna-t-on partout, vainement Chevalier fit-il jouer à leur intention sur le théâtre du Marais une comédie en trois actes, en vers, ayant pour titre : *l'Intrigue des carrosses à cinq sous*, ils ne devinrent pas plus populaires (5). L'ordonnance royale

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 192.

(2) *Id.*, *ibid.* — En 1828, la princesse Caroline, duchesse de Berry, paria dix mille francs, avec le roi, qu'elle ferait une course en *omnibus*, et gagna. En souvenir de ce pari, les omnibus de la seconde ligne s'appelèrent *Carolines*. (Th. Muret, *l'Hist. par le Théâtre*, 2e série, p. 300.)

(3) Un seul prince s'en servit souvent, le duc Charles de Lorraine, mais cela lui compta comme bizarrerie. Segrais n'en parle qu'après s'être expliqué sur son originalité bien connue. « Les carrosses à cinq sols marqués, qui avoient été établis de son temps, étoient sa voiture. » (*Segraisiana*, 1re édit. p. 120.)

(4) Sauval, *Antiq., de Paris*, t. I, p. 192.

(5) Paris, P. Baudoin, 1663, in-12. En 1828, à l'époque de la résurrection des *omnibus*, il en parut chez Lécluse une nouvelle édition in-32. — Une autre pièce, avec le même titre à peu près, mais toute différente, car elle est en vers de huit pieds, tandis que celle de Chevalier est en alexandrins, avait paru aussi, en 1663, à Anvers, chez Guill. Colles. Cette *Intrigue des carrosses de Paris à cinq sols*, car tel est son titre, prouve à quel point la

qui les instituait ne leur défendait-elle pas de l'être?

Les carrosses de louage, qui étaient plus accessibles à tous, nuisirent beaucoup à ces *omnibus* manqués du XVIIe siècle.

L'établissement des voitures de fiacre (1) remontait aux premiers temps de la Fronde; d'autres qui se louaient de même, et qui se confondirent bientôt avec eux, avaient commencé de rouler en 1657, avec un privilége royal accordé aux sieurs Francini et de Givry, qui fut renouvelé en 1664, c'est-à-dire deux ans après celui qui avait été obtenu pour les carrosses à cinq sous.

Les privilégiés de cette entreprise virent dans le renouvellement de l'autre privilége une atteinte à leurs propres droits. Ils crurent devoir s'en plaindre, mais pour présenter requête en forme, ils attendirent que le tort dont ils souffraient de la part des carrosses de louage fût bien constaté. En 1673, il ne l'était que trop.

Ils s'adressèrent donc au parlement, qui ne semble pas avoir pris leur plainte en considération. Quatre ans plus tard, en effet, au commencement de 1677, ils présentaient, dans le même but, une nouvelle requête sous le nom de M. le duc de Roannès, resté leur titulaire.

Sur les répliques des loueurs de voitures, cette requête fut repoussée. Deux ans après, en 1679, le duc de Roannès et ses associés, infatigables dans leurs griefs, que le dépérissement croissant de leur entreprise n'était pas de nature à calmer, se plaignaient de nouveau dans toutes les formes, mais, à ce qu'il semble, non moins inutilement. Les loueurs de carrosses répliquèrent encore, disant que les deux entreprises ne se

nouvelle invention avait fait du bruit, même à l'étranger. M. Monmerqué n'a pas connu cette pièce.

(1) *V.* nos *Enigmes des rues de Paris*, p. 57-64.

ressemblaient pas, qu'elles pouvaient aller de front sans se nuire, « que celle de M. de Roannès lui demeuroit, sans que de leur part personne l'y troublât ou prétendît l'y troubler ; » et qu'enfin, puisqu'on le laissait en repos, il devrait bien faire de même à l'égard des autres (1). Il paraît que, cette fois, il se le tint pour dit : car après la requête de 1679, on n'entend plus parler de ses plaintes, ni, ajoutons-le, de ses carrosses à cinq sous. Comme il arrive souvent, ils avaient mis fin au litige en mourant pendant les débats.

Sauval qui les tue beaucoup trop vite, car il ne leur donne que deux ans d'existence, tandis qu'ils en eurent en réalité dix-sept au moins, trouve la cause de leur décadence dans la mort prématurée de Pascal (2).

Elle est plutôt dans les faits que nous venons d'indiquer : les restrictions du privilége, qui empêchaient ces

(1) Pour la plupart de ces détails, *V.* Eug. d'Auriac, *Hist. anecd. de l'Industrie française*, Paris, E. Dentu, p. 272-282, d'après plusieurs *Mémoires du Recueil Thoisy*, Postes et Messageries, 4 vol. in-4°.

(2) Toujours malade, Pascal avait imaginé pour ses pareils des chaises roulantes, dont la suspension permettait à l'essieu de monter et descendre entre deux coulisses verticales, pour amortir les secousses dues aux inégalités de terrain. (V. *l'Intermédiaire*, t. II, col. 44.) Cette invention, appliquée aux chaises qu'on appelait *vinaigrettes* ou *brouettes* fit dire que Pascal avait inventé la *brouette* ordinaire des maçons et des maraîchers ; un article de M. A. Darcel, publié aussi par *l'Intermédiaire* (t. II, col. 111-113), a prouvé qu'elle existait dès le XIIIe siècle. Quoique ses preuves suffisent, nous ajouterons qu'on voit une brouette sur une des sculptures des stalles de Saint-Spire à Corbeil, qui datent du XVe siècle; que sur une gravure de Van Staren, en 1644, représentant le Déluge, on voit un avare emportant son trésor dans une brouette ; que sur le tableau de Gérard Dov, *le Charlatan*, daté de 1652 et aujourd'hui à Munich, un jardinier voiture ses légumes dans une brouette.

omnibus d'être à tous ; le danger d'y rencontrer quelque filou sous l'apparence d'un bourgeois; et surtout la concurrence des fiacres, plus heureux, parce qu'ils étaient plus sûrs, plus accessibles, et, par conséquent, plus populaires, malgré leur prix.

Les *carrosses à cinq sous* ne furent pas oubliés aussi vite qu'abandonnés. En 1692, on en parlait; bien mieux, on en plaisantait encore. Dufresny, en effet, dans sa comédie burlesque, *l'Opéra de campagne*, représenté le 7 juin de cette année-là (1), fait lire par Arlequin cette singulière affiche : « Coches et carrosses nouvellement établis dans Paris pour la communication des quartiers éloignez; ces voitures mènent en diligence du Palais à l'Hôpital-Général, et partent les jours d'audience; de l'Ecole de médecine aux Incurables et partent à toute heure. »

On a fait bien de l'esprit à propos des Omnibus, mais a-t-on dit rien de plus plaisant que cette boutade de Dufresny sur les *carrosses à cinq sous?* J'en doute (2).

(1) Gherardi, *Théâtre italien*, t. IV, p. 53.

(2) Ajoutons que le réveil des *omnibus*, à Paris, le 30 janvier 1828, ne fut pas le premier : en 1819, un M. Godot — qui prêta son nom au compère du *Mercadet* de Balzac — demanda, sans l'obtenir, l'autorisation d'établir un service de ce genre sur la ligne des boulevards et sur celle des quais. MM. Baudry, Boitard, et Saint-Céran, qui furent plus heureux neuf ans plus tard, durent ce bonheur aux essais qu'avant de venir à Paris, ils avaient tentés à Nantes d'abord, en 1826, puis à Bordeaux, l'année suivante. *V.* Maxime Ducamp, *Paris, ses Organes, ses Fonctions et sa Vie*, 1869, in-8, t. I, p. 257. — Nous ne chercherons pas si dans cette invention des omnibus, dont le succès fut aussi rapide en Angleterre qu'en France, la priorité nous appartient; nous dirons seulement que le progrès est pour nous : nos omnibus sont de beaucoup supérieurs à ceux de Londres. « Les omnibus de Londres, dit le *Magasin pittoresque* de 1851, p. 341, sont

loin d'être aussi commodes et aussi convenables; on y est entassé comme dans une cage à poules ou perché sur un juchoir; les toilettes des dames y sont horriblement foulées, les jambes martyrisées, les pieds dans le plus grand danger d'être écrasés, en un mot les omnibus anglais demandent une réforme complète. »

LVII

Pour que le système des Omnibus soit complet aux siècles passés comme au nôtre, il leur manque le fameux *omnibus-restaurant* (1) ; qu'à cela ne tienne, en cherchant bien nous l'avons trouvé.

C'est au parlement de Rouen que revient l'honneur de la très-merveilleuse invention. Voici comment : au XVI[e] siècle, on se grisait sans mesure dans la capitale de la Normandie, tout l'argent des ménages se dépensait au cabaret, et les femmes d'artisans s'en plaignaient fort. Le parlement voulut y mettre ordre : il rendit un arrêt en vertu duquel les tavernes étaient supprimées, et défense faite, sous peines graves, aux

(1) Sur cette entreprise plus célèbre qu'heureuse du vicomte de Botherel, dont il ne reste qu'un souvenir, le grand hôtel de la rue de Navarin, n° 20, où étaient établis ses bureaux et ses cuisines, V. *le Temps*, 24 mars, 14 avril et 4 juin 1834.

industriels qui les tenaient ouvertes à tout venant, *d'asseoir* désormais aucun homme du lieu. Voilà qui est fort bien ; mais encore faut-il boire, quoiqu'il n'y ait plus de cabaret. Le parlement y pourvut. D'abord, comme il appert d'un petit livre publié alors sous ce titre rimé :

Le Discours démonstrant sans feincte
Comme maints Pions font leur plainte,
Et les Tavernes desbauchez,
Par quoy Taverniers sont faschez (1)...

d'abord, dis-je, défense fut faite de fréquenter le cabaret ; et ordre fut donné d'aller chercher le vin en pot pour le boire en famille :

Si un voisin avec son familier
Se veut esbattre, ainsi que de raison,
Il est contraint de boire en sa maison
Et d'envoyer quérir du vin au pot.
Par ce moyen, en tout temps et saison,
Femme et enfant ont leur part à l'escot.

Ce n'était pas encore assez ; le parlement voulut mieux faire : il inventa un cabaret roulant, une taverne ambulante, qui dut aller de porte en porte, d'atelier en atelier, *mais à très-courtes stations*, colporter des rafraîchissements et des vivres. On l'appela *triballe* ou *trimballe*, du vieux mot *trimballer*, *traîner*, *rouler*, *conduire après soi.* « Jusqu'alors, dit Nodier qui le premier a mis la main sur le rare livret cité tout à l'heure (2), le peuple était allé chercher le divertisse-

(1) V. *Description raisonnée d'une jolie collection de livres....*, par Ch. Nodier, Paris, 1844, in-8, p. 234, no 589.

(2) *Bulletin du bibliophile*, août 1835, et *Cabinet de lecture*, 3 août 1835.

ment dans les tavernes, où il oubliait tout pour lui ; les tavernes obtinrent la permission d'aller chercher le peuple, mais sous défense expresse de s'arrêter assez pour lui faire une occupation de ses plaisirs. »

Quoiqu'à ces tavernes, qui vont trouver les buveurs, je préfère les bibliothèques ambulantes d'Écosse qui vont chercher les lecteurs à domicile (1), c'était certes là de la police bien faite. Celle des hôtelleries ne l'était pas avec moins de soin et moins d'intelligence (2).

Une preuve suffira : vous savez ce registre qu'on tient dans chaque auberge, sous l'œil toujours ouvert du commissaire et de ses agents, et dans lequel sont précisés les noms et qualités de tout nouveau venu ; c'est là de la police antique. Pétrone nous le montre chez les hôteliers de Rome (3), nous le retrouvons à Paris au XIVe siècle ; et, qui mieux est, un passage du *Voyage de Marco Polo* nous prouve que pareille précaution était prise à Cataï, dans les États du Grand-Khan : « Sçachez, dit-il, que tous ceux qui tiennent auberge, escrivent le nom de ceux qu'ils hébergent, le jour, le mois, de sorte que toute l'année le Grand-Khan peut

(1) V. *le Globe*, du 27 juin 1827, sur cette institution de Samuel Brown, alors nouvelle.

(2) Entre autres prescriptions salutaires pour la police des marchands de vin, nous citerons celle de M. Lenoir, qui en septembre 1785, leur interdit les comptoirs de plomb. (*Mém. secrets*, t. XXIX, p. 245.) Une note de Rousseau (livre III de l'*Émile*), où il prouve le danger de boire du vin qui aurait séjourné sur un de ces comptoirs, fut sans doute pour quelque chose dans l'idée de cette réforme. — M. Lenoir, au même moment, défendit les vaisseaux de cuivre pour la vente du lait. C'est alors aussi que Louis XVI donna un *bon* de 5,000 livres que nous avons vu, au sieur Cartier, pour son *aréomètre* ou *pèse-liqueur*.

(3) V. *Satyricon*, cap. XV, et notre *Histoire des hôtelleries et cabarets*, t. I, p. 130.

sçavoir qui va et vient par sa terre; et c'est bien chose qui appartient à de sages hommes (1). »

Quelques autres de nos règlements de police, et des meilleurs, n'ont pas une origine moins ancienne; ainsi la défense rigoureuse de vendre des poisons, qui existait à Massalie, du temps des Romains (2), et qu'on avait reprise sous Louis XIII (3); ainsi encore la police sur

(1) *V.* le *Voyage de Marco Polo*, p. 172, dans les *Simples discours* de Claudius.

(2) *V.* Val. Max. lib. II, cap. VI.

(3) Malherbe, dans sa lettre à Peiresc, du 17 juillet 1615, parle d'un soldat de la citadelle d'Amiens, qui avait tué un apothicaire, parce qu'il refusait, en vertu de la loi, de lui vendre de l'arsenic.— Ces sages mesures n'ont jamais été admises par la législation anglaise. Sur ce point, on en est encore, à Londres, comme au XIVe siècle, à l'époque où Chaucer nous fait voir dans un de ses *Contes* un vaurien allant demander, chez un apothicaire, une assez grande quantité de mort-aux-rats, qui lui est délivrée aussitôt, sans la moindre observation. C'est le droit au meurtre et au suicide accordé sans restriction. On craindrait autrement de faire obstacle à la liberté, pour laquelle à Londres rien ne doit être une gêne. Gibbon, au chap. LIII de son livre sur la *Décadence de l'Empire Romain*, n'a-t-il pas écrit cette phrase étrange : « La prohibition absolue du divorce, du concubinage et de l'usure entrave la liberté du commerce et le bonheur de la vie privée ! » — En 1841, dans un rapport fait à Londres, sur la vente des poisons, on constata que sur 901 suicides, 161 avaient été des cas d'empoisonnement à l'aide de poisons librement achetés, et dont quelques-uns étaient des plus violents : 4 étaient des empoisonnements par l'acide prussique! — Les « artistes en poison, » du temps de la Brinvilliers, savaient tout ce que savent ceux d'à présent; ainsi l'un d'eux, Vautier faisait les siens, comme de nos jours M. de Bocarmé, avec du tabac. (P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 182.) — En 1812, M. Boissonnade s'effraya du danger des connaissances en ce genre que répandaient les journaux; dans un article du *Journal de l'Empire*, publié le 2 avril, il fut d'avis que les détails relatifs aux poisons ne devraient pas sortir des journaux de science, et que les autres, s'ils en parlaient, devraient le faire en latin. Charles X eut la même crainte pour la publicité donnée à tous

les mœurs, qui, sous Louis XI, poursuivait quiconque avait fait outrage à la pudeur publique (1).

Il est vrai qu'auprès de ces utiles mesures, la police glissait déjà des abus.

Elle se servait, comme aujourd'hui, dès le XVIe siècle, d'agents provocateurs (2); et, chez les anciens, en Grèce (3), aussi bien qu'à Rome (4), elle avait déjà, pour intercepter et décacheter les lettres, dans le *Cabinet noir*, un art qu'elle reprit dès les premiers temps de la poste sous Louis XI (5), qu'elle perfectionna sous Louis XIV (6), sous Louis XV (7), sous Louis XVI (8), sous Napoléon (9) et qu'elle n'a plus désappris (10).

les crimes : « Il exigea pendant un an le silence absolu des journaux sur tous les actes faits pour révolter la nature ou la société. » Qu'en résulta-t-il ? un tiers de crimes en moins, pendant cette année-là. (Ch. Brifaut, *Œuvres en prose*, t. II, p. 267.) — Esquirol avait prouvé alors qu'à la suite de la publicité donnée aux crimes d'une monomane-homicide, six ou sept femmes avaient été prises de la même monomanie. V. *le Globe*, 15 août 1826, p. 4.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. IV, p. 506.

(2) La Planche, *l'Estat de France*, édit. Techener, t. I, p. 50.

(3) *V.* un passage de Lucien, cité dans le *Bull. des sciences histor.* de M. de Férussac, t. XIV, p. 414.

(4) Plaute, *Trinum*, act. III, sc. III, v. 6.

(5) Maxime Ducamp, *Paris*, etc., t. I, p. 49-50.

(6) Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 16, 37, etc.

(7) *Mém.* de Mme du Hausset, édit. Barrière, p. 33, etc.; *Mém.* du président Hénault, édit. E. Dentu, p. 247; *Mém.* de d'Argenson, édit. Jannet, t. III, p. 254, 276, t. IV, p. 72, 247.

(8) *Mém.* de Bezenval, t. I, p. 306; *l'Espion anglais*, t. III, p. 268.

(9) Montholon, *Récit de la captivité de Napoléon*, ch. VII; *Mém.* de Bourrienne, t. IV, p. 90.

(10) Ce fut surtout un des expédients favoris de la Régence : « Les Jésuites, lit-on dans le *Journal* de Barbier (in-18, t. I, p. 21), ne s'écrivent aucune nouvelle d'une province à l'autre, parce que, depuis longtemps, toutes les lettres sont décachetées. » La mère du

Régent en parle encore plus clairement : « Il ne sert de rien de cacheter les lettres avec de la cire, écrit-elle le 2 décembre 1717 ; on a une espèce de composition faite avec du vif-argent et d'autres substances, qui enlève la cire, et lorsque les lettres ont été ouvertes, lues et copiées, on les recachette si adroitement que personne ne peut découvrir si elles ont été ouvertes. Mon fils fait fabriquer cette composition, on l'appelle *gama.* » — En 1832, une dame de Bruxelles, qui avait la manie des autographes, s'était fait envoyer par des amis de Paris deux malles énormes contenant de 12 à 15,000 lettres, recueillies au *Cabinet noir* pendant les derniers règnes. Il s'en trouvait notamment plusieurs de Mirabeau. *V.* à ce sujet le *Catalogue de la collection d'autographes* de M. Lucas de Montigny, 1860, p. 143, n° 848. — Sous l'Empire, comme nous l'avons vu sous la Régence, on ne gardait pas les lettres, on se contentait de les lire au *Cabinet noir,* et quelquefois de les copier : « Dès que quelqu'un, dit M. de Las Cases, se trouvait couché sur la liste de cette importante surveillance, ses armes, son cachet, étaient aussitôt gravés par le bureau, si bien que ses lettres après avoir été lues parvenaient intactes sans aucun indice de soupçon... ce bureau coûtait 600,000 par an. » (*Mémorial de Sainte-Hélène,* 1823, in-12, t. II, p. 71.)

LVIII

Parmi les idées de bonne police, les meilleures furent contre les mendiants et les vagabonds.

Les *dépôts de mendicité* sont loin d'être une chose nouvelle ; seulement, l'idée qui se trouve vague, confuse, mal comprise autrefois, est fort bien mise en pratique aujourd'hui. Qu'on lise un petit in-8° paru à Paris en 1600, sous le titre de *Police des pauvres*, et signé de G. Montaigne (1) : on y verra presque tout ce que nous avons fait depuis. D'abord, ce sont de très-

(1) En voir un curieux extrait dans un article de M. G. Brunet. (*Bulletin de l'Alliance des arts*, 10 juin 1846, p. 419.) — En 1532, avait paru une *Ordonnance de la court de Parlement pour la police des pauvres*, et en 1535 une autre sur la *Queste, nourriture et entretenement des pauvres*. — A Londres, sous Jacques Ier, chaque maison avait ses pauvres à qui l'on distribuait chaque semaine du pain et de la bière. *V.* l'*Alchimiste* de Ben-Jonson, dans la traduct. de M. Lafond, 1863, in-8, t. I, p. 382.

sévères prescriptions dirigées contre « les femmes ayant enfant entre leurs bras et à leur queue, qui bien souvent ne sont à elles, et lesquels elles empruntent et les font mourir de faim et de froid, parmy les rues et églises, où elles aiment mieux bélistrer que gaigner leur vie. » Ensuite vient l'indication des mesures rigoureuses employées pour mettre un frein au fléau : « Il est défendu à toutes personnes de mendier à Paris, sous peine du fouet, pour les inconvéniens de peste et autres maladies qui en pourroient advenir, joint que plusieurs *bélistres* et *caynardiers*, par imposture et déguisemens de maladies, prennent l'aumosne au lieu des vrais pauvres, et aussi que les pauvres estrangers y viennent de toutes parts pour y bélistrer. Tous les maistres-barbiers de la ville et faulbourgs sont tenus de servir sans gages à la police, cinq à la fois, trois mois durant, pour visiter et panser les pauvres qui leur sont envoyez. »

Sous Louis XIII, on fit davantage : un véritable *dépôt de mendicité* fut projeté; des lettres patentes de février 1622 le décrétèrent. Il devait être placé au bout de la grande allée du Cours-la-Reine (alors allée de la défunte reine Marguerite), dans l'emplacement qu'on nommait l'Ile-de-Grenelle (1). Malheureusement on s'en tint au projet. Sous Louis XIV, on fit râfle de tous les mendiants, mais ce fut pour les mener pêle-mêle à la Salpêtrière et à Bicêtre (2).

La science du *paupérisme* (3) n'était alors qu'une

(1) *V.* notre édition des *Caquets de l'Accouchée*, p. 25, 70, notes, et *Revue rétrospective*, 2e série, t. III, p. 207.

(2) *V.* notre édition du *Roman bourgeois*, de Furetière, bibliothèque Elzév., p. 311, note.

(3) De l'anglais *paupérism*, « condition des pauvres entretenus par les paroisses. » V. *le Globe*, 13 nov. 1826, p. 219, sur ce mot alors tout nouveau chez nous.

brutalité, pas encore une bienfaisance. Il y aurait toutefois injustice à ne pas constater qu'aux siècles passés la philanthropie fut mieux organisée qu'on ne croit.

L'antiquité eut ses bonnes âmes.

Thésée, dans les *Suppliantes* d'Euripide, enterre lui-même ses guerriers morts, et, quand on s'étonne que des mains royales prennent de tels soins, il répond, comme Bossuet parlant des devoirs rendus aux pauvres par Anne de Gonzague : « Qu'y a-t-il de honteux pour l'homme dans les maux de son semblable (1) ? »

Aristote, qui n'est pas toujours fort doux pour les esclaves, admet pourtant qu'au nom de l'humanité on puisse les aimer (2). Il comprend d'ailleurs si bien la compassion, qu'il la définit plus finement que personne (3). Cicéron fait mieux encore : il crée le mot Charité, *caritas generis humani* (4). Enfin les *Actes* même *des Apôtres* reconnaissent chez un païen, le centurion Corneille, la pratique de cette vertu chrétienne. Ils le louent « de ses aumônes au peuple (5). »

(1) Patin, *Etudes sur les Trag. grecs*, t. IV, p. 203.

(2) *Morale à Nicomaque*, liv. VIII, ch. XIII. — Dans un passage de sa *Politique*, liv. I, ch. II, dont nous reparlerons, il semble prévoir l'ère des machines, comme un temps d'émancipation : « Les entrepreneurs se passeront d'ouvriers, et les maîtres d'esclaves. »

(3) *Rhétorique*, liv. II, ch. VIII.

(4) *De Finibus*, lib. V, cap. XXIII. — Cela console un peu de ce qu'il dit ailleurs (*de Republ.*, lib. II, cap. XX), sur les Corinthiens, qui entretenaient leurs chevaux par une taxe sur les orphelins et les veuves!

(5) *Actes*, ch. X. — A l'époque de la prise de possession d'une charge, les magistrats de Rome ou des provinces la payaient en libéralités pour le peuple : ils faisaient des distributions de vivres, réparaient les chemins ou en créaient, élevaient des monuments, etc. La charge, qui d'ordinaire ne coûtait rien à l'État, leur coûtait à eux-mêmes fort cher. Leurs *honoraires* — mot dont le

Donnons quelques autres exemples.

Les temples d'Egypte avaient une caisse des pauvres (1). Chez les Athéniens, si quelqu'un était ruiné par le malheur des temps, jamais ses amis ne manquaient de se réunir et de se cotiser pour réparer son désastre par cette contribution fraternelle que Théophraste (2) et Démosthène appellent *eranos* (écot); pour laquelle Platon ne voulait pas qu'on exigeât de remboursement, si la prospérité de l'ami revenait (3); et dont le système, en s'étendant, vers la fin du paganisme, constitua dans tout l'Orient hellénique de véritables institutions de *secours mutuel* (4).

En hiver, à Athènes, les bains publics étaient des chauffoirs où les pauvres avaient droit d'abri (5).

Martial (6) parle d'un certain Ollus qui avait fondé, à Rome, un asile pour les malheureux, comme fit, au XVIIIe siècle, cet infatigable Chamousset, qui consacra

sens s'est tout à fait retourné — étaient, non de l'argent reçu, mais de l'argent payé, en libéralités populaires, pour l'honneur de la charge obtenue. *V.* à ce sujet ce qu'a dit M. G. Boissier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1866, p. 581-585.

(1) On en trouve la preuve, à propos de l'un des temples du Serapeum de Memphis, dans le Papyrus 37 du musée Egyptien au Louvre. *V.* Egger, *Mém. d'hist. anc.*, 1863, in-8, p. 362.

(2) *V.* ses *Caractères*, traduct. de Coray, an VII, in-8, p. 168, notes.

(3) Sur ces souscriptions de l'amitié, reprises en Angleterre, au XVIIIe siècle, *V.* une note de Grosley, *Londres*, t. II, p. 94-95. — A Rome il en était de même; Martial (lib. III, épigr. LII), parle de Tongilianus, dont les amis rachetèrent la maison incendiée, et qui fut accusé d'y avoir mis le feu pour en avoir l'argent.

(4) C. Wescher, *Notice sur deux inscript. de l'île de Théra*, p. 8; il en parle aussi dans son *Rapport sur des recherches épigraph. en Grèce*, 1865, in-8, p. 12 : à Rhodes seulement, il compte dix-neuf sociétés *eranistes*.

(5) Aristophane, trad. Artaud, in-18, p. 529, 542.

(6) Lib. III, épigr. XLVIII.

tout le temps que lui laissait sa sinécure de la Cour des Comptes, à s'ingénier pour les malades (1), pour les pauvres (2), pour les domestiques (3), et à leur préparer des moyens de retraite dans les temps difficiles.

Trajan, « pour subvenir aux besoins des familles nécessiteuses, dit M. Daremberg (4), avait imaginé une véritable institution de *crédit foncier.* » Il avait surtout pourvu à la nourriture des pauvres enfants. La *Table de Velleia*, découverte en 1747 (5), nous explique à cet égard les dispositions qu'il avait prises, et qui furent encore étendues par Marc-Aurèle (6), dont le stoïcisme épuré avait des vertus si voisines, et presque sœurs de celles du christianisme (7).

(1) Il fit, en 1756, l'*Exposition d'un plan pour les malades de l'Hôtel-Dieu*, réimprimée dans ses *Œuvres*, 1787, 2 vol. in-8.

(2) *V.* son *Mémoire sur l'établissement de compagnies qui assureront en maladies des secours, moyennant une petite somme par an ou par mois.* Il y a dans les *Œuvres* de Piron, in-12, t. VIII, p. 122, des vers sur cette fondation.

(3) Il avait eu, pour eux, avant Viollet de Wagnon, l'idée d'une maison de retraite. *V.* le *Journal de Verdun*, janv. 1751, p. 79.

(4) *Journal des Débats*, 13 mars 1868.

(5) *V.* Cara de Canonico, *dei Paghi*, *dell agro Velleiate*, 1788.

(6) Noël Des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle,* 1860, in-8, p. 39-40, 42, 46.

(7) Il y eut cependant encore des orphelins qu'oublia cette paternité du grand stoïcien : les enfants trouvés. Il les laissa esclaves. Il fallut les empereurs chrétiens pour les déclarer libres, et leur ouvrir le refuge du *Brephotrophium*. *V.* Ant. Rich, *Dict. des antiq. rom.* p. 85. — En Grèce, par anticipation sur le système de Malthus, la population n'avait pas le droit de s'étendre; Letronne l'a bien dit : « La limitation légale du nombre des citoyens paraît y avoir fait la base des gouvernements. » (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, nouv. série, t. VI, p. 186.) « En Grèce et dans l'Italie romaine, dit aussi Dureau de La Malle, c'était *la qualité, non la quantité* des citoyens qu'on s'étudiait à obtenir. » (*Écon. polit. des Rom.*, 1840, in-8, ch. XIII, p. 429.) — La guerre obligea pourtant les Romains à compter avec les petites gens,

Au moyen âge, chaque corporation d'artisans se donnait, entre autres obligations, un rôle de bienfaisance et s'en acquittait bien. Ce qu'on appelait la *charité du métier* était ce que nous nommons aujourd'hui *caisse de secours*. Toutes les confréries avaient la leur (1).

Peut-être entrait-il là autant de vanité d'esprit de corps que de véritable bienfaisance (2); mais le malheur n'en profitait pas moins, et d'ailleurs, comme l'a dit M. Thiers, puisqu'il faut toujours que l'orgueil humain se place quelque part, il est bon d'y applaudir quand il se réfugie dans le bien. Soit donc ostentation ou confraternité, aucune corporation ne souffrait qu'un de ses membres fût dans la misère. Quelques-unes avaient pour leurs malades un *hospice* particulier.

Celui des Orfévres de Paris, par exemple, établi rue des Deux-Portes, en 1403, exista jusqu'à la Révolution (3). Cette confrérie comptait, il est vrai, parmi les plus riches, mais c'est à la bienfaisance confraternelle qu'elle faisait tourner surtout ses avantages : au XVIIIe siècle, nous y trouvons la preuve que, sur 46,000 livres de dépense annuelle, 11,319 passaient en aumônes, ou en sommes assez rondes prêtées, sans

d'où venaient les enfants, la graine à soldat, *proles*. Ils ne leur demandaient pas autre chose, et les appelaient pour cela prolétaires, *proletarii*, « qui tantùm *prolem* sufficiunt. » (Nonius Marcellus, *de Proprietate sermonum*.)

(1) *V.* un article de Ch. Louandre, *Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1850, p. 858-859, et nos *Variétés hist. et litt.*, t. V, p. 131. — Dans l'antiquité, les *Colléges d'ouvriers* n'avaient pas fait moins. « Le *collégiat* — ainsi s'appelait tout membre de ces confréries — recevait de sa corporation, dit M. Du Cellier, des secours en cas d'infirmité ou de vieillesse. » (*Histoire des classes laborieuses*, 1860, in-8, p. 15.)

(2) *V.* Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. I, p. 484.

(3) P. Lacroix, *Hist. de l'Orfévrerie*, p. 66.

condition de remboursement, à quelques confrères ruinés (1).

Les corporations de province n'étaient pas moins charitablement organisées. Jamais elles ne manquaient de venir au secours d'un confrère malade (2). En dehors de cette charité particulière, et pour ainsi dire de famille, ces confréries avaient leurs dons et aumônes publics, tels que les présents en nature faits aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et aux prisonniers du Châtelet, le jour du repas de corps, pour la fête patronale.

C'était un de ces souvenirs aux malheureux que nous retrouvons sous toutes les formes les plus diverses dans l'histoire de la charité d'autrefois. Au XVIIe siècle, quand venaient les grands froids, des feux s'allumaient partout dans les rues, même la nuit, pour les plus pauvres, aux frais des plus riches (3). La veuve de Molière fit ainsi brûler, au cimetière Saint-Joseph, sur la tombe de son mari, qui en fut toute fendue, un certain nombre de voies de bois, pour que les mendiants du quartier pussent venir s'y chauffer (4).

Pendant l'hiver de 1784, on revint à cette coutume : de grands feux s'allumèrent devant tous les hôtels.

Nous pourrions citer d'autres faits encore plus con-

(1) E. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. I, p. 486. — L'idée des *Caisses d'épargne*, qui ne remonte chez nous qu'à 1818, date en Belgique de trente-deux ans plus tôt. Elle se trouve dans une brochure de de La Roque, *Établissement d'une caisse générale des épargnes du peuple*, Bruxelles, 1786, in-8. — L'année suivante, à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, Lavoisier proposa une « caisse d'épargne et de retraite pour le peuple. »

(2) Règlement pour les tailleurs de Soissons, janv. 1390, dans le *Recueil des Ordonnances*, t. VII, p. 397.

(3) *Aventures de Francion*, 1663, in-8, p. 326.

(4) Titon du Tillet, *le Parnasse françois*, in-fol., p. 329.

cluants en faveur de la philanthropie d'autrefois; par exemple : au xve siècle, ce que faisait Flamel avec sa maison du *grand-pignon*, dont il louait le rez-de-chaussée, pour donner le prix du loyer aux pauvres, logés au-dessus gratis (1); et au XVIIIe siècle, l'idée qu'on eut de fonder de véritables *Invalides civils* (2).

Un des hommes qui, sous le règne d'Henri IV, — époque d'ailleurs fort bien choisie pour faire accepter ces idées, — s'entendirent le mieux à toutes sortes de projets charitables et s'y entremirent avec le plus de succès, est Barthélemy de Laffémas, « varlet de chambre du roy, natif de Beau-Semblant, en Dauphiné, » ainsi qu'il s'intitule. Son opuscule de quinze pages : « *les Moyens de chasser la gueuserye, contraindre les feneans, faire vivre et employer les pauvres, dédiez à Messieurs du clergé,* » est plein des plus saines idées, qu'il suffit de reprendre pour discipliner le paupérisme (3).

(1) *V.* sur cette fondation de Flamel et sur les autres nos *Énigmes des rues de Paris*, p. 243-249.

(2) *Corresp.* de Grimm, édit. Taschereau, t. II, p. 284-285.

(3) Il y reprenait, en l'améliorant, l'idée de ces ateliers de pauvres que les anciens appelaient *ergastula* (Columelle, lib. I, cap. VI, IX), et que de son temps même on avait réorganisés en Espagne, sur l'inspiration d'un magistrat romain. (*Eden state of the poor*, t. I, p. 165, et Guarinos, *Econom. polit.*) « Jamais, dit Blakstone, faisant allusion dans ses *Comment. sur les lois anglaises*, liv. IV, chap. XXXIII, à cette organisation venue d'Angleterre, on ne fit mieux pour les pauvres que sous Élisabeth, lorsqu'on les mit à même de se nourrir et de s'habiller avec les produits de leur propre industrie. » — Les maisons de travail, qui furent ouvertes en 1682, mais sans succès, malgré une dépense de plus de six millions, et rétablies, sans plus de bonheur, en 1778, étaient une fondation du même genre. (*V.* Edel. Du Méril, *Philosophie du Budget*, t. I, p. 322.) Il faut en rapprocher l'idée des « asteliers publics » établis en 1649, à Paris, pendant la misère de la Fronde (Champion, *Hist. des Inondat.* t. I, p. LIV), et des

Pour nombre d'autres réformes aussi utiles, Laffémas n'avait pas été moins bien inspiré. Le premier il avait clairement indiqué les sources de la richesse publique : il avait provoqué l'uniformité des poids et mesures, excellente réforme dont nous avons déjà parlé ; il avait de tous ses efforts contribué, aussi bien qu'Olivier de Serres, à l'extension de la culture du mûrier et à l'établissement des premières magnaneries (1). Enfin, nul n'avait avant lui aussi éloquemment prouvé l'utilité des exportations et le bienfait du *libre échange* des industries européennes.

En cela Laffémas était le devancier de Jean du Gone, et de ses *Affiches de Paris*, *des Provinces et des pays étrangers*, qui parurent en 1716, pour cesser presque aussitôt (2); et aussi de ce pauvre La Blancherie, qui, s'ingénia, vers 1788, de faire connaître et de propager d'un peuple à l'autre les produits industriels de l'Europe. Il créa un journal auquel il eut le tort de donner le titre trop magnifique de *Correspondance générale des sciences*, *de la littérature et des arts*, en même temps qu'il s'intitulait agent général de la littérature. Il succomba sous la pompe de ces titres (3).

ateliers de charité du temps de la Régence. (*Journal* de Barbier, in-12, t. III, p. 181.) L'origine de nos *ateliers nationaux* est là.

(1) V. *Variétés historiques et littéraires*, t. VII, p. 303-308.

(2) Barbier, *Dict. des Anonymes*, t. I, p. 26, nº 339.

(3) Metra, *Correspondance secrète*, t. XIV, p. 233 ; *Mémoires secrets*, t. XII, p. 22, et Musset-Pathay, *Contes historiques*, p. 336. — En l'an V, un intrigant, qui se faisait appeler Gaston de Rosnay, reprit l'entreprise et le journal, avec un autre titre et moins d'honnêteté. Sa Gazette d'affaires, qui eut trente-quatre numéros, s'appelait *Journal du Gymnase de Bienfaisance ;* il s'y faisait le bienfaiteur de l'humanité par les annonces de toutes sortes d'inventions plus ou moins imaginaires : *vaisseaux insubmersibles, habits et souliers inusables*, ou *poëles en carton*, comme ceux dont

Il fut ridicule. Laffémas, plus modeste, n'était qu'oublié. Cependant leur idée était excellente. En la reprenant et la fécondant, on l'a bien prouvé.

Un autre projet de Barthélemy de Laffémas avait été de faire établir dans chaque ville, aux frais du gouvernement, une espèce d'agence d'affaires et de bureau de renseignements à l'usage de tous les citoyens, quels qu'ils fussent (1). Mais, en cela, notre homme aux heureux projets ne faisait que reproduire l'un de ceux qui font le plus d'honneur à la sagacité du père de Montaigne.

« Feu mon père, dit l'auteur des *Essais* (2), — pour n'estre aydé que de l'expérience et du naturel, — d'un jugement bien net, m'a dict autrefois qu'il avoit désiré mettre en train qu'il y eust ez villes certain lieu désigné, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se peussent rendre, et faire enregistrer leur affaire à un officier estably pour cet effect : comme, « je cherche à « vendre des perles, je cherche des perles à vendre ; tel « veult compagnie pour aller à Paris ; tel s'enquiert « d'un serviteur de telle qualité (3) ; tel d'un maistre ;

se moquait Pigault-Lebrun. (*V.* plus haut, t. Ier, p. 331-332.) Son jeune dura guère : un jugement du tribunal correctionnel le condamna, le 17 nivôse an V, à six jours de prison, et 50 livres d'amende, comme coupable « d'avoir à l'aide d'espérances chimériques, et en abusant de leur crédulité, tenté d'escroquer plusieurs citoyens. »

(1) *V.* son *Histoire du commerce de France* (*Archives curieuses*, Ire série, t. XIV, p. 423-424). M. Henri Martin a constaté la curiosité de ce projet. (*Histoire de France*, 2e édit., t. XII, p. 28.)

(2) Liv. I, chap. XXXIV.

(3) Ce que Montaigne demande ici avait existé pendant tout le moyen âge. Paris possédait alors la rue des *Recommanderesses*, et l'une de ces femmes, dont le métier était de placer les domestiques,

« tel demande un ouvrier; qui cecy, qui cela, chascun « selon son besoin. » Et semble, ajoute Montaigne, que ce moyen de nous entr'advertir apporteroit non legère commodité au commerce publique; car à tous coups il y a des conditions qui s'entrecherchent, et pour ne s'entr'entendre laissent les hommes en extrême nécessité (1). »

figure dans la *Danse des Morts* de l'une des éditions des *Heures* de Simon Vostre. (Langlois, *Essai sur les Danses des Morts*, t. II, p. 21.) Je ne sais si les Romains avaient de ces sortes de *placeurs*. Au moins, pour leurs esclaves perdus, recouraient-ils à la voie des affiches. M. Letronne en a retrouvé et publié une de ce genre faite sur papyrus. *V.* un article de M. Dugas-Montbel, dans *le Temps*, 8 novembre 1833. — Parmi les *Graffiti de Pompéi*, du P. Garucci, publiés en 1856, il s'en trouve un que M. G. Boissier traduit ainsi : « Une urne de vin a disparu de la boutique; celui qui la rapportera recevra 65 sesterces (13 francs); s'il amène le voleur, on lui donnera le double. » (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er avril 1866, p. 566.) — Voltaire, dans sa lettre à Mme Denis, du 24 août 1751, fait une allusion charmante aux réclamations par affiches pour les objets qu'on voulait retrouver : « Maupertuis, dit-il, a fait imprimer une petite brochure sur le *Bonheur;* elle est bien sèche et bien douloureuse. Cela ressemble aux affiches pour les choses perdues. »

(1) La création du *Bureau d'adresse* fondé par Renaudot, et dont deux autres créations, la *Gazette de France* et la *Feuille d'avis* ou *Petites affiches,* furent la conséquence, réalisa tout ce que demande ici Montaigne. (Sur les premières *Petites affiches*, en 1633, *V.* nos *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 51). En 1631, le *Bureau de rencontre* — c'est aussi le nom qu'on lui donnait — fut mis en ballet. Le livret en est fort curieux. On y apprend que c'était non-seulement un centre de renseignements, mais un lieu de *conférences* (p. 12-13) :

Un rendez-vous en titre de bureau,
Pour ceux qui ne sçavent que faire
. . . .
Pour nos trois sols nous y pourrons entrer
Et trouver quelque chose ou blanque.

On trouve dans ce livret des vers pour le porteur de *gazettes* (p. 7), d'autres (p. 8) pour ces *distillateurs* ou *vendeurs d'eaux médicinales*, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 138). *V.* encore sur ce *Bureau d'adresse*, le *Roman bourgeois*, Biblioth. Elzév., p. 106, note, les *Variétés historiques et littéraires*, t. I, p. 138, et surtout le *Recueil des questions traitées dans les conférences du bureau d'adresse*, 1666, in-12, 6 vol. — Le Sage, dans *Gil Blas* (liv. I, ch. XVII), parle d'un homme « à qui s'adressoient les laquais qui étoient sur le pavé, » et nous savons par le *Novitius* (1721, in-4°, p. 908) qu'il existait à Paris, pendant la Régence, un nommé Herpin qui exerçait le métier d'*indicateur*, le dictionnaire dit *Nomenclator* : « Il enseignait les noms et les adresses des personnes de qualité. » Germain Brice était un cicerone de même espèce. Il se louait aux étrangers pour leur montrer les curiosités de Paris. Son livre fut le résultat et le résumé de ces promenades salariées.

LIX

Ce sont là désirs et projets du meilleur sens, mais pour la réalisation desquels notre *Almanach des adresses* et la quatrième page de nos journaux n'ont, je crois, laissé rien à regretter. Je pense même que si Montaigne revenait, il trouverait l'idée de son père par trop bien mise à exécution. Il y a déjà longtemps de cela; à peine un siècle après que le bonhomme en avait eu l'idée, ou plutôt le rêve, l'*annonce* circulait: Blegny, le faux Abraham du Pradel, publiait à Paris, en 1690, son *Livre commode des adresses* (1), et la réclame anglaise lancée en 1637 par Jean Innys, à qui Charles Ier avait permis d'établir un *bureau de renseignements* allait déjà grand train. Voici par exemple comment

(1) *V.* plus haut, t. I, p. 138.

M[me] Baker, lingère et modiste, s'annonçait dans le *Morning-Post* de Londres, en 1695, sous cette adresse : « Piccadilly, 27, excellente confection de robes et chapeaux, sous le patronage des dames de la cour. »

En 1706, un bottier entreprenant faisait entonner cette fanfare en l'honneur de sa très-excellente marchandise : « *Chaussures portées avec orgueil par la gentry des trois royaumes.* » Bientôt devait venir la réclame en vers, telle que celle qui étala ses vingt-cinq rimes à la louange d'un illustre chapelier, dans un numéro du *Journal de la cour* de 1760. Le grand art d'enfler, de ballonner *(puffing)* l'annonce, allait enfin se développer dans toute son ampleur savante, et monter au point où la trouvèrent Sheridan et Charles Lamb, quand le premier le définit dans ces lignes moqueuses : « Il y a ballonnage oblique, direct, indirect, violent, doucereux, érudit, par approbation, par contradiction; » et quand il inspira au second cette boutade d'ironique admiration :

« Je trouve dans les pages remplies d'annonces tout l'idéal qui manque à ma vie. Charmantes et chères annonces ! Ce beau chat qui se mire dans une botte (1) ! l'urne à thé ! le chapeau magnifique ! surtout ces vers

(1) L'annonce a fait beaucoup pour les marchands de cirage, surtout pour MM. Day et Martin Holborne, dont la fortune commença vers 1819. Day n'était qu'un pauvre petit coiffeur de la Cité. Un soldat passe, lui demande quelques schellings pour achever sa route, il les lui donne, et l'autre, comme remercîment, lui laisse la recette du fameux cirage que depuis aucun autre n'a éclipsé, et qui permit à Day et à son associé Martin de se retirer, avec une immense fortune, dans leur palais de *Régent's park*. (Mézières, *Jugements, maximes et réminiscences*, 1857, in 18, p. 350.) — Day mourut le 6 octobre 1836, laissant à ses héritiers 12,250,000 francs.

sublimes, composés par le poëte lauréat de mon coiffeur ! tout cela me ravit l'âme ; j'aime à penser qu'autrefois monarques et princesses avaient le monopole des poëtes lauréats, et que maintenant c'est une fantaisie que mon épicier et mon tailleur se passent aisément (1). »

Et ne croyez pas qu'il y ait rien là d'exagéré pour ce qui regarde même l'annonce française au XVIIIe siècle. Les plumes littéraires étaient déjà taillées à son service. Diderot raconte qu'un jour il fut prié de faire, sous le titre d'*Avis au public*, l'annonce pompeuse d'une pommade qui faisait pousser les cheveux, et qu'il en fut mieux payé que d'un article de l'*Encyclopédie* (2).

Voltaire enfin, dans une lettre du 5 janvier 1767, fait cette sortie sur la *littérature réclame*, à propos de je ne sais quel *bazar provençal* de ce temps-là :

« Il m'est tombé entre les mains l'annonce imprimée d'un marchand de ce qu'on envoie de Paris en province pour servir sur table.

« Il commence par un éloge magnifique de l'agriculture et du commerce ; il pèse dans ses balances d'épicier le mérite du duc de Sully et du grand ministre Colbert, et ne pensez pas qu'il s'abaisse à citer le nom du duc

(1) Cité par M. Ph. Chasles dans un article du *Journal des Débats*, 17 décembre 1850.

(2) Je trouve ce fait dans le curieux livre de M. Fr. Barrière, *Tableaux de genre et d'histoire*, p. 113. — Je ne connais, après cette pommade patronnée par Diderot, aucune autre mieux recommandée que celle dont le fameux constituant Alexandre Lameth se fit le protecteur. Nous avons vu un billet de lui, du 5 mars 1822, où il prie Arnault de faire, dans le *Miroir*, un petit article pour « la pomade zootice (*sic*), » de M. Henri, le vrai *plaisir* du faubourg Saint-Honoré — il y avait alors rue de Richelieu un coiffeur nommé Plaisir. — « C'est sans doute, dit-il, celle dont se servaient Aspasie et les autres beautés de la Grèce. »

de Sully : il l'appelle l'ami de Henri IV; et il s'agit de vendre des saucissons et des harengs frais!

« Cela prouve du moins que le goût des belles-lettres a pénétré dans tous les états; il ne s'agit plus que d'en faire bon usage. Mais on veut toujours mieux dire qu'on ne doit dire, et chacun sort de sa sphère (1). »

Les *annonces* dans les journaux politiques commencèrent avec eux, c'est-à-dire dès les premiers temps de la Révolution.

Le grave *Moniteur* en donna l'exemple. Si de notre temps il fut le dernier à reprendre l'annonce payée, en 1789 il avait été le premier à s'en faire une ressource. Il parut pour la première fois le 24 novembre 1789, sous le titre de *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel*. Un avis indiquait que « toute annonce signée d'une personne *connue* y serait insérée moyennant 3 livres pour dix lignes d'impression et au-dessous; 6 livres depuis onze jusqu'à vingt lignes; 12 livres depuis vingt et une jusqu'à trente lignes; 18 livres depuis trente et une jusqu'à quarante lignes; et 24 livres depuis quarante et une jusqu'à cinquante lignes. » Le temps était mal pris pour cette innovation.

Il l'était aussi mal, neuf années après, en l'an VI, lorsque Villiers proposa, le 7 prairial, au conseil des

(1) La fameuse *huile de Macassar* ne réussit que par des réclames en ce style humanitaire. Je renvoie au *Constitutionnel* du 1er décembre 1817, pour qu'on juge bien de la littérature mise au service « de cette huile merveilleuse. » La réclame lui valut plus que le succès, l'immortalité! Byron n'en a-t-il pas parlé dans *Don Juan*, chant 1er, str. 17, lorsqu'il dit de la mère de son héros : « Rien sur la terre ne pouvait la surpasser en vertus, excepté, ô Macassar, ton huile incomparable! » Balzac lui-même fait désespérer par Birotteau de faire mieux que cette huile « si rondemen menée. » (*Grandeur et décadence de César Birotteau*, p. 90.

Cinq Cents, de couvrir une partie du déficit de 62 millions, en assujétissant au droit de timbre les *Annonces* des journaux (1). C'est à l'époque présente qu'était réservée cette grande ressource fiscale!

La Révolution ne vit donc pas fleurir l'annonce en sa primeur. Elle ne devint une vraie fortune pour les journaux qu'à partir de la Restauration, et ce qu'on ne sait guère, c'est que cette « mine d'or » leur fut indiquée, en 1823, par le ministre du temps, M. de Villèle, pendant la discussion de la *Loi sur la presse* (2).

Dès l'époque de Louis XIII, tout marchand de Paris avait déjà sa carte avec son nom imprimé, sa demeure bien indiquée et même son enseigne gravée.

Il la donnait à quiconque venait acheter chez lui. Dans une famille de collectionneurs maniaques, dont parle Gui Patin, on avait fait, de père en fils, un recueil de toutes ces enseignes imprimées. « Ainsi, dit Patin, on peut trouver là l'origine de bien des gens qui ne veulent jamais descendre de l'élévation où la fortune les a placés (3). »

(1) *V.* le cousin Jacques, *Dictionn. néologique*, t. I, p. 162. — Le *timbre* sévit sur les journaux anglais avant de sévir sur les nôtres. Plusieurs, pour y échapper, s'imprimèrent sur étoffe, « parce que la loi ne disait pas que le calicot imprimé serait timbré. » On les appela mouchoirs politiques. (*Rev. Britann.*, oct. 1841, p. 311.)

(2) Charles Maurice, *Hist. anecd. du théâtre*, t. II, p. 316.

(3) *L'Esprit de Gui Patin*, 1703, in-12, p. 16-17. Les arracheurs de dents du Pont-Neuf avaient aussi de ces sortes de billets-enseignes qu'ils faisaient répandre « pour annoncer leur science et leur logis. » (Furetière, *Roman Bourgeois*, Biblioth. Elzévir., p. 234-235.) Carmeline, le plus fameux de ces arracheurs de dents, avait, comme les autres, son enseigne imprimée. (V. *l'Esprit des autres*, 4e édit., p. 66-67.) — Dans une des lettres de l'abbé de Varenne, *les Amusements de l'amitié*, édit. de 1741, p. 101, on lit ceci sur des marchands qui venaient de le voler :

Les jetons de métal qui, depuis quelques années, sont entrés en cours à la place des cartes d'adresses, sont une invention presque aussi ancienne. Je les croyais pourtant bel et bien un produit de la réclame moderne et même de la réclame anglaise, comme on l'a dit quelque part. J'ai vu dans le cabinet d'un curieux un de ces jetons prototypes des nôtres. Il est en cuivre rouge; d'un côté, il présente un chiffre entrelacé avec la légende :

PIERRE. BIZET. MARCHAND. MIROITIER.

et l'exergue, 1703.

Au revers, on voit sur une console, couverte en partie d'un tapis fleurdelisé, un miroir carré surmonté d'une pendule. Au fond est un manteau retroussé. La légende est celle-ci :

AU. MAGAZIN. ROYAL. RVE. SAINT-MARTIN.

Rien n'y manque, pas même le mot *magasin,* se prélassant à la place de *boutique,* mot déjà vulgaire et suranné.

Nierez-vous, après cela, que la réclame, avec la plupart de ses ressources et de ses raffinements, n'est pas d'invention moderne (1) ?

« Ils me donnèrent l'imprimé de leur enseigne, pour ne pas me tromper de maison, quand je voudrois encore être dupé. »

(1) L'affiche littéraire existait déjà. Gabriel Gueret parle, dans son *Parnasse réformé,* 1681, in-12, p. 58, de celles dont les vendeurs de beau langage, tels que le sieur de Richesource, tapissaient les carrefours, mais qui ne prouvaient qu'une chose, « l'extravagance de ces orateurs en chambre. » Suit la citation de l'une de ces curieuses affiches. Sur certaines autres, que celles de M. Charles Albert n'ont que trop longtemps rappelées et qui se trouvaient à tous les coins de rues de Paris, sous Louis XIII et Louis XIV, *V.* le *Francion* de Sorel, 1663, in-8, p. 574, et les

Pour en finir avec elle, je dois dire qu'elle fut bien près, en 1732, de mettre les filles à marier sous sa dépendance, comme plus d'un industriel s'est avisé de le faire de nos jours (1).

Cette année-là, il se trouva à Hambourg un Villiaume anticipé qui émit très-plaisamment l'idée d'un bureau d'adresses pour ces sortes d'affaires (2).

Dans l'espèce de *Petites Affiches* matrimoniales qu'il dresse à cet effet, et que reproduisirent un livre allemand et un recueil français de cette époque (3), on lit entre autres articles :

fragments du *Voyage* de Locke à Paris (*Revue de Paris*, t. XIV, p. 78). Locke reproduit le texte de l'une de ces affiches comme l'ayant copié sur le mur. — Les oculistes romains, de peur que l'on ne contrefît leurs remèdes, avaient des cachets en pierres gravées, qu'ils apposaient sur le vase contenant le *collyre*, et qui leur servaient ainsi de sauvegarde et d'annonce. On conserve plusieurs de ces pierres. V. *Gazette littéraire*, 1764, in-8, t. III, p. 184, et la brochure de M. Sichel : *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains*, Paris, 1845, in-8.

(1) Même en 1732, l'idée était bien loin d'être neuve : « Plato, lisons-nous dans la 3e *Serée* de G. Bouchet, vouloit qu'il y eust des brasseurs de mariages qui sçeussent, par art, cognoistre les qualitez des personnes qui se marient pour donner à chascun la femme qui luy seroit convenable. »

(2) Furetière imagine de dire que de son temps il fut fait « un tariffe pour l'évaluation des partis sortables pour faire facilement les mariages. » Il donne ce très-curieux tarif. (*Roman bourgeois*, édit. Elzév., p. 53-54.)

(3) *Lettres sérieuses et badines*, La Haye, 1732, in-8, t. VI, I[re] part., p. 289-294. — Rétif de la Bretonne, dans son livre *M. Nicolas*, dont les dix-neuf parties mirent trois ans à paraître, et qui fut pour lui comme une sorte de journal autobiographique, avec annonces, demandes et réclames, se fit lui-même son propre Villiaume : « J'ai soixante-trois ans, dit-il, je vis seul, isolé...., il me faudroit une compagne de quarante à soixante ans, assez aisée pour me nourrir. » Il était franc au moins, et ne dorait pas la pilule conjugale. *V.* Monselet, *Rétif de la Bretonne*, 1854,

« Un homme qui vit de ses rentes et qui a plus de 10,000 rixdalers de bien, n'auroit point d'éloignement pour épouser une veuve point trop vieille et sans enfants. Mais il faudroit qu'elle eût au moins 60,000 marcs, qu'elle fût bonne ménagère, qu'elle eût l'œil sur la cuisine, qu'elle sût écrire, compter, coudre, piquer, enfin qu'elle ne prétendît point avoir une couturière chez elle. »

« Un épicier fraîchement établi, qui par le secours de ses amis a une boutique bien garnie et qui a fort bon air, cherche une demoiselle qui n'ait pas passé les vingt ans, qui ait les cheveux noirs, les yeux bruns, une belle taille, qui parle bon françois et qui sache dessiner, broder et jouer du clavecin. »

« Une dame âgée de cinquante-neuf ans, qui a eu le malheur, depuis trois semaines, de devenir veuve pour la quatrième fois, cherche un homme de vingt-six ans, sain, vigoureux. Il vivra avec elle en grand seigneur, et elle lui fera un magnifique équipage. D'ailleurs, il n'aura que faire de s'embarrasser d'aucun soin. Il sera son légataire universel » (1).

in-12, p. 64. — Pichegru, étant à Bruxelles, malade et seul, voulut se donner une compagne, à l'aide des annonces. Il envoya au *Journal de Bruxelles* « l'article à insérer, » et qui fut inséré en effet, le 3 frimaire 1794, mais sans aboutir à rien. V. *le Figaro* du 17 juillet 1868.

(1) A Londres, dans la première partie du XVIIIe siècle, le fameux Keith, qui mariait à la chapelle de May-Fair, de la façon la plus clandestine et la plus commode, *per verba de præsenti,* publiait des avis dans les journaux pour vanter les avantages des unions ainsi contractées. Lui et ceux qui vivaient du même trafic matrimonial s'engageaient aussi à fournir des maris au rabais. Plusieurs actes, entre autres celui-ci, en sont la preuve : « 22 juin 1728. Mariage entre Josiah Walsh et Elisabeth Cutchey. Reçu de M. Ralf et de M. Hargrove, afin de pourvoir la dame d'un mari, deux guinées, lesquelles serviront aussi à payer les

Mais en voilà assez, je crois. On voit qu'en 1732, la réclame matrimoniale était organisée : il n'y avait plus qu'à ouvrir boutique.

On s'en est chargé, à Paris, moins d'un siècle après (1).

autres frais de la noce. » (*Monthly-Review* de 1834, citée par le *Mémorial encyclopédique*, 1835, col. 108.)

(1) L'un des premiers qui fit la chose en règle fut Liardot, en l'an II. *V.* Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant le Directoire*, Paris, E. Dentu, 1855, in-8, p. 177-178. — Les *Petites Affiches*, que dirigeait alors Ducray Duminil, s'emparèrent bientôt de l'idée, sous la rubrique *Demandes en mariage :* « Invention nouvelle, assez plaisante, dit le cousin Jacques, mais très-immorale, selon nous, dont un libertin profite ou cherche à profiter, mais dont l'oisif s'amuse au coin de son feu. » (*Dict. néolog.*, 1800, in-8, t. I, p. 50.)

LX

C'est un fait singulier, et ce qui précède suffirait pour en établir la preuve, que toujours, même quand le sujet ne semble pas devoir y conduire, on finit par parler de la France, de Paris. Quel que soit le point de départ, c'est inévitablement là qu'on arrive, comme au grand centre où tout se meut, où tout vit. Nous venons encore d'y être ramenés tout à l'heure; ne nous en éloignons donc pas. Parlons cette fois de Paris lui-même, des choses nouvelles qui l'intéressent.

Commençons par quelques mots au sujet des *puits artésiens*, dont on a mis tant d'efforts à le doter un peu tardivement. Ici encore vous attendez de notre part quelque revendication en faveur du passé : vous ne vous trompez pas.

Niebuhr ayant lu, au mois de mai 1830, dans la *Gazette d'État de Prusse*, d'intéressants détails sur

les sources artificielles dont de semblables puits pourraient doter le Sahara, se souvint que du temps des Romains on avait déjà essayé de fertiliser ainsi le désert en creusant des issues à la mer souterraine qui bruit, dit-on, sous ses sables. Il écrivit donc au journal prussien (1) :

« ..... Quant à l'existence des prétendues *mers souterraines* dans ces contrées, elle n'est pas nouvelle pour moi. Voici un passage qui démontre le volume considérable de ces nappes d'eau et leur haute antiquité, lequel m'est très-présent, parce que, l'ayant découvert il y a quelques mois, je l'ai cité dans le premier volume de la nouvelle édition de la *Collection des historiens byzantins*.

« Olympiodore, historien dont Photius a fait des extraits qui font partie d'un des volumes de la *Collection*, dit (Cod. 80.) :

« On creuse dans les oasis des puits de 200, 300 et
« même jusqu'à 500 aunes (à un demi-pied l'aune),
« dont l'eau jaillit et déborde. »

Niebuhr n'était pas trompé par sa mémoire; Olympiodore a parlé en effet de ces puits du désert, et à peu près dans les termes qu'il cite; seulement, il aurait pu ajouter qu'il y eut plus d'une contrée rendue par le même moyen habitable et fertile. Si la plaine qui s'étend au delà du Liban vit autrefois fleurir sur son immensité, inféconde aujourd'hui, les grandes cités de Balbeck et de Palmyre, elle le dut aux sources artificielles que la main de l'homme avait fait jaillir de ses flancs stériles, et qui, véritables rivières, tant elles étaient abondantes, versaient sur ces sables, rendus

(1) Cettre lettre a été reproduite dans la *Gazette littéraire* du 6 mai 1830, p. 367.

maintenant à leur aridité première, la fraîcheur et la fertilité. Les voyageurs anglais Wood et Darwins, de qui l'on a une si curieuse description des ruines palmyriennes, ont trouvé, sous les gigantesques décombres, les traces de ces fontaines que l'homme avait créées, les débris de ce grand système de veines et d'artères, qui porta si longtemps la vie au cœur d'une contrée redevenue cadavre (1).

Ces puits étaient aussi anciens que les plus anciens temples de Palmyre, et leur existence remontait, par conséquent, au temps du roi Salomon, qui passe pour être le premier fondateur de la cité reine. De là, on a été amené à dire assez naturellement que les anciens Hébreux avaient connu les puits artésiens, et que la source dont Moïse fit jaillir les flots sous sa baguette divine n'était pas autre chose (2).

(1) On pense que des tremblements de terre, détournant les courants souterrains, ont pu tarir ces puits, et qu'il n'en fallut pas davantage pour que toute la contrée se dépeuplât. (*Neuvième congrès historique*, 1843, in-8, p. 333-334.) — M. Ferrier, adjudant général dans l'armée persane, parle de la vaste plaine au milieu de laquelle se trouve Nichapour, et qui doit sa fécondité prodigieuse à douze mille cours d'eau jaillis ainsi de *karitz* ou puits, dont un certain nombre existe encore. (*Voyages en Perse, dans l'Afghanistan*, etc. Paris, E. Dentu, t. I, p. 199.)

(2) M. Ch. Lenormant, dont l'ingénieur, M. Laurent, reprit le travail pour le compléter, dans le journal *l'Isthme de Suez*, du 15 août 1868, pense avec raison que ce passage du *Livre de Job* (cap. XXVIII, v. 10) : *Prorumpere jussit rivos de rupibus*, doit s'entendre des puits forés dans le désert. (*Athenæum français*, 1853, 2e semestre, p. 199.) S'il n'eût craint de porter atteinte à un miracle, il eût vu certainement la même chose dans l'opération de Moïse faisant jaillir l'eau du rocher en le frappant de sa baguette. M. Jobard, moins timoré et pour qui la croyance en la science passe avant toute autre, ne donne pas une explication différente au *miracle* du chef hébreu ; et même, suivant lui, Moïse s'y prenait fort bien. Il employait le seul bon moyen :

Les Maures du Sahara, ajoute-t-on, font tous les jours de pareils miracles; et si les tribus errantes s'étonnèrent tant de celui-là, c'est qu'elles n'étaient pas encore faites à la vie du désert et aux ressources que la nécessité y force d'inventer. Pour les Arabes donc, le prodige de Moïse et de sa baguette n'est vraiment qu'un jeu d'enfant (1).

Tous les jours ils le renouvellent dans quelque coin de leurs déserts; notamment, selon le voyageur Shaw, dans l'amas de villages situés au milieu du Sahara et qu'ils appellent Wad-Reag.

« Ils creusent des puits à cent, quelquefois à deux cents brasses de profondeur, dit ce curieux touriste, qui

la percussion, à laquelle les plus habiles sondeurs ont été obligés de revenir dernièrement. (*Les Nouvelles inventions aux Expositions universelles*, etc., t. I, p. 230.)

(1) Les Egyptiens, dont Moïse emportait la science en fuyant leur pays, opéraient de la même manière le forage des puits dont quelques-uns existent encore dans les grandes oasis. Après avoir analysé, à l'Académie des Inscriptions, le 12 nov. 1852, le texte d'une *stèle* incomprise de M. Sam. Birch dans un mémoire de l'*Archæologia*, t. XXIV, et sur laquelle se trouve décrit le travail exigé pour l'un de ces puits, creusé par ordre de Ramsès II, c'est-à-dire vers l'an 1536 avant J.-C., M. Lenormant se demanda comment se faisait cette opération. Il eût pu trouver la réponse à sa question dans ce qui a été écrit à ce sujet par M. Ayme, que le pacha d'Egypte a fait gouverneur des Oasis, et qui a pu ainsi étudier sur place l'ancien procédé de forage. « Ils perçaient la roche, dit-il (*Magasin pittoresque*, 1850, p. 163), soit avec des tiges de fer, soit avec un fer très-lourd attaché à une poulie. » Il est évident que, dans ce dernier cas surtout, il s'agit de forage par percussion. Les Chinois, dont l'industrie a une origine contemporaine de celle dont nous parlons, emploient un moyen analogue. Ils creusent leurs puits de sel ou de feu, en faisant jouer « un mouton ou tête d'acier de trois ou quatre cents livres pesant. » (Huc, *l'Empire chinois*, 3e édit., t. I, p. 316.) On sait que le puits artésien de Passy a été foré à l'aide d'un procédé imité de celui-là.

visita cette partie de la Barbarie en 1727 (1), et, ajoute-t-il, ils ne manquent jamais d'y trouver de l'eau en grande abondance. Ils enlèvent, pour cet effet, diverses couches de sable et de gravier, jusqu'à ce qu'ils trouvent une espèce de pierre qui ressemble à l'ardoise, et que l'on sait être justement au-dessus de ce qu'ils appellent *Bahar-Taht*, la mer *au-dessous de la terre* (2).

« Cette pierre se perce aisément, après quoi l'eau sort si soudainement et en si grande abondance, que ceux que l'on fait descendre pour cette opération en sont quelquefois surpris et noyés, quoiqu'on les retire aussi promptement qu'il est possible (3). »

(1) *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, 1743, in-4, t. I, p. 169.

(2) *V.*, sur ces mers souterraines, entrevues par Buffon, qui en parle souvent dans sa *Correspondance inédite*, Malte-Brun, *Mélanges*, t. III, p. 356-357.

(3) Dans un très-curieux article de la *Revue britannique* (novembre 1846), les *Tribus de Sahara algérien*, il est parlé de ces puits qui existent encore en quelques oasis, notamment dans le Rouara. « Les Arabes, y est-il dit, p. 132, racontent que dans quelques villages, ces puits ont cent fois la hauteur d'un homme. Ils sont creusés carrément et soutenus par des poutres de palmier. » Depuis quinze ans, on cherche à multiplier ces puits dans tout le Sahara. M. Degousée, mort trop tôt, en 1862, fut d'abord chef de la compagnie chargée de cette entreprise; son gendre, M. Laurent, dirige aujourd'hui les forages. De 1855 à 1860, avec une dépense moindre de 300,000 francs, cinquante puits furent ainsi obtenus. On peut consulter sur ces travaux un article de M. J. Duval, dans le *Bullet. de la Soc. de Géogr.*, fév. 1867, p. 113-187; et, au sujet des puits artésiens qui ont été creusés dans les oasis du Sahara de la province de Constantine, *le Constitutionnel* du 26 septembre 1857. — Peu à peu ce progrès, que la fertilité suivra, se rapproche du Maroc. A la fin de 1865, des forages avaient commencé, sous la direction du capitaine d'artillerie M. Zickel, dans la partie occidentale du Sahara, voisine de ce pays, et l'on espérait que cette innovation bienfaisante serait le meilleur moyen de nous le concilier.

Si donc Paris était dans le grand désert, il y a des milliers d'années qu'il aurait son puits artésien ; mais il ne faut pas le regretter trop, les compensations n'ont pas manqué, et d'ailleurs, M. Mulot (1) aidant, M. Arago conseillant, la grande ville n'a pas perdu pour attendre. Il est bon de dire toutefois qu'elle n'a pas été, tant s'en faut, la première en Europe à se donner sa fontaine artificielle. Il y aura tantôt six ou sept siècles que l'Artois a les siennes. Celle qui se voit à Lillers, dans l'ancien couvent des Chartreux, commençait à sourdre à plein jet vers le milieu du XII[e] siècle, et toutes nos provinces du Nord prirent exemple sur ce premier puits, véritablement artésien, puisque c'est à quelques lieues de la capitale de l'Artois qu'il déversait ses eaux abondantes. Des limites de la Picardie jusqu'à celles de la Flandre, ce fut alors à qui creuserait son trou et ferait jaillir sa fontaine. Ces sources factices se multiplièrent surtout dans les environs de Béthune. L'Allemagne aussi voulut avoir les siennes, et le sol de la basse Autriche se cribla de puits forés; enfin la contagion gagna jusqu'à l'Italie. « Il y a plus d'un siècle, dit M. Garnier (2), que l'on connaît les eaux jaillissantes... des environs de Bologne et de Modène (3), ainsi que la fontaine que Cassini a fait

(1) Je ne laisserai point passer le nom de ce grand perforeur, sans vous dire que j'ai trouvé sa fameuse *sonde* exactement décrite dans un livre publié en 1715. C'est dans le cabinet d'un curieux de Dresde qu'elle se voyait alors. (*Nouvelles littéraires* de Dusauzet, t. I, p. 179.)

(2) *Traité des puits artésiens*, in-4, p. 30.

(3) Ramazzini parlait déjà, au XVII[e] siècle, des tuyaux de plomb découverts dans les décombres de l'ancienne Modène et qui semblaient communiquer avec d'anciens puits, lesquels, selon M. Arago, ne pouvaient être que des puits artésiens. (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1835, p. 184.) D'ailleurs, selon Ramazzini,

percer dans le fort d'Urbin, dont l'eau s'élevait au-dessus du sol à une hauteur de quinze pieds. »

Paris seul était donc en retard, mais ce n'était pas faute de soupirer après les sources qui pourraient suppléer aux eaux de la Seine, insuffisantes et insalubres (1).

Déjà, au XVII[e] siècle, celles de Rungis, que l'aqueduc romain d'Arcueil, réparé en 1624 par ordre de Marie de Médicis, déversait à flots dans Paris, ne suffisaient plus aux nombreuses fontaines.

Un moyen proposé, le 31 mars 1631, par Salomon

Modène est bâtie sur une de ces mers souterraines dont nous avons déjà parlé. (Malte-Brun, *Mélanges*, t. III, p. 356-357.) On trouve dans les *Opera omnia medica et physiologica* de Ramazzini, Genève, 1717, in-4, un traité spécial sur ces puits artésiens de Modène.

(1) En 1787, il y eut un premier puits artésien creusé à Vaugirard, dans la maison du curé de Saint-Sulpice. (*Journal de Paris*, 3 avril 1787.) Ce n'est pas tout, deux siècles auparavant, du temps de Henri III, Nicolas Waser-Hun, bourgeois de Bâle, Jean Sponde et Paul La Treille, avaient obtenu du roi un privilége exclusif pour le moyen qu'ils prétendaient avoir de « lever les eaux d'un lieu bas et profond en haut... et faire de chacun puyts une fontaine courante continuellement, et ce sans ayde d'hommes ny d'animal quelconque, ains par soy. » (*Œuvres* de Palissy, avec notes de Faujas de Saint-Fond et Gobet, in-4, p. 674, note.) N'étaient-ce pas là de véritables puits artésiens? L'entreprise ne réussit pas. B. Palissy se moqua de Jean Sponde et de Nicolas Waser-Hun. (Edit. Cap, p. 147.) Il en avait le droit, connaissant plus qu'aucun la théorie de ces eaux jaillissantes. (*Ibid.*, p. 341.) Il savait comment faire des *fontaines artificielles*. M. Babinet en a retrouvé l'idée; mais il a avoué, avec autant de conscience que d'esprit, la priorité que l'illustre artisan avait sur lui. (*Revue des Deux-Mondes*, 1[er] mars 1854, p. 1038.) M. Marcel de Serres a fait un aveu pareil. Il est convenu qu'il avait retrouvé dans Bernard Palissy (édit. Cap, p. 206) les observations faites par lui-même sur la pétrification des corps organisés dans les mers actuelles. V. *Athenæum*, t. III, p. 581.

de Caus, — le même dont la légende menteuse a fait un martyr, — aurait pu suppléer à cette insuffisance. A l'aide d'une machine placée en amont, près de l'Arsenal, il se faisait fort d'obtenir à ses frais « un eslevage de quarante poulces d'eau, à prendre dans la rivière, et de la faire conduire en plusieurs endroits de la ville (1) ; » on ne l'écouta pas.

Ce que pouvait fournir la Seine fut négligé; on ne songea, comme aujourd'hui, avec les grands projets de la Dhuys et de la Vanne, qu'à ce qui pourrait être obtenu par la dérivation de quelque rivière voisine.

Sous Louis XIV, on n'aspirait qu'après le jour où l'Ourcq fournirait ses eaux à la ville.

Cette rivière, — qui mit plus d'un siècle à creuser son canal, depuis 1680, où le gendre du célèbre Riquet, M. de Manse, en rêva le projet sous le regard protecteur de Colbert (2), jusqu'à l'an X qui le vit réellement commencer, — cette rivière, que Paris s'est enfin conquise, était déjà jaugée alors par d'intelligents industriels et distribuée en espérance dans les mille fontaines de Paris. C'était un des grands projets de ce temps qui a légué tant d'utiles idées au nôtre ; mais il se trouva plus de rieurs pour s'en moquer sans le comprendre que de spéculateurs pour en patronner l'entreprise. Lisez un peu les livres sérieux, les journaux graves de l'époque, pas un n'en parle pour en vanter l'importance

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, t. II, p. 440, etc. A Londres, sous Elisabeth, il existait déjà des pompes de même sorte au bas du grand pont, pour élever les eaux de la Tamise. (*Voyages* de Monconys, mai 1663, t. III, p. 53.) Elles furent remplacées, à la fin du XVIIe siècle, par la pompe à feu de Savery. *V.* Grosley, *Londres*, 1774, in-12, t. I, p. 141.

(2) De Vert, *Plan de Paris, avec détails hist.*, etc., 1817, in-4, p. 2.

et le bienfait; en revanche, les comédies burlesques s'en occupent pour en railler la prétendue utopie.

« Certes, dit Arlequin, dans la comédie de Dufresny, *le Banqueroutier* (1), vous n'ignorez pas que plusieurs personnes ont entrepris à leurs dépens d'amener la rivière d'Ourcq à Paris, dans la vue de vendre l'eau bien cher à ceux qui en ont besoin. M. Persillet faisoit état que cela lui vaudroit plus d'un million. Pour cela, il a fallu faire de grandes dépenses pour sa part, et il a avancé quatre cent mille francs dont il se doit rembourser sur la première eau qui sera vendue (2). »

En 1768, Voltaire fut plus sérieux, et avec autant d'esprit pour le moins.

Deux ingénieurs de premier mérite, Perronet et De Parcieux avaient voulu faire pour le Paris de la rive gauche, avec la dérivation de l'Yvette, ce qu'on avait

(1) *Théâtre italien* de Gherardi, t. I, p. 402. — Un autre ouvrage, assez frivole d'apparence, l'*Histoire des Savarambes*, par Denis Vairasse, d'Alais, dont la 1re édit. parut de 1677 à 1679, et qui est dédiée à Riquet, parle aussi de cette dérivation de l'Ourcq, dont Riquet avait eu l'idée, que son gendre, Manse, on l'a vu tout à l'heure, reprit un peu plus tard, mais sans succès. *V.* Louis Figuier, *les Eaux de Paris*, 1862, in-18, p. 71-74.

(2) C'est Simon Girard, ancien membre de l'Institut d'Egypte, qui finit par mener à bien les travaux du canal de l'Ourcq, auxquels il s'était voué tout entier depuis 1802. *V.* Louis Passy, *Frochot, préfet de la Seine*, 1867, in-8, p. 487; *Corresp. de Napoléon*, t. XII, p. 285. Pour le compléter, il proposa tout un système de canaux souterrains dans Paris : « M. Girard, d'Egypte, écrit Stendhal, le 13 juillet 1825, offre de faire un canal sous chaque rue de Paris, moyennant huit millions. » Un rêveur, A. Tissot, avait alors la même idée (*V.* le *Catal. de la Biblioth. Millot*, p. 77-78). Elle est aujourd'hui réalisée. Les Parisiens de nos jours n'ont rien à envier aux Romains du temps de Néron, qui avaient tous droit à une certaine quantité de l'eau des fontaines publiques, suivant le jaugeage du mesureur *(calix)*. *V.* Frontin, *de Aquæductibus*, cap. XXXVI.

tenté pour celui de la rive droite par la dérivation de l'Ourcq. Ils ne trouvèrent que des obstacles.

« Je déclare, écrivit Voltaire à De Parcieux, le 2 juin 1768, je déclare les Parisiens de Welches et de vrais badauds, s'ils n'embrassent pas votre projet. Je suis de plus assez mécontent de Louis XIV, qui n'avait qu'à dire *je veux*, et qui, au lieu d'ordonner à l'Yvette de couler dans toutes les maisons de Paris, dépensa tant de millions au canal de Maintenon. Comment les Parisiens ne sont-ils pas un peu piqués d'émulation, quand ils entendent dire que presque toutes les maisons de Londres ont deux sortes d'eau, qui servent à tous les usages (1)?

« Il y a des bourses très-fortes à Paris, mais il y a peu d'âmes fortes. Cette entreprise serait digne du gouvernement, mais a-t-il six millions à dépenser?... Les filles de l'Opéra l'emportent sur les naïades de l'Yvette (2). »

(1) Dès le temps de Jacques Ier, au commencement du XVIIe siècle, Hugh-Middleton, orfévre de la Cité, dont la fortune s'y noya, fit dériver de Chadwel et d'Amwel, jusqu'à Londres, une rivière éloignée de plus de dix-neuf milles, et qui fournit par jour trente millions de gallons d'eau (150,000,000 de pintes) : « Une action de la compagnie de la Nouvelle Rivière, comme on l'appelle encore, qui, du temps de Middleton, se vendait cent livres (2,500 fr.), en vaut aujourd'hui quinze mille (375,000). » (*Des machines et de leurs résultats*, trad. de l'anglais par Lhuillier de L'Etang, 1833, in-12, p. 109.)

(2) En 1777, rien n'était fait encore, et, malgré le *Mémoire* de Perronet *sur les moyens de conduire à Paris une partie des eaux des rivières de l'Yvette et de la Bièvre*, rien ne se fit. Defer, en 1785, reprit l'idée pour n'aboutir qu'à un procès. V. *les Causes célèbres*, sept. 1789, p. 107-130. — L'opposition venait des Périer, dont la dérivation de l'Yvette eût rendu la pompe à feu inutile. Projetée à Chaillot, en 1777, elle fonctionnait depuis 1781. *V.* le *Journal de Paris*, 11 août 1781. Le ministre Calonne la patronnait fort, à cause de l'agiotage qui se faisait sur ses actions. (*Corresp. secrète inéd.*, t. II, p. 53, 70.) Les Périer l'emportèrent et Defer fut ruiné.

LXI

Au projet de la dérivation de l'Ourcq, enfin exécuté, comme nous l'avons dit, et si bien même qu'il y a quelques années l'on pensa sérieusement à mener la pauvre rivière jusqu'au fond du bois de Boulogne (1); à ce projet, dis-je, s'était naturellement joint celui d'un canal de ceinture autour de Paris.

(1) Dès la fin du XVIe siècle, on avait eu l'idée de le gratifier d'un peu d'eau. Un des hommes les plus experts en hydraulique, l'Italien Balbani, se chargea d'y creuser de vastes citernes dans le genre de celle qu'il avait construite chez Zamet, et dont Olivier de Serres a fait un si grand éloge. (*Théâtre d'agriculture,* in-4, t. II, p. 55-57.) Je ne crois pas qu'il réussit; son nom n'en resta pas moins à l'une des allées du bois, comme on le voit sur le plan de la Grive. Un autre Italien, s'occupant des mêmes travaux, voulut, en 1622, fournir d'eau les habitants de l'île Notre-Dame (l'île Saint-Louis) à l'aide d'une grande pompe que faisait mouvoir « un moulin à vent dressé au haut d'une maison ; » il ne réussit qu'à se faire moquer. *V.* nos *Variétés historiques et littéraires*, t. I, p. 211. Son

L'idée de cette dernière entreprise, dont la construction du canal Saint-Martin a été le tardif accomplissement, avait même devancé l'autre.

Sous Henri II, un maître de forges, nommé Deffroissez, qui s'ingénia de mille autres idées, toutes avortées de même (1), avait eu la pensée de rendre plus abondante l'eau des fossés, qui seraient ainsi devenus une sorte de canal navigable tout autour de la ville (2).

L'offre qu'il fit de son projet ne fut pas acceptée, mais soixante ans plus tard on y revint.

En 1611, un sieur Cosnier présenta un Mémoire qui préludait ainsi : « S'il plaît au roy, le sieur Cosnier et autres gens solvables, ses associés, entreprendront de rendre les fossés de Paris navigables de dix toises de large et cinq pieds de profondeur, même aux plus grandes sécheresses, depuis le bout du fossé de l'Arsenal en Seine jusqu'à la porte Saint-Denys, et de ladite porte jusqu'au dessous des Thuilleries, suivant la moderne fortification, en fermant les fauxbourgs Montmartre et Saint-Honoré, en sorte que les plus grands

invention n'était pourtant guère différente ni de celle de Bourier pour les jardins de Clichy (*Journal de Paris*, 12 juillet 1780), ni de celle de MM. Amédée Durand et Franchot, tant vantée par M. Jobard. (*Les Nouv. Invent.*, t. I, p. 141.) — En Allemagne on se sert encore pour élever les eaux d'une machine appelée *escargot d'eau*, qui rappelle au mieux celle que les anciens appelaient *cochlea* et dont le système reposait aussi sur le principe de la vis d'Archimède. *V.* Vitruve, lib. X, cap. VI, et Strabon, édit. Siebenk., p. 561. — La pompe du pont Notre-Dame, qui n'a disparu que depuis quelques années, marchait d'après un système dont on fit longtemps honneur à Mignardie-Séjournac ; il est figuré, dès 1585, dans le traité *Delle artificiose machine*, de Ramelli, fig. 95.

(1) *V.* sur lui nos *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, p. 103.

(2) Sauval, *Antiq. de Paris*, t. I, p. 80.

bateaux y pourront commodément naviguer » (1).

Le canal eût ainsi complétement enceint la partie septentrionale de la ville, et, par conséquent, toute proportion gardée entre les limites du Paris de ce temps-là et celles du Paris actuel, il eût été tout à fait ce qu'est le canal Saint-Martin. Seulement, ce qui eût mieux valu, et ce qui fait surtout regretter qu'on ne l'ait pas creusé alors, c'est qu'au lieu d'être rejeté par delà les faubourgs, il eût longé les vieux remparts, devenus nos brillants boulevards d'aujourd'hui. De cette façon, l'on aurait eu au cœur de Paris, toujours grandissant, non plus une simple ligne de maisons et d'arbres verts, mais encore une large ceinture d'eaux vives : deux merveilles accouplées, sur une même parallèle, le grand canal de Venise et les boulevards de Paris !

Le projet échoua, bien entendu, en 1611 ; on le reprit en 1636, puis en 1637, mais pour le voir avorter encore, bien qu'il fût aux mains du plus riche entrepreneur du temps, le fameux M. Villedo, celui-là même qui donna son nom à la rue récemment construite alors dans le quartier Richelieu et dont presque toutes les maisons lui appartenaient (2).

La grande entreprise eut beau être abandonnée, elle resta toujours le rêve des Parisiens bien pensants. En 1731, l'idée en fut reprise par ordre du roi, mais n'alla pas plus loin pour cela (3). En 1756, l'un des hommes

(1) *V.* De La Mare, *Continuation du Traité de la Police*, t. V, p. 216, 298.

(2) *V.* notre article sur lui, *Revue française*, juillet 1856, p. 493-497. — « Ce canal, dit avec raison l'abbé Ansker, auroit eu plusieurs avantages, même il auroit remédié aux inondations. » (*Variétés philosophiques et* surtout *littéraires*, 1762, in-12, p. 126.)

(3) Ce canal aurait été différent de ceux qu'on avait précédem-

de l'autre siècle qui ont le mieux pressenti, pour les embellissements de Paris, ce que nous avons enfin exécuté, l'avocat Poncet de La Grave, caressait encore l'espérance de voir enfin creuser son cher canal. Il n'avait pas abandonné les idées de Cosnier et de Villedo, il le rêvait toujours tel que ceux-ci l'avaient projeté, c'est-à-dire comme l'accompagnement indispensable des merveilles du boulevard ; « embelli par le canal, écrivait-il (1), ce sera, sans contredit, une des plus belles promenades de l'Europe ! » Et il avait raison. Puis il ajoutait, songeant au bienfait de cette rivière nouvelle qui se serait creusé un lit au sein même de Paris : « ... On pourra multiplier les fontaines dans tous les quartiers; les eaux d'ailleurs pourront couler vivantes dans tous les ruisseaux, et les rues, par ce moyen, seront extrêmement propres. » En cela, l'utopie de La Grave n'était pas difficile à réaliser ; nos *bornes-fontaines* l'auraient, je pense, satisfait (2).

Je m'étonne que l'excellent avocat, si curieux du bon entretien et de la salubrité des rues, n'ait pas émis de même, touchant un autre point de la propreté pu-

ment projetés. Ainsi, il devait être alimenté par les eaux de la petite rivière de Croûe. Nous avons vu à ce sujet une lettre de Bélidor, du 8 octobre 1731. Il dit qu'il a reçu un ordre de la cour pour se rendre à Paris « afin d'y examiner un projet de canal pour faire une navigation qui doit prendre depuis les fossés de la porte Saint-Antoine jusqu'à Saint-Denis, et depuis Saint-Denis jusqu'à la Seine, c'est-à-dire joindre la Seine avec elle-même, sans passer par Paris. Ce canal doit être entretenu par les eaux d'une petite rivière qui passe à Saint-Denis, que l'on nomme la Croûe. »

(1) *Projet des embellissemens de la ville et des fauxbourgs de Paris,* 1756, in-8, 3e partie, p. 123.

(2) Gilles Deffroissez en avait eu l'idée en 1550, trois siècles avant Emery, qui l'exécuta. (Fréd. Moreau, *Hist. du flottage en train,* 1843, in-8, p. 52.)

blique, quelque projet qui l'eût posé en précurseur de M. de Rambuteau, le pudibond édile, et surtout de Barthélemy, le poëte, qui, dans sa *Nouvelle Némésis* (1), s'attribue ainsi l'honneur des constructions décentes dont vous comprenez que je veux parler :

Si, sur nos boulevards, des tourelles de pierre
Dispensent les passants de baisser la paupière,
Quelque faibles qu'ils soient, ces bienfaits me sont dus (2).

Il ne tenait qu'à Poncet de La Grave que j'eusse à tenter ici une petite revendication en sa faveur ; mais, lui manquant, je la ferai pour d'autres et sans sortir du même siècle. C'est au nom de certains industriels qui, dans un but pareil, proposèrent au ministre, M. de Laverdy, l'établissement « de brouettes à demeure à différens coins de rues, » que ma petite réclamation aura lieu. Je l'àppuierai sur un passage des *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 6 septembre 1769 (3), et, sans chercher avec le chroniqueur narquois s'il n'y avait pas dans la proposition seule « une

(1) *Satire III*, Explications.

(2) Barthélemy, dans cette réclamation, fait allusion à l'effet produit par quelques vers de sa satire sur « les nouveaux embarras de Paris, » d'abord publiée en deux feuilletons de la *Presse*, puis en brochure, sous le titre de *Revue satirique, à M. G. Delessert, préfet de Police*, 1838, in-8. Il y parlait des améliorations exigées par la décence publique, pour les abus dont il est question ici. M. Delessert, qui en fut sans doute frappé, aura dit quelques mots à son collègue de la préfecture de la Seine, et delà sera venue l'idée de ces colonnes, dont M. de Rambuteau est resté l'unique parrain.

(3) T. IV, p. 356. — « On raconte qu'un quidam avait autrefois imaginé de se promener dans Paris, en robe de chambre, tenant sous le bras une garde-robe ployante, et criant d'une voix mélancolique : *Chacun sait ce qu'il a à faire*. Et il faisait payer quatre sous. » (Blanvillain, *Pariseum*, 1807, in-12, p. 234-235.)

dérision pour le ministère vil et minutieux de M. de Laverdy, » je constaterai l'avantage que l'entreprise, comme on la comprenait alors, aurait eu sur ce que nous avons établi depuis. On en aurait fait une affaire de finances, une occasion de taxe. « Les entrepreneurs, dit Bachaumont, promettoient de rendre une somme au trésor royal, ce qui, ajoute-t-il, tournoit la chose en un impôt digne d'être assimilé à celui que Vespasien avoit mis sur les Romains (1). »

Tout en riant, Bachaumont dit ici la vérité, l'impôt-Laverdy ne l'eût en rien cédé à l'impôt-Vespasien qui, du reste, bien qu'on ne l'ait pas fait remarquer, reposait sur de pareils établissements. Rome, dès le temps de la République, était, au point de vue de la propreté et de l'hygiène, tout aussi bien pourvue que si M. de Rambuteau y eût été édile. Montaigne, se faisant fort d'un vers de Lucrèce (2), a dit, dans ses *Essais* (3) :

(1) M. de Sartine eut aussi sa part des railleries que souleva si mal à propos cet établissement de propreté publique. *V.* le *Gazetier cuirassé*, 1777, in-12, p. 32. — Le Paris du XVIIIe siècle avait cependant grand besoin de ce genre d'assainissement, comme on peut en juger par un passage des *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans*, p. 165. — Londres, sous Élisabeth, n'était pas plus propre. A la cour même une grande cuve, *a jack*, était l'unique et peu inodore réceptacle des affluents dont nous parlons. Sir John Herrington crut qu'on pouvait demander mieux, ce qu'il fit par un petit libelle, qu'il appela *Métamorphosis of Ajax*, en jouant sur le nom de l'objet si difficile à nommer. La reine le trouva si hardi de parler de telles choses qu'elle l'exila dans ses terres, fit supprimer le pamphlet, et mit en prison le libraire. *V.* Philarète Chasles, *Caractères et payages*, 1833, in-8, p. 234, 248. — C'est dans la puritaine et pudique Genève que l'institution de propreté si désirée à Paris et à Londres fut établie dès 1746. *V.* Grosley, *Voyage en Hollande*, p. 414.

(2) Lib. IV, v. 1024.

(3) Liv. I, chap. XLIX.

« Il y avoit aux carrefours, à Rome, des vaisseaux et demy-cuves, etc. » Mais il oublie d'ajouter que ces *amphores*, — Macrobe les désigne ainsi (1) — étaient appelées *gastras* (2), comme on le voit par un passage de Pétrone, et qu'enfin, s'il était possible de baser une taxe sur leurs étranges produits, c'était grâce aux teinturiers qui déjà, au dire d'Athénée, achetaient ces matières pour obtenir des couleurs plus éclatantes (3).

Jetons un peu d'eau sur ces détails, qui sentent l'immondice. L'histoire d'un autre progrès, dont Paris se trouve fort bien l'été, nous en fournira de reste. Parfois on arrive à l'arroser trop, et de la poussière on fait de la boue : jadis on ne l'arrosait point assez, et les promenades n'étaient point accessibles par les jours de sécheresse et de grand vent.

En 1750, on imagina d'abattre la poussière à l'aide de grands tonneaux arrosoirs tout pareils à ceux qui fonctionnent aujourd'hui, avec cette différence qu'au

(1) *Saturn.*, lib. III, cap. XVII. *V.*, sur ce passage, les *Mémoires de l'Académie de Troyes*, par Grosley, p. 17.

(2) « Quasi ventres, » dit Boulanger dans son *de Tributis et vectigalibus*, cap. XXVI, Toulouse, 1712, in-12, p. 136. — Il en est aussi parlé dans l'*Anthologie*. *V.* l'*Athenæum français*, 26 févr. 1855, p. 149. — Pour empêcher les passants de faire des ordures près d'un lieu consacré, on y faisait peindre à l'extérieur deux serpents mangeant sur un autel. (Ant. Rich, *Dict. des Antiq. Rom.*, p. 299.)

(3) Boulanger, *de Tributis*, etc., p. 136. — En 1769, les *water closet* commençaient à Paris, les *Affiches* du mois de janvier de cette année-là, annonçant un appartement à louer, rue Bourbon-le-Château, dans une maison dont Pont-de-Vesle était propriétaire, y promettent « des lieux à l'angloise. » Thomas Desorgues perfectionna le système, et se vit voler son secret. (*Biog. port. de contempor.*, t. II, p. 1345.) Enfin, vers 1820, M. Cazaneuve, d'une part, et de l'autre M. Debezès, organisèrent les premières fosses mobiles et inodores. (*Arch. des découvertes*, t. XII, p. 376.)

lieu d'un cheval ils avaient quatre hommes pour attelage. Le premier qu'on vit aux Tuileries parut si curieux que Gabriel Saint-Aubin se hâta de le dessiner (1).

Sur les boulevards, qui n'étaient que très-imparfaitement pavés, on souffrait plus encore de la poussière. Joseph Outrequin, entrepreneur des pavés de Paris, y remédia, en étendant, d'après un système anglais (2), le procédé d'arrosage employé aux Tuileries.

Une belle pension, des lettres de noblesse (3), et, ce qui vaut mieux, des vers de Voltaire (4), l'en récompensèrent.

(1) Le *Magasin pittoresque* de 1848, page 381, a reproduit ce dessin.

(2) Grosley, *Londres*, 1774, in-12, t. I, p. 61. — La plantation des boulevards est due à Outrequin. Il avait eu aussi l'idée, pour rendre plus facile la réparation des canaux de plomb qui distribuent les eaux dans Paris, de les faire passer dans des souterrains voûtés. (Hurtaut et Magny, *Dict. histor. de la ville de Paris*, 1779, in-8, t. III, p. 783-784, note.)

(3) « On dit, écrit Voltaire à Damilaville, le 8 octobre 1764, qu'on a donné des lettres de noblesse et une grosse pension au sieur Outrequin, pour avoir arrosé le boulevard. »

(4) On se rappelle ces vers de Voltaire dans la satire du *Pauvre Diable* :

Je conduisais ma Laïs triomphante,
Les soirs d'été, dans la lice éclatante
De ce Rempart, asile des amours,
Par Outrequin rafraîchi tous les jours.

LXII

Puisque nous étions revenus tout à l'heure à parler de l'ancienne Rome, ne la quittons pas sans dire un mot de quelques perfectionnements administratifs, de quelques raffinements de civilisation qui lui furent communs avec Paris, cette autre Rome immense.

Nous avons dit déjà que le *macadam* était, hormis son nom, une invention tout antique, mais nous n'avons pas ajouté que cette façon de ferrer les chemins avait empiété jusque sur les faubourgs de Rome. Ils n'étaient pas autrement pavés, ce qui leur donnait, par conséquent, je ne sais quel faux air de notre faubourg Saint-Antoine. Ce macadam romain avait été établi en l'an 579 de la ville, du temps des censeurs Fulvius Flaccus et Postumius Albinus. A en juger par les détails que donne Tite-Live, il n'aurait en rien différé du

nôtre. « Les censeurs, dit-il (1), avaient voulu que les chemins ainsi disposés fussent couverts de cailloux *(cilice sternendas)* et bien encaissés *(marginendas)* dans une double marge de pierre. »

Pour compléter leur ressemblance avec nos chaussées parisiennes, on avait bordé de trottoirs toutes les rues de Rome, et c'était, comme chez nous, aux frais du propriétaire que se faisait cette dépense de voirie. On lit dans les *Règlements des Tables d'Airain* (2) :

« Le propriétaire qui aura devant sa maison un trottoir l'entretiendra tout le long de sa propriété, en pierres liées ensemble, entières et bien unies, selon que l'ordonnera l'édile qui aura l'intendance dans cette partie de la ville, en vertu de la présente loi (3). »

Voilà pour la loi urbaine; pour la loi de bienséance, c'est la même chose, on se croirait encore à Paris. Tout passant devait céder le passage aux femmes. Seulement, pour régler cet usage courtois, il avait fallu un décret du sénat de Rome (4). A Paris, tout homme bien appris s'est décrété cet ordre-là lui-même.

L'aspect des rues, à considérer sinon la façade des maisons, du moins les gigantesques affiches qui les couvraient, différait fort peu de l'aspect des nôtres. Déjà du temps de Plaute, même s'il ne s'agissait que

(1) Lib. XLI, cap. XXVII.

(2) Publiés par Mazzocchi, Naples, 1754, in-fol., p. 53-55. — Par arrêt du parlement (5 avril 1399), les princes mêmes devaient faire paver devant leur *ostel.*

(3) Sous le premier Empire, Paris n'avait encore que fort peu de trottoirs. L'abbé Arthur de Dillon fit de cette incommodité, et des réclamations qu'elle soulevait, l'objet d'une brochure : *Utilité, possibilité, facilité de construire des trottoirs dans les rues de Paris,* 1802, in-8.

(4) Valer. Maxim., lib. V, cap. II.

de réclamations d'objets perdus ou d'avis donnés pour des objets trouvés (1), on placardait des annonces écrites en caractères longs d'une coudée (2).

Il y avait aussi les affiches de spectacles, étalant à leur plus bel endroit une des principales scènes du drame qui serait représenté (3), ou bien, s'il s'agissait de combats de gladiateurs, offrant en raccourci le tableau des diverses luttes qui auraient lieu dans l'arène.

C'était, on le voit, toujours comme à Paris. Ces affiches étaient peintes, et je jurerais même qu'on recourait pour les tracer sur le mur au procédé d'estampage, si généralement employé aujourd'hui pour les affiches de grand apparat. Je le pense d'autant mieux que les Romains avaient toujours connu ce procédé. Ils le devaient aux Étrusques qui ne dessinaient pas autrement les noires silhouettes qui décorent leurs vases. C'est là un fait qui ne souffre pas le moindre doute, et que M. de Caylus affirme ainsi positivement : « Quand la couverte noire ou rouge étoit sèche, dit-il (4), le peintre, ou plutôt le dessinateur devoit nécessairement calquer ou poncer son dessin ; et selon l'usage de ce temps-là, il n'a pu se servir pour y parvenir que de lames de cuivre très-minces, susceptibles de tous les contours et découpées, comme l'on fait aujourd'hui de ces mêmes lames pour imprimer les lettres

(1) *V.* plus haut, p. 64. — Au siècle dernier, un journal de province, les *Petites affiches d'Aix*, donnait déjà une liste des objets perdus et retrouvés, devançant ainsi de près de cent ans le *Moniteur* dans cette innovation utile, dont on lui a fait honneur. *V.* Ch. de Ribbe, *Un Journal et un journaliste à Aix avant la Révolution*, 1858, in-8, p. 9.

(2) *Rudens*, act. V, sc. II, v. 7.

(3) *Pittur. antich. d'Ercolano*, t. I, tav. 4.

(4) *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 87.

et les ornements (1)... » Nos peintres-afficheurs ne se doutent guère qu'avec leur décalcage multicolore ils font tous les jours du dessin à la manière étrusque ; mais, pour peu qu'on ait de goût, en se rendant compte de la barbarie routinière du procédé, on ne s'étonnera pas de son origine (2).

Il ne faudrait pourtant pas vouloir tout chercher chez les étrangers, ni même en Grèce, ni même à Rome ; il est mille choses modernes, l'éclairage permanent des rues, par exemple (3), qu'on n'y trouverait pas ; mais

(1) Les anciens s'en servaient aussi pour écrire. L'empereur Justin, lorsqu'il voulait signer, avait recours à une petite tablette de bois, dans laquelle étaient taillées à jour les lettres de son nom. Il n'avait qu'à suivre avec la pointe de sa plume les contours de cette découpure. *V.* Procope, *Hist. secrète,* chap. VI. Théodoric faisait de même. (*Nouveau Traité de diplomatique,* 1762, in-4, t. V, p. 26-27.) Cela nous met bien près de l'imprimerie. Les lettres mobiles avec lesquelles les potiers romains gravaient leur nom sur les vases, nous en rapprochent bien plus encore. « Ils s'en servaient, dit Jansen, à peu près de la même manière que le font nos relieurs pour les étiquettes sur le dos des livres. » (*Essai sur l'origine de la gravure en bois,* etc., 1808, in-8, t. II, p. 35.) Ajoutez à cela qu'ils avaient déjà la recette de l'encre typographique, ainsi que nous l'avons déjà dit (t. I, p. 357, note), et vous conviendrez avec nous que, s'ils ne connurent pas l'imprimerie, c'est, encore une fois, qu'ils ne le voulurent pas (*V.* à ce sujet, t. I, p. 4). Dugald-Stewart a dit : « L'imprimerie doit être plutôt considérée comme le résultat des causes générales dont le progrès de la société dépend, que comme le simple effet d'un heureux hasard. »

(2) En Allemagne, au XVe siècle, l'artisan que Paul de Prague appelle *ciripagus* faisait des affiches sur les murs, à l'aide d'un procédé tout semblable à celui d'aujourd'hui, ce qui fait dire à M. Aug. Bernard, frappé comme nous de cette singularité : « L'industrie des affiches peintes appliquées sur les murailles, à l'aide d'une feuille de métal découpée sur laquelle on passe une brosse enduite de couleur, n'est donc pas nouvelle, comme on pourrait le croire, puisqu'elle était connue au XVe siècle. » (*De l'Origine et des débuts de l'imprimerie en Europe,* Paris, 1853, in-8, t. II, p. 59.)

(3) Il y eut pourtant dans l'antiquité des essais tentés pour l'é-

alors on aurait souvent sa revanche en demandant au Paris du moyen âge ou du XVIIe siècle, ces choses introuvables dans l'antiquité ; ce qui, après tout, fait toujours notre époque contribuable d'un autre temps.

On aurait beau chercher dans l'ancienne Rome, je doute, par exemple, qu'on y trouvât l'usage du *carton-pierre* (1). Par contre, on n'irait pas loin dans l'histoire de l'industrie française sans l'y rencontrer. « On fait prendre au carton toutes sortes de formes, tandis qu'il est encore frais, écrit M. de Paulmy (2) ; on le fait même entrer dans des moules. Au XVIe siècle, on étoit dans l'usage d'en faire des ornements dans les appartements (3). »

Oubliée au XVIIe siècle, l'utile invention fut reprise

clairage des rues. *V.* notre brochure : *les Lanternes*, etc., p. 3 et suiv. Sous Louis XIV seulement, un système régulier fut organisé à cet effet. On ne pensa qu'un siècle plus tard à éclairer les horloges publiques pendant toute la nuit : l'idée, qui était de Fresnel, ne fut même mise à exécution que cinquante ans encore après ! (*Suppl. au Dict. de la Conversat.*, dix-huitième livraison, p. 462.)

(1) M. Sjiezelmy, qui se faisait fort il y a quelques années de construire des maisons en une sorte de carton-pierre fait de papier et de gomme, prétendait toutefois que son procédé lui venait des anciens. « Il n'y a rien de nouveau ici-bas, disait-il, suivant un rédacteur de l'*International*, je n'ai fait qu'imiter les Grecs et les Romains. »

(2) *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. Hh, p. 154.

(3) M. de Paulmy aurait pu ajouter que ce genre de travail constituait l'industrie du *poupetier*, ainsi appelé parce que la pâte dont il faisait usage servait aussi à la fabrication des *poupées*. *V.* le *Glossaire* de M. L. de Laborde au mot POUPETIER, ainsi que ses livres *Union des arts et de l'industrie*, t. II, p. 448, et *Renaissance des arts à la cour de France*, t. I, p. 404-405. Philibert Delorme, dans son *Traité d'architecture* (liv. XI, ch. V), parle de ces ornements faits, dit-il, de « l'estuc d'une paste que vous moulerez sur des creux. » *V.* aussi notre travail sur les *Jouets d'enfants*, 1er article, *Moniteur* du 16 janvier 1856.

au XVIIIe. Un savant Suédois, le docteur Faxe, la retrouva, et, l'ayant perfectionnée, donna, sous le nom de papier-pierre ou carton lithophyte, une pâte solide ayant la double propriété d'être à l'épreuve du feu et de l'eau (1).

Vers le même temps, nous voyons reparaître une invention dont les pierres fusibles *(lapides fusiles)* des Romains (2) pouvaient avoir donné l'idée. Qu'elle vînt

(1) *Journal polytype des sciences et des arts*, déc. 1785, p. 354. — A la même époque, M. de Montfort, dont nous reparlerons, avait mis à la mode une espèce de *carton-pierre* de son invention. (*Mém. secrets*, t. XXXVI, p. 146.) Cinquante ans auparavant, vers 1730, les ornements en carton moulé, connus sous le nom de *papiers mâchés*, du même genre à peu près que ceux dont il est parlé dans la note précédente, avaient repris faveur d'abord en France, où, par exemple, ils furent employés, en 1788, pour la décoration de la nouvelle salle de spectacle de Montpellier; puis en Angleterre, où cette industrie est encore exercée avec avantage, et toujours sous son nom français, ce qui est une preuve irréfutable de son origine. On peut juger de ce qu'était en 1789 *l'art des papiers mâchés*, par un article de l'*Esprit des journaux* 18e année, t. IV, p. 365. — Les Anglais, pour faire croire, malgré l'étiquette toute française, que c'est pour eux une industrie spéciale, la tiennent secrète autant que possible. (*Rev. britann.*, avril 1841, p. 399.) En cela, ils ne trompent personne, même chez eux. « Vers 1835, dit M. Natalis Rondot, l'ancien procédé français, c'est-à-dire la pression dans des moules de pâte de papier ou de papier mouillé, fut remis en usage par M. Brendley, de Birmingham ; il prit même un brevet, mais qui fut attaqué. » (*Exposition universelle de* 1851, *travaux de la Commission française*, XXIXe *jury*, p. 18. *V.* aussi C. G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre*, édit. belge, 1837, in-12, t. II, p. 133.)

(2) « C'étoit, lit-on dans le *Scaligerana* (Cologne, 1667, in-8, p. 87), une façon des anciens Romains, qui avoient de belles inventions à fondre la pierre. Il y a des colonnes à Rome, aussi hautes que Nostre-Dame, qui sont fusibles. Les Italien sont bien trouvé quelque pareille invention, mais ce ne l'est pas encore. Les Italiens l'appellent *mischi* (de *miscere*), parce qu'ils sont meslez. » Il y a encore à Florence une manufacture de pierres dures. (Valery, *Voyage en Italie*, t. III, p. 161.)

ou non de là, elle n'a été reprise que pour être perfectionnée. Vous vous doutez que je veux parler de ces *marbres artificiels* dont notre époque, si amie du luxe mitigé d'économie, a réveillé la mode avec tant de succès.

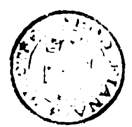
Racle, l'architecte-ingénieur dont nous avons déjà parlé (1), s'occupa, dès 1787, de la composition de ces marbres factices. Il les obtenait par le mélange de deux espèces d'argile très-abondantes dans la Bresse, sa province natale. C'était ce qu'il appelait modestement du *marbre-argile*. Je crois volontiers que tous nos jaspes d'imitation, tous nos porphyres de fabrique, tous nos marbres de contrebande, brevetés ou non, ne sortent pas d'autres carrières (2).

Le *stuc*, qui joue un si grand rôle dans nos ornementations modernes, est le produit d'une industrie plus ancienne encore. L'enduit solide et transparent qu'au XVIe siècle on mettait déjà sur les sculptures pour en doubler la solidité et l'éclat, et dont il est parlé dans l'*Ulysse françois* (3), n'était certainement pas encore autre chose.

(1) *V.* t. I, p. 71. — On peut lire, sur l'invention dont il est ici question, un article du *Journal de Bourgogne*, mars 1787.

(2) Je me souviens d'avoir vu, en ce genre, à la première exposition de Londres, les beaux produits de M. Evrot, de Chaunes, dans les Vosges.

(3) Article VALENCIENNES. — Quand Grisel, en 1777, trouva le secret de son marbre artificiel, il borna sa prétention à imiter le *stuc* des anciens le mieux qu'il pourrait. (*Journal de Paris*, 3 fév. 1777.)



LXIII

Il ne fallait rien moins que tous ces héritages industriels du passé pour satisfaire aux dévorants besoins du Paris d'aujourd'hui. Jamais il n'a fait plus ample litière d'inventions et de procédés constructeurs, surtout depuis qu'une nouvelle ardeur de bâtir et de s'embellir s'est emparée tout à coup de lui. Mais elle aura beau faire, la grande ville, elle aura beau chaque jour s'agrandir, s'assainir et s'orner, toujours ce qu'elle accomplira tournera dans la sphère des embellissements et des agrandissements que les Parisiens d'autrefois, rois ou bourgeois, avaient rêvés pour elle. Parle-t-on, non pas de faire de Paris un port de mer, comme, en 1826, le projetait M. Bérigny (1), et comme, en 1869, le pro-

(1) Sur son projet, soumis à l'Acad. des sciences le 17 avril 1826, V. *le Globe*, t. III, p. 273.

jettent encore MM. J. Ardoin et Cᵉ (1), mais tout simplement, ce qui est assez ambitieux déjà, d'amener des vaisseaux à Paris, on retombe, sans s'en douter, dans un des projets de Louis XIV.

« Le roi, dit Dangeau dans son *Journal*, sous la date du 16 octobre 1692, fait venir de Provence une chiourme pour deux galères. Celles qui étoient demeurées à Rouen, on veut les envoyer à Brest pour essayer si on ne pourra point se servir de ces galères-là sur la Seine. On n'est pas content de l'épreuve qu'on en fit il a deux ans » (2).

La Révolution, qui d'ailleurs ne se rencontra pas que cette fois avec les idées de Louis XIV, tous les grands pouvoirs se ressemblant par leurs rêves, reprit la pensée de faire de Paris un port de mer.

« Oui, s'écriait Camille Desmoulins dans le *Dis-*

(1) *V.* le *Journal des Débats*, 27 mai 1869.

(2) En 1657, un *yacht*, ou bâtiment de *chasse*, comme l'indiquait son nom hollandais, vint de Rotterdam à Paris, où Servien en fit présent au roi. (Faugère, *Journal d'un voyage à Paris, en* 1657-1658, p. 143, 471.) *V.* aussi, sur le *yacht* du roi d'Angleterre, en 1663, et le luxe de son ameublement, le *Voy.* de Monconys, t. III, p. 169. — Le marquis de Vallavoir avait entrepris, avec l'agrément du roi, le service des rivières et canaux de France, « par le moyen de galiotes, frégates et tartanes; » mais ce projet se réduisit à un service de bateaux sur la Seine. (*Correspondance administrative de Louis XIV*, t. III, *Introduction*, p. LV.) Sous la Régence, un vaisseau hollandais de huit canons arriva dans les eaux de Paris. « Il salua de tout son canon le pavillon des Tuileries et vint mouiller au port Saint-Nicolas, devant le Louvre. On le voyoit à l'intérieur pour un sou par personne, et l'équipage gagna ainsi plus de cent écus. » (Dubois de Saint-Gelais, *Histoire journalière de Paris*, t. I, p. 58.) En 1768, on voulut établir entre Paris et le Havre un service régulier de navires marchands; mais l'entreprise ne semble pas avoir eu de suites. *V.* l'*Avant-coureur*, 22 août 1768.

cours de la Lanterne (1), oui, Paris port, et tellement port que la galère d'Hiéron y pourroit manœuvrer, et je prétends voir passer ici en revue par M. de la Fayette, l'infanterie parisienne, la cavalerie parisienne, l'artillerie parisienne et la marine parisienne (2). »

S'agit-il des fortifications de Paris, nous voyons à l'avant-garde de tous les autres projets une proposition faite par Vauban au grand roi (3). Voulons-nous pousser

(1) 3e édit., p. 40.

(2) En 1787, cette idée, qui était une des utopies de Mercier, avait été si bien prise au sérieux, que quelqu'un, devançant de quatre-vingt-deux ans M. Ardoin, proposa d'amenèr la mer au faubourg Saint-Martin. (*Mém. secrets*, t. XXXV, p. 138.) Dans le même temps que le *discours* de Desmoulins, David Leroy émit une idée pareille dans sa *Lettre à M. Franklin sur la marine et sur la possibilité de rendre Paris port.* En l'an IV, on vit naître un projet de bâtiment à fond plat capable de remonter de la mer jusqu'à Paris. (Edmond et Jules de Goncourt, *Hist. de la Société française pendant le Directoire*, E. Dentu, 1855, p. 250.) C'est alors que le lougre *le Saumon*, construit exprès, remonta deux fois la Seine jusque-là avec une charge de 70 tonneaux. Le lieutenant de vaisseau Thibault, qui le commandait, trouva partout aux basses eaux cinq pieds six pouces de fond, et il fut décidé qu'une flotille de vingt et un navires, dont deux lougres de 160 tonneaux et trois de 350, serait armée dès l'hiver suivant pour la navigation de la Seine. Les événements seuls firent obstacle. (A. Jal, *Mémoire sur une ancre trouvée dans la Seine en* 1837, p. 19-20.) — En mars 1816, le steamer *l'Elise* vint de Londres à Paris, sous le balcon des Tuileries, qu'il salua de vingt et un coups de ses deux canons, et eut un tel succès de curiosité que, le 8 mai suivant, la Porte-Saint-Martin joua un à-propos en un acte de Carmouche, Cottenet et Rozet, *le Bateau à vapeur*. L'année d'après, deux bateaux à vapeur et une jolie péniche, portant ensemble plus de 800 personnes, appareillaient du port Saint-Nicolas, pour Saint-Cloud. *V.* le *Journal des Débats*, 7 sept. 1817.

(3) Un extrait du *Mémoire* que le grand ingénieur fit à ce sujet, en 1700, fut publié en 1830, dans la 57e liv. du *Spectateur militaire*. En 1841, quand le projet revit le jour, et cette fois pour être exécuté, M. Adhémar publia, sous le titre de *Questions diverses*, une brochure où il émit le premier l'idée d'un chemin de fer de

l'enquête rétrospective sur une entreprise d'une aussi gigantesque importance, l'achèvement du Louvre et sa réunion aux Tuileries, nous retrouvons encore les traces de Louis XIV. Bien plus, nous nous heurtons contre un des plus chers desseins de Henri IV. Il voulait doter Paris de six places nouvelles, entre autres la Dauphine et la Royale, qui furent les seules construites. Mais celle dont il caressait surtout le projet était celle-là même que nous voyons achevée, et qui s'appelle place Napoléon. Étrange destinée! C'est le nom de Bourbon que Henri IV voulait lui donner! « Il la réserve pour lui, écrivait Malherbe à Peiresc, le 20 janvier 1608, elle s'appellera Bourbon, pour ce que, débâtissant le Louvre, le Bourbon (l'hôtel) qui est devant la porte sera mis bas. Saint-Nicolas et Saint-Thomas-du-Louvre seront transportés là, pour raser cet espace d'entre le Louvre et les Tuileries. »

Louis XIV reprit l'entreprise, mais, malgré ses grandes idées sur le Louvre, il ne lui fut même pas donné de la commencer. Son projet s'accordait un peu avec celui dont les travaux ont été accomplis presque par miracle. L'immense place devait être coupée de cours, de jardins (1), de *châteaux*. C'est du moins ce qu'on peut croire, d'après ce qu'en disait l'abbé de Marolles, au mois de juillet 1677, dans ces mauvais vers :

Une autre galerie égale à la première,
D'une longueur extrême enfermera partout
Plusieurs cours et châteaux de l'un à l'autre bout (2)...

ceinture autour de Paris. (P. Chéron, *Catalogue général de la librairie française au* XIX[e] *siècle*, t. I, p. 39.)

(1) C'était une idée de P. Lescot de convertir en un vaste jardin l'espace compris entre les Tuileries et le Louvre. En 1809, l'architecte Vorherr émit un projet à peu près semblable.

(2) *Paris, ou la Description succincte de cette grande ville*, juillet 1677, in-4, p. 80.

Cette réunion du Louvre aux Tuileries était toujours entrée dans les desseins de Louis XIV. En 1664 il songeait à faire table rase de la masse de bastiments qui encombrait l'espace compris entre les deux palais. Gui Patin écrivait le 24 octobre : « On parle ici d'abattre quelques grandes maisons par achever le bâtiment du Louvre. On dit même que le roy veut envoyer les moines de Saint-Germain-des-Prés à Saint-Maur-les-Fossés et bailler ce monastère à habiter aux chanoines de Saint-Nicolas et Saint-Thomas-du-Louvre, et que c'est un dessein pris par le roy et M. Colbert, ces deux églises étant nécessaires à la perfection du grand dessein; mais je doute de tout cela. » De 1666 à 1668, les acquisitions continuent. « Le roy fait acheter, lisons-nous dans un document de l'époque, une maison rue Saint-Thomas, *pour l'exécution des grands desseins de son palais du Louvre* » (1).

(1) *Catalogue des archives* de M. de Joursanvault, nº 1134. Je connais une lettre *inédite* de Mme de La Fayette à Huet, dans laquelle, lui parlant d'une maison qu'il désirait acheter de ce côté, elle lui fait craindre qu'on ne l'enclave dans les constructions du Louvre agrandi. « C'est, dit-elle, l'avis de Mansard lui-même, qu'elle est allée consulter pour cela. » *V.* aussi notre article sur le *Pavillon Lesdiguières* dans le *Courrier de Paris* du 26 mai 1857.—Jamais le projet ne fut abandonné, comme ce qui va suivre le prouvera. Le prince de Ligne écrivait sous Louis XV : « On fera une place depuis les Tuileries jusqu'au vieux Louvre, cela est tout simple; on doit s'attendre à cela. Tout ce Carrousel, ces baraques, cette rue Saint-Nicaise déshonorent Paris, par l'indigne moyen de faire argent de tout. » On dirait qu'il prévoyait les dernières petites boutiques du roi Louis-Philippe, et qu'il les proscrivait d'avance. (*Œuvres choisies* du maréchal prince de Ligne, 1809, in-8, t. II, p. 266.) Malheureusement, le gouvernement paresseux de Louis XV trouva trop lourde l'entreprise relative au Louvre; il ne fit rien. Qui pis est, pour couper court, on eut alors l'idée de tout raser. « Il fut proposé, sous le ministère du cardinal Fleury, dit Lafont

L.-A. Houdin, architecte du roi, avait proposé, vers 1659, un plan immense et le plus gigantesque peut-être de tous ceux qu'on ait tracés à cette intention, car il embrassait non-seulement le Louvre, mais une série de constructions à l'ouest, depuis le Pont-au-Change jusqu'aux Champs-Élysées; on ne s'en préoccupa point : on hésita entre celui proposé en 1665 par le chevalier Bernin, qui, par parenthèse, ne faisait pas disparaître le défaut de parallélisme, et celui donné par Mansard en 1650. Il émettait l'idée d'un avant-corps pour le Louvre (1). En 1667 la question était encore pendante, et, durant sept ans, Claude Perrault fit et dessina projets sur projets sans aboutir à l'exécution d'un seul. En 1708, Des Godetz en proposa un qui ressemble un peu à celui qu'on a exécuté. C'est au moyen d'un parterre qu'il voulait dissimuler le désaccord des pavillons du Louvre et des Tuileries. Après vinrent les plans de Bellanger en 1737, de Jaunez en 1780, de Loyet et Maugin en 1790, de Mandar en 1800, de Lebrun et de Rondelet en 1809 (2), de Percier et Fontaine de 1808 à 1822, et de Mauduit en 1833 et 1846. Ces dates suffiront (3).

de Saint-Yenne, d'abattre le Louvre, pour en vendre les matériaux. » (*L'Ombre du grand Colbert*, 1764, in-12, p. 164.)

(1) Leibnitz se préoccupa aussi de l'achèvement du Louvre; M. Darcel, *Rev. franç.*, 20 mai 1859, p. 177, cite une lettre de lui à ce sujet.

(2) Sur le projet qu'avait Napoléon d'unir le Louvre aux Tuileries, *V.* Bausset, *Mémoires*, t. IV, p. 229; Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. VI, p. 511, et dans le journal *le Temps* (4 juin 1833) le récit d'une conversation de l'empereur à ce sujet.

(3) V. *Bulletin de l'alliance des arts*, 25 mars 1843, p. 292, et dans le t. XI de *l'Illustration*, p. 383, 397, un travail de L. de Laborde, avec dessins et plans, depuis celui de P. Lescot, jusqu'à

Je ne vous dirai pas qu'on eût projeté d'une façon sérieuse, dès le XVIIIe siècle, l'immense rue dont le voisinage ajoute tant à la splendeur du Louvre achevé, et qui rattache d'une façon si triomphante les Champs-Elysées à la Bastille (1).

Ce serait trop prêter au passé (2).

Ce qu'il réclame avec plus de droit, c'est le projet de la plupart des autres grandes percées faites depuis vingt ans. La *Commission des Artistes*, nommée par la Convention le 4 juin 1793, les traça presque toutes dans les directions mêmes qu'on a suivies. Le plan de Verniquet lui servit de base. Elle y tailla d'autant plus à l'aise que, depuis le 2 novembre 1789, par suite d'un vote de la Constituante, tous les biens du clergé, sur lesquels ces lignes nouvelles devaient être en grande partie ouvertes, étaient devenus « propriétés nationales, aliénables. »

C'était le quart de Paris, cédé d'un seul coup à l'État! Celui-ci, d'après le plan dressé par les « artistes, » fit des réserves de voirie sur 1,345 immeubles, dont les ac-

celui de MM. Visconti et Trélat, qui a été exécuté. Leur première idée date de 1818.

(1) N'oublions pas de dire, à propos de la Bastille, que dès 1796, on avait le projet d'élever sur son emplacement une très-haute colonne, ayant au sommet une statue de la Liberté. (*La Décade philosophique*, 24 août 1796, p. 433.)

(2) Il faut attendre jusqu'à l'Empire pour trouver sérieusement émise cette idée d'une rue du Louvre à la Bastille, que M. Michel Chevalier et les saint-simoniens devaient reprendre en 1832. En 1805, Napoléon en eut le rêve. Elle se fût appelée *rue Impériale*. (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. VI, p. 511; t. VIII, p. 122.) Sous la Restauration le projet fut repris: « M. Jacques Laffitte, écrit Stendhal, le 13 juillet 1825, offre ou offrira, en 1826, de faire la rue de la porte du Louvre à l'Éléphant de la Bastille; *on lui laisserait la plus-value des maisons.* Il faut une loi, bien entendu. »

quéreurs ignorèrent ou plutôt oublièrent trop quelquefois de quelles obligations leurs propriétés étaient ainsi grevées (1). On le leur apprit, on le leur rappela, en réclamant sans merci ni indemnité, la part de leur terrain attribuée à l'une ou l'autre des nombreuses rues marquées à percer en 1793, et dont l'exécution se fit souvent attendre jusqu'à ces années dernières (2).

Le Luxembourg, dont l'amoindrissement a fait tant crier, n'avait pas échappé au projet des *artistes*. Déjà menacé en 1781 (3), il le fut bien plus en 1793, mais sans que rien s'exécutât encore ; en 1829, les menaces recommencèrent, sa *pépinière* surtout fut un de leurs point de mire. On en demanda la suppression pour l'achèvement de la rue de l'Est (4), mais rien ne se fit encore. Il fallut attendre jusqu'à l'an dernier. Aujourd'hui c'en est fait. L'admirable jardin a vu ses plus belles marges envahies et rognées. Il a subi le joug de la ligne droite, dont, il y a plus de deux siècles, Maucroix sembla prédire le règne lorsqu'il dit dans sa première *Épitre à Cassandre* :

Or, ami, puisque tes délices
Sont à voir bâtir édifices,
Que puisse Paris tout entier
Devenir un grand atelier !
Puisse-t-on ne voir par les rues
Que promener engins et grues ;

(1) Il parut dans *l'Époque* des 1er et 29 nov. 1845 un très-curieux travail sur ces *réserves domaniales*.

(2) Sur quelques procès qui en résultèrent, notamment à propos des terrains ainsi grevés de réserves aux abords du Panthéon, V. *le Moniteur* d'octobre 1847.

(3) *V.* la *Corresp. secrète inéd.*, publiée par M. de Lescure, t. I, p. 386.

(4) A propos d'une brochure qui parut il y a quarante ans sur ce projet, *V.* le *Journal illustré* du 20 juin 1867.

Qu'il se fasse en chaque quartier
Un profond étang de mortier,
Et que de mort soit jugé digne
Qui ne bâtit en droite ligne (1).

Quant à la rue de Rivoli, je ne trouve qu'un commencement d'idée, vers la fin de 1776. Encore est-ce même plutôt un rêve qu'un projet qui ne se hasarde pas jusqu'à la conception complète de ce qui est aujourd'hui réalisé. On ne voulait en 1776 que dégager le jardin des Tuileries, étreint de trop près par le bâtiment des Feuillants et la maison des religieuses de l'Assomption. Voici ce que nous lisons à ce propos dans les *Mémoires secrets*, sous la date du 10 novembre de cette année-là (2) :

« Il est question d'isoler le jardin des Tuileries et d'établir une rue parallèle à la terrasse appelée des Feuillants. Cette rue aboutiroit en face de l'hôtel de la Vrillière (l'hôtel Saint-Florentin) ; on prendroit sur les Capucins de quoi dédommager le couvent de l'Assomption, et l'amélioration des terrains où l'on batiroit des maisons, ayant des façades sur la rue, fourniroit de quoi remplir ce plan sans aucune dépense à faire pour la ville. On ne doute pas, si M. de la Vrillière (M. de Saint-Florentin) étoit encore en place, que la chose n'eût bientôt lieu, par l'agrément qu'en recevroit son palais. »

Cette fois encore, vous le pensez bien, l'entreprise ne fut pas aussi vite exécutée que projetée ; l'attente pourtant fut moins longue qu'à l'ordinaire : elle ne fut

(1) Maucroix, *Œuvres diverses*, édit. L. Paris, 1854, in-18, p. XLIX.

(2) Tome IX, p. 255.

que de vingt ans (1). C'est que pendant ce temps la révolution était venue : Feuillants, religieuses de l'Assomption, qui ne consentaient pas de bon cœur à voir mutiler leurs jardins et retardaient ainsi le percement de la rue, avaient de force cédé la place.

La révolution s'entendait en *expropriation* forcée!

Je doute même que l'on ait mis jamais autant qu'elle promptitude et économie dans l'exécution de ce *droit*, depuis le jour où, consacré par le bon plaisir du roi David lui-même (2), — car ce *droit* soi-disant moderne remonte au temps de la Bible, — il lui fournit le moyen de s'emparer de la maison d'Ornan, sur l'emplacement de laquelle il lui plaisait de bâtir son temple.

Au moyen âge, ce droit reparut ; une ordonnance de Philippe le Bel, rendue en 1303, prescrivit l'expropriation à juste prix, *justo pretio*, de tout terrain nécessaire à quelques fondations pieuses.

Henri IV étendit ce « retrait d'utilité publique, » ainsi qu'on disait alors. Il ne le voulut pas seulement pour les fondations d'églises ou de cloîtres, mais pour tous les établissements à sa convenance, sous la condition toutefois des indemnités stipulées en pareil cas par le Parlement, le 21 mai 1507.

Cent ans juste après, comme Henri IV bâtissait la place Royale, dans le Marché aux chevaux, un sieur de Montmagny fit le difficile pour quelque terrain qu'il fallait détacher du jardin de son hôtel. Le roi, l'ayant su, écrivit le 27 mai à Sully d'avoir à le prévenir que de telles façons lui déplaisaient : « Je suis d'advis, dit-il (3), que

(1) C'est sur l'initiative de Cambacérès que le projet reparut en 1804. *V.* le *Moniteur*, an XII, p. 787.

(2) *Paralipomènes*, liv. I, chap. xxi, v. 22.

(3) *Recueil des Lettres missives* de Henri IV, t. VI, p. 439.

vous luy en parliez de ma part, et qu'estant une chose que j'affectionne pour l'ornement et embellissement de ma ville de Paris, il ne s'y devroit opposer, au pis aller, en luy payant la terre que l'on est contrainct de prendre en son jardin, et luy dire qu'estant une œuvre publique, on le pourroit mesme contraindre à la vendre non à son *mot*, mais comme il seroit jugé juste. »

Sous Louis XIV, quand on expropria pour l'élargissement des rues, on mit beaucoup moins de libéralité qu'aujourd'hui dans le système des indemnités. Au lieu de les faire payer par la ville, on les exigeait des propriétaires dont les maisons restées debout profitaient de la démolition des autres.

Il en fut décidé ainsi par arrêt du Conseil, du 31 décembre 1672, à propos de l'élargissement de la rue des Arcis. Ce que les propriétaires voisins des maisons démolies durent payer fut réglé sur la plus-value que leurs propriétés avaient acquise de ces démolitions (1).

Ceci se passait sous la prévôté de messire Claude Le Pelletier, de qui vint le nom du quai voisin de la Grève. Que dirait-on de M. Haussmann, s'il s'en permettait autant! On ne trouverait pas assez de pierres dans ses démolitions pour les lui jeter, et le tas de celles qu'il a reçues n'est déjà que trop gros.

Son œuvre, à bien examiner, n'est cependant que l'accomplissement de ce qu'on demandait depuis plus d'un siècle. On lui reproche d'avoir été trop vite, c'est parce que les autres avaient été trop lentement.

(1) P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, 1866, in-8, p. 144-145. — Le 23 février 1507, le Parlement avait refusé une indemnité à l'exproprié, à cause de la *plus-value* que ce qui lui restait avait prise.

Tout ce qu'il a fait depuis dix ans, Voltaire le demandait en 1749, sans reculer devant les moyens (1) :

« Que l'Hôtel-de-Ville, disait-il, emprunte en rentes viagères, en rentes tournantes,... qu'il fasse une loterie bien combinée (2), qu'il emploie une somme fixe tous les ans... »

M. Haussmann n'a pas autrement procédé. Il a fait sans doute la somme trop forte, l'emprunt trop lourd, mais son œuvre a pour elle Voltaire et la Révolution : Voltaire qui la demandait, la Révolution qui, on l'a vu plus haut (3), en fit dresser le plan par les *Artistes*.

(1) Voltaire, édit. compacte, t. II, p. 454, *des Embellissements de Paris*. — En 1786, l'ambassadeur vénitien à Paris demandait la même chose, dans une lettre retrouvée par M. de Mas-Latrie. V. *la Patrie*, 23 juillet 1868.

(2) *V.* sur ces loteries, t. I, p. 392. — *V.* aussi « sur une combinaison ingénieuse de loterie et d'actions, » la lettre de Diderot à Mlle Volland, du 15 oct. 1759, et la *Corresp.* de Grimm, 15 juillet 1763.

(3) P. 106. — Ce que nous venons de dire de Paris et de la Révolution, nous amène à parler du blason de l'un, et du drapeau de l'autre. — A l'époque d'Etienne Marcel, le *tricolore* semble avoir été adopté une première fois. Il est parlé dans une pièce du *Recueil* de Secousse, t. III, p. 163, « des *fermeilles* en argent émaillé mi-partie rouge et azuré » que portaient les partisans du prévôt. Dans la plupart des manuscrits de ce temps, les miniatures sont entourées d'une bande tricolore. Ce détail suffit même, tant il est particulier à cette époque, pour faire assigner une date à peu près certaine aux manuscrits où il se rencontre : on sait, à ne s'y pas tromper, qu'il faut les attribuer au règne de Charles V. (*Biblioth. de l'école des chartes,* Ire série, t. II, p. 70; Paulin Paris, *Manuscrits françois*, t. I, p. 3, t. II, p. 9, 291.) Pourquoi le choix de ces trois couleurs, en ce premier temps révolutionnaire ? parce que toutes trois figuraient déjà dans les armes de l'Hôtel de Ville, foyer de la révolution. « Le vaisseau de Paris était représenté sur fond *rouge,* ayant les voiles *d'argent* et flottant sur des ondes du même métal : au haut de l'écu était en travers une lisière, égale en largeur au tiers de la surface, *bleue* et cou-

verte de fleurs de lis d'or. En termes de blason, ces armoiries s'exprimaient en disant *que Paris portait de gueules, un vaisseau d'argent, habillé d'argent, flottant sur des ondes de même, le chef cousu de France.* » (G. de Cassagnac, *le Vaisseau et les armes de Paris*, Revue de Paris, t. LII, p. 241.)—En 1789, la même cause fit faire le même choix. Après avoir songé un instant à adopter le *vert*, ce qui fut rejeté lorsqu'on se rappela que c'était la couleur du comte d'Artois, on se décida pour les trois couleurs de la Ville. (Mercier, *le Nouveau Paris*, t. I, p. 58.)

LXIV

Paris, quoi qu'il en soit, a singulièrement gagné à tout cela de s'agrandir et de s'embellir. Il se remanie et se renouvelle si bien que son vieux Pont-Neuf lui-même a fini par redevenir digne de son nom.

La première fois que j'y passai, il y a tantôt dix ans, après sa complète reconstruction, comme j'admirais, tout brûlé par un ardent soleil, la blancheur de ses pierres rajeunies, et surtout ces nouveaux bancs qui ont pris la place des pavillons détruits, et qui ne sont, après tout, que ce qu'avait été le couronnement de chaque pile depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, c'est-à-dire avant l'érection de ces pavillons mis à bas; je me ressouvins tout à coup de l'idée qu'eut, au mois de septembre 1769, certaine compagnie d'industriels qui avaient pris en pitié le sort des pauvres gens forcés,

comme moi en ce moment-là, de passer le Pont-Neuf sous un soleil de canicule. Vous allez juger du projet par ce qu'en rapporte Bachaumont (1), et vous me direz s'il ne serait pas urgent de le reprendre.

« 6 septembre 1769. — Une compagnie... a obtenu un privilége exclusif pour avoir des parasols et en fournir à ceux qui craindroient d'être incommodés du soleil pendant la traversée du Pont-Neuf. Il y aura des bureaux à chaque extrémité de ce pont, où les voluptueux petits-maîtres qui ne voudront pas gâter leur teint se pourvoiront de cette utile machine ; ils la rendront au bureau de l'autre côté, et ainsi alternativement, moyennant deux liards par personne ; ce projet a commencé à s'exécuter lundi dernier. On annonce que, si cette invention réussit, on est autorisé à former de pareils bureaux dans les autres endroits de Paris où les crânes pourroient s'affecter, tels que le Pont-Royal, la place de Louis XV, etc. » (2).

Il ne serait pas étonnant, si la saison s'y prête, qu'un pareil service d'ombrelles s'établît l'été prochain à Paris. On me dit même qu'on a fait, il y a peu d'années, l'essai d'un semblable système, mais pour les parapluies seulement. N'importe, dès à présent, pour l'un comme pour l'autre, je m'inscris en contrefaçon, au profit du passé.

Ces emprunts d'innovations, ces vols d'idées qui se

(1) Tome IV, p. 356.

(2) Le Pont-Neuf me fait souvenir qu'en 1836 on proposa de voûter un des bras de la Seine pour faire un vaste terre-plein entre le Quai des Orfèvres et celui des Augustins... Vieille idée encore ! Il est parlé d'un projet semblable dans les *Mémoires secrets*, t. VII, p. 172. C'était en 1774 : un M. Bory fit aussi, vers le même temps, une proposition pareille ; seulement, c'est du « bras de la rivière au pont de la Tournelle, » qu'il demandait la suppression. J'ai lu, à ce sujet, un rapport manuscrit de Perronet,

font souvent d'une façon tout involontaire, et pour lesquels le hasard est par conséquent le seul coupable, le seul voleur, ces contrefaçons, ces plagiats fortuits ne sont pas des accidents propres à notre époque : les autres siècles ont eu les leurs, aussi réels, mais souvent, disons-le, aussi involontaires que les nôtres (1).

Louis XI, par exemple, crut de bonne foi qu'il était l'inventeur du système des *postes*. L'histoire, cette grande routinière, ne l'a pas démenti. Cependant quand il mit en campagne ses premiers messagers à pied et à cheval, il y avait plus de deux siècles que les chevaliers Teutons en dépêchaient de pareils sur toute l'étendue du territoire de l'Ordre. Dès 1276, chacune de leurs commanderies avait sa poste aux lettres (2).

(1) J'en veux encore citer un exemple. Au XVIe siècle, un serrurier de Milan, nommé Galias Rossi, retrouva la fameuse *vis d'Archimède*. Il ne savait ni lire ni écrire, n'avait jamais entendu parler du célèbre savant de Syracuse et, par conséquent, ne pouvait être accusé de plagiat. Il fut si joyeux de sa découverte qu'il en devint fou. (Cardan, *de Subtilitate*, édit. de Lyon, 1563, p. 366.) — La *vis d'Archimède* a été utilisée soit pour remorquer les bateaux, soit pour les moulins hydrauliques. C'est elle aussi qui est la base du *propulseur hélicoïde* ou *ptérophore* de Paucton pour la marine à vapeur. Cette machine sert de propulseur, et aussi de compteur : par le nombre des tours de vis, on peut évaluer la vitesse de l'embarcation. Aussi l'appareil de Paucton, renouvelé d'Archimède, a-t-il été appliqué au compteur à gaz.

(2) *Revue du Nord*, juillet 1835. — Sous Louis XIV, le service des lettres se faisait encore dans une *malle* attachée sur le dos d'un cheval. « C'est en mémoire de cet usage, dit Lémontey, que la voiture de nos courriers s'appelle encore *la malle*, et le cheval qu'on y attache *le mallier*. » (*Hist. de la Régence*, t. II, p. 286, note.) — La *chaise de poste* date du même temps. La première, en 1660, fut pour Louvois se rendant à Fribourg, qu'on venait de prendre. (*Recueil d'Anecd.*, ms., Biblioth. Imp., nos 10,434, p. 74.) — Le *facteur rural* n'exista guère qu'à partir du règne de Louis XVI : c'était d'ordinaire un enfant de quinze à seize ans, portant en bandoulière une petite boîte *à la fleur de lis*. — *V.* sur

La *petite poste*, a de même une histoire d'un siècle plus ancienne qu'on ne le croit. Sur la foi de Bachaumont (1) on en fait honneur à l'un des grands hommes à projets du XVIIIe siècle, dont nous avons déjà parlé plus haut, à M. de Chamousset (2). On se trompe, l'invention n'est pas de lui, elle ne date pas du 1er août 1759, comme on l'a écrit partout (3) ; elle est de cent six ans plus vieille.

Un maître des requêtes, M. de Valayer ou de Villayer, en fut l'inventeur, et c'est l'an 1653 qui la vit naître ; croyez-en Loret et sa *Gazette* rimée du 16 août (4) :

> On va bientôt mettre en pratique (5),
> Pour la commodité publique,
> Un certain établissement,
> (Mais c'est pour Paris seulement),
> Des boîtes nombreuses et drues,

le prix du port des lettres pour tout le royaume, à la même époque, Paul Boiteau, *État de France en* 1789, p. 433. — Quant à l'ancienne vitesse de la poste, n'en disons rien, à côté de celle qu'on obtient aujourd'hui, grâce à la transmission par les *tubes*, dont la première idée est de 1810. *V.* plus haut, t. I, p. 81. Dans ce système, plus complet chaque jour, à Paris la vitesse est de trois cents mètres par seconde. V. *la Patrie*, 24 avril 1861, et les *Débats*, 22 juillet 1869.

(1) T. VI, p. 363.

(2) Voisenon, qui lui fait le même honneur, a dit de lui : « Sa tête étoit toujours en effervescence pour le bien de l'humanité. » (*Œuvres*, t. IV, p. 9.)

(3) L'avocat Barbier l'annonce dans son *Journal*, à la date du 8 juillet 1759. — Elle ne fonctionna réellement qu'à partir du 1er juin 1760.

(4) Liv. IV, p. 95. — M. de Villayer, avec ses inventions, est l'Hermippe des *Caractères*. *V.* la *Comédie de La Bruyère*, t. II, p. 560.

(5) L'établissement, ne fonctionnant pas encore le 16 août, se trouvait en retard. D'après une *instruction* délivrée au public, ses

Aux grandes et petites rues,
Où par soi-même ou ses laquais,
On pourra porter des *paquets*,
Avis, billets, missives, lettres,
Que des gens commis pour cela,
Iront chercher et prendre là ;
Pour d'une diligence habile
Les porter par toute la ville.
Et si l'on veut sçavoir combien
Coûtera le port d'une lettre,
Chose qu'il ne faut pas omettre,
Afin que nul n'y soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Six liards! ce n'était pas cher (1).

Il ne faut pas oublier de remarquer dans cette plate, mais exacte définition, le mot *paquet* qui s'y trouve à la huitième rime; il est à lui seul un détail très-important.

commis auraient dû être en exercice dès le 8. Cette *instruction*, analysée par M. Eug. d'Auriac dans son *Hist. anecdot. de l'Industrie*, Paris, E. Dentu, 1861, in-18, p. 172-176, a été donnée plus *in extenso*, d'après le *Recueil Thoisy*, où s'en trouve l'unique exemplaire, par le journal *le Collectionneur de Timbres-poste*, du 15 sept. 1864, p. 4. C'est là qu'on apprend le nom de l'inventeur, M. de Villayer. — A Londres, la petite poste, *two penny post*, ne fut établie qu'en 1683, mais s'y maintint. (*Rev. Brit.*, sept. 1833, p. 177.)

(1) Quand Chamousset la rétablit, le tarif fut d'abord d'un sou. Voltaire l'appelle pour cela *la poste d'un sou*. (*Lettre à d'Argental* du 27 octobre 1760.) L'administration trouva bientôt que c'était trop peu, elle doubla. Le 3 avril 1761, Voltaire en parle encore à d'Argental, mais cette fois il l'appelle *la poste de deux sous*. On sait par la même lettre que le père de mademoiselle Corneille y était employé à cinquante livres par mois. « Les lettres, lit-on dans l'*Almanach du Voyageur à Paris*, par Thierry, pour 1783, sont portées neuf fois par jour à leurs adresses dans la ville, et deux fois dans la banlieue. Le port dans l'intérieur de la ville est de deux sols par lettre, et de trois sols au delà des barrières dans toute la banlieue. Le bureau général est rue des Déchargeurs. Cent dix-sept facteurs font le service journellement. »

Il donne à penser, en effet, que la petite poste de 1653, plus perfectionnée que la nôtre, ne se chargeait pas seulement des lettres, mais des menus bagages. Ses employés étaient tout ensemble facteurs et commissionnaires (1). C'était vouloir trop de choses à la fois; l'entreprise en mourut. Il n'y eut niche qu'on ne lui fît; il n'y eut projectiles mystificateurs qu'on ne lançât dans ses boîtes, sous prétexte d'y mettre des paquets.

Furetière nous apprend quel en fut le triste sort, dans un passage du *Roman Bourgeois* (2). Parlant de Collantine, qui veut rendre à son amant lettre pour lettre, il dit: « Comme elle n'avoit pas de laquais, elle se contenta de mettre sa lettre dans de certaines boëstes qui estoient lors nouvellement attachées à tous les coins des rues, pour faire tenir les lettres de Paris à Paris, et sur lesquelles le ciel versa de si malheureuses influences, que jamais aucune lettre ne fust rendue à son adresse, et qu'à l'ouverture de ces boëstes on trouva pour toutes choses des souris que des malicieux y avoient mises. » Un pauvre diable de maître de clavecin, nommé Coutel, voulant donner un concert, mit toutes ses lettres d'invitation à la petite poste, car lui non plus n'avait pas de laquais; pas une n'arriva. Des

(1) C'étaient déjà les *messagers parisiens* de 1847. De 1784 à 1786, on avait tenté de les organiser, tels que nous les avons connus, mais sans grand succès. (*Mémorial de l'Europe* pour 1784, t. II, p. 14-16, 76; *Mém. secrets,* t. XXXI, p. 7, 9, 28.) — Cette administration, qui dépendait de celle de la poste, tenait aux ordres du public, le jour de l'an, des hommes tout de noir habillés, et l'épée au côté, qui, pour deux sols par course, allaient porter les cartes de visites ou s'inscrire aux portes pour les personnes. (Lemierre, *les Fastes*, chant Ier, notes, p. 18.)

(2) *V.* notre édit. Bibliot. elzévir., p. 280-281. — La première édition est de 1666.

souris lancées par les malveillants avaient tout rongé (1).

Je me risquerais bien jusqu'à demander qu'on rétablisse cette poste aux paquets, mais, quoique Paris se soit fait grave, j'aurais peur qu'il ne s'y trouvât encore quelques loustics, ayant malice et souris en poche pour tuer encore la pauvre invention.

Elle s'était compliquée d'une autre qui aurait dû la sauver. C'est l'invention des *timbres-poste*.

M. de Villayer n'avait en effet lancé son idée qu'armée de toutes pièces, telle que nous la connaissons, après deux siècles employés à reprendre, brin à brin, ce qu'il avait trouvé du premier coup, tout à la fois.

Dans son *instruction,* citée déjà, se trouve un avis aux personnes qui voudront se servir de la petite poste, afin qu'elles aient, pour chaque lettre, à se munir d'un *billet de port payé*, « lequel sera attaché à ladite lettre... de sorte que le commis le puisse voir aysément. »

N'est-ce pas notre *timbre-poste?*

« Chacun est adverty, ajoute l'*instruction,* que nulle lettre ny réponse ne sera portée qu'il n'y ait avec icelle un *billet de port payé*... Le commis général, qui sera au Palais vendra de ces billets de port payé à ceux qui en voudront avoir pour le prix d'un sol marqué et non plus, à peine de concussion. »

On s'amusa de l'invention pour toutes sortes de correspondances d'esprit et de galanterie, comme il était d'usage d'en imaginer alors. Les habitués des samedis de mademoiselle de Scudéry, par exemple, s'écrivirent ainsi entre eux. Une lettre de Pisandre à Sapho (mademoiselle de Scudéry) a survécu avec la mention : « *par billet de port payé*, » et cette note non moins curieuse :

(1) Castil-Blaze, *Molière musicien,* t. I, p. 88.

« Outre *le billet de port payé* que l'on mettra sur cette lettre pour la faire partir, celuy qui escrira aura soin, s'il veut avoir réponse, d'envoyer un autre *billet de port payé* enfermé dans sa lettre. »

Sans cette lettre, écrite par jeu, que conserve M. Feuillet de Conches avec la plupart des papiers de Pelisson et de mademoiselle de Scudéry, nous n'aurions aucun spécimen de l'invention de M. de Villayer (1).

La chose futile a sauvé le souvenir de la chose sérieuse (2).

(1) Il y a trente ans que M. Piron, chef à la direction générale des Postes, publia pour la première fois, d'après une communication de M. Feuillet de Conches, tous ces détails sur la lettre de Pisandre avec *billet de port payé*. Il donna même un *fac-simile* de l'enveloppe. *V.* sa brochure : *du Service des Postes et de la taxation des lettres à l'aide d'un timbre*, 1838, in-4, p. 139 et suiv. M. Piron soutenait dans cette brochure le système du *timbre-poste* qui ne prévalut que dix ans après et dont l'idée lui avait été donnée, dès 1833, par M. Emile de Girardin, du moins à ce qu'assure celui-ci. V. *la Presse* du 31 décembre 1848.

(2) Le premier réveil de cette invention est dû réellement au lieutenant d'artillerie suédois M. G. Treffenberg qui proposa, le 23 mars 1823, à l'État de la noblesse de Suède, ainsi qu'en font foi les minutes de cette chambre, l'émission d'un papier-timbre destiné à servir d'enveloppe aux lettres. Il va sans dire que l'idée, quoique vivement soutenue par le comte Schwerin, fut repoussée à une très-forte majorité. *V.* l'*Athenæum français*, t. V, p. 431. Depuis elle a été exécutée en Prusse, telle que l'avait proposée M. Treffenberg. — Le système des *franco* en blanc, dont on fit si grand abus en Angleterre depuis Charles II jusqu'à ces derniers temps, était du même genre ; avec cette différence que ces *franco*, leur nom l'indique, étaient tout à fait gratuits. On vit alors des personnes en faire provision pour une année, et cet abus devenir un vrai commerce qui enlevait au trésor, en 1760, 4,250,000 fr., c'est-à-dire un tiers du produit des postes ! Il ne fut aboli qu'en 1840. *V.* un fragment de l'*History of the house of commons* de M. Ch. Towsend, cité dans la *Revue de bibliographie*, t. VI, p. 641 ; et *William Pitt et son temps*, par lord Stanhope, trad.

Guizot, 1862, in-8, t. I, p. 228. — C'est M. Stead, de Yarmouth, qui soumit le premier à l'administration des postes d'Angleterre, qui l'écarta, l'idée des timbres d'affranchissement. Proposé au Parlement en 1837, par sir Rowland-Hill, et adopté en 1839, le système fut mis à exécution le 1er janv. 1840.

LXV

Pour en finir avec les choses concernant Paris, où l'on construit tant à l'heure qu'il est, parlons un peu de tout ce qui, dans notre sujet, peut être relatif aux diverses branches de la construction.

Parmi les prodiges qu'ont accomplis les habiles en l'art de bâtir, l'un des plus étonnants est celui qui consiste à déplacer un monument de l'endroit où il a été construit, pour le transporter dans un autre, tout entier et d'une seule pièce. Il y a dix ans, la colonne du Châtelet fut ainsi remuée, à la grande admiration des journaux et du public. Ce prodige n'est pas nouveau; on peut même dire que les constructeurs d'autrefois l'ont hasardé plus souvent que ceux d'aujourd'hui, et que tous l'ont tenté avec bonheur. Au xve siècle, ce n'était déjà qu'un jeu pour

les architectes italiens. Dans le grand recueil historique de Muratori, il est parlé du transport d'une tour opéré ainsi par les soins de Gaspard Nadi et d'Aristote Fioravante. Cette tour, qui n'est autre que celle de la Magiore à Bologne, avait soixante-cinq pieds de hauteur sur onze de diamètre, et il fallait la déplacer de trente-cinq pieds. Tout se fit à merveille : la tour s'en alla, comme sur roulettes, jusqu'à l'endroit où elle devait prendre pied désormais.

En 1776, un simple maçon, Joseph Serra de Crescentino, près Turin, renouvela ce miracle d'audace et d'adresse : il transporta à une plus grande distance encore le campanile d'une chapelle dédiée à la Vierge Marie du Palais, sur la route de Casal à Turin. Il avait cent vingt pieds de hauteur, et chacune de ses faces en avait dix de largeur ; malgré cela, comme ce campanile le gênait pour la construction d'un autre, dont le directeur de l'Oratoire avait adopté le plan, plutôt que de reculer lui-même, il avait entrepris de faire reculer le monument, et il y réussit (1).

Mais ne cherchons pas si loin nos exemples. La petite église de Saint-Leu, dans la rue Saint-Denis, nous en peut fournir un qui n'est pas moins surprenant. C'est en 1727 que la chose se passa : « Le 8 et le 10 d'octobre, dit Piganiol de la Force (2), Guillaume Guérin

(1) *Magasin pittoresque*, 1844, p. 327. — A la même époque, Sommet, paysan bernois, avait fait une machine à transporter des maisons. (*Dict. de l'Industrie*, 1776, in-8, t. II, p. 412.) — Comme travail du même genre, il faut encore citer la fameuse machine avec laquelle Fontana dressa pour Sixte V l'obélisque qui se voit devant Saint-Pierre de Rome. M. Bonnier de la Mosson en possédait un modèle en bois. *V.* la description dans le *Catalogue* de sa collection, 1744, in-12, p. 101-103.

(2) *Description de Paris*, 1765, in-8, t. II, p. 127.

l'aîné, charpentier habile, transporta en entier la charpente du clocher de l'horloge, de la tour sur laquelle elle étoit, et qui menaçoit ruine, sur une autre tour nouvellement bâtie à la même hauteur, qui est de douze toises, et à la distance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre se fit heureusement par le moyen d'un grand échafaud sur lequel on fit rouler le clocher de sept pieds et demi de diamètre sur trente-cinq d'élévation, avec la grosse cloche de l'horloge, qui pèse au moins deux milliers, et sans toucher au plomb de la couverture ni aux plates-bandes de fer, etc. »

Qu'on ajoute à ces faits celui auquel il ne manqua peut-être pour s'accomplir heureusement, par les soins de M. Polonceau, qu'un ordre longtemps promis par l'Empereur ; je veux parler du déplacement de l'arc-de-triomphe du Carrousel, dont l'axe ainsi changé aurait concordé avec l'axe du Louvre et celui des Tuileries ; et l'on s'étonnera moins de tout ce que les ingénieurs américains (1) ou français ont pu, ou pourront désormais tenter en ce genre.

Les autres grandes difficultés de la construction, telles que fondations consolidées après coup, étages bâtis en sous-œuvre, etc., étaient autrefois surmontées avec un égal bonheur. Les travaux entrepris à Paris sous Louis XIV, en 1677 et dans les années suivantes, pour l'agrandissement et l'embellissement de la ville, en offrent plus d'une preuve (2). L'abbé de Marolles, qui

(1) Un ingénieur de New-York, M. Siméon Brown, réussit, il y a cinquante ans, à charrier successivement une vingtaine de maisons bâties en partie en briques « et plusieurs fois sans déranger aucunement les habitants ni même exiger qu'on ôtât les meubles. » (*Revue encyclopédique*, t. XX, p. 418.)

(2) C'est alors aussi que le charpentier Paul Cliquet construisit,

rima sur ces matières un poëme technique détestable par la forme, mais on ne peut plus précieux par les détails qui en sont le fond, nous dit par exemple :

On a vu transporter quelques maisons entières
D'une place en une autre avec étonnement;
Miracle de l'adresse et de l'art seulement,
Digne de ce discours en toutes les matières.

J'en ai vu soutenir dans les airs une neuve
Pour faire par-dessous deux étages complets,
Au bout des Petits-Champs, sur les remparts défaits,
Qui se peut voir encor, pour en servir de preuve (1).

Qu'on ne s'étonne pas de nous entendre parler à cette époque de hautes maisons à deux, trois et même quatre étages, où rien ne manque, pas même le *sous-sol*, qui n'est que la *salle basse* du Perrin Dandin des *Plaideurs* (2).

On bâtissait déjà de pareilles maisons dans tous les quartiers de la grande ville, surtout dans les quartiers populeux. Même avant Mansard, qui fut en cela le

pour amener les énormes cymaises du fronton du Louvre, les monter et les mettre en place, la puissante machine dont Sébastien Le Clerc a donné une gravure et dont on voyait le modèle dans le cabinet de M. Bonnier de la Mosson. *V.* le *Catalogue*, par Gersaint, p. 98-99. *V.* aussi le *Dictionnaire des artistes*, par l'abbé de Fontenay, t. I, p. 387. — Les frais furent énormes : rien que pour amener la plus grande de ces pierres, de la *montaigne* où elle fut *coupée*, jusqu'au Louvre, on dépensa 138,000 livres. *V.* le compte dans la *Revue anecdotique*, t. I, p. 26-27.

(1) *Paris, ou la description succincte de cette grande ville*, 1677, in-4, p. 90.

(2) Les *sous-sols*, que nous avons repris depuis quelques années à l'Angleterre, ne sont qu'une imitation de ces anciennes salles basses. Les premiers furent construits sous le rez-de-chaussée de l'hôtel de Bedford au XVII[e] siècle, par Inigo Jones. (Grosley, *Londres*, 1774, in-8, t. I, p. 69.)

parrain et non le père, le petit peuple avait ses ***mansardes***. Depuis que Pierre Lescot avait disposé ainsi les combles du vieux Louvre, les étages supérieurs de plus d'une maison de Paris avaient pris cette forme. Elle était fort en usage sous Louis XIII, seulement ceux qui logeaient si haut ne disaient pas comme aujourd'hui : « J'habite au cinquième, voire au septième étage, » mais « ma demeure est en la cinquième ou en la septième chambre. »

> J'habite en la seconde chambre,
> Tout vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais,

écrit Scarron pour dire qu'il loge au second. Pour tout cela, presque rien de changé quant à la chose, tout quant à l'expression.

On ne s'imagine pas que Rome dût avoir aussi ses maisons à nombreux étages, phalanstères géants du travail ou de la misère; ses mansardes aussi, refuges riants du poëte insoucieux. On a tort : ne pas savoir qu'à deux pas des maisons à terrasses de la *voie Sacrée* et du quartier des *Esquilies* se trouvaient les hautes maisons du *Velabre*, ayant chacune quelque galetas poétique à son faîte, c'est ne pas connaître Rome, c'est ignorer l'un de ses points de ressemblance les plus directs avec notre grand pandémonium parisien. Lisez Martial, il vous parlera de sa mansarde (1), même aussi, je crois, de son jardinet sur les toits (2) ; voyez Suétone, et vous connaîtrez le morne galetas *(meritorium)* où se consume de misère et d'ennui l'épouse de Vitellius, attendant que son mari soit devenu empereur (3).

(1) Lib. I, épigr. 109.
(2) Lib. XI, épigr. 49.
(3) Suet., *Vitellius*, cap. VII.

C'est à travers ces quartiers que Néron se plut à faire ondoyer la flamme de son immense incendie. Quand tout eut été dévoré, il rendit un édit que, sans le savoir, les édiles de nos jours ont renouvelé dans leurs arrêtés. Défense est faite, on le sait, de construire aucune maison à façade de bois et de plâtre. La pierre seule doit être employée. Néron avait été plus loin : il avait été jusqu'à dire de quelle espèce de pierre on devait faire usage. « C'était, dit Tacite (1), la pierre d'Albe ou de Gabie, parce qu'elle est à l'épreuve du feu. »

On n'avait pas attendu jusqu'à nos jours pour imiter à Paris ces mesures prudentes de l'édilité romaine. En 1567, suivant une note écrite en 1718 (2), la rue de la *Juifverie* avait été élargie, à la condition expresse que toutes les maisons dont on reculait les façades « auroient face de pierre ou moilon (*sic*) et non pan de bois. » C'était beaucoup déjà, mais le progrès aidant, on devait encore tenter davantage au XVIII[e] siècle, dans l'intérêt de la sécurité des demeures. Je ne veux pas parler seulement des *planchers en fer*, qui ne sont pas chez nous d'importation anglaise, quoi qu'on en ait dit, mais qui sont bel et bien une invention toute française, dont un certain Ango s'ingénia le premier en 1782 (3) ; je veux parler surtout de moyens plus di-

(1) *Annales*, lib. XV, cap. XLIII.

(2) Elle a été donnée dans le *Bulletin* Férussac, *Sciences géographiques*, t. I, p. 11.

(3) Odolant-Desnos, *Tableau historique de l'industrie*, Paris, 1829, in-32, p. 71. « Ce sont, dit-il, ces planchers si communs aujourd'hui en Angleterre, d'où l'on croit à tort que nous les avons importés. » Le fer, dès cette époque, était fort employé dans les constructions : le Théâtre-Français, bâti par Louis, en est plein, et en 1730 Brébion s'en servit au Louvre pour le comble du grand salon carré,

rectement efficaces, de ces procédés d'*incombustibilité* sur lesquels, malgré les longs détails que je leur ai déjà consacrés (1), je crois bon de revenir pour un fait qui m'avait d'abord échappé : « On fit, en l'an VII, dans le jardin de l'Élysée-Bourbon, à Paris, l'expérience d'une maison de bois rendue incombustible au moyen d'une liqueur dont tout l'intérieur était enduit. Un feu continuel et nourri pendant plusieurs heures ne put l'endommager (2). »

Ces maisons de bois nous rappellent, sauf leur qualité incombustible, celles qu'en 1777, Blanchard s'amusait à faire tout en carton dans son atelier, près les Invalides (3). Le comte d'Artois s'était engoué de cette invention, avec cette frivolité active qui le poussait vers tout ce qui était nouveau ou bizarre.

En 1783, nous le trouverons se donnant tout entier à une autre manie que la vogue des *square* à l'anglaise a renouvelée chez nous. Il s'agissait en effet de bâtir, à la façon britannique, sur l'emplacement du Colisée, toute une petite ville que l'on eût nommée la *Nouvelle-Londres*. « M. le comte d'Artois, lit-on dans la *Correspondance* de Métra, est à la tête de ce projet. Tout le terrain lui appartient : il l'a acheté aux entrepreneurs du Colisée et de M. de Langeac. On ne doute pas

(1) *V.* t. I, p. 170-171.

(2) *L'Improvisateur français*, 1805, in-12, t. XI, p. 123. — En 1754, le comte d'Espie se flattait de rendre les maisons à l'épreuve du feu par la construction de voûtes plates ou « combles briquetés, » dont le système était très-anciennement en usage dans le Roussillon. *V.* sa brochure, *Manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles*, etc., 1754, in-12.

(3) *Mémoires secrets*, t. X, p. 425. — Nous en avons déjà parlé, t. I, p. 331.

que ce prince n'obtienne l'agrément du roi, s'il ne l'a déjà. Les maisons ne s'élèveront qu'à la hauteur d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée; de larges trottoirs borderont les maisons dans lesquelles les gens à pied entreront sans danger par de petites portes, au niveau de ces trottoirs, et les gens en voiture par de grandes portes derrière. Chacun de ces charmants réduits ne coûtera que mille écus de loyer; les quatre principaux seulement, qui formeront les quatre coins d'une place, au centre de la ville, se payeront deux mille écus (1). »

Il est dommage que ce projet ne se soit pas accompli : nous aurions tout un riant quartier de plus dans les environs des Champs-Élysées. Mais ce ne fut qu'un rêve, la *Nouvelle-Londres* exista à peine sur le papier. Le comte d'Artois n'y pensa pas plus longtemps qu'il n'avait pensé aux palais de carton construits par Blanchard. En 1777 pourtant, ceux-ci étaient son hochet préféré, à ce point que c'était lui faire sa cour que d'acheter à grands frais quelques-unes de ces maisonnettes mobiles : « Nos princes, disent les *Mémoires secrets* (2), se sont empressés de s'en procurer, mais surtout cette Altesse Royale, qui a commandé un palais, c'est-à-dire un pavillon de cette manufacture, se démontant, se transportant et s'établissant en peu d'heures partout où l'on voudra. »

Cette maison mobile, se démontant par pièces, était chose nouvelle sans doute quant à la matière employée, mais non pas quant au reste. Il y avait des siècles qu'on connaissait l'art de construire en bois ces sortes de maisons transportables.

(1) Métra, *Correspondance secrète,* t. XIV, p. 236.
(2) Tome X, p. 425.

Au commencement du règne de Charles VI, quand il s'agit d'aller rendre à l'Angleterre invasion pour invasion, on chargea sur la flotte armée pour cette périlleuse descente, non pas seulement une maison ainsi combinée, mais toute une ville portative (1).

Il faut lire dans Froissart (2), et dans la *Chronique* de l'anonyme de Saint-Denis (3), la description de cette grande cité ambulante, à laquelle rien ne manquait, pas même les murailles crénelées, et « dont, selon Monteil (4), toutes les maisons se démontaient et se remontaient avec la plus grande facilité (5). »

C'était le chef-d'œuvre de ces grands artisans français, qui se vantaient avec juste raison d'être des maîtres pour la coupe du bois et l'*art du trait*, et tout ce qui constitue la *stéréotomie* (6).

(1) Je ne sais si les Romains eurent jamais des maisons ainsi construites. Ils avaient du moins des ponts mobiles, qui se montaient et se démontaient d'après le même système. Le *Pons Sublicius* était fait ainsi sans clous ni chevilles, pour que les poutres en fussent déplacées ou replacées suivant qu'il fallait interrompre ou reprendre les communications. *V.* Tit. Liv., lib. I, cap. XXXIII, Pline, lib. XXXVI, cap. XXIII.

(2) Edit. in-fol., t. III, ch. XXXV.

(3) Liv. VI, ch. III, IX. — De tout temps on a fait au Tyrol, dans le Vorarlberg, de ces maisons transportables, dont toutes les pièces numérotées se montent et se démontent. (Malte-Brun, *Mélanges*, t. II, p. 107.)

(4) *Hist. des Français des divers Etats*, 1re édit., t. II, p. 56.

(5) On peut recourir, pour de plus amples détails, à la brochure publiée, il y a quelques années, par M. Léon Puiseux : *Etude sur une grande ville de bois construite en Normandie pour une expédition contre l'Angleterre, en* 1386. Caen, in-4o.

(6) *V.* Callet, *Notice historique sur la vie... de quelques architectes du* XVIe *siècle*, 1843, gr. in-8, p. 16. — Il paraîtrait même que cet art, ou du moins son réveil, serait dû aux artistes du moyen âge. « La méthode des panneaux, ou plutôt l'art de les tracer, qu'on appelle *le trait*, dit M. J. Quicherat, passe pour être

Ils surpassaient de beaucoup en cela les artistes même qu'avait vantés Vitruve (1).

Malheureusement le chef-d'œuvre dont nous parlons fut en pure perte : l'expédition aux formidables apprêts aboutit au même résultat que celle qui, au temps du Consulat, se déploya sur le même rivage avec un si puissant appareil.

Par une coïncidence singulière, Napoléon avait aussi alors sa maisonnette mobile, prête à être embarquée avec lui sur le bateau qui devait l'emporter en Angleterre (2).

une invention des constructeurs gothiques. » Les ouvriers se le transmirent jusqu'à Philib. Delorme, à qui nous devons ce détail. *V.* le second des excellents articles de M. Quicherat sur l'*Album de Villard de Honnecourt*, dans la *Revue Archéologique*, 1849, p. 148. — En 1839, M. Varin découvrit sous le texte d'un *nécrologe* du XIIIe siècle, un grand dessin linéaire, qui, examiné par M. Lassus, se trouva être une espèce de *plan-canon*, d'après lequel les cathédrales de Picardie et de Champagne auraient été plus ou moins exactement construites. — Il faut consulter sur les constructions de la fin du XVe siècle, et sur celles du XVIe, la *notice* si curieuse que M. de Montaiglon a consacrée, en 1861, à Jean Pelerin et à son traité *de Artificiali perspectiva*, dont la première édition est de 1505.

(1) Au dernier *Congrès archéologique* tenu à Anvers au mois d'août 1867, M. Zesterman lut un mémoire, où il prouva que les Romains durent aux Etrusques l'inspiration de leurs grands travaux d'utilité publique, et notamment celle de la construction des voûtes, qui est la principale. — Un papyrus égyptien du temps de Salomon, récemment acheté par le *British Museum*, et qui n'est autre qu'un *traité de géométrie appliquée à l'arpentage*, nous initiera, quand il sera publié, à quelques parties curieuses de l'art des constructions égyptiennes. *V.* dans le *compte rendu de l'Académie des sciences* (juin 1869), un rapport de M. Fr. Lenormant.

(2) C'est avec des bateaux plats que Napoléon voulait débarquer en Angleterre; or, sous Louis XI, c'est aussi avec des bateaux plats

Elle était en fer et sortait de l'atelier du plus habile mécanicien de Paris (1).

Le premier consul y coucha pendant tout le mois de brumaire an XII, qu'il passa au camp de Boulogne (2).

prêtés par les Hollandais, que les Anglais voulurent faire une descente en France. *V.* Commines, sous la date de 1475, et les *Preuves de l'Hist. de Louis XI*, par Duclos, t. IV, p. 428. — Sous Louis XV, pendant la guerre avec les Anglais, nous avions aussi construit une grande quantité de bateaux plats pour une descente. (*Journal* de Barbier, 2e édit., t. VII, p. 166.) On s'en effraya beaucoup en Angleterre, où ils furent envoyés pour chercher les prisonniers français, quand la paix fut conclue : « L'intendant qui les avoit vus, écrit Grosley, nous assura qu'ils étoient très-propres à l'usage pour lequel on les avoit construits. » (*Londres*, 1774, in-8, t. III, p. 185.)

(1) *L'Improvisateur françois*, t. II, p. 343. — Au traité de Cambray, sous la Régence, l'ambassadeur de Portugal avait aussi logé sous un magnifique palais mobile que les Hollandais lui avaient construit. (Lémontey, *Hist. de la Régence*, t. II, p. 88.)

(2) L'emploi de la *fonte* si répandu, si universel aujourd'hui, était déjà connu au moyen âge. (*Bulletin de l'Alliance des arts*, t. II, p. 185.) — Réaumur voulait, dès 1726, que l'on fît tout en fer fondu, les choses de bâtisse les plus simples comme les plus ornées, *serrures, verrous*, etc. (*Mercure de France*, juin 1726, p. 1364.) — Les Chinois, en cela, nous ont devancés encore. Il existe chez eux, sur une colline près de Tsing-Kiang-Fou, une pagode de fonte haute de 40 pieds, sur 8 de diamètre à sa base, qui date de plus de douze siècles. (*Echo du Monde savant*, 1843, p. 144, et Jobard, *les Nouv. Invent. aux exposit. univers.*, 2e liv., p. 277.) — Les Arabes connaissent aussi la fonte depuis longtemps. L'on en a même vu qui savaient comment la rendre malléable. (*Biblioth. britann.*, t. X, p. 272.) — Le *zinc* même est d'un usage beaucoup plus ancien qu'on ne pense. Grignon, le minéralogiste archéologue, prétend en avoir trouvé des débris dans les ruines d'une ancienne ville romaine en Champagne. (*Bulletin des fouilles d'une ville romaine*, p. 11.) — En tous cas, Paracelse en parla au XVIe siècle, et au XVIIe, Monconys, dans ses *Voyages* (t. I, p. 170), dit qu'on essayait d'en faire de fausses pièces. Il l'appelle *zin*, du nom allemand de l'étain (*zinn*), avec lequel on le confondait

alors. — L'*orichalque*, suivant M. Rossignol, dans une notice analysée par M. Maury, n'était qu'un alliage de cuivre et de zinc, comme notre laiton. (*Athenæum français*, t. I, p. 187.) En 1743, Malouin, dans un curieux mémoire, indiquait déjà tout le parti qu'on pourrait tirer du zinc. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1743, p. 70, et 1744, p. 374.) Un peu plus tard, M. Dony le recommandait pour la couverture des maisons. Les Chinois l'ont toujours connu et employé. En Cochinchine, la petite monnaie appelée *dông* est en zinc. (Natalis Rondot, *Etude pratique du commerce d'exportation de la Chine*, 1848, in-4, p. 151.) — *V.* plus bas, p. 140, note, ce qui est relatif à la découverte du blanc de zinc, en 1782.

LXVI

Depuis cette grande entreprise de la ville de bois de Charles VI, où il se montra si ingénieux et si puissant d'exécution, l'art du charpentier ne dépérit point en France. Il se distingua par d'admirables travaux et même par des inventions que notre siècle a été heureux de lui emprunter. Quant Philibert Delorme construisit pour Henri II, dans le bois de Boulogne, ce rendez-vous de chasse dont le nom, *Château de la Meute*, s'est sottement changé en celui de *Château de la Muette*, qui n'a aucun sens(1), il eut à élever en dômes de vastes combles qui eussent écrasé tout l'édifice s'il eût employé les pièces de charpente qui paraissaient

(1) Suivant Callet, *Notices histor. sur les Architectes du* XVIe *siècle*, p. 27, 29, c'est au château de Madrid que Delorme aurait, pour la première fois, employé son système.

devoir être nécessaires. Pour concilier ensemble, dans ce travail, la solidité et la légèreté, il fallait un procédé nouveau, imprévu. Delorme le trouva.

Au lieu de grosses pièces de charpente, il imagina de mettre en œuvre de simples planches de sapin, dont il savait quelle est la force quand, bien agencées ensemble, elles sont posées de champ. Son essai fut on ne peut plus heureux. Il le renouvela toutes les fois qu'il eut à former des combles d'une dimension quelconque, et chaque épreuve lui réussit comme la première. Cependant, lui mort, personne ne reprit son procédé (1). Il était totalement oublié depuis deux siècles, quand un de ces hommes, trop rares dans les métiers, qui prennent la peine d'achever, par la lecture des livres techniques de leur art et par l'étude des constructions anciennes, l'apprentissage des ateliers, le menuisier Jacques-André Roubo, retrouva le secret perdu et se le rendit propre par la façon hardie dont il le remit au jour en 1783.

La Halle aux blés, bâtie récemment sur les terrains de l'ancien hôtel de Soissons, n'était alors qu'une vaste enceinte à ciel découvert. Les marchands de grains et de farine se plaignaient d'être obligés de s'entasser les jours de pluie sous les galeries circulaires, tandis que la cour du milieu restait déserte et inondée. C'est cette cour qu'il s'agissait de couvrir, mais de quelle manière? Comment arriver à construire une coupole assez vaste pour abriter solidement ce grand espace, et assez légère aussi pour ne pas faire fléchir les murs de l'enceinte, qui avaient d'abord été construits pour ne supporter

(1) Il l'a expliqué en détail dans son *Traité d'architecture*, 1567, in-fol., chap. de la *Charpenterie*.

aucun poids? Roubo, qui fut consulté, se chargea du travail et réussit. L'ingénieuse résurrection du procédé de Philibert Delorme fut tout son secret. Il ne voulut pour l'aider que deux hommes qu'il savait habiles et hardis comme lui: Albouy, le charpentier, à qui fut confié l'agencement des voliges; et Raguin, le serrurier, qui, chargé de poser la lanterne au faîte de la coupole, eut, pour ainsi dire, à couronner le chef-d'œuvre.

« La coupole, — dit M. Boileau dans une notice que, menuisier lui-même, il a consacrée à Roubo son ancien, la gloire du métier, — fut terminée le 31 janvier 1783, après cinq mois de travaux dirigés avec une surveillance si attentive, qu'ils ne coûtèrent pas la vie à un seul homme. Lorsqu'on plaça cette immense voûte, qui présentait un diamètre de trente-neuf mètres cinquante centimètres, Roubo, plein de confiance dans les combinaisons si bien calculées de son système, voulut, malgré les instances des nombreux spectateurs qu'effrayait son audace, rester sous la corniche de la plateforme, pour s'assurer si la charpente, abandonnée à elle-même, ne ferait pas quelque mouvement. Tout se passa comme il l'avait prévu. Les étais furent enlevés sans qu'il en résultât le plus léger accident. A la vue d'un pareil chef-d'œuvre, les acclamations furent unanimes: un battement de mains général salua l'auteur; les forts de la halle eux-mêmes, s'abandonnant aux transports de leur joie bruyante, coururent tirer le modeste Roubo de son lieu d'observation, et le conduisirent triomphalement chez lui en le portant sur leurs épaules. »

L'incendie de 1802 détruisit malheureusement l'admirable coupole de Roubo; mais quand on dut la reconstruire, tout en employant d'autres matières plus

solides et moins combustibles, on ne recourut pas à d'autre procédé que le sien, et l'on rendit ainsi un hommage indirect à l'invention de Philibert Delorme, dont, grâce à l'ouvrier de génie, un chef-d'œuvre avait été le dernier mot (1).

(1) Les anciens avaient un système de voûtes lé [illegible]quel on est revenu, et dont Louis fut un des premiers à re[illegible] l'usage quand il bâtit le Théâtre-Français. Il consistait à alléger la maçonnerie au moyen de petits vases ou tubes de terre cuite évidés et enfilés verticalement les uns dans les autres. Vitruve recommande ce genre de construction (liv. I, chap. x). On remarque qu'il a été employé pour une voûte en quart de cercle pratiquée sous les gradins du cirque de Caracalla; pour le temple, qui devint, en 470, l'église Saint-Etienne-le-Rond, et pour la coupole de Saint-Vital à Ravennes. — On savait aussi dans l'antiquité de quel excellent usage est le charbon pour empêcher l'eau de pénétrer dans les fondations. L'architecte Théodore, selon Diogène Laërce, proposa de l'employer ainsi pour la construction du temple d'Ephèse. « Voilà donc deux mille ans, lit-on dans la *Revue britann.* (nov. 1825, p. 197), que cette propriété du charbon est connue, et cependant nous ne croyons pas que dans les temps modernes on en ait jamais fait l'application. » — L'excellence du ciment et de la chaux employés par les Romains est reconnue. Sous Louis XVI, M. de La Faye en fit l'objet d'un important mémoire, imprimé à l'Imprimerie Royale : *Recherches sur la préparation que les Romains donnoient à la chaux*, 1777-1778, 2 part. in-8. — Loriot s'en était aussi occupé dès 1769, et il passait même, selon le *Journal de Paris* (17 août 1777), pour avoir retrouvé ce fameux ciment qui a tant servi depuis. L'architecte danois Schlick, dans un *mémoire* lu à l'Académie des Sciences, le 23 avril 1827, déclarait que s'il n'eût pas été réinventé, Brunel n'aurait pu entreprendre le *tunnel* de Londres. — Les anciens ne dédaignaient pas le plâtre, et comme ils n'en avaient pas grande abondance, surtout en Grèce, ils avaient trouvé moyen de l'employer deux fois, en le faisant recuire : « On peut séparer le plâtre des bâtiments et le brûler une seconde fois pour l'employer de nouveau, » dit Théophraste, en son *Traité des pierres*, ch. cxv. En 1841, M. Berthier fit un *mémoire* où il recommandait cette méthode des anciens, rendue presque nécessaire par la rareté de plus en plus grande de la

Roubo, qui était théoricien aussi intelligent que praticien habile, a laissé de très-utiles manuels, *l'État du Menuisier carrossier*, celui du *Menuisier en meubles*, celui du *Menuisier ébéniste*, etc. C'est dans ces livres qu'on peut trouver, avec sa plus exacte formule, le secret de ces travaux délicats, que l'on croirait être un effort de luxe moderne et dont Mme de Genlis s'émerveillait pourtant déjà pendant les premières années de Louis XVI. « Les escaliers sans soutien, dit-elle (1), d'une légèreté si hardie, sont une invention de ce temps (2), ainsi que les fenêtres sur les cheminées, etc. » (3).

pierre à plâtre aux environs de Paris. — Je terminerai en disant que les anciens fabriquaient une sorte de tuile, assez légère pour aller sur l'eau, et dont on nia l'existence jusqu'à ce que Fabroni en eût retrouvé le secret. V. *Journal des mines*, 1796, n° 12, p. 62; *Annales de chimie*, t. XX, p. 388, et *Biogr. univ.*, 1re édit., t. LXIX, p. 501.

(1) *Dictionnaire des étiquettes*, t. I, p. 41. — On a imaginé de supprimer les escaliers et de les remplacer par une machine, dite *ascenseur*, qui vous prend au rez-de-chaussée et vous porte doucement au premier, au second, voire jusqu'au septième étage. (L. Figuier, *l'Année scientifique*, 1858, in-18, 2e année, p. 172-174.) L'invention date de Louis XIV; Villayer, que nous connaissons déjà, l'avait mise à la mode en 1680, et M. le Prince s'en servait à Paris et à Versailles. (*Journal* de Dangeau, édit. complète avec les notes de Saint-Simon, t. III, p. 265.) Un certain M. Thonier avait fait aussi alors une machine du même genre, mais il s'en trouva fort mal. Son escalier ambulant rompit en route, et comme il ne pouvait avoir la ressource de se rattraper aux marches, il se cassa bras et jambes. (*Fureteriana*, 1696, in-8, p. 159.)

(2) Entre autres chefs-d'œuvre de ce genre, Roubo avait fait en acajou plein l'escalier de l'hôtel Marbeuf, dans le faubourg Saint-Honoré.

(3) Ces fenêtres remplaçaient les glaces au-dessus des cheminées, dont la mode était due à Mansard. (Fontenay, *Dictionn. des Artistes*, t. I, p. 281.) — Quant aux cheminées, nous avons déjà

Puisqu'elle veut parler des choses ingénieusement confortables créées de son temps, la marquise devrait en citer davantage.

C'est justement les plus curieuses qu'elle omet de mentionner.

Elle oublie par exemple ces tapis d'escalier, dont la mode nous était venue de la proprette Hollande, ainsi que l'usage de sabler les salles (1); ces cheminées-poêles, disposées de façon à pouvoir chauffer deux chambres avec un seul foyer, et qu'on appelait cheminées à la *Popelinière*, en souvenir de l'aventure de madame de La Popelinière et de M. de Richelieu, qui s'introduisait

vu (t. I, p. 49, note) comment Philibert Delorme avait avisé au moyen de les empêcher de fumer. Androuet Du Cerceau avait eu aussi son système de cheminées qui ne fument pas. V. *Athenæum français*, t. VI, p. 39. En 1749, Gauger, dans son livre *la Mécanique du feu*, in-8°, renouvelée d'un plus ancien, en décrivit une de son invention, qui jouissait du même avantage. Dix ans après, Genneté, physicien et « méchaniste, » en proposa une autre à l'Académie des Sciences, « qui garantissoit de la fumée, à l'épreuve de tous les vents, tant directs que réfléchis, de l'ardeur du soleil et de la pluie, etc.; » enfin alors déjà l'on connaissait les *cheminées prussiennes*. (*Recueil de découvertes et inventions*, 1774, in-8°, p. 184.) Pendant une partie du XVIIIe siècle, cette grande question des cheminées qui fument s'était agitée dans une foule de livres. Voltaire lui-même, qui en souffrait dans les vastes chambres du château de Cirey, s'en était occupé : « Pourriez-vous, écrit-il, le 4 août 1735, à M. de Roncières, acheter le livre de la *Mécanique du feu de cheminée?* Je crois qu'il se vend rue de la Harpe, ou chez le libraire Houry, rue Saint-Jacques. Il serait aussi bien nécessaire que vous nous apportassiez le *Secret des fumistes du Roi;* c'est ce qu'ils appellent du beau nom de *Tambour des mathématiques.* » — Monconys avait vu à Francfort, en 1663, une véritable *cheminée fumivore* qu'il décrit au tome IV, p. 161, de ses *Voyages*.

(1) *V.*, dans les *Œuvres posthumes* de Grosley, son *Voyage en Hollande*, p. 48. — Depuis Louis XIII, on avait des tapis de chambre en *moquette*. *V.* Tallemant, 1re édit., t. III, p. 69.

chez elle, comme on sait, à l'aide de la plaque tournante d'une de ces cheminées doubles (1) ; ces *stores* gracieux dont nous aurions cru non-seulement l'usage, mais le nom tout nouveau, et qu'en 1744 on employait déjà pour les carrosses et pour les fenêtres, ce qui faisait dire à Piron, dans son *Epître à M. de Livry* (2) :

C'est charme d'ouïr chanter,
Sans qu'on ait soin de la cage,
Et fauvette et rossignol
Nichés sous un beau feuillage
Qui sert auprès du vitrage
De *store* et de parasol.

Mme de Genlis nous parle-t-elle aussi de ces vernis excellents dont, sans compter le *blanc des carmes* employé pour les boiseries de Bellevue (3), on avait trouvé le secret dès 1723, et qui ne le cédaient ni au vernis

(1) *V.* dans *l'Espion Anglois*, t. II, p. 280; dans les *Mémoires* de Marmontel, édit. Didot, 1857, in-18, p. 145-148, et dans les *Nouveaux Mémoires du duc de Richelieu*, par M. de Lescure, t. III, p. 426-429, toute l'histoire de la fameuse cheminée, dont M. de La Popelinière, grâce à Vaucanson, découvrit le secret.

(2) Édit. in-12, t. VIII, p. 73.

(3) *Journal* de Barbier, 1re édit., t. III, p. 175. Les carmes s'entendaient aussi fort bien à travailler le *stuc*. On voit par les *Comptes de la maison du Roi*, pour 1670, que ceux de Charenton avaient fait tous les stucs du Trianon de porcelaine. — A ce sujet, un mot sur le *blanc de zinc*, que l'on croit être une découverte récente. Guyton de Morveau en faisait déjà, en 1782, l'objet d'expériences décisives. On lit dans un recueil du temps : « Elles ont eu lieu à l'Académie de Dijon et ont été répétées depuis à Paris. On peut en conclure que le blanc de zinc a sur celui de plomb deux avantages infiniment précieux. » (*Nouvelles de la république des lettres*, année 1786, no xxx.) En janvier 1848, M. Leclaire proposa, comme chose nouvelle, à l'Académie des Sciences, l'emploi de couleurs à base de zinc ; M. Lassaigne réclama, disant que, depuis 1821, il employait ainsi l'oxyde de zinc. Personne ne parla de Guyton de Morveau.

chinois, ni à celui du Japon, qu'ils prétendaient imiter? Nous dit-elle un mot d'une foule des choses singulières de ce temps-là, telles que l'étonnante invention du P. Boissier, que Watt se contenta de retrouver quand il prétendit faire des statues à la mécanique (1)? « Ces jours derniers, lisons-nous dans la *Gazette de France* (2), le P. Boissier, directeur des Célestins de Sens, a eu l'honneur de faire devant le roi l'essai d'uns nouvelle machine de sa composition, avec laquelle, en tournant simplement une manivelle, on exécute promptement différents portraits en bas-relief. »

Enfin, Mme de Genlis ne devrait-elle pas avoir ne fût-ce qu'une ligne de mention pour ces tables magiques de Trianon et de Choisy, qui, ingénieuses aînées des tables tournantes, allaient, venaient, paraissaient, disparaissaient à un geste, toutes servies, tout éclairées?

Cette merveille, dont la description dans les *Mémoires* peut-être un peu suspects de la baronne d'Oberkirch (3) nous a comme ébloui et fasciné l'autre jour, n'a pour nous d'égale qu'un théâtre mobile qui virait et pivotait sur lui-même sans effort, fût-il tout chargé de monde,

Le modèle s'en voyait à Dresde en 1715, dans une collection d'inventions ingénieuses dont un gentilhomme anglais faisait l'exhibition.

(1) *V.* plus haut, t. I, p. 338.

(2) 12 août 1765.

(3) Tome I, p. 31. L'invention de cette *table volante*, comme on l'appelait, était de Loriot, à qui l'on dut aussi l'art de fixer le pastel, et, comme on l'a vu tout à l'heure, la réinvention du ciment romain. *V.* les *Mémoires secrets*, édit. J. Ravenel, t. II, p. 442; III, 437; IV, 208-209. Il sera juste toutefois de dire qu'un siècle auparavant le marquis de Sourdéac, si fameux par ses machines théâtrales, avait imaginé une table mobile du même genre. *V.* Tallemant, édit. P. Paris, t. VII, p. 380.

Celle-ci est ainsi cataloguée sous le numéro 13 dans les *Nouvelles littéraires* de Dusauzet (1) : « Le modèle d'un théâtre qui peut être tourné dans un instant par six hommes, eût-il trois cents personnes dessus ; de sorte qu'on peut changer la scène et les décorations en un moment. »

(1) 1715, in-12, t. I, p. 181. — Nous parlerons plus loin de quelques théâtres mécaniques, notamment de ceux des anciens, qui se mouvaient à la vapeur.

LXVII

On possédait donc au temps passé tout ce que peut créer la main habile de l'ouvrier. Il n'en fallait pas moins pour dédommager de ce que l'on savait déjà de ses ruses (1), de son art à organiser les *grèves* (2) et de

(1) Dès le XVIe siècle, on avait si peu de confiance dans les prix demandés par les maîtres-artisans pour leurs travaux, qu'on avait dès lors pris l'habitude de mettre en adjudication les ouvrages à exécuter, et que par toute la ville on les faisait « crier à rabais. » Monteil possédait un acte faisant foi de cet usage à cette époque. (*Histoire des Français des divers états*, 1re édit., t. II, p. 445.) — Sous Louis XIV, les architectes avaient fort à faire pour réduire les prix portés sur les *parties* des entrepreneurs. Il passa dans une vente un de ces *mémoires*, rigoureusement rogné par Cl. Perrault en 1681. (*Catal. d'autogr.*, 30 juillet 1849, p. 23.)

(2) Au mois de juin 1660, il y eut ainsi une *grève* de maçons et autres ouvriers du bâtiment. Une prompte répression y mit ordre en peu de jours. *V.* la 517e *Lettre* de Gui-Patin, dans

ses exigences (1) qui se sont manifestées de tout temps.

En Grèce et à Rome, bien que les esclaves ne manquassent point pour entretenir la propreté dans les maisons, on se défiait déjà tellement de leurs soins, qu'on avait inventé pour le carrelage des cuisines une sorte de pavé poreux qui absorbait l'eau, quelle que fût la quantité répandue (2).

l'édit. de M. Reveillé-Parise, t. III, p. 219. — L'extension du système coopératif, inventé par Owen, serait, selon M. le comte de Paris, un des meilleurs remèdes aux grèves. (*Les Associations ouvrières en Angleterre*, 1869, in-18, p. 286.) — Au xive siècle, dès qu'il y avait discussion entre les ouvriers et les maîtres pour les heures de travail et les salaires, le Parlement intervenait et réglait tout. *V.* L. de Laborde, *le Parlement de Paris, sa compétence*, etc. Préface, p. xxxi.

(1) Si le maître tondait ainsi sur la pratique, lui-même était tondu par ses ouvriers. La tyrannie de ceux-ci et les exagérations de salaires ne sont pas choses nouvelles. Les valets de campagne s'en mêlaient eux-mêmes. Il fallut, sous Louis XIV, un règlement du prévôt de Paris, approuvé par le roi, pour préserver les laboureurs contre les exigences de leurs charretiers, serviteurs et moissonneurs à gages, qui monopolaient ensemble et ruinaient leurs maîtres. (*Recueil A-Z*, N, p. 131.) Alors pourtant les ouvriers et les gens de service avaient tous avantages et tous priviléges sur les autres créanciers. (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 290.) M. Henri Martin constate à ce sujet la supériorité de l'ancienne législation sur la nôtre : « Il est triste, dit-il, que la civilisation ait reculé au lieu d'avancer à cet égard. » (*Histoire de France*, 1re édit., t. XII, p. 25.) — Au moyen âge, selon M. Ch. Louandre, et il en donne des preuves, « la théorie de l'égalité des salaires régnait dans toute sa rigueur. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1850, p. 849.) — Pour ce qui est du système de la libre concurrence, une inscription grecque retrouvée en 1823 dans la grande Oasis, et publiée par M. Letronne, prouve que les Romains le pratiquaient. « On est étonné, est-il dit à ce sujet dans les *Nouv. Ann. des voyages*, fév. 1828, p. 286, de voir un préfet de l'Egypte raisonner comme le ferait un de nos bons administrateurs, sur l'utilité de la concurrence libre, en matière d'entreprises publiques. »

(2) C'est ce qu'on appelle encore des *pavés à la grecque*.

C'est une invention qui serait fort bonne à reprendre : maîtres et valets s'en trouveraient bien.

A Paris, la même défiance dans le zèle des domestiques avait fait imaginer, dès le XVII[e] siècle (1), les portes fermant par contre-poids (2); et, un peu plus tard, avait forcé d'aviser encore à une autre amélioration, qui importait bien plus que tout le reste à l'hygiène et à la propreté des logis (3).

M. Chaudruc de Crazannes en a retrouvé des traces à Saintes. (*Mémorial encyclopédique*, 1835, p. 17.)

(1) Cette même défiance avait fait exiger des domestiques une sorte de *livret* dès 1565. Nous avons reproduit l'ordonnance qui fut rendue à ce sujet, dans nos *Variétés hist.*, t. VII, p. 206. En 1622, la formalité du livret fut remplacée par une autre qui se maintint jusqu'à la révolution. Elle exigeait que tout serviteur cherchant une place se fît enregistrer et donnât son signalement à un bureau spécial qui, en 1690, se tenait au Palais dans la *cour Lamoignon*. *V.* Hurtaut, *Dict. histor. de la ville de Paris*, t. I, p. 701-702. — La mesure si utile du *livret* ne fut reprise qu'en 1853. Quinze ans auparavant, c'est-à-dire en 1838, peu de temps après la loi du 18 juillet 1837, le maire de Marseille en avait repris l'idée dans un arrêté des plus sages. (Ch. Maurice, *Hist. anecd. des théâtres*, 1856, in-8, t. I, p 211.) — Le service n'en est guère devenu meilleur : « Les domestiques passables ne sont pas communs, » écrivait Diderot le 25 juillet 1762; il l'écrirait encore bien mieux aujourd'hui. — *V.* un excellent article de M. Cuvillier-Fleury, *la Question des domestiques*, dans *le Journal des Débats*, 25 juillet 1869; et la brochure du commissaire de police M. L. Ozi, *la Question des bonnes*, Paris, E. Dentu, 1860, in-12.

(2) Tallemant des Réaux, 2[e] édit., t. I, p. 104. — Le fils de Philippe II, D. Carlos, avait fait exécuter, par un ouvrier français à son service, un mécanisme à l'aide duquel, sans sortir de son lit, il pouvait ouvrir et fermer sa porte. *V.* Gachard, *Philippe II*, t. II, p. 453, 478. — Monconys vit à Londres, en 1663, « une porte qui s'ouvroit des deux costez sans jamais passer le jambage » Il parle aussi au même endroit des lits de valet dans les antichambres, « qui se fermoient et faisoient des bancs tout autour. » (*Voyages*, t. III, p. 170.)

(3) Je veux parler des cabinets dits *à l'anglaise*, dont il a déjà

L'ennui du va-et-vient des domestiques, et le désir de diminuer leur nombre, firent imaginer encore une autre invention, celle des *sonnettes*.

Un curieux passage de Saint-Simon sur madame de Maintenon, au temps qu'elle n'était que l'humble veuve de Scarron, nous l'apprend. Il nous la montre, à cette époque misérable, « beaucoup moins sur le pied de compagnie » que comme servante, à l'hôtel d'Albret : « Elle y étoit à tout faire, dit-il (1), tantôt à demander du bois, tantôt si l'on serviroit bientôt ; une autre fois si le carrosse de celui-ci ou de celle-là étoit revenu, et ainsi de mille petites commissions dont, ajoute-t-il, l'usage des *sonnettes*, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité. »

Le luxe, comme vous voyez, et quoi qu'on en ait dit, savait déjà se concilier avec le confortable. Il est vrai que souvent il ne s'en préoccupait point. Pour peu qu'une chose fût brillante, il l'adoptait, fût-elle aussi fort dangereuse. De là vint la mode de ces décorations saupoudrées ou, comme on disait, *givrées* de poudre de verre blanc, dont on faisait même des sur-

été question, p. 91, comme étant connus à Paris dès l'année 1769. Le plus singulier, c'est que je ne retrouve que bien plus tard, en Angleterre, cette prétendue invention anglaise. La *patente* (brevet) donnée pour cet objet à un M. Rimes, et que je crois la première de ce genre, est de 1797. (*The Repertory of art and manufacture*, t. VII, p. 234.)

(1) *Mémoires*, édit. Hachette, in-18, t. VIII, p. 134. — Aujourd'hui, l'usage des sonnettes commence à se perfectionner par celui des petits *télégraphes* domestiques, dont nous avons vu le premier modèle à l'exposition de Londres de 1851. *V.* le *Catalogue*, p. 91. — W. Scott avait déjà perfectionné, pour son propre usage, le système des sonnettes, à l'aide d'un cadran double, dont une face était visible dans la salle où se tenaient ses domestiques, tandis que l'autre devant lui, dans son cabinet, indiquait par l'inscription des différentes choses qu'il pouvait tour à tour désirer, l'ordre

touts de table, ce qui était fort imprudent; car cette poudre, cette neige de verre se détachait au moindre souffle et volait dans les plats ; mais c'était d'un effet brillant et l'on n'avait pas voulu voir autre chose (1).

Ce goût, cette manie de l'éblouissant, amena de même la mode des appartements tapissés de *glaces* du haut jusqu'au bas.

Regnier Desmarets, dans son gracieux virelay sur *l'excès où l'on porte toute chose*, gourmande fort les dames de son époque sur ce raffinement de coûteuse coquetterie :

Dans leurs cabinets enchantés
L'étoffe ne trouve plus place ;
Tous les murs des quatre côtés
En sont de glaces incrustés ;
Chaque côté n'est qu'une glace.
Pour voir partout leur bonne grâce,
Partout elles veulent avoir
La perspective d'un miroir.

Les anciens avaient eu un luxe pareil. « Celui-là s'estime bien pauvre, dit Sénèque (2), dont la chambre n'est pas tapissée de plaques de verre. » Et qui sait si ces plaques n'étaient pas des glaces, puisqu'en effet il

qu'il avait à donner. Il lui suffisait d'arrêter l'aiguille de ce cadran sur la case où la chose désirée se trouvait inscrite, et qui correspondait sur l'autre face à une case pareille avec inscription semblable. Il donnait ensuite un coup de sonnette. Le domestique regardait, lisait et exécutait, sans avoir eu besoin d'entrer autrement en communication avec son maître. V. *des Machines et de leurs résultats*, traduit de l'anglais, par M. Lhuillier de L'Etang, Paris, Paulin, 1833, in-18, p. 182.

(1) Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, chap. sur les *Repas, festins*, etc.

(2) *Epistol.* 86.

est aujourd'hui certain que dans l'antiquité l'on connut des miroirs semblables aux nôtres (1) ?

Les Romains mettaient du verre partout, sur les parois, au plafond de leurs chambres (2). Ils en faisaient même des pavés. Passeri vit dans les ruines d'une *villa* un de ces parquets de verre « formé d'une masse compacte de la dimension même de l'appartement (3). » A Tyr, on voyait dans le temple d'Hercule une colonne de verre, colorée dans la masse, et d'une si belle nuance qu'on la disait faite d'une seule émeraude (4).

Quant aux *vitres*, après qu'on eut longtemps douté que les anciens en eussent fait usage ; après même que de gros mémoires eussent été publiés pour prouver qu'ils n'avaient pu en garnir leurs fenêtres, la découverte que Winckelmann fit à Pompeia de plusieurs châssis vitrés trancha nettement la question en faveur de l'affirmative (5).

Mazois étendit et compléta la preuve : « On employait même, dit-il (6) les vitres à clore des portiques entiers,

(1) *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiq.*, t. II, p. 57.

(2) Stace, *Sylv.*, lib. I, carm, xxv, v. 42.

(3) *Lucernæ fictiles*, in-fol., t. I, p. 67.

(4) Théophraste, *Traité des Pierres*, édit. 1754, nos 44, 54.

(5) Winckelm., *Monum. inéd.*, t. I, p. 267; Gell, *Antiq. de Pompéia*, 1812-1827, in-fol., 3e partie, p. 7; Mazois, *Antiq. de Pompéia*, Ire part., p. 54. — Il y a quelques années, un de nos manufacturiers les plus habiles, M. Bontemps, fit des expériences pour savoir comment les Romains fabriquaient leurs vitres : si c'était par le soufflage ou par le coulage. L'examen de quelques vitres antiques, obtenues du gouvernement italien, où il reconnut la présence de bulles d'air, lui prouva que le procédé du coulage, le plus simple des deux, était celui qu'ils employaient. — On a constaté aussi par l'analyse chimique que la composition des vitres antiques et celle des nôtres étaient presque entièrement identiques.

(6) *Le Palais de Scaurus*, 1822, in-8, p. 97, note.

comme on peut s'en convaincre en lisant le commencement de la description de la maison de Laurentum de Pline, dont l'*atrium* est fermé par un vitrage, et en examinant la peinture représentant les bains de Faustine, publiée par Bellori. »

Les latinistes virent avec satisfaction qu'ils n'avaient pas commis de contre-sens, lorsqu'ils avaient traduit par « croisée de vitre » le mot *speculatorium*, qui se trouve dans Sénèque (1); et les hellénistes, qui avaient compris de même certain passage de Philon (2), crièrent victoire.

Cela n'est rien encore. Ce qu'il faut surtout admirer chez les anciens, c'est l'art avec lequel ils travaillaient le verre. On en peut juger par les beaux vases qui ont survécu.

Celui de *Barberini* ou *Portland*, qui fut brisé il y a quelques années, et fort heureusement réparé, est le plus admirable (3). Avec ses deux couches de verres mariées ensemble; ses figures blanches ciselées en relief sur un fond bleu, à l'imitation d'un camée en onyx, c'est vraiment le plus merveilleux spécimen de la verrerie antique (4). La coupe trouvée à Novare en

(1) *Epist.* 93.

(2) Trad. de P. Bellier, Paris, 1588, in-8, p. 27.

(3) Il fut trouvé à Rome, au commencement du XVIIe siècle, dans un tombeau qu'on a cru faussement être celui d'Alexandre Sévère. Après avoir figuré longtemps parmi les curiosités du palais Barberini, il passa, par acquisition, dans le cabinet du duc de Portland, à Londres; il y était en 1790, quand Wedgwood en fit l'objet d'un curieux mémoire: *Description of the Portland-Vase; the manner of its formation*, etc., London, 1790, in-4. Il a un peu plus d'un pied de hauteur. On le voit aujourd'hui dans l'*Anteroom* du musée Britannique, auquel le duc de Portland le donna en 1810.

(4) *V.* Caylus, dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXIII,

1725, et celle qu'on découvrit, juste un siècle après, dans un cercueil près de Strasbourg, dont le musée la conserve, sont aussi, l'une et l'autre, d'un bien remarquable travail (1). Elles sont un double spécimen de ces *diatreta* de cristal travaillé au tour, dont il est parlé dans Martial (2) et dans Ulpien (3). Elles ne le cèdent en rien, pour la perfection du procédé de fabrication, ni à celles dont parle Winckelmann, et qu'entourait un treillis de verre légèrement superposé (4); ni à ce vase si charmant décrit par Achilles Tatius, et autour duquel serpentait le souple feuillage d'une vigne (5).

p. 366, et Labarte, *Catalogue de la collection Debruges-Duménil,* introduction, p. 332-333. — *V.* aussi, sur les merveilles que les anciens ont faites avec le verre et que notre industrie n'a pu reproduire encore, L. de Laborde, *Union des arts et de l'industrie*, t. II, p. 472.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (nouv. série, 1842), t. VI, p. 95. Le cabinet des antiques à Paris possède deux fragments de vases du même genre. *V.* Millin, *Dict. des Beaux-Arts*, t. III, p. 757, et l'excellent *Catalogue des camées et des pierres gravées*, par M. Chabouillet, n° 3,400-3,401.

(2) *Epigr.*, lib. XII, épig. 70.

(3) *Digest.*, 9, 2, 27. — Les dessins y sont non-seulement en relief, mais tout à fait détachés du corps, de manière à former une broderie à jour, comme un réseau. Sur la coupe de Novare, les lettres du haut, qui forment l'inscription BIBE, VIVAS MULTOS ANNOS, et toute la broderie placée au-dessous, sont taillées dans le cristal, et font partie de la même substance que la coupe, bien que tout à fait à jour. On a laissé, en effet, aux intervalles convenables, de petites chevilles, qui unissent les lettres et la broderie au corps du vase. Rich, dans son *Dict. des Antiq. rom.*, au mot DIATRETA, donne une figure de la coupe de Novare. Celle de Strasbourg est figurée dans *le Magasin pittoresque* de 1845, p. 280. Elle est entourée d'une sorte de réseau ou grillage en verre rouge, et porte en bordure une inscription en verre de couleur verte.

(4) Winckelm., *Hist. de l'Art*, t. I, p. 46.

(5) *Les Amours de Clitophon et de Leucippe,* liv. III.

Il y a quinze ans, l'on se mit à fabriquer des vases doubles, dont l'un, colorié et découpé, était soudé dans l'autre, blanc et uni : c'était le procédé antique employé pour la coupe de Novare et celle de Strasbourg.

On faisait aussi chez les anciens des vases décorés et pour ainsi dire festonnés de figures et d'inscriptions, dont le mode de fabrication, expliqué par d'Azincourt, semblerait encore appartenir à l'industrie moderne : « Sur une feuille d'or appliquée au fond d'un verre à boire, on traçoit des lettres ou bien l'on dessinoit des figures au moyen d'une pointe très-fine ; puis, afin de mieux conserver le travail, on appliquoit par-dessus un couvercle de verre, de manière que, soudés au feu l'un contre l'autre, ces verres laissoient voir les figures et les inscriptions » (1).

On peut conclure de ce qui précède, comme l'a déjà fait M. F. Hœfer (2), que pour tout ce qui se rapporte à l'industrie du verre les anciens en savaient autant que nous.

Par là ils étaient même arrivés à mettre la main sur une autre découverte, dont leur misérable système de répression pour toute invention qui pouvait nuire, par un progrès imprévu, aux industries acquises, a seul laissé la surprise et le bénéfice à notre époque.

(1) *Hist. de l'art*, t. II, p. 27. — *V.* pour des vases du même genre appelés *vases chrétiens*, parce qu'ils datent des premiers temps de l'Eglise et qu'on y trouve représentés des sujets pieux, le *Catalogue* Chabouillet, p. 609, n° 3,471. — Les anciens faisaient aussi avec du verre de ces vases dits de *Tentale*, que l'on croirait dus à la fausse magie de quelque Bosco moderne : à peine sont-ils remplis que tout le liquide s'écoule à l'aide d'un siphon dissimulé au milieu. On trouva un de ces vases dans les ruines du vieil Evreux. (*Rec. de la Soc. de l'Eure*, juill. 1835.)

(2) *Hist. de la chimie*, 1re édit., in-8, t. I, p. 149.

Cette découverte est celle de l'*aluminium.*

M. Sainte-Claire Deville, à qui l'on doit de le posséder pur, en quantité exploitable, ce que le chimiste de Gœttingue, M. Wochler, n'avait fait qu'entrevoir en 1827 (1), a lui-même, avec une parfaite bonne grâce, reconnu sur ce point l'antériorité des anciens, en déplorant la cause qui empêcha la découverte d'aboutir en leur temps, et qui au lieu de faire récompenser l'inventeur, le fit conduire au supplice!

Voici d'après un journal (2), dont nous compléterons le récit avec quelques notes, le résumé des explications données à ce sujet par le savant chimiste dans une conférence à la Sorbonne, il y a cinq ans : « M. Sainte-Claire Deville a terminé la séance en racontant l'histoire d'un prédécesseur dans la découverte de l'*aluminium:* un malheureux ouvrier *(faber)* put extraire d'un verre alumineux une matière évidemment métallique, dont il fit une coupe qu'il présenta à l'un des successeurs d'Auguste (à Tibère), il y a dix-huit cents ans à peu près. L'empereur l'accueillit, l'admira. Le *faber,* pour produire un étonnement plus profond, jeta la coupe par terre: elle ne fut que bossuée, et à l'aide d'un petit marteau, elle fut réparée aussi facilement que si elle eût été d'or ou d'argent. « Ce métal tiré de l'argile était, dit « M. Deville, ne pouvait être que l'*aluminium.* »

« On lui demande si son secret est connu de lui seul, il répond : « De moi seul et de Jupiter. » L'empereur, craignant que l'or et l'argent ne fussent dépréciés par une matière aussi commune que l'argile, fit détruire les ateliers de l'ouvrier, et, quant à lui, on lui fit couper la

(1) V. *L'Intermédiaire*, 1864, col. 262.

(2) *La Science pittoresque,* 27 mai 1864.

tête sans retard : « *eum decollari jussit imperator* (1). »

« Ainsi, ajoute le journal, pour faire ressortir la différence des temps, le *faber* qui découvrit l'*aluminium*, il y a dix-huit cents ans, vit détruire ses ateliers et fut décapité. M. Sainte-Claire Deville, qui a retrouvé la composition de ce précieux métal (2), s'est vu ouvrir par l'Empereur, il y a dix ans, un crédit considérable pour fonder l'industrie aujourd'hui en progrès (3); il est professeur à la Faculté des sciences, il est membre de l'Institut, il est officier de la Légion d'honneur. »

Si tout ceci est curieux, voici qui est tout à fait surprenant. Nous ne parlons plus des Romains, mais de ceux qu'ils appelaient barbares, des Pictes de l'Écosse et des Celtes de la Gaule.

Chez ces peuples, l'emploi du verre, ou pour mieux dire de la matière vitrifiée, s'étendait aux combinaisons les plus ingénieuses (4), et surtout aux proportions les plus gigantesques. Ils en faisaient des maisons, des châteaux entiers (5)!

(1) Pline, lib. XXXVI, cap. xxvi; Isidor., *Origin.*, lib. XVI, cap. xv.

(2) Le secret de la malléabilité du verre, que la découverte de l'aluminium a pour ainsi dire révélé, fut, presque autant que la pierre philosophale, une des recherches de la science au moyen âge. (*De la charlatannerie des Savants*, 1721, in-12, p. 208.)

(3) M. Corbelli a trouvé, en effet, il y a cinq ans, un procédé plus simple et plus économique pour extraire l'*aluminium* de l'argile. (*Moniteur* du 29 août 1864.)

(4) N'a-t-on pas trouvé dans des tombes gauloises des fioles dont le verre était à base de plomb, comme le *flint-glass!* *V.* l'abbé Cochet, *la Normandie souterraine*, p. 54. — Dans le *de Coloribus* d'Eraclius, qui date environ du IXe siècle, se trouve la recette de ce *flint-glass* antique. *V.* Raspe, *a Cristical essay on oil painting*, ad finem.

(5) Il est juste de dire que les Grecs avaient des édifices à peu

Un mot d'explication et l'on comprendra la possibilité de ces constructions incroyables.

Les contrées de l'Écosse où les ruines de ces châteaux de verre ont été trouvées, abondent en pierres très-facilement vitrifiables. C'étaient des matériaux tout préparés ; il ne restait plus qu'à les mettre en œuvre. De quelle manière y procédait-on ? L'ingénieur de mines, John Williams, le premier et presque le seul qui, depuis le XVIIIe siècle, se soit occupé de cette curieuse matière (1), va nous répondre par l'entremise d'un archéologue de province qui a sommairement analysé ses recherches (2). « Il faut supposer que l'on éleva un double mur en terre, séparé par une distance qui devait être l'épaisseur

près semblables, tels que le temple de la Fortune en Cappadoce, bâti tout entier en pierres spéculaires. (Pline, lib. XXXVI, cap. XXII; Isidor., *Origin.*, lib. XVI, cap. IV.) Néron en avait fait construire un du même genre, pour la même déesse, dans sa *maison dorée.* (Caylus, *Souvenirs*, p. 223.) Scaurus avait fait bâtir tout en verre, le troisième étage de son théâtre. (Pline, lib. XXXVI, cap. XXIV.)—Dans la vieille église de *San-Miniato*, près Florence, se trouvent des fenêtres closes avec des dalles d'albâtre transparent semblable au *lapis specularis* des anciens. (*Revue britannique*, novembre 1845, p. 18.) — A Siam, d'après des voyageurs du XVIIe siècle, il existait un pavillon de cristal, long de 28 pieds, large de 17. On y descendait par le haut, comme dans le *nautilus.* Il était au fond d'un bassin dont l'eau, quand on le remplissait, montait autour des murailles de verre et les environnait de sa fraîcheur. Peut-on rêver pour l'été un séjour plus agréable ? (*Mag. pitt.*, 1839, p. 248.)

(1) On peut cependant consulter encore, à ce sujet, dans l'*Archæologia* (*Mémoires de la Société des antiquaires de Londres*), un travail de M. Anderson, en 1779, t. V, p. 255, et un autre de M. Dainer Barrington, en 1786, t. VI, art. X.

(2) *Revue de Caen*, octobre 1845, p. 289. Il faut ajouter, pour être juste, que la notice qui s'y trouve n'eût peut-être pas été écrite si le *Magasin pittoresque* du mois de janvier précédent, p. 10, n'avait pas publié un article sur le même sujet.

du mur en verre ; le combustible fut entassé dans cet espèce de fourneau, la matière vitrifiable fut placée au-dessus, la masse liquide s'éleva peu à peu, et à sa surface surnagèrent les débris de bois et de charbon. »

Les murailles ainsi construites, ou plutôt coulées en verre, étaient d'une solidité étonnante. John Williams en jugea par les ruines qu'il trouva dans les Highlands, les unes à deux lieues d'Inverness, sur la montagne de Craigh-Phadrick, les autres, qu'il étudia davantage, dans le Ross-Shire, sur le sommet du Knock-Farril, à trois cents mètres au-dessus de la vallée. Il fit faire plusieurs fouilles et se convainquit de la force de cet étrange rempart. On sait par son *Mémoire*, publié en 1778, que les instruments de fer n'y pouvaient mordre comme dans la pierre ou dans la brique, et que ce ne fut qu'à grand'peine qu'il parvint à culbuter dans la vallée quelques quartiers détachés. En roulant, ils se brisèrent, et sur leur cassure fraîche on put étudier le secret de leur structure et de la matière dont ils étaient formés. C'était un verre de couleur foncée, à peu près semblable à du verre à bouteille, compacte, homogène, sauf quelques fragments mal fondus. « Ce n'était pas, dit Williams, une muraille de pierre calcinée et vitrifiée à sa surface, ni même liée à l'intérieur par un ciment de verre : c'était positivement une muraille de verre. »

Il se trouve en France, à Sainte-Suzanne, près Laval, des débris de constructions semblables, à Péran de même, où le camp, si connu des archéologues, laisse voir encore sous la maçonnerie romaine de son enceinte des substructions vitrifiées, qui sont, à n'en pas douter, le travail des Celtes (1). « Que dirions-nous, lit-on dans

(1) *V.* la *Notice sur l'enceinte de Péran*, par M. Geslin de Bour-

le *Magasin pittoresque* (1), d'un voyageur qui nous rapporterait qu'il a vu un peuple qui a pour forteresses de grands verres ronds très-élevés, au bas desquels est percé un trou pour servir de porte, et dans lesquels, en cas d'attaque, les guerriers se renferment?.. Les antiquaires, en nous faisant connaître les châteaux d'Écosse, font au fond, la même chose que ce voyageur » (2).

Que sont auprès de ces merveilles barbares tout ce que l'art des plus habiles et des plus hardis a tenté dans le même genre : les essais de Cosme de Médicis qui, au XVIe siècle, se vantait de fondre le cristal de roche comme du verre (3), et même cet effort de l'industrie verrière, auquel sont dus les pavés transparents dont nous carrelons nos passages ?

gogne, extraite du t. XVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, p. 6-39.

(1) T. XIII (1845), p. 11.

(2) C'est ainsi que ce qui semblait fable est devenu plus d'une fois vérité. Mandeville, au XIVe siècle, avait dit, dans ses *Voyages*, qu'il avait vu à l'entrée d'une ville de la grande Tartarie, deux hautes colonnes lumineuses; et on ne l'avait pas cru. En 1826, quelques fragments d'une pierre de chaux fluatée, lumineuse comme du phosphore, fut apportée du même pays, et le vieux voyageur se trouva justifié. V. *le Globe*, du 8 août 1826.

(3) A. Baschet, *les Princes de l'Europe au XVIe siècle*, 1862, in-8, t. I, p. 143-144. — Les Italiens furent de bonne heure les plus habiles dans l'industrie du verre. Quand les Vénitiens eurent dérobé leur secret aux fabriques byzantines, qui jusqu'au milieu du XVe siècle en avaient eu le monopole, l'Europe entière fut leur tributaire. (Labarte, *Hist. des Arts industriels*, t. IV, p. 540, 556, 561.) Tout l'État de Venise, Mantoue même comprise, se voua dès lors à cette fabrication et à ses progrès; les ouvriers qui nous apportèrent, les premiers, l'art si précieux de mêler aux matières vitrifiables des produits minéraux à base de plomb, pour rendre le verre plus blanc, plus pur, plus solide, n'étaient pas des Anglais, comme on l'a cru longtemps, mais des verriers de Bologne et de Mantoue. Le premier qui vint en 1552, et obtint, le

Les constructions en blocs métallico-vitreux si vivement recommandées par M. Jobard (1), et dont on fit des essais il y a onze ans, ont toutefois quelque rapport avec ces constructions celtiques.

Les *pierres fusibles* des Romains (2) s'en rapprochaient aussi ; enfin les hautes arches du viaduc qui supporte l'avenue de l'Empereur, du Pont de l'Alma à Chaillot, et qui ont été moulées tout d'une pièce ; et les maisons monolithes en béton, comme celle de M. Coignet, à Saint-Denis, dont le procédé de construction fut suivi pour l'église du Vésinet (3), n'en sont pas très-différentes (4).

3 février, lettres patentes « pour faire verres, mirouers, canons et autres verreries à la façon de Venise, » était un gentilhomme bolonais, nommé Theseo Mutio. (Isambert, *Anc. lois franç.*, t. XV, p. 161 ; De Laborde, *préface de l'Invent. des actes du Parlement de Paris*, p. XXXVIII, note.) Ces Italiens, tout en travaillant en France, voulurent garder le secret de leur industrie. Laffémas fut d'avis, sous Henri IV, qu'on les obligeât à le livrer. (*Recueil présenté au Roy de ce qui se passe à l'assemblée du Commerce*, 1604, in-12, ch. x.)

(1) *Les nouv. Invent. aux Exposit. univ.*, 3e liv., p. 151-152.

(2) *V.* plus haut, p. 98-99.

(3) *V.* le *Journal des Débats* du 5 nov. 1863.

(4) Suivant M. Jobard (1re liv., p. 174), cette dernière façon de bâtir n'était pas non plus inconnue des Romains. Il sera juste d'ajouter qu'en 1832 M. Lebrun, d'Alby, avait conçu l'idée de construire en béton toutes les parties d'un édifice de plusieurs étages dont il était chargé. (*Bull. de la Société d'encouragement*, 22 fév. 1832.) Il avait retrouvé, et bien probablement sans le savoir, ce fameux ciment, dont il est parlé ainsi dans le livre de Grimarest : *Commerce de Lettres curieuses et savantes*, 1700, in-12, p. 258 : « De nos jours on a proposé un ciment si parfait qu'en vingt-quatre heures il est dans sa parfaite consistance... Une muraille de trois pouces seulement, faite de cette seule matière, seroit beaucoup plus durable, plus belle, et de bien moindre dépense que si elle étoit composée des meilleures pierres de taille. »

LXVIII

Quittons un instant la ville, allons aux champs, et pour commencer, non par les plus riants, mais par ceux à qui les progrès de la science agricole sont le plus nécessaires, parlons de la Sologne.

Sous François Ier, les maigres steppes qui s'étendent depuis Orléans jusqu'à Romorantin avaient déjà été pris en pitié.

On voulut, avec un zèle qui ne le cédait ni en ardeur ni en intelligence à celui qui se déploie si ardemment de nos jours, tenter alors déjà plus d'un essai d'amélioration sur ces terres trop peu fertiles. La méthode des engrais de toutes sortes, toujours si coûteuse et si rarement efficace, n'était pas assez répandue dans le pays; on n'y pensa donc pas. En revanche, grâce à nos récentes conquêtes en Italie, notamment dans le Milanais, le système des *irrigations* étant devenu fort en faveur,

c'est lui qu'après mûr examen du terrain solonais et des cours d'eau qui le traversent, on se résolut de mettre en pratique.

On savait que la Lombardie avait été pendant de longs siècles une terre presque aussi inculte que la Sologne : sablonneuse, coupée de marécages pestilentiels, inhabitable enfin, surtout dans l'immense vallée du Tessin et de l'Olone (1).

On n'ignorait pas non plus que, si l'infertilité de ce sol rebelle avait à la longue été domptée, c'était par le labeur infatigable du cultivateur, et surtout grâce au bienfaisant système des irrigations qui, partout où il peut être mis en usage sur le sol lombard, y double la valeur des terrains (2).

(1) *V.*, à ce sujet, un article de la *Revue de Paris,* 20 nov. 1844, p. 467-468. — Le système des irrigations était on ne peut plus en usage dans l'antiquité; il suffirait pour s'en convaincre de se rappeler le vers des *Bucoliques :*

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.

V. Sismondi, *Tableau de l'agriculture toscane,* 1801, in-8, et Blunt, *Vestiges of ancient manners in Italy,* Londres, s. d., in-8. M. Jaubert de Passa publia, en 1847, ses *Recherches sur les arrosages chez les anciens peuples,* où il prouve d'après Strabon, que la Bactriane n'était fertilisée que par un système d'irrigations qui avait ses magistrats et ses intendants spéciaux. Il en était de même en Perse. Le prophète Daniel y fut intendant des eaux, place qui existe encore. C'est celle du *Myr-ab,* le septième ministre. — Dans le royaume de Valence, les travaux d'irrigations qui en font la plus riche contrée sont régis de même par une législation spéciale. On les doit aux Arabes dont les établissements en Espagne furent de véritables colonies agricoles. (Prescott, *History of the Reign of Ferdinand and Isabelle,* t. I, p. 270.)

(2) *Écho du Monde savant,* 1842, p. 516. — Les deux grands canaux qui dérivent du Tessin et de l'Adda, et qui pour fertiliser plus de 100,000 hectares de cailloux et de sables, donnent à eux seuls autant d'eau que tous les canaux d'arrosage de notre Midi, datent du XIIe siècle; ceux des Arabes servirent de modèles.

Pourquoi, à l'aide des mêmes moyens, ne créerait-on pas une fertilité pareille pour les terres solonaises? Pourquoi de leurs sables ne ferait-on pas un sol arable à force de soins et à l'aide de la grande et de la petite Sauldre, du Beuvron, de la Rère, de la Croizine, habilement détournées et partagées en myriades de canaux irrigateurs? Par là ne remplacerait-on pas les *fontanilli* des plaines lombardes qui, servant aux irrigations hebdomadaires pendant l'été, couvrent le sol, pendant l'hiver, d'une nappe d'eau courante? Enfin, tous ces terrains aménagés ne pourraient-ils pas devenir d'une puissance productive égale à celle de ces prairies *marcites* dont les récoltes rendent si riches et si florissantes les fermes des environs de Milan ?

Voilà ce qu'on pensa dans le conseil du roi François Ier, à qui les choses de l'art tout pacifique de l'agriculture furent moins indifférentes qu'on aurait pu s'y attendre de la part d'un tel guerroyeur (1); voilà ce qu'on voulut en toute hâte mettre à exécution, en attendant que l'Italie nous livrât quelques autres de ses secrets agricoles (2).

On manquait en France d'ingénieurs capables de

(1) Il eût surtout encouragé l'importation et l'élevage du bétail exotique. En 1538, on le voit récompenser dignement le serviteur de M. de La Meilleraye, qui lui a conduit à Saint-Germain un mouton de race indienne. *V.* le *Catal. des Archives* du baron de Joursanvault, t. I, p. 152.

(2) Le système des cultures alternées, que nous appelons *assolement*, fut dès le XVIe siècle, par exemple, pratiqué en Italie. Le *Ricordo d'agricoltura*, publié à Venise en 1567, l'attribue à un certain Tarello. Au XVIIIe siècle, les *étuves à blé*, dont l'abbé Galiani fit tant de bruit, à cause de l'emprunt tacite qu'en avait fait Duhamel-Dumonceau, étaient une invention du Toscan Inthieri. *V.* le *Journal économique* de 1756, p. 13, et le *Dictionn. des Anonymes*, par Barbier, t. I, p. 91, nº 1234.

mener à bonne fin de pareils travaux ; mais François Ier était tout ensemble roi de France et duc de Milan ; il prit dans son duché ce qu'il ne trouvait pas dans son royaume.

Un homme était surtout célèbre dans le Milanais pour ce genre d'ouvrages ; c'était Léonard de Vinci, le même qui, cumulant tant d'autres mérites, a tué la gloire de l'ingénieur sous la renommée du peintre.

La Lombardie lui devait le canal de jonction qui unit celui de Martesana à celui du Tessin, travail miraculeux pour lequel il a fallu aplanir des montagnes et perfectionner, sinon inventer tout exprès, les échelles à doubles portes. C'est Léonard qui avait aussi dressé le plan du canal de navigation de Florence à Pise (1), et qui, se jouant d'une entreprise regardée jusque-là comme impraticable, avait fait creuser le canal qui mène de l'Adda jusqu'à Milan. C'est après ces incomparables travaux que Louis XII, émerveillé, lui accordait le ***droit de l'eau*** sur le canal Saint-Christophe, à Milan, droit considérable : car l'eau est une grande richesse en Lombardie ; on la mesure aux cultivateurs et on la leur vend plus cher que la semence qu'elle doit féconder (2).

Léonard, enorgueilli de lui-même, croyait alors pouvoir écrire à Ludovic le More (3) : « En temps de paix, je suis capable en peinture, sculpture, architecture,

(1) Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. II, p. 280, t. III, p. 48.

(2) *Echo du Monde savant*, 1842, p. 516-517.

(3) Il était, comme on sait, de cette famille des Sforze qui firent le plus pour le progrès des irrigations en Lombardie, où la plus grande partie des eaux, c'est-à-dire la principale richesse, leur appartenait.

mécanique et *conduite d'eau*, de tout ce qu'on peut attendre enfin d'une créature mortelle. »

Remettre en de pareilles mains le soin de fertiliser la Sologne en la sillonnant de canaux irrigateurs, était, certes, un acte de haute habileté, et qui devrait compter parmi les plus intelligents du règne de François Ier. Il n'est pourtant pas un seul historien qui lui en ait tenu compte. Peut-on, quand on a tant à dire sur les grands coups d'épée de Marignan et de Pavie, consacrer même une ligne au pauvre canal d'une pauvre contrée ?

François Ier l'avait pourtant bien à cœur. A son retour d'Italie, en 1517, il songea tout d'abord à commencer ce grand travail et à le pousser à bout. Il avait amené Léonard avec lui ; et, avant même de le mettre en besogne comme peintre dans les galeries de son Fontainebleau, il voulut le mettre à l'œuvre comme ingénieur dans les sables de la Sologne.

Au mois de janvier 1518, toute la cour arriva dans Romorantin (1); et, sans désemparer, le roi et le grand peintre se mirent à courir la campagne, sondant les bruyères, longeant les cours d'eau, qui, à cette époque de l'année, coulaient à plein canal et permettaient ainsi d'évaluer toute leur abondance. Après cette battue moins bruyante, mais qui devait être plus glorieuse que celles qui se font au son du cor et pour forcer le cerf, Léonard, revenu avec le roi à Romorantin, se mit aussitôt à dresser le projet et à faire le plan du grand canal de navigation qui, alimenté par la Sauldre et passant à Romorantin même, devait être comme la grande artère de son système irrigateur (2).

(1) Delécluze, *Léonard de Vinci*, 1841, in-8, p. 65.

(2) « En France, dit Venturi, Léonard de Vinci avoit été chargé

Il travaillait ainsi au bruit des fêtes royales qui remplissaient la ville et dont l'Epiphanie avait ramené l'occasion, quand un accident arrivé au roi interrompit tout à coup le travail de l'ingénieur et les réjouissances de la cour.

C'était le soir même où l'on avait tiré le roi de la fève; il y avait eu surtout splendide gala chez le comte de Saint-Pol; François Ier le savait, et l'envie lui prit d'être, pour s'amuser, le trouble-fête de ce beau souper.

On courut à l'hôtel de Saint-Pol, et toutes les vitres volèrent bientôt en éclats sous des boules de neige vigoureusement lancées. Les assiégés voulurent riposter, comme de raison, et faute de boules de neige, ils se firent armes de tout, même des tisons du foyer; l'un des plus gros, lancé tout enflammé, atteignit le roi à la tête. Il n'avait qu'une toque de velours, qui ne put amortir la violence du coup. Il tomba à la renverse, et quand on le releva il était sans connaissance. La blessure était des plus graves, au point que pendant quelques jours on désespéra de sa vie. Enfin, il en réchappa, pour qu'il ne fût pas dit que le vainqueur de Marignan avait été tué dans un combat pour rire. Il lui en coûta toutefois ses longs cheveux, que les médecins furent obligés de couper pour le panser. Dès lors, il resta toujours la tête à peu près rasée. « Depuis, dit Estienne Pasquier, il ne porta plus longs cheveux, estant le premier de nos roys qui, par un sinistre augure, dégénéra de cette vénérable ancienneté (1). »

du projet d'un canal qui devoit passer par Romorantin. » (*Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de Léonard de Vinci*, in-4°, p. 40.)

(1) *Recherches de la France*, liv. VII, chap. IX.

Ce qui est bien pis, c'est que, par suite de cette malencontreuse aventure, le projet du canal en Sologne fut abandonné. On avait quitté en hâte Romorantin, et l'on n'y revint plus; on se garda même de reparler au roi de la malheureuse ville, aussi bien que du projet qui l'y avait amené.

Le reprit-il? je voudrais le croire; mais alors ce dut être certainement plus d'une année après.

C'était trop tard : Léonard de Vinci ne vivait plus.

Il était bien vieux déjà quand il était arrivé en France; et, tout d'abord, il avait senti que la terre lui manquait. Peut-être eût-il pu vivre pour le travail, la seule chose qui entretienne la force et active l'ardeur dans ces vaillantes natures; mais, comme on l'a vu, le travail rêvé fit défaut : il n'eut donc plus qu'à mourir.

Dès le 18 avril 1518, prévoyant bien que le grand projet pour lequel il voulait encore vivre ne serait jamais repris, il s'était préparé à la mort : il avait fait son testament. Il languit pourtant une année encore, solitaire et triste dans le petit château de Clou, près d'Amboise, que François Ier lui avait donné pour retraite, et qui, malgré ses beaux ombrages et le soleil riant de la Touraine, n'était qu'un exil pour lui. Il mourut le 2 mai 1519.

Du grand projet qui eût tant ajouté à sa gloire, car il l'eût montré bienfaisant autant qu'il est illustre, rien n'est presque resté. On n'en trouve la trace que dans quelques notes recueillies en l'un des treize volumes de manuscrits in-folio, dont les douze premiers sont conservés à la bibliothèque de l'Institut et le treizième à la Bibliothèque impériale (1).

(1) Ce qui est relatif au canal de Romorantin se trouve au t. III, sous le nº 329.

Je croirais volontiers qu'on a voulu, depuis le grand Léonard, reprendre plus d'une fois ses plans de canaux et d'irrigations (1); mais tout me porte à penser que ce fut toujours sans persistance, et, partant, sans succès.

Le souvenir de ces travaux, toujours commencés et toujours abandonnés, s'est même conservé dans le pays, comme une vague tradition; et l'on a vu les ingénieurs archéologues, prenant ces souvenirs pour guides, chercher les traces de ces canaux plus ou moins imaginaires. Il en est qui prétendent en avoir retrouvé les vestiges. Le comte du Buat, à qui l'on doit d'excellents *Principes d'hydraulique*, est de ce nombre. C'est en parlant de la Sologne, où se trouvait son château de Nançay, et c'est en faisant allusion à ces canaux anciens, dont il avait tâché de suivre le sillon effacé, qu'il écrivait: « Qui n'a pas vu, dans des prairies aujourd'hui presque stériles, les vestiges des anciens travaux

(1) Sully, entre autres, projeta un canal du Berry. *V.* l'une des excellentes *Lettres sur le département du Cher*, publiées par *le Globe*, t. V, p. 30. Ce projet de Sully eût complété, pour cette partie de la France, ce qu'Henri IV avait fait avec le canal de Briare, commencé en 1607, d'après l'idée qui lui en avait été donnée, non par Crosnier de Tours, comme on le croit, mais, ce qu'on sait moins, par l'Anglais Humphrey Bradley, dès l'année 1603, ainsi que le prouve une lettre de celui-ci écrite à Scaliger, le 6 juin 1603. V. *les Epistres françoises escrites à Joseph Scaliger*, p. 362. — Il est juste d'ajouter que Charles V en avait conçu le projet. *V.* son *Histoire*, par Christine de Pisan, *Collect. Petitot*, 1re série, t. VII, p. 16. — Le canal de Bourgogne, qui joint les deux mers par le Rhône, la Saône, l'Yonne et la Seine, fut plus longtemps en projet. Dans le *prospectus* de sa mise en actions vers 1750, on rappela, d'après Tacite, qu'il eût été exécuté sous Tibère sans la jalousie d'un certain Gracilis. Il ne fut réellement commencé qu'en 1775, et en 1830 il n'était pas achevé!

qui les rendirent fécondes, et qu'il suffiroit de renouveler pour les mettre en valeur (1)? »

M. du Pré de Saint-Maur, qui fut le dernier intendant du Berry, et dont la famille possède encore de grands biens en Sologne, était de l'avis de M. du Buat; il voulut même réaliser en fait ce que celui-ci n'établissait qu'en théorie. En 1785, il proposa l'exécution d'un canal: et comme si, ayant connaissance des anciens plans de Léonard de Vinci, il eût eu à cœur de les faire revivre, il voulait, comme le grand ingénieur, que ce canal fût tracé latéralement à la Sauldre, et qu'il cheminât sans s'élever sur les plateaux et sans opérer de

(1) Ce n'est pas le seul pays où l'on ait retrouvé des restes des travaux d'irrigation et aussi des travaux de *drainage* entrepris autrefois en France. Les moines agriculteurs avaient surtout recours à ces grands moyens de culture. En Italie, on peut citer, comme s'étant montrés fort experts pour les irrigations, les moines de Chiaravalle; et en France pour le *drainage*, ceux de Clairvaux. Leurs *granges*, dont une seule abbaye ne possédait pas moins de dix-huit, étaient de véritables *fermes-modèles :* « Dernièrement, dit M. D'Arbois de Jubainville, à la ferme de la Bretonnière près de Clairvaux, en fouillant le sol pour en commencer le *drainage*, les détenus de la maison centrale en tiraient avec surprise les tronçons des *drains* posés par les moines de saint Bernard. » (*Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France de M. H. Martin*, 1857, in-8, p. 87; *V.* aussi ses *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes*, 1858, in-8, p. 56.) M. de Persigny constata les mêmes faits dans le Foretz. *V.* son *Discours* pour l'inauguration de la Société archéologique de Montbrison, au mois d'août 1862. Le *Mémorial de Lille* du 10 mai 1859, après avoir cité aussi de pareils exemples, donnait à penser qu'il faut faire remonter aux Gallo-Romains les premiers travaux de drainage. On aurait alors le sens de certains passages de Pline (lib. XVIII, cap. XLIX) et de Columelle (lib. II, ch. VIII), où il est parlé des *colliciæ*, sortes de conduits qui servaient à séparer les terres des eaux pluviales, et à décharger celles-ci dans les fossés.

limonage. Je laisse aux habiles à dire s'il avait raison (1).

L'aspect de la Sologne en 1785 n'était pas le même qu'en 1518; ce qui pouvait suffire à la première époque pouvait être impuissant à la seconde. L'amélioration du sol était devenue beaucoup plus difficile.

« Il paraît, dit M. Barré de Saint-Venant, parlant d'il y a trois siècles, que le quart de la superficie était en vignobles, et il s'y trouvait un grand nombre de futaies qui entretenaient partout la fraîcheur, malgré les nombreux fossés d'écoulement soigneusement entretenus; en sorte que la Sologne nourrissait une population plus laborieuse et plus saine, triple de la population maladive et découragée qui y végète aujourd'hui. »

Ce tableau presque riant de la Sologne au XVIe siècle me semble un peu exagéré.

Je l'admets toutefois en partie, d'autant que j'ai pour preuves du bon état des troupeaux qu'on y élevait plusieurs passages du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres (2), où il est dit qu'en ce temps-là, c'est-à-dire sous Henri IV, les laines de la Sologne étaient renommées pour leur finesse; d'autant que je sais aussi que les chevaux solonais, si dédaignés aujourd'hui, passaient alors pour les plus fins de cette race berrichonne qui alimentait de bons coursiers les haras de Henri IV (3).

(1) L'assemblée provinciale du Berry, en 1786, s'occupa du même objet : « Elle arrêta, sous le bon plaisir du roi, l'ouverture d'un canal de Bourges à Vierzon et à la basse Loire, » avec embranchements vers l'Indre et la Creuse « destinés à vivifier toutes les parties de cette province centrale. » (*Mémoires secrets*, 24 févr. 1787.)

(2) Edit. in-4°, t. I, p. 548, 635.

(3) Collaine, *Essai sur les races de chevaux*, Metz, 1832, in-8, p. 153.

Comment disparut-elle? Comme ont disparu les autres: les barbes excellents du Limousin, presque aussi gracieux que les barbes mêmes (1); les bonnes et solides races des chevaux de Bretagne, de Comté, d'Auvergne (2), que Louis XIV épuisa par ses guerres (3), malgré le soin qu'avait pris Colbert pour les rendre inépuisables (4), et qui, vers la fin même de son règne, étaient arrivées à si peu fournir que nous étions déjà forcés de mettre à contribution les haras étrangers (5), auparavant nos tributaires (6).

(1) C'est une race qu'on a heureusement régénérée. La race arabe pur sang resta disséminée en France, quelquefois à l'état irréprochable. C'est ainsi qu'un des héros du *sport*, Arabian Godolfin fut trouvé à Paris, attelé au tonneau d'un porteur d'eau.

(2) Francisque-Michel, *du Passé et de l'avenir des haras*, 1861, in-18, p. 105, 109.

(3) La Bretagne et la Franche-Comté fournissaient, sous Louis XIV, jusqu'à 25,000 chevaux par an à la cavalerie. (*Mém. de Villars*, collect. Michaud, 3e série, t. III, p. 379.)

(4) *Corresp. administr. de Louis XIV*, p. 663, 665, 772; Isambert, *Recueil des Lois*, t. XVIII, p. 63, 64, n° 460.

(5) En 1700, les achats de chevaux étrangers avaient déjà coûté plus de cent millions. (Garsault, *le Nouv. parfait maréchal*, p. 54.) C'est à partir de ce moment que la France, où tout s'était perfectionné sur ce point, les races chevalines d'un côté, l'art de l'équitation de l'autre, — car Pulvinel, Soleysel, Garsault, dépassèrent de beaucoup Newcastle, — perdit peu à peu l'habitude de se servir de ses excellents chevaux, envers lesquels la vogue du cheval anglais la rendit encore plus ingrate. *V.* Valery, *Curiosités italiennes*, p. 260. — Cette mode *d'anglomanie sportique* devint fureur sous Louis XV, vers 1763, à l'époque où Richard Tattersall, *traininggroom* du duc de Kingston, ouvrait dans Piccadilly ce fameux marché du sport, dont la vente de Highflyer à lord Bolingbroke, en 1779, fut le premier grand succès, et qui depuis lors s'est toujours conservé dans sa famille avec son nom. V. *Sporting Magazine*, 2e série, t. XIII; Esquiros, l'*Angleterre et les Anglais*, t. III, p. 313; *Rev. Contempor.*, 15 juin 1855, p. 456.

(6) La France est seule à ne pas préférer les admirables races

La demi-prospérité dont jouit quelque temps la Sologne, et que le canal de Léonard de Vinci eût étendue et complétée, ne fit que déchoir pendant le XVIIe siècle, et surtout pendant le XVIIIe. On jugera du triste aspect de ce pays par ce qu'on lit dans le *Journal du voyage de Locke en France*, sous la date du 15 juillet 1676 (1) : « La plupart des bourgs de France se composent de maisons si mal bâties, si pauvres, si délabrées, qu'en Angleterre on ne nommerait pas ces bourgs des hameaux. En général, les maisons n'ont qu'un étage ; nous en avons vu beaucoup qui tombaient en ruine. D'après ces observations, il est impossible de ne pas croire que la population de la France diminue ou s'appauvrit singulièrement. »

Or, c'est à Orléans, ayant à l'horizon la lisière du désert solonais, que Locke écrivait ces lignes.

A un siècle de là, son compatriote Arthur Young n'en traçait pas de moins affligeantes. Après une excursion en Sologne, dans l'année 1787, il écrivait (2) :

qui sont chez elle. (*Revue de Paris*, août 1833, p. 73-74.) En Allemagne, on les estime au-dessus de toutes les autres : en 1838, par exemple, le prince de La Tour-Taxis, qui avait alors la direction des postes dans le pays d'outre-Rhin, ne faisait acheter que des chevaux normands. Ils étaient hors de prix sur le marché aux chevaux de Manheim, qui se tient une fois par an, le 1er mai, et le *Journal* de cette ville, cité par le *Journ. des Débats* (31 oct. 1838), nous reprochait ainsi notre indifférence : « Si l'Allemagne avait une race si précieuse de chevaux, elle l'exploiterait bien autrement. La race normande, croisée avec une autre un peu plus fine de jambes, produirait cette race de chevaux robustes si rare aujourd'hui et si vantée au moyen âge. Quant aux chevaux de trait et de poste, il n'y en a de pareils ni en Allemagne, ni en Hongrie, ni en Russie. »

(1) *Fragments* donnés par la *Revue de Paris*, t. XIV, p. 18.

(2) *Voyage en France*, t. I, p. 24, et suiv.

« Le pays est plat, maigre et graveleux, avec beaucoup de bruyères. Les pauvres gens qui cultivent cette terre ingrate sont des métayers. Le propriétaire est obligé de fournir les semences et les bestiaux, et il partage les produits avec son fermier. Malheureux système qui perpétue la pauvreté et empêche de s'instruire (1). »

Le tableau est triste, et l'état de la Sologne ne le dément pas encore tout à fait aujourd'hui, mais on peut assurer que le temps n'est pas loin où il cessera d'être vrai, grâce aux immenses travaux qui renouvellent et réalisent enfin les grands projets de Léonard de Vinci (2).

(1) Comment se fit-il que des terres encore fertiles sous Henri IV ne l'étaient plus sous Louis XIV? C'est qu'au temps d'Henri IV, la noblesse était encore dans ses terres, donnant ses soins et son argent à la grande culture; tandis que sous Louis XIV et sous Louis XV, elle était à la cour, se ruinant, et, qui pis est, se mettant hors d'état de demander au sol abandonné de quoi réparer sa ruine. Après les moines, je le répète, ce sont les nobles qui ont fait le plus pour l'agriculture. Sous le règne de Louis-Philippe encore, si elle a fait de nouveaux progrès, c'est que les boudeurs de l'aristocratie, n'ayant plus de cour qui les retînt hors de leurs domaines, s'y confinèrent avec la résolution de consacrer à l'amélioration des campagnes toute leur intelligence et leur fortune. M. L. Leclerc le constatait en 1847 (*Suppl. au Dict. de la conversation,* 18e livr., p. 458). Ajoutons que Charles X avait donné l'élan, par la fondation, à ses frais, en 1826, de l'École de Grignon, dont le domaine seul lui coûta 980,000 francs; et par l'établissement de la ferme modèle des Bergeries, près Corbeil, pour l'élève des vers à soie. V. *le Globe,* 29 avril, et 16 mai 1826. — Ce qu'elle a fait pour l'agriculture, la noblesse peut le faire aussi pour l'industrie. M. Jobard le remarquait dernièrement avec raison, et applaudissait à ce que quelques-uns ont déjà tenté dans cette voie : « Du moment, dit-il, où la noblesse se mêlera de chercher, elle réhabilitera le métier d'inventeur, et les maltôtiers ne croiront plus déroger en l'imitant. » (*Les Nouv. Invent. aux exposit. univers.*, 3e livrais., p. 27.)

(2) L'année même de sa mort, en 1519, naissait à Salon, en Provence, d'une famille italienne, Adam de Crappone, qui fit pour une

partie de la Crau ce que Léonard rêva pour la Sologne. Le canal, qui porte encore son nom, creusé à ses frais, en 1550, et le plus grand canal d'irrigation qui soit en France, dérive de la Durance et arrive, après un cours de treize lieues à travers la Crau qu'il fertilise, jusqu'au vaste étang de Berre. Crappone eut la première idée du grand canal de Provence, qui commencé sous Louis XIII, continué sous Louis XIV et Louis XV jusqu'à 1752, ne fut achevé que de notre temps. Il projetait aussi, entre la Saône et la Loire, dans le Charolais, le *canal du Centre*, commencé près de trois siècles après, en 1784, lors qu'ayant été envoyé par le Roi à Nantes, pour y inspecter les travaux de la citadelle, il fut empoisonné par ceux qui redoutaient la sévérité de son contrôle.

LXIX

Tout cela dit sur l'amélioration agricole de la Sologne et sur son passé, le moment est, je crois, venu de prouver que l'agriculture ancienne n'était pas aussi grossière qu'on pourrait le penser, et qu'elle avait su créer et mettre en œuvre bon nombre de procédés de culture retrouvés de nos jours.

Dès le temps des Gaulois, on connaissait l'excellence de la *marne* comme engrais et l'on y recourait. Pline le signale comme un « singulier usage. » Il appelle cela nourrir la terre par la terre (1).

(1) Licinius Stolo, cité par Varron (*de Re rustica*, lib. I, cap. VII), parle aussi d'une matière, *fossilia creta,* avec laquelle on fumait la terre, dans quelques contrées des Gaules. C'est la *marne* certainement, à moins toutefois que ce ne soit le plâtre, dont on sait que les anciens se servaient aussi comme engrais, et qui est redevenu en usage, pour l'amendement des terres, grâce à l'in-

Pour les fermiers normands du moyen âge, chez qui presque rien n'a changé, ni dans la façon de cultiver, ni dans les conventions du propriétaire avec le fermier (1), ou du fermier avec ses domestiques (2), ni dans la tenue de la ferme ou l'aménagement des terres (3), les meilleurs engrais étaient déjà la tourbe, qu'ils appelaient *marne noire*, et la *marne blanche* (4), que leurs pères, on vient de le voir, avaient employée dès le temps des Romains.

Au xve siècle, la marne est encore en pleine faveur (5), mais on ne s'en tient pas à ce simple engrais.

On s'avise déjà de fumer les terres d'une manière artificielle. On ensemence un champ de graines qui donnent de grandes plantes, on les laisse croître, puis

téressant traité de Vitalis, en 1805 : *Mémoire sur l'usage et les effets du plâtre dans la culture du trèfle*, où se trouve développé un excellent article sur le même sujet, publié dans la *Feuille du Cultivateur* de 1798, p. 198.

(1) L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole et de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, 1851, in-8, p. 52.

(2) Les valets de ferme, dès que l'abolition du servage eut substitué le travail loué au travail forcé, se montrèrent avec le fermier ou le propriétaire aussi exigeants qu'aujourd'hui. En 1388, selon M. Delisle (p. 26), les chanoines de Montdaie en Normandie se plaignent déjà « que l'on ne peut trouver serviteur pour cultiver et labourer les terres, qui ne veuille plus gaigner que six serviteurs ne faisoient au commencement du siècle. »

(3) « Presque toutes les pratiques que nous décrivons, d'après nos cartulaires, sont encore aujourd'hui suivies par nos laboureurs; tellement qu'un paysan du XIIIe siècle visiterait sans étonnement beaucoup de nos fermes. » (Delisle, Préface, p. XL.)

(4) *Ibid.*, p. 265-271.

(5) On en a la preuve par un passage de P. Crescenzi, célèbre agronome du XIIIe siècle, en son *Opus ruralium commodorum*, lib. II, cap. XVII. Charles V fit faire une traduction de cet excellent ouvrage sous le titre de *Prouffitz champestres et ruraux*.

on les enterre par un nouveau labour pour que la terre se nourrisse et s'échauffe de leurs débris (1).

D'ordinaire, on faisait comme en Chine, on se servait pour cette sorte d'engrais de plantes oléagineuses (2).

Nous ne parlerons pas du fumier comme engrais ; il fut de tout temps en usage. La boue des villes, qu'on répugne encore à employer, n'obtint une sorte de faveur que sous Louis XVI, quand le lieutenant de police eut enfin autorisé le jardinier Mallet à se servir de la boue de Paris, pour les nouvelles serres *(châssis physiques)* où il faisait venir des melons et des ananas (3).

Rien, ou presque rien de ce qui importe à la principale de nos cultures, celle du blé, n'a été ignoré des anciens. Ils savaient — ce qui n'a été retrouvé que dans ces derniers temps — comment le blé se forme, et

(1) *V.* dans les œuvres d'Albert le Grand, le livre *de Generatione et Corruptione.*—Suivant M. de Vaudreuil, *Considérations sur les Sciences, les Arts et les mœurs des anciens,* Paris, G.-A. Dentu, 1840, in-8, p. 236, l'antiquité avait connu cette méthode.

(2) *Nouvelle Revue encyclopédique,* juillet 1847, p. 487.

(3) *V.* le *Journal de Paris* du 15 nov. 1779. — Les anciens connaissaient aussi l'usage de la *poudrette*, « excréments réduits *en farine*, » comme dit Pline, et les engrais liquides, comme l'indique Columelle. Dans quelques parties de la Lombardie, ils se servaient de cendres de végétaux au lieu de fumier animal ; mais ils en subordonnaient l'emploi, selon Pline, à la nature du terrain et à celle des plantes qu'ils voulaient cultiver. « N'est-ce pas, dit à ce propos M. Hœfer (*Histoire de la chimie*), n'est-ce pas tout à fait le système dans lequel entre l'agriculture anglaise, à la recherche de l'*engrais normal*, sous la direction du chimiste Liebig ? » — Victor Hugo, dans *les Misérables*, t. IX, p. 218, demande qu'on employe la ville à fumer la plaine. « Si notre or est fumier, dit-il, en revanche notre fumier est or. » C'est ce qu'on fait en Angleterre, où dans les fermes du Kent ou du Durham, rien de ce qui peut être engrais ne se perd. V. *Mémorial Encyclop.*, 1843, p. 522-523.

d'herbe parasite devient la plus utile des plantes, pour retomber dans l'infériorité de son premier état, si la culture ne soutient son progrès, et ne lui fait suivre ainsi, dans l'abaissement ou l'élévation, les mêmes phases qu'à l'homme, dont il est l'aliment normal (1).

En dehors de ces connaissances, que j'appellerai naturelles, dont nous sommes émerveillés quand un hasard heureux ou un effort d'observation les fait retrouver par nos savants (2), les anciens possédaient en agriculture des connaissances pratiques dont les plus ingénieuses inventions furent souvent le résultat.

Le « mobilier de leurs fermes » valait presque celui des nôtres. Ils avaient, par exemple, des machines à battre le grain, perfectionnées d'après le *noreg*, encore en usage dans toute l'Égypte (3), qui ne le cédait guère

(1) Ce que Pline a dit sur la transmutation des céréales, sur le froment, qui en s'abâtardissant se convertit en orge ou en avoine, a longtemps donné à rire aux agronomes. Maintenant ce qu'on prenait pour une fable est redevenu une vérité. Il a fallu les observations de Buffon, qui fut pour cela raillé lui-même, celles plus récentes du docteur Lindley, de M. Elysée Lefèvre et de M. Monseignat; les expériences décisives de M. Fabre d'Agde, sur l'*agilops ovata*, dont, en dix ans, il parvint à faire du froment de qualité supérieure, pour que la science moderne pût arriver à se mettre sur cette matière au niveau de la science antique. *V.*, à ce sujet, le volume si intéressant de M. Saint-Germain Le Duc, *Curiosités des inventions et découvertes*, p. 24-31, et l'*Athenæum français* de 1852, p. 128.

(2) Ce serait l'occasion de rappeler plusieurs faits d'histoire naturelle, mis en avant par les écrivains anciens, niés par la demi-science des derniers siècles, et de nouveau reconnus vrais par les savants d'aujourd'hui; je me contenterai de renvoyer pour quelques-uns aux excellents articles de M. Roulin, *Observations suspectes des anciens confirmées par des observations récentes*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1833, p. 669; 1er juillet 1833, p. 110.)

(3) C'était le chariot à cylindres garnis de dents, promené sur

aux inventions du même genre dont on s'est ingénié depuis la fin du XVIIe siècle (1), et qui reviendront plus loin. Les *cylindres tournants*, pour égaliser et condenser le sol, leur étaient un outil usuel (2); ils connaissaient sous le nom d'*irpex* une sorte de herse à dents longues et multiples qu'un bœuf traînait sur le sol pour en arracher les herbes (3); ils avaient aussi le *rastrum*, armé de ces petites hachettes de bronze qu'on retrouve de temps en temps dans les anciennes cultures, et qui servaient à diviser et trancher les mottes agglomérées après les labours (4).

Leurs systèmes d'irrigation étaient excellents ; leurs machines à puiser : la *cochlea*, faites d'après le principe de la vis d'Archimède (5); la *rota aquaria*, qui puisait l'eau, mue par l'eau elle-même (6), et une foule d'autres, dont les plus curieuses, telles que le *sackiek*, encore employé en Égypte, et la *noria* d'Italie (7) et d'Espagne (8) venaient d'Orient, où l'ingéniosité plus

les épis pour en faire sortir le grain, que Varron (*Res rustica*, lib. I, ch. LI, § 2) appelle *plostellum punicum*, parce que l'usage en était venu des Carthaginois.

(1) *V.* Musset-Pathay, *Bibliogr. agronom.*, p. 178, no 1359.

(2) Columelle, lib. XI, cap. III, § 34.

(3) A. Rich, *Dict. des Antiq. Romaines*, p. 338.

(4) M. Traullé, d'Abbeville, lut à ce sujet un intéressant mémoire à *l'Académie des Inscriptions*, en 1825. *V.* le *Bullet.* Férussac, *Sc. histor.*, t. III, p. 236.

(5) *V.* Strabon, édit. Siebenk., p. 561 ; Vitruve, liv. X, ch. VI.

(6) Lucrèce, lib. V, v. 517; Vitruve, liv. X, ch. V.

(7) La *noria*, dont le modèle se voit au Conservatoire des Arts et Métiers, et qui monte l'eau par deux rangs de petites auges s'élevant, s'abaissant alternativement, et se vidant les unes dans les autres, est déjà figurée dans les *Artificiose machine* de Ramelli, en 1585, fig. 96.

(8) Ce sont les Arabes qui apportèrent la *noria* dans le royaume de Valence. (Sédillot, *Hist. des Arabes*, 1854, in-12, p. 390.)

parfaite était née du besoin plus grand (1), ne le cédaient pas à celles d'aujourd'hui.

Cela n'est rien encore auprès de la *machine à moissonner*, qu'on ne s'attendait certes pas à trouver dans l'antiquité, et qui pourtant fonctionnait même en Gaule, où Palladius la vit en œuvre pour la décrire dans son *de Re rustica*. Après vingt siècles d'oubli, elle a repris fortune entre les mains de Smith, de Bell, puis de Mac-Cornick et d'Atkins (2).

Nous ne pourrions assurer que toutes les espèces de charrues qui furent à la mode depuis un siècle étaient en usage chez les anciens (3); mais nous pourrions presque répondre que la meilleure de toutes, celle qu'on appelle tantôt une *Dombasle*, du nom de celui qui la remit en faveur, tantôt une *araire de Roville*, parce que c'est à l'École de Roville qu'on l'employa d'abord (4), n'est autre chose qu'une invention antique.

(1) Il faut citer encore la machine que Castellan rapporta des Cyclades, et qu'il fit connaître par sa brochure : *Description d'une machine à puiser de l'eau en usage dans l'Orient*, 1810, in-8; et les nombreux mécanismes en ce genre que possèdent les Chinois. (Milne, *la Vie réelle en Chine*, trad. par A. Tasset, 1860, in-12, p. 203.) Les machines chinoises sont presque toutes simples, mais pas tant que celle de M. de Bernière, en 1761 ; elle consistait en une corde de sparterie, sur deux poulies, l'une au fond d'un puits, l'autre à soixante pieds plus haut, mues par une manivelle qu'il suffisait de tourner pour que l'eau montât autour de la corde, jusqu'au dessus de la seconde poulie. (*Journal de Paris*, 20 octobre 1781.)

(2) Vict. Meunier, *Essais scient.*, t. III, 2e p., p. 50-53. — Les *Annales d'agriculture*, t. XL, p. 138, en avaient déjà parlé.

(3) La charrue antique des Égyptiens, et celle des Arabes dans l'Andalousie ne sont toutefois pas à dédaigner. Elles ont été signalées l'une et l'autre dans les *Annales d'agriculture*, t. VIII, p. 339, et t. IX, p. 54.

(4) Heuzé, *l'Année agricole*, t. I, p. 149.

Qu'est-ce, en effet, à bien examiner? La charrue belge, dite *Brabant*. Dès le XIIIe siècle, comme on peut le voir par les enluminures qui sont à Bruxelles dans la Bibliothèque de Bourgogne, les Belges s'en servaient déjà (1). Or, il est bien rare qu'une invention de l'époque toute transitoire du moyen âge n'ait pas un peu passé par l'antiquité.

Tout le *mobilier* de ferme ne date pas de si loin, mais il s'était fait pièce à pièce avant notre siècle qui n'a eu besoin que d'en perfectionner les instruments.

Voulez-vous des *semoirs*, vous en trouvez par douzaines, il y a cent ans et plus, depuis celui de Tull, en 1730, jusqu'à celui de Salmon en 1797, si bien combiné qu'il suivait toujours la ligne directe, malgré les déviations du cheval, et qu'on pouvait le dériver à volonté avec la main (2).

Vous faut-il des *hache-paille*, vous en avez un excellent du même Salmon fait à lames droites, et ainsi d'une force plus uniforme que les modernes, à lames recourbées; vous en avez aussi un autre de Messier, en 1758, que signala l'Académie des Sciences (3).

Sont-ce des machines pour le nettoyage des grains qu'il vous faut? Voici *le crible à cylindre* de M. Poix, en 1763, et en 1768, celui de M. Gambier (4).

(1) A. Ysabeau, *Journal de l'Instruction publique*, 1862, p. 798.

(2) *V.* la *Biogr.* Rabbe, à l'art. SALMON, p. 1248. — La rage d'inventer des semoirs fut telle au dernier siècle, à l'époque d'*agromanie* dont il sera parlé plus loin, p. 181, note, qu'en 1766, *le Dict. port. des Arts et Métiers*, t. I, p. 15, leur consacra un article spécial. Un des plus curieux faisait double besogne : il labourait et ensemençait à la fois. *V.* la *Gazette littér.* de 1764, t. III, p. 276.

(3) *Mém. de l'Ac. des Sciences*, pour 1758, p. 100.

(4) *Mém.* pour 1763, p. 145; et *Mém.* pour 1768, p. 131.

Pour les *herses*, celle d'Égypte, qui était à rouleau comme celle de Norwége, pourra vous suffire (1).

Quant aux engrais, dont nous avons déjà parlé, les plus anciennes expériences des Chinois vous feront déjà connaître celui qui, d'après la science la plus nouvelle, est le meilleur de tous : l'urine. Il y a des siècles qu'on s'en fait une richesse en Chine ; il n'y a pas trente ans qu'on l'essaye en Europe (2).

On savait aussi fort bien, autrefois, surtout dans le nord, l'art de *chauler les blés*.

Quand, au commencement de ce siècle, Cadet-de-Vaux le donna comme une découverte de sa façon, il y avait deux cents ans qu'on le pratiquait en Flandre beaucoup mieux qu'il ne le décrivait.

De même pour les *prairies artificielles*, c'est Olivier de Serres qui, au XVIe siècle, nous donna le mot (3), en même temps que l'Italie nous donnait la chose (4), ou plutôt peut-être nous la rendait (5). L'usage s'en répandit vite. Nos provinces du Midi, les premières, s'en trouvèrent fort bien pour leurs cultures.

« Les mauvais écrits, dit Rosset dans une excellente

(1) *Annales d'agriculture*, t. VIII, p. 339.

(2) On en doit la recommandation au professeur de Giessen, Liebig, en sa *chimie organique appliquée à l'agriculture*. Il est juste d'ajouter que bien auparavant un petit propriétaire provençal, P. Jauffret, avait deviné le mode d'action de cet engrais. V., *Rev. Britann.*, oct. 1842, un art. sur la *Nouv. chimie agricole*, ad finem ; et le Journal de M. Tunel, le *véritable assureur des récoltes*, passim.

(3) *Théâtre d'agriculture*, in-4o, t. I, p. 505, et *Introduction*, p. XLIII ; Henri Martin, *Histoire de France*, 1re édit., t. XII, p. 28, note 1.

(4) *V.* plus haut, p. 160, note, à propos des *assolements*, dont le système a pour conséquence celui des *prairies artificielles*.

(5) *V.* la note suivante.

note du quatrième chant de *l'Agriculture* (1), nous ont étrangement dépaysés sur les prairies artificielles, lorsqu'ils en ont rapporté l'origine aux Anglais (2), et qu'ils ont prétendu que nous leur en devons l'usage. Il est sûr, au contraire, que ces prairies étaient connues en France il y a deux cents ans, et pratiquées surtout en Languedoc, en Provence et en Dauphiné. Ce fait est prouvé par le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, gentilhomme du Vivarais qui écrivait sous le règne de Henri IV.

(1) Paris, 1800, in-12, p. 164-165. — Dans un *mémoire* sur cette matière, dont une partie a été publiée en note au IIe chant du poëme de Delille, *l'Homme des champs* (1800, in-12, p. 193), M. Dubois rappelle ce qu'Olivier de Serres a dit de cette culture et notamment ses passages sur la luzerne, « la merveille du ménage, » ainsi qu'il la nomme. M. Dubois rend aussi justice aux Anglais pour le soin qu'ils ont mis à perfectionner la *méthode d'alterner*, « base la plus précieuse de l'économie rurale, » qu'on appelle ingénieusement aujourd'hui *la rotation des récoltes*. Les Romains qui, suivant Pline (lib. XVIII, cap. LII), l'avaient connue, finirent par la dédaigner. La culture exclusive des céréales, pour certaines terres, mirent alors la Sicile et la campagne de Rome dans l'état où nous les voyons. Les Gaulois plus prudents, ou moins pressés de jouir, adoptèrent le système des *jachères*, qui laisse au sol le temps de se reposer ; et même aussi, à ce qu'il paraît, l'*alternance des cultures*, ce qui, si on l'admet, ferait pour la France, de l'importation de la méthode des *prairies artificielles*, une restitution, non une innovation. « Les Gaulois, dit M. Paul de Rémusat, d'après le livre de M. Concalon sur l'*Histoire de l'Agriculture ancienne*, entrevoyaient qu'il faut *alterner les récoltes*, c'est-à-dire faire succéder à une plante qui se nourrit par les racines, celle qui puise ses éléments dans l'atmosphère. Ils pensaient que l'ennemi, le terrible ennemi des agriculteurs, est la plante parasite, et que ces cultures, qui en rendent la destruction facile, sont bienfaisantes. » (*Journal des Débats*, 13 décembre 1863.)

(2) Ils ne firent qu'en perfectionner la méthode, et n'eurent pas même le mérite de l'avoir introduite chez eux. Ils la durent au Lithuanien Samuel Hartlib, dont il sera reparlé plus loin.

« On y lit, au livre III, tout ce qu'enseignent nos traités modernes pour la culture de la luzerne, du sainfoin (1), de l'esparcette, etc.

« Cet ouvrage a été fort consulté et presque pas cité, on l'a copié et l'on a donné comme nouvelles des méthodes connues et pratiquées dès le temps de Henri IV, au moins dans nos provinces méridionales, où les prairies artificielles étaient en usage.

« Je ne sais pourquoi on a mieux aimé en rendre inventeurs les Allemands et les Anglais, tandis que nous les pratiquions en France. Notre siècle a le mérite de les avoir multipliées et perfectionnées, et d'en avoir fait une branche principale de notre agriculture (2). »

(1) Au XVIIIe siècle, cette plante obtenait un tel succès que Despommiers, dans son *Traité de l'art de s'enrichir promptement par l'Agriculture*, 1762, in-12, parle presque exclusivement de la culture du sainfoin. — En 1777, un simple almanach, *les Étrennes de Minerve*, 6e part., p. 117, recommandait de faire des *prairies artificielles* avec la pimprenelle, excellente pour les terrains de sable, et très-recherchée des bestiaux. C'est aujourd'hui une culture adoptée partout,

(2) La passion de l'agriculture est elle-même une mode du siècle dernier, déjà indiquée plus haut (p. 178, note 2), mais dont il ne faut pas se plaindre. Quoiqu'elle fût plus une manie qu'une conviction, il en sortit de réels progrès, comme on doit à des jouets quelques inventions très-sérieuses. Tout le monde se mêlait de culture :

Choiseul est agricole et Voltaire est fermier,

avait-on dit, suivant Voltaire lui-même qui le rappelle dans sa satire du *Temps présent*. On s'en moquait, comme de toutes les modes dont le ridicule est ce qui paraît d'abord sous l'excès : « Jamais, écrivait en 1762, le comte de Tessin dans une lettre où nous allons retrouver plusieurs noms cités tout à l'heure, jamais l'agromanie n'a compté un si grand nombre d'adeptes : c'est la maladie épidémique de nos jours. Les modèles multipliés de charrues à défricher, à creuser, à labourer, les aratoires, les sar-

Laissons aux Anglais et aux Allemands ce qui leur appartient dans cette série des inventions et du progrès, comme en tant d'autres : aux Anglais, par exemple, l'art des dessèchements, dont il sera parlé plus loin, et aux Allemands, les créations du *Crédit foncier* et du *Crédit agricole* qui ont si puissamment contribué à rendre la richesse aux propriétés rurales de l'autre côté du Rhin (1).

cloirs, les semoirs imaginés par Tull, par Du Hamel, par Chateauvieux, par La Plombanie, et par tant d'autres, sont d'une exécution dispendieuse, et ne servent qu'à embrouiller. » (A. Geffroy, *Gustave III et la cour de France,* 1867, in-12, t. I, p. 72.)—Chateauvieux, dont on vient de lire le nom, avait publié : *Description d'un nouveau semoir,* Genève, 1754, in-12.

(1) La première des associations territoriales, formées par des propriétaires ruraux pour se venir mutuellement en aide, est l'œuvre du négociant de Berlin, Kauffmann Büring, à qui Frédéric II prêta, comme fonds d'encouragement, 300,000 écus de Prusse (1,125,000 fr.), au taux modeste de 2 o/o. Une autre combinaison de Crédit agricole, et des plus excellentes, en ce qu'elle permet au débiteur d'appliquer chaque année une partie de l'augmentation du revenu de sa terre à sa libération, à l'amortissement de sa dette, est un progrès dont le gouvernement de Hanovre, à la fin du siècle dernier, peut à bon droit revendiquer l'honneur. « Le 16 février 1790, le roi Georges III établit à Zell une association de crédit pour les biens nobles de Lunebourg, qui était fondée sur le principe de libération par amortissement, sans remboursement de capital, et moyennant un remboursement annuel. » (*Nouv. Rev. Encyclop.*, août 1847, p. 545.)

LXX

Que d'autres choses excellentes ne trouverions-nous pas dans l'admirable livre d'Olivier de Serres ! Avec chaque page, on pourrait presque dresser le procès-verbal d'un plagiat.

Nous croyons, par exemple, avoir inventé la *betterave ;* qu'on lise Olivier de Serres.

Il n'en fait pas de sucre, il laisse ce soin à Margraff (1),

(1) En 1745 déjà les expériences de Margraff sur le *sucre de betterave* étaient décisives. Dans son *Mémoire* publié cette année-là parmi ceux de l'Académie de Berlin, sous ce titre : *Expériences chimiques faites dans le dessein de tirer un véritable sucre de plusieurs plantes qui croissent dans nos contrées*, il déclare qu'il parvint « à obtenir un sucre pareil au meilleur sucre jaunâtre de Saint-Thomas, qu'on appelle aussi moscoade. » Il ne lui manquait que d'être blanc. La découverte ne se réveilla que lorsque le blocus continental en fit une nécessité. Dès l'an VIII, Chaptal

qui viendra deux siècles plus tard, mais il en fait d'excellente eau-de-vie (1).

Tout lui est bon pour quelque bon usage. Avec les filandres de la grande ortie d'Égypte, *urtica dioïca*, il

avait fait des essais décisifs : « Je vous dirai, écrit-il à Dejean, le 10 messidor, dans une lettre restée *inédite*, que nos résultats sur le *sucre de la betterave* sont plus avantageux que nous ne l'avions cru ; ce travail va être rendu public, et on y verra qu'il est possible d'avoir du beau sucre de betterave à onze ou douze sous la livre. » En 1810, sous la même impulsion, Arduini préludait, par ses essais sur l'*holcus-sorghum*, aux épreuves si décisives qu'on fait aujourd'hui pour tirer le sucre du *sorgho*. V. *Rev. des Deux Mondes*, mai 1858, p. 184, un travail excellent de M. Payen, qui n'a oublié qu'Arduini. — Le moyen de faire du sucre de riz est indiqué dans l'Encyclopédie japonaise. (*Rev. britan.*, sept. 1838, p. 17.) Margraff, en 1747, et d'autres plus tard essayèrent heureusement de faire du sucre avec des carottes. (*Collect. Acad.*, partie étrang. t. VIII, p. 130 ; *Biblioth. Britann.*, Sciences et arts, t. XII, p. 184.) Les procédés de l'industrie du sucre sont moins récents qu'on ne croirait : en 1176, il y avait en Sicile des moulins à moudre les *cannes à miel*. (D. Roccho Pirro, *Sicilia sacra*, p. 454.) Au XIVe siècle, on servait au roi Jean, à Londres, du sucre en pain, en cassons, du sucre *mouscarat*, *caffetin*, *rosat*. (*Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 245, 246, 253.)

(1) *Théâtre d'agriculture*, t. I, p. 494 ; t. II, p. 451. — On croyait que la première idée de ce genre d'alcool ne datait que de 1825. « La fabrication de l'alcool de betterave, dit M. Tresca, indiquée comme chose possible par M. Dubrunfaut, dès 1825, n'a été mise sérieusement en pratique qu'en 1852, époque à laquelle le prix élevé des alcools de vin permit aux fabricants d'obtenir avec certitude des résultats avantageux. » (*Visites à l'Exposition universelle* de 1855, p. 305.) La disette d'esprit-de-vin a fait aussi recourir, il y a quelques années, aux alcools de fruits et de légumes, dont, au XVIIIe siècle, un distillateur de Lawembourg, en Saxe, et un Anglais, avaient déjà fait d'assez heureux essais. L'un avait expérimenté sur des figues gâtées, l'autre sur des haricots. De tout temps, à Sumatra, l'on a fait une espèce d'alcool avec un mélange de riz et de jus de cannes à sucre. *V.* E. Martin, *Descript. du premier voyage aux Indes orientales par les François*, 1609, in-8, p. 56, 70-71, 166.

fait de la toile : « de belles et desliées toiles, dit-il (1), avec l'exquise matière de l'ortie (2) ; » avec l'écorce du mûrier blanc il trouve moyen d'obtenir un tissu propre « à faire du linge et d'autres estoffes (3). » Et voilà cette *soie végétale* dont nous sommes si fiers, inventée sous Henri IV. C'est une des découvertes à laquelle tenait le plus le bon sieur du Pradel. Il en fit le sujet d'un opuscule à part, détaché de son mémoire de la

(1) *Théâtre d'agriculture*, t. II, p. 148.

(2) Ce que conseillait là Olivier de Serres ne fut pas écouté, si ce n'est au XVIIIe siècle, par quelques filateurs de Tours ou du Mans. (G. Heuzé, *les Plantes industrielles*, t. I, p. 120.) — On ne fit pas davantage honneur aux recommandations plus récentes qui furent faites touchant le *ramie* ou *urtica* (ortie utile), qui, de temps immémorial, — Virgile le savait, comme on le verra plus loin, p. 191 — sert aux Chinois pour fabriquer des toiles très-belles et très-fraîches. (D'Hervey de Saint-Germain, *Rech. sur l'agricult. des Chinois*, 1850, in-8, p. 172.) L'abbé Voisin, directeur des Missions étrangères, en parla le premier en 1841, comme d'une plante très-facile à naturaliser en France. (*Mémorial encyclopédique*, 1841, p. 552.) Quatre ans après, M. Decaisne, professeur de culture au Jardin des Plantes, publia une note sur le même sujet. (*Journal d'agriculture pratique*, 1845, gr. in-8, p. 467.) En 1850, il envoya des échantillons de filasse de ramie au ministre du commerce pour qu'une commission eût à prononcer sur la valeur industrielle de cette matière. Il n'obtint qu'une chose deux ans après ; c'est qu'on tenterait la culture du ramie dans nos colonies de la Guyane. En Algérie, dans les environs de La Calle, elle serait encore plus avantageuse. L'essai n'était pas fait en 1855 ! Les Anglais sont allés plus vite. Je lis dans le livre de M. Tresca : « Importée depuis peu en Angleterre, une certaine filasse y fait fureur ; l'exposition universelle de Londres a enthousiasmé en sa faveur les industriels et les jurys. On la désigne sous le nom de *china-grass* (herbe de Chine). Ce *china-grass* est tout simplement le ramie, cet *urtica utilis* qui n'a pu être prophète chez lui, et qui fera peut-être son chemin, maintenant qu'il nous vient d'ailleurs. » (*Visites à l'Exposition de* 1855, p. 178-179.) A la grande Exposition dernière, le *china-grass*, employé en batiste, ou mêlé à la soie, a été très-remarqué.

(3) *Théâtre d'agriculture*, VIe lieu, chap. XV, XVI.

Cueillette de la soie, sous ce titre : *la Seconde Richesse du meurier blanc*, *qui se trouve en son escorce*, *pour en faire des toiles de toutes sortes, non moinz utile que la soie provenant de la feuille d'icelui* (1).

L'art d'élever les vers à soie occupa beaucoup Olivier de Serres. Si Henri IV s'en préoccupa de même, c'est grâce à ses conseils; et si l'on vit la France du centre se couvrir de mûriers; si alors une partie du jardin des Tuileries en fut plantée, c'est encore par ses soins et sous son active direction (2). Que n'eût pas fait l'excellent sieur du Pradel pour ses vers à soie, pour ses chers *magniaux*, comme il les appelait d'après un mot du Midi d'où nous avons tiré celui de *magnanerie !*

Aussi faut-il voir comme alors la soie indigène abon-

(1) En 1789, Broussonet donna une nouvelle édition de ce mémoire, à la suite des *Opuscules de Pierre Richer de Belleval*, Paris, in-8. Il dit dans la préface, p. 7 : « J'ai cru pouvoir mettre à la suite un traité d'Olivier de Serres sur la *manière de filer l'écorce de mûrier blanc*. Cette découverte appartient entièrement à cet auteur... Quelques auteurs ayant annoncé récemment la manière de filer l'écorce du mûrier comme une découverte qui leur étoit propre, je me suis fait un devoir de rendre à Olivier de Serres la justice qui lui est due à cet égard. »

(2) Il est juste d'ajouter que dans les villes assises sur le Rhône, on s'occupait depuis longtemps de la soie, comme on le voit par une ordonnance de Henri III, du 30 juin 1586, et il faut dire encore que Barthélemy de Laffemas, fait par Henri IV contrôleur général du commerce, fut pour beaucoup dans la mise en œuvre et le succès des idées d'Olivier de Serres. *V.* une pièce de nos *Variétés historiques et littéraires*, t. VII, p. 308-309, note. — Louis XIV voulut tenter la même chose à Tours et à Fontainebleau, puis y renonça. *V.* une lettre *inéd.* de Mme de Maintenon (*Athenæum*, t. II, p. 1185). — A la fin du XVIIIe siècle, je ne trouve plus guère que le duc de Penthièvre qui encourage la culture du mûrier et élève des vers à soie dans ses domaines. *V.* pour ce qu'il fit à Châteauneuf-sur-Loire, Fortaire, *Mém. pour servir à la vie de M. de Penthièvre*, 1808, in-12, p. 130.

dait dans les fabriques, et comme ces fabriques se multipliaient. Pour ne parler que de celles du centre, il y en avait à Paris, à Orléans, à Tours, qui rivalisaient avec celles de Lyon; et Dieu sait les belles étoffes !

Bien qu'on n'eût encore aucun des ingénieux procédés de fabrication aujourd'hui mis en œuvre : ni le *métier à rubans*, inventé en 1666 par un ouvrier de Poitiers, et qui permettait à un seul homme, fût-il aveugle et manchot, de faire l'ouvrage de dix hommes avec dix métiers (1); ni la machine à faire les *organsins*, si utilement inventée par Vaucanson, pour nous soustraire au joug de l'industrie piémontaise (2); ni le *métier à tisser*, dont l'Anglais Wilkinson nous vola l'invention en 1788, dans une visite au Conservatoire des Arts et Métiers, où on l'oubliait (3); ni le merveilleux métier de Jacquart, né d'une étude semblable, par l'accouplement d'une idée de Vaucanson avec une idée plus ancienne de Falcon (4), et dont l'histoire est si curieuse, même dégagée de

(1) *Corresp. admin. de Louis XIV,* t. III, p. 785.

(2) *V.* dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences* pour 1751, p. 121, le *Mémoire* de Vaucanson *sur la construction de moulins à organsiner les soies; l'Avant-Coureur* de 1768, p. 564; et E. Levasseur, *Hist. des classes ouvrières,* 1867, in-8, t. I, p. 14.

(3) *V.* un intéressant passage du livre de William Playfair, *la France telle qu'elle est,* 1820, in-8, p. 452-453.

(4) « Comme la plupart des inventions, dit M. Levasseur, t. I, p. 311, d'après le *Rapport* du général Poncelet *sur l'Exposition de* 1851, *pour les machines et outils appropriés aux arts textiles,* p. 346, l'invention de Jacquard s'est faite à la suite d'inventions successives qui lui avaient préparé la voie: Basile Bouchon, en 1725, avait imaginé les aiguilles à crochet et la griffe, et se servait de cartons qu'un ouvrier manœuvrait de la main, à chaque *duite,* c'est-à-dire à chaque mouvement de marche qui fait lever et baisser la chaîne. Falcon, en 1728, avait su placer les cartons sur un prisme quadrangulaire percé d'autant de trous que l'armature comprenait d'aiguilles. Vaucanson inventa le tambour percé

la légende qu'on lui a faite (1); ni enfin la ***machine à filer la soie*** par la vapeur, inventée dès 1782 par le

de trous et muni d'un engrenage, qui le faisait tourner automatiquement d'un cran à chaque coup de battant; mais il n'employait pas les cartons, et ses combinaisons étaient par là même très-bornées. » Jacquart reprit le système des cartons de Falcon, et c'est en le combinant avec le mécanisme de Vaucanson, oublié dans un coin du Conservatoire, qu'il créa son fameux métier, destiné à remplacer les *tireuses de lacs* dans la fabrication des étoffes façonnées. Ce qu'il devait à Vaucanson fut tout d'abord reconnu, et le *métier* de Jacquart passa moins pour une invention que pour un perfectionnement. *V.* le rapport fait à la *Société d'encouragement*, le 11 mars 1807. — C'est aussi par la combinaison de deux inventions antérieures : la *spinning-jenny* (Jenny la fileuse), de James Hargreave, en 1767, à Blackburn, et *le banc à broches* de Richard Arkwright, à Preston, vers le même temps, qu'en 1780, Samuel Crompton créa la *mule-jenny*, ainsi nommée parce que, comme le mulet (*mule*), cette Jenny fileuse était née de l'accouplement de deux éléments d'origine différente. (G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre*, Bruxelles, 1837, in-12, t. II, p. 6, 147.) Ajoutons qu'Arkwright s'était inspiré des machines pour le filage de la soie, que les réfugiés français, tels que Jean Lombe, en 1712, avaient portées en Angleterre. (*Dict. de la conversat.*, supplém. art. DISSENTER, par M. Ch. Coquerel, p. 50.)

(1) La légende de Jacquart, s'inspirant d'une annonce anglaise pour commencer sa machine, puis la délaissant pour la reprendre sur un avis du préfet du Rhône et sur un ordre du premier Consul, qui l'aurait même fait amener à Paris par les gendarmes, est une invention dont le point de départ fut le *Rapport* du docteur Browing, en 1832, *sur l'état des manufactures de soie en Angleterre*. Le *Magasin pittoresque* de l'année suivante, p. 295, la popularisa, et enfin Henri Berthoud, dans *la Presse*, lui donna l'assaisonnement romanesque, dont il avait déjà relevé, pour en faire une fable, l'histoire de Salomon de Caus. Ballanche, compatriote et ami de Jacquart, réclama par une lettre au rédacteur du journal : « Je l'ai connu, dit-il de Jacquart, dans le temps de son obscurité; j'ai vu naître en quelque sorte sous mes yeux le merveilleux métier qui porte son nom, et qui maintenant est si généralement adopté dans l'ancien et dans le nouveau monde; je puis vous dire, monsieur, que ni le premier Consul, ni les Anglais n'ont été pour rien dans la renommée de Jacquart. »

comte de Saluces (1), et *réinventée* plus tard par l'Anglais Woulff, sous le nom d'appareil *pneumato-chimique ;* il n'en est pas moins vrai que tout ce que nous faisons de plus habilement et de plus magnifiquement tissé, n'éclipserait qu'à grand'peine ces soieries du XVIe siècle (2).

On connaissait jusqu'à l'art de mélanger dans un même tissu des fils de matières différentes, et cela depuis bien des siècles. Sous Charlemagne, par exemple, on avait eu déjà des étoffes brochées ou « espoulinées par crochetage, » pour parler l'idiome du métier ; on se parait de tissus mélangés de soie, de coton ou de lin, de poil de chèvre (3) ou de duvet de chameau (4) ; enfin de toutes les matières souples et fines qui entrent dans la confection des cachemires.

(1) *Memorie della Societa italiana per l'anno* 1782, t. I, p. 528 ; Lavoisier, *Opuscules physiques et chimiques,* 1801, in-8, t. I, p. 44.

(2) Pour les plus riches variétés d'étoffes de soie, que l'on fabriquait en Italie, à la fin du XVIe siècle, notamment à Venise, *V.* Armand Baschet, les *Archives de la sérénissime République de Venise,* 1857, in-4, p. 23-26. — Le même ouvrage, p. 51-52, nous donne des détails sur une sorte d'*Exposition de l'industrie* qui, à certains jours, avait lieu à Venise, dès le XIIIe siècle.

(3) Il y a vingt-cinq ou trente ans, une étoffe de poil de chèvre, le *shali* ou *châly*, d'où le mot *châle* pourrait bien venir, fut très à la mode en France ; c'était avec son nom oriental, un tissu de tout temps connu dans l'Asie Mineure, où on le fabrique avec le poil des fameuses chèvres d'Angora. Les étoffes de Cilicie, qui dans leur état grossier et rude, furent l'origine des *cilices,* étaient fabriquées avec ce poil de chèvre. *V. la Revue des Deux Mondes,* août 1841, p. 599-602, et dans le *Journal des Débats* du 31 juillet 1860, un excellent article sur l'Asie Mineure de M. P. de Tchihatcheff.

(4) Le *camelot,* dont le nom vient de *camelus* (chameau), fut une de ces étoffes. La *saie* de Jean-Baptiste dans le désert, que l'Écriture nous dit avoir été faite de poil de chameau, n'était autre chose qu'un vêtement taillé dans ce *camelot* oriental. Le *kourk* des Afghans est un tissu du même genre. « Il est fait, dit M. Ferrier, avec une laine très-menue, très-soyeuse, *qui pousse*

Que ce dernier mot ne vous semble pas étrange à l'époque dont nous parlons ; s'il n'était pas fait encore, la chose qu'il désigne était connue. Les anciens eux-mêmes avaient eu des *cachemires* (1).

Il existe une preuve bien curieuse de ce que nous venons d'avancer sur la similitude des étoffes du IXe siècle avec celles de nos jours. Théodulf, l'ami de Charlemagne, fit don à la cathédrale du Puy en Velay d'un manuscrit qu'elle possède encore. Entre les feuillets, qui sont à miniatures et à lettres d'or, des morceaux de fins et moelleux tissus ont été placés, et, chose étrange, ainsi que l'ont remarqué M. Th. Hedde dans la description de ce manuscrit (2), et M. Francisque Michel dans ses très-érudites *Recherches sur le commerce, la fabrication... des étoffes de soie*, etc. (3), il se trouve que ces échantillons dix fois séculaires sont pareils à des étoffes brevetées il y a trente ans !

« Une chose remarquable, dit M. Francisque Michel, c'est qu'en 1817 MM. Bancel, de Saint-Chamond ; en 1820, M. Beauvais, de Lyon ; en 1835, MM. Grangier frères, de Saint-Chamond, prenaient des brevets d'invention pour la fabrication de diverses étoffes qui se trouvaient dans les feuillets du manuscrit de Théodulf. Mieux connus, ajoute M. Francisque Michel, les

sous le ventre des chameaux ; rien n'est plus souple, plus doux au toucher, et plus chaud... » (*Voyages en Perse et dans l'Afghanistan*, etc., Paris, E. Dentu, in-8, t. I, p. 362.)

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLIX, p. 745. — Malte-Brun pense avec Heeren que ces cachemires primitifs étaient ce que les anciens appelaient *sindones*. (*Mélanges*, t. II, p. 19.) Mais M. Rey prouve le contraire. (*Hist. des châles*, 1823, in-8, p. 33.)

(2) *Ann. de la Soc. d'agric. du Puy pour* 1837, p. 162, 224.

(3) Paris, Leleux, 1852, in-4, t. I, p. 71.

tissus de l'Orient eussent été plus tôt imités chez nous, ce qui nous aurait valu un produit industriel de plus et un tribut onéreux de moins à payer à l'étranger. »

Un fait presque aussi intéressant s'est produit en 1861, à l'Exposition d'Art et d'Archéologie de Rouen; il fut reconnu qu'un morceau d'étoffe de coton avec un semis de fleurs brochées en soie et portant encore sa marque de l'autre siècle : VISITE DE ROUEN 1745, BON TEINT, avait été fabriqué par un procédé de brochage tout semblable à celui qui fut appliqué dans les rubaneries de soie de Saint-Étienne, il y a tout au plus neuf ans (1).

N'est-il pas curieux qu'ici, comme en plusieurs faits déjà rencontrés (2), nos inventions ne servent qu'à expliquer celles d'autrefois? Les progrès du présent n'arrivent que pour être la preuve de ceux du passé (3)!

(1) A. Darcel, *l'Exp. d'art et d'arch. de Rouen*, 1861, in-8, p. 42.
(2) *V.* plus haut, p. 175, note 2.
(3) Si le *china-grass* n'avait pas été retrouvé (*V.* p. 185), on continuerait à ne pas comprendre ce vers des *Georgiques* (liv. II, v. 120) sur l'art qu'avaient les Chinois (*Seres*) pour faire de fines étoffes avec les fils « peignés » sur certaines feuilles,

Velleraque ut foliis *depectant* tenuia Seres.

V. une note de M. de La Blanchère fils, *Journal officiel*, 11 juin 1869. — Il a fallu la découverte du *citrus deliciosa* dans le Nord-Ouest de l'Afrique, pour savoir ce que furent réellement les fruits d'or du Jardin des Hespérides. (Bertolini, *Miscellanea botanica*, Bologne, 1854, fasc. XV.) — Sans les observations de Pallas, au dernier siècle, et les efforts de nos naturalistes pour l'acclimater, l'hémione passerait toujours pour un animal fabuleux, et nous ne croirions pas encore ce qu'en ont dit Aristote et Elien. (L. Figuier, *l'Année scientif.*, 1857, p. 432). — Enfin, l'on n'a compris ce que pouvaient être les hommes sauvages (*cremnobates*) décrits dans le *Périple* d'Hannon, qu'après la découverte des *gorilles* du Gabon. Ce nom de *gorille*, suivant le Carthaginois, était déjà celui que leur donnaient les gens du pays. (*Athenæum*, t. I, p. 370.)

LXXI

Tout cela nous a quelque peu éloigné des sujets agricoles dont nous parlions tout à l'heure; mais avouez que la digression en valait bien la peine.

Nous avons vu que la mécanique se mit d'assez bonne heure au service de l'agriculture, pour retrouver ce qu'on avait perdu du mobilier des fermes antiques (1), ou pour le compléter.

Quelques détails encore et nous en aurons fini avec ce sujet.

Dès le XVII[e] siècle, d'ingénieuses machines à battre le grain fonctionnaient dans les granges de la Provence et de la Normandie. En 1722, du Quet (2), et en 1737, Meiffren les perfectionnaient (3); puis, en 1762, Malas-

(1) *V.* plus haut, p. 175-179.

(2) *Machines et inventions approuvées par l'Académie des sciences*, 1666-1754, t. IV, p. 27, 31.

(3) *Mém. de l'Académie des sciences* pour 1737, p. 108.

signy, et, en 1763, Loriot perfectionnaient encore ces perfectionnements (1), si bien que les Anglais à qui l'Ecossais Meikle avait d'ailleurs, en 1725, apporté de Dalécarlie une *batteuse* qu'on y connaissait très-anciennement, n'avaient plus qu'à prendre la machine ainsi peu à peu complétée et à la faire breveter en 1768, sous le nom de sir Evert de Swillington (2).

En revanche, en 1663, nous avions emprunté à l'Angleterre ses machines à dessécher les marais; mais nous, du moins, loin de dissimuler notre emprunt, nous consacrions volontiers le privilége des industriels étrangers qui nous dotaient de cet utile procédé. On lit dans les registres du Parlement, le 18 juin 1663, que « permission est accordée à Thomas Togod et à James Hyde, Anglois, d'établir une machine de leur invention pour le dessèchement des eaux (3). »

Je ne sais ce qui résulta de la concession, et si les travaux accomplis méritèrent qu'on l'eût accordée ; mais, quels qu'ils fussent, je répondrais que les ingénieurs français ne s'effrayèrent pas de la concurrence.

Quand Grosley fit son voyage en Hollande, il y fit

(1) *Mém. de l'Acad. des Sciences* pour 1762, p. 193, et pour 1763, p. 141.

(2) Legrand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, Paris, 1815, in-8, t. I, p. 34.

(3) Les Anglais, pour l'agriculture comme pour tout le reste, firent de nombreux emprunts à l'étranger. Les progrès de la culture chez eux datent de l'époque où le Polonais Hartlib leur fit connaître les procédés belges, et voua à leur éducation agricole une partie de sa vie et toute sa fortune ; ils le laissèrent mourir dans la misère! *V.* Aignan, *Bibliothèque étrangère*, 1823, in-8, t. II, p. 91. Il n'eut d'encouragement qu'une modique pension de Cromwell. Ce qu'on lui dut surtout, ce fut un des grands secrets de l'agriculture flamande : les baux de ferme à charge d'amélioration. (*The Gardners Magazine*, mai 1835.)

rencontre d'un de nos ingénieurs, qui allait y faire les offres que ces Anglais avaient faites chez nous, mais pour une bien autre entreprise : il se faisait fort de mener à bien le dessèchement de cette mer de Harlem (1), qui n'a pu être mise à sec que de nos jours, avec l'aide de la vapeur (2). Aujourd'hui les Hollandais rêvent le dessèchement du Zuyderzée (3) !

La reprise d'un tel espace sur la mer sera la plus belle conquête de territoire qu'on ait jamais faite.

Hommes ou choses, pour l'agriculture comme pour le reste, tout ce qui vient de l'étranger ne manqua jamais d'un bon accueil chez nous, mais presque toujours à la condition de s'y améliorer en s'acclimatant.

Nulle part la culture des plantes étrangères, par exemple, n'a commencé plus tôt et n'a mieux prospéré. Au XVIe siècle, elles étaient déjà dans nos jardins

(1) Grosley, *Voyage en Hollande*, 1813, in-8, p. 119.

(2) Depuis 1643, c'était un des rêves de la Hollande. Leagh-Water prouva que l'exécution en était possible, mais ne rencontra qu'une moqueuse hostilité. On se souvint toutefois de lui, quand, deux cent cinq ans après, les travaux commencèrent pour ne s'arrêter qu'au succès complet : la machine colossale qui fut mise la première en œuvre s'appelait comme lui *Leagh-Water*, nom prédestiné s'il en fut. Il signifie *vide-eau* en hollandais. (Esquiros, *la Néerlande*, 1859, in-12, 1re série, p. 61-62.)

(3) Aussi bien que de l'insalubrité causée par les marais, on se préoccupa, dans les derniers siècles, de tous les fléaux qui affligent la campagne. En 1767, un laboureur de Puzeaux, en Picardie, nommé Gosselin, imagina de détruire les mulots à l'aide de soufflets remplis de vapeur de soufre. Ce moyen fut trouvé si efficace que le gouvernement fit distribuer de ces soufflets dans les provinces. — En 1763, N. Fournier, médecin à Montpellier, reconnut le premier que le *charbon* nous vient des animaux, et n'est transmis que par la piqûre des mouches. Le meilleur remède, « l'application d'une feuille fraîche de noyer sur la pustule, » est depuis longtemps connu dans les Pyrénées orientales.

en pleine floraison, c'est le mot. Le cardinal Du Bellay, l'ami de Rabelais qui partagea son goût d'horticulture (1), fut un de ceux dont en cela les dépenses et les soins eurent le plus heureux succès : « Il estoit, dit Louys d'Orléans (2), si curieux de choses rares, qu'il fit venir en France, pour les planter en son jardin de Toutvoye, près le Mans, des mirobolans, des liéges, des térébinthes, des tamarisques, et une infinité d'arbres et plantes estrangères et venues d'Orient. » C'est lui qui, craignant pour ses chères plantes les dangers qui les menacent par la maladie (3) ou autrement, poussait la précaution jusqu'à faire passer dans l'eau bouillante la terre destinée à leur culture, afin d'en extirper les insectes (4).

Si quelques-unes de ces importations ne furent que de luxe et de curiosité, d'autres furent d'une utilité réelle, et devinrent une véritable richesse ; ainsi celle du *safran* qui, dès le XVIe siècle, fut une des grandes ressources du Languedoc, de l'Angoumois, du Poitou, qui le délaissa trop vite (5), et du Gâtinais

(1) On a cru longtemps que Rabelais avait importé chez nous plusieurs graines de salades, et que, entre autres, on lui devait la *romaine*. M. Jérôme Pichon, dans une des excellentes notes du *Mesnagier*, qu'il nous a fait connaître le premier, a prouvé que c'était une erreur. *V.* t. II, p. 46. — Rappelons que les Minimes de Passy possédaient pour avoir des raves de salade toute l'année, un secret que les *Etrennes de Minerve* publièrent en 1772. *V.* t. II, p. 87.

(2) *La Plante humaine sur le trespas du Roy Henry le Grand*, Lyon, 1622, in-8, p. 185.

(3) La maladie de la vigne n'est pas une calamité particulière à notre époque; si on l'eût su, peut-être s'en fût-on moins inquiété. En 1530, par exemple, toute la vallée de la Loire eut à en souffrir. (*Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, 1854, in-8, p. 404.)

(4) Musset-Pathay, *Bibliogr. agronomique*, p. 283.

(5) Un La Rochefoucauld, aïeul de l'auteur des *Maximes*,

qui, mieux avisé, continue de s'en faire une fortune (1).

Le chou dont la graine s'appelle *kodzaat* en flamand, et *colza* en français, est une importation encore plus précieuse, par son abondance et la multiplicité de ses usages. L'huile qu'on en tire est pour l'industrie ce que l'huile si longtemps dédaignée du *pavot-œillette* est pour les tables pauvres.

La France en doit le double bienfait à un seul savant du dernier siècle, l'abbé Rozier (2), dont la persistance fut surtout admirable pour faire accepter l'*œillette* et son huile (3). Qui le connaît aujourd'hui ? En dehors des livres spéciaux, qui ne peuvent se dispenser de parler de lui, où sait-on même son nom?

Les grandes cultures, comme celle du colza, ont eu le sort des plus importantes entreprises de ce monde : auprès d'immenses avantages, de graves préjudices. Pour leur donner l'espace nécessaire, il a fallu faire table rase sur bien des terrains. Les forêts ont surtout souffert; la terrible question du *déboisement*, dont

publia sur cette culture à propager dans le Poitou un petit livre devenu rarissime : *Discours du cultivement et vertu du safran*, Poictiers, 1568, in-4.

(1) G. Heuzé, *les Plantes industrielles*, t. I, p. 143.

(2) Il publia en 1774, à Paris : *Traité de la manière de cultiver la navette et le colza, et d'en extraire une huile dépouillée de son mauvais goût et de son odeur désagréable.* « Cet ouvrage, dit M. G. Heuzé, qui aurait bien dû en donner au moins le titre, a beaucoup contribué à la propagation du colza. »

(3) En 1755, l'abbé Rozier luttait déjà contre la police, qui, d'accord avec la Faculté de médecine, défendait comme nuisible l'usage de l'huile du *pavot-œillette*. Il ne parvint que près de vingt ans après, en 1774, à faire accepter qu'elle était sans danger et excellente. Les Gaulois l'avaient su avant lui. *V.* plus bas, p. 206, note 1.

Sully s'était effrayé l'un des premiers (1), s'est présentée avec tous ses dangers (2).

On comprit enfin cette vérité élémentaire que tout se tient dans la nature, et que l'ordre n'en peut être impunément dérangé : ce n'était que revenir aux idées anciennes, au système de Pline, qui, reconnaissant l'influence des forêts sur le régime des eaux (3), semblait prévoir ce que la suppression des unes amènerait pour le déchaînement des autres : des inondations plus nombreuses, comme conséquence d'un déboisement exagéré.

Une autre influence, bien différente, mais d'une action plus journalière et plus directe, celle de l'électricité sur les végétaux, ne fut reconnue que bien plus tard. Il fallut attendre le XVIIIe siècle, et les travaux de l'abbé Nollet et de l'Italien Gardini, pour savoir que la végétation peut s'activer par un courant électrique circulant dans le sol (4), et que l'électricité atmosphérique ne cesse jamais d'agir sur les plantes (5). Les anciens n'avaient connu de ses effets que ceux de la foudre, et ne sachant pas qu'elle pouvait être une source de vie, ils ne l'avaient traitée que comme un danger (6).

(1) V. Maury, *les Forêts de la France*, dans les *Mém. des Savants étrangers, à l'Acad. des Inscriptions*, 2e série, t. IV, 1re part., p. 257.

(2) En 1795, J. M. Coupé recommandait déjà le reboisement dans son traité *de l'Amélioration générale du sol françois dans ses parties négligées ou dégradées*, Paris, in-8.

(3) Pline, lib. XXXI, cap. IV.

(4) C'est la méthode reprise de nos jours, sans beaucoup de succès.

(5) F.-J. Gardini, *de Inflexu electricitatis atmosphericæ in vegetentia dissertatio, ab Academiâ Lugdunensi præmio donata anno* 1782, Augusta Taurinorum, 1782, in-8.

(6) Nous avons déjà parlé des paratonnerres des champs (*V.* plus haut, t. I, p. 177-178). Il est à propos d'y revenir ici. On lit

L'action de la chaleur sur certains produits agricoles ou horticoles avait été reconnue et appréciée par les anciens. Ils savaient, par exemple, que le vin, — dont ils se préoccupèrent toujours encore plus que de l'eau (1), — s'améliore et vieillit plus vite s'il est, pendant un certain temps, soumis à l'influence du feu. Comme M. Pasteur, qui a dernièrement réveillé ce système

dans les *Extraits de Photius* (trad. de Larcher, 2e édit., t. VI, p. 332), que si on fiche en terre certaine barre de fer pointue, elle détourne les nuages, la grêle et le tonnerre. *V.* aussi le Dr Boudin, *Hist. de la foudre*, p. 56. Dans le *Penthaokangmon* (pet. édit., liv. XXXVII, p. 12), il est dit que les bambous terminés en pointe ont le don d'attirer la foudre. On les appelle *long-tchy* (flèche du tonnerre). En 1689 et en 1706, le P. Lamy, bénédictin de Saint-Denis, fit des études sur les phénomènes produits par le tonnerre, d'où il résulte que la foudre faisait déjà fort bien de la *photographie* et de la *galvanoplastie*. En ce dernier cas, elle jouait son rôle, aujourd'hui constaté, de force électrique. *V.* une *lettre de Brossette à Boileau*, édit. Laverdet, p. 224. Pour ce qui est de la photographie par le tonnerre, on peut lire une brochure du P. Lamy, publiée en 1689, sur un fait dont il dit avoir été témoin : la foudre tombant sur l'église de Lagny et imprimant le canon de la messe sur une nappe d'autel. *V.* au sujet de phénomènes du même genre, L. Figuier, *l'Année scientifique*, 1857, p. 274-278.

(1) *V.* plus haut, p. 176, ce que nous avons dit des systèmes d'irrigation dans l'antiquité, ainsi que de la *cochlea* et de la *rota aquaria*. Nous ajouterons ici que la *roue à godets*, appelée en Italie *nurcia,* doit être aussi d'invention antique; on la retrouve en Chine, avec un mécanisme identique. *V.* le *Voyage en Chine* de M. Halmes, et le *Traité élémentaire des machines*, par M. Hachette, p. 76. — On a beaucoup parlé dans ces derniers temps des *puits instantanés*, qu'on obtient par des tiges creuses enfoncées en terre, et se superposant, en se vissant l'une sur l'autre jusqu'à ce qu'elles aient atteint, par leur longueur, la couche d'eau souterraine : ce système me semble n'être autre chose que celui du *taraudage* que Demetz recommandait, en 1805, comme très-utile pour se procurer de l'eau, dans un *mémoire* à la Société d'agriculture des Deux-Sèvres. (Musset-Pathay, *Bibliog. agronom.*, p. 178.) Ces tiges en fer des *puits instantanés* pourraient, au besoin et par

antique, ils voulaient que le vin inférieur, pour regagner un peu de supériorité, fût mis, non en des caves glacées, avec le cécube que sa qualité naturelle dispensait du même stage (1), mais en des endroits élevés (2), d'ordinaire au-dessus des bains, dont la vapeur et la fumée les échauffaient en montant (3).

Il ne fallait pas moins que ce progrès délicat, bien digne d'un peuple chez qui Martial put dire *ingeniosa gula est*, pour qu'on pardonnât aux anciens un autre progrès tout contraire et bien triste : l'invention des vins frelatés, et qui pis est du vin sans raisin (4) !

Qu'il y a loin de ces aberrations se donnant pour progrès, à ces cultures saines et sincères, que Xénophon voulait qu'on encourageât. Il demandait même déjà que l'honneur y fût intéressé par des récompenses, « par des prix distribués en chaque canton ou bourgade à ceux qui cultiveraient le mieux leurs champs (5). »

double emploi, servir de *paratremblements de terre*, d'après le système que l'abbé Bertholon, en 1770, avait tâché de renouveler des anciens. (*V.* le *Magas. Pitt.*, 1842, p. 151, 187.) Il y a quelques années, M. Jobard proposait aussi un *paratremblement de terre.* (*Les Nouv. Inv. aux Exposit. univ.*, t. II, p. 316.) Son système différait de celui de l'abbé Bertholon, qui trouvait dans l'électricité la cause de ces phénomènes. Pour M. Jobard, les gaz souterrains en sont au contraire l'unique *moteur*.

(1) Horace, lib. I, ode 37.

(2) *Ibid.*, lib. III, ode 28.

(3) Columelle, lib. I, cap. VI.—Les endroits où l'on mettait ainsi chauffer le vin, s'appelaient *fumaria*. — Nous ajouterons que la culture de la vigne dans l'Italie ancienne était fort avancée. Elle ne fit les mêmes progrès chez nous qu'après les Croisades, quand on en eut rapporté la méthode cananéenne, qui consiste à planter la vigne sur les coteaux en terrasses et par échelons. (Lémontey, t. II, p. 167, note.)

(4) *V.* le liv. VII, ch. XXXVII, des *Géoponiques*, édit. Niclas, Leipzig, 1781.

(5) Xénophon, *Dialogue entre Simonide et Hiéron*.

C'est ce qu'exécuta, il y a plus d'un siècle, M. de Turbilly dans ses domaines : le 15 août 1756, il distribua deux prix d'agriculture : l'un à celui qui avait eu le plus beau blé, l'autre à celui qui avait eu le plus beau seigle (1). On ne fait pas autre chose à nos *comices agricoles*, mais sans qu'il y soit jamais parlé dans les discours, qui pourtant ne chôment pas, ni de M. de Turbilly, ni de Xénophon (2) !

Les encouragements pour l'amélioration des bêtes à laine sont de ceux qu'on y prodigue le plus, et avec raison : ils contribuent à un progrès, qui nous serait acquis depuis longtemps, s'il eût été encouragé de même.

Aurait-on cru lorsque, au commencement de ce siècle, la race des moutons *mérinos* fut enfin acclimatée en France, que, dès le moyen âge, sous Philippe-Auguste, pareil essai avait été tenté en Normandie (3) ; et même qu'au XVIIe siècle Colbert, à qui rien n'échappait de ce qui intéressait la richesse du commerce et du sol français (4), s'était sérieusement préoccupé d'intro-

(1) *V.* ce qu'en a dit lui-même M. de Turbilly, *Mémoires sur les défrichements*, 1760, in-12, 2e part.

(2) Sur ces premiers *comices agricoles*, V. *l'Esprit des journaux*, nov. 1787, p. 373.

(3) Léop. Delisle, *Études sur la condit. de la classe agricole au moyen âge*, p. XL. — *V.* aussi plus haut, p. 160, note 1.

(4) Il s'occupa par exemple de l'amélioration des Landes de Bordeaux. V. *Corresp. administr. de Louis XIV*, t. IV, p. 63. Sous Henri IV, les Maures d'Espagne, chassés par Philippe II, avaient proposé de se mettre au service de la France pour le défrichement des mêmes terres. (Grosley, *Voyage en Hollande*, p. 134.) Au XVIIIe siècle un des hommes sur lesquels on aurait pu le mieux compter pour la même entreprise, Moreau de La Rochette, mourut malheureusement trop tôt. Ses plans pour les plantations à former, les canaux à ouvrir, les villages à fonder, etc., restèrent sur le papier. Il fut moins heureux que pour l'École d'agriculture et de jardinage, où on l'avait autorisé à prendre,

duire chez nous les moutons à laine fine d'Angleterre et d'Espagne (1)?

Il se passa près d'un siècle d'oubli et de dédain (2), pendant lequel le mérinos redevint une sorte de mouton chimérique (3).

Les substances propres à améliorer le bétail furent de bonne heure étudiées. L'expérience patiente amenait aux résultats d'observation que les analyses de la chimie retrouvent aujourd'hui. Citons un exemple : améliorer les bestiaux par l'emploi du sel mêlé à leur nourriture ou pris séparément est une recette, dit-on, toute moderne, et qu'on suit par amour du bien qu'elle fait, et un peu aussi par amour de la nouveauté. Que va-t-on dire quand on saura qu'au IV[e] siècle elle était en usage? C'est pourtant ce qui résulte clairement d'un passage de saint Grégoire le Grand. Il y est dit : « Nous voyons souvent mettre devant les animaux une pierre de sel afin qu'ils soient forcés, en léchant cette

pour les former aux différentes cultures, cinquante enfants trouvés de la maison de la Pitié, et qui subsista de 1765 à 1780. (Musset-Pathay, *Bibliogr. agronom.*, p. 353-354.)

(1) *Corresp. administr.*, t. III, p. 844, 866 ; Alph. Feillet, *Rev. de Paris,* 1er mai 1857, p. 60.

(2) L'intendant du Béarn, M. d'Etigny, en 1750, fut le premier qui reprit l'idée de l'acclimatation des mérinos. *V.* le *Moniteur*, des 31 oct. et 14 nov. 1858. Après lui un des hommes qui s'en préoccupèrent le plus et dont on ait le moins parlé, est Lormoy le physicien. *V.* une de ses Lettres (Juill. 1784), dans le *Catalogue des autographes* de M. Lucas de Montigny, p. 333, n° 1840. — On a trop oublié M. d'Etigny : c'est à lui que l'intendance d'Auch a dû ses premières magnaneries, et les Pyrénées les excellentes routes qui ont rendu possible l'accès de leurs eaux thermales. (*Biog. univ.* Supp., t. LXIII, p. 459.)

(3) Un autre animal qui fut longtemps oublié en France, au point de n'y plus croire, le buffle d'Italie, était au XIII[e] siècle un bétail ordinaire pour les moines de Clairvaux. (Jubainville,

pierre, d'en consommer quelques parties, et par là de s'améliorer (1). »

Le système auquel M. Guenon a donné son nom, et qui consiste à évaluer, d'après le poil et les taches d'une vache, la quantité et la qualité de son lait, est certainement moderne, et il faut en laisser la gloire à son auteur; cependant, il serait injuste de ne pas ajouter, comme préface de ces éloges, que depuis longtemps on était sur la voie de cette découverte si bien mise au jour avec toutes ses ressources.

« En Hollande, écrit Pauw (2), on a reconnu, par une longue suite d'observations, que les vaches rouges sont d'un tempérament inférieur, et moins fécondes que les vaches noires ou tachetées de noir et de blanc; aussi l'espèce rouge a été entièrement bannie des pâturages de ce pays. »

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, ajoutons vite que le fameux *pèse-lait*, ou *lactoscope*, qui éleva si haut la gloire de certain docteur journaliste (3), n'est peut-être qu'une invention frelatée et méritant contrôle.

Étude sur l'état intér. des abbayes cisterciennes, p. 58.) — Ce n'est pas à Ternaux, mais à Duvaucel, qui l'amena lui-même de l'Inde au Jardin des Plantes, que nous avons dû le premier bouc de Cachemire. Les principales couleurs dont Ternaux se servit pour ses châles lui furent apportées par Amédée Jaubert. *V.* sa traduct. du *Voyage d'Orenbourg à Bouckara*, par M. de Meyendorf, 1826, in-8, p. 219.

(1) 17e *Homélie sur le* 10e *chap. de l'Évangile selon saint Luc*. — Au XVIII[e] siècle, on reconnut de nouveau l'excellence du sel pour l'hygiène des bestiaux, mais la cherté où il était alors, grâce aux gabelles, empêcha d'y recourir. *V.* une lettre à ce sujet dans le *Journal de Paris*, 22 nov. 1781.

(2) *Recherches philosophiques sur les Américains*, t. II, p. 40.

(3) V. *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 15 mai 1843.

Voici, du reste, ce que Salgues écrivait dans un livre qui parut au commencement de ce siècle (1), à propos de je ne sais quel maniaque de physique ou de chimie :

« Ce petit pèse-liqueur attaché à sa boutonnière est inventé pour s'assurer de la qualité du lait; c'est encore une de ses manies privilégiées. Le matin, il se tient à la porte de sa maison et arrête toutes les laitières pour vérifier leur lait ; il faut beaucoup de précaution pour le modérer sur cet article. »

Finissons par un autre fou, dont l'imitateur a tant prêté à rire il y a une trentaine d'années. Il vous en souvient certainement ; cet homme-là avait fait un livre dans lequel il vous expliquait comment, en élevant des lapins, on pouvait, bon an mal an, se faire 3,000 livres de rente. Les uns disaient de ce petit livre qu'il était l'œuvre d'un fou sérieux, les autres d'un mystificateur. J'ai cru longtemps à la dernière version ; mais depuis que je sais ce que je vais vous dire, je suis revenu à l'autre.

En 1572, un procureur du roi et de la reine, demeurant à Sézanne-en-Brie, et ayant nom Prudent le Choyselat, fit paraître à Paris, chez Nicolas Chesneaud, avec toute la gravité que comportait son titre, un tout petit livret dans lequel, digne prototype de notre original de tout à l'heure, il dit : « qu'employant une fois la somme de 500 livres en achat et nourriture de poules, on se fera un revenu de 4,500 livres bien venant (2). »

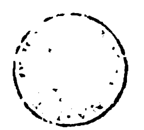
(1) *De Paris, des mœurs*, etc., 1813, in-8, p. 248-249.

(2) Voici le titre de ce livre qui fut réimprimé en 1581, en 1612, et enfin une dernière fois, par curiosité, au commencement de ce siècle : *Discours œconomique, non moins utile que récréatif et profitable, montrant comme de* 500 *livres une fois employées, on peut tirer par an* 4,500 *livres de profit*, par Prudent le Choyselat, Paris, 1572, in-8.

On voit que les choses folles ont leurs plagiaires, comme les choses sérieuses (1).

(1) Sous Louis XIV, le Breton Querbrak-Calloet avait été aussi raisonnable que Choyselat l'était peu, mais sans être plus écouté. Son traité pour l'amélioration du bétail en France : *Moyen pour augmenter les revenus du royaume de plusieurs millions, dédié à M. Colbert*, 1666, in-4, passa inaperçu, et l'on ne s'occupa guère plus de son *Advis*, dont le titre seul est un traité : *On peut en France élever des chevaux aussi beaux, aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et royaumes voisins. Il y a un secret pour faire aux belles cavales entrer en chaleur et retenir; il y a un autre secret pour faire que les cavales que l'on voudra porteront des mâles quasi toujours : Cela est expérimenté par toutes sortes d'autres animaux, chiens, pourceaux, etc... Présenté au Roy*, par Querbrak-Calloet, cy-devant avocat-général en la Chambre des comptes de Bretagne, Paris, 1666, in-4. — L'idée de Querbrak sur la procréation des mâles ou des femelles à volonté, a été reprise, en 1843, par M. Levrat, vétérinaire de Lausanne, en insistant surtout sur la prépondérance de force à donner au mâle, ou à la femelle réciproquement, suivant le produit désiré. D'après M. Giroux de Buzareingues, « cette prépondérance peut être poussée au point qu'on peut décider d'avance le sexe des produits. » (*Mémor. Encyclop.*, 1843, p. 589.) — Bacon, dans sa *Nova Atlantis*, avait prévu ces systèmes : « Par notre art, dit-il en véritable éleveur anglais, nous rendrons les animaux plus grands et plus gros, tantôt nous augmenterons leur fécondité, tantôt nous les rendrons stériles, nous les modifierons aussi, quant à la forme, à la couleur, au caractère. » — Nous revenons ainsi aux systèmes plus ou moins bizarres inspirés par les mystères de la procréation et tendant à en régulariser le fantaisies, à en régler les hasards. Ce qui est dit dans la Genèse, à propos de Jacob et de ses chevreaux dont la laine était de couleur différente suivant la couleur des branches d'arbres qu'il avait fait regarder à la mère, pendant la gestation, a été pris au sérieux, il y a cent ans, au sujet d'un passage de Constantin Porphyrogenète. *V.* la *Gazette littéraire*, déc. 1764, p. 53-55. Je dois rappeler aussi le fameux système de la *mégalanthropogénésie* qui n'a survécu que par son nom, et à ce sujet une lettre « sur l'usage des Grecs de mettre des tableaux sous les yeux des femmes enceintes pour avoir de beaux enfants. » (*Choix de lettres*, 1810, in-12, p. 246.)

LXXII



Ce que nous avons dit des étoffes, il n'y a qu'un instant, nous servira de transition toute naturelle pour ce que nous avons à dire des modes. Le mot si profond de la modiste de Marie-Antoinette : « Il n'y a de nouveau que ce qui est oublié, » se trouvera, cette fois plus que jamais, de mise ; jamais, en effet, il ne nous aura été plus facile de prouver comment aujourd'hui n'est que le plagiaire d'autrefois, et comment l'invention humaine, aussi peu féconde dans le futile que dans le sérieux, semble sans cesse reproduire le mouvement de ce cylindre des orgues populaires, que sa dernière évolution ramène toujours à moduler son premier refrain.

Nous ne vous dirons pas toutes les modes grecques, romaines et même gauloises — car la Gaule est notre

ancêtre en coquetterie comme pour le reste (1) — dont les nôtres ne sont que la gracieuse contrefaçon : cela nous conduirait trop loin et nous jetterait en des recherches trop hérissées de mots pédantesques.

Nous choisirons les détails les plus curieux, les plus convaincants ; nous glisserons sur le reste.

La coquetterie inventa de tout temps une infinité de formes pour les robes de femmes ; je n'en donnerai qu'un exemple : l'énumération que Plaute fait faire par un vieillard grondeur, dans sa comédie de l'*Epidique* (2) :

« De quels noms ne s'avisent-elles pas pour leurs robes ! dit-il. Que de nouvelles espèces de vêtements n'imaginent-elles pas chaque année ! C'est la tunique légère, la tunique fourrée, le blanc mat, la chemisette,

(1) Les Gaulois connaissaient, par exemple, au dire de Pline (lib. VIII, cap. LXXIV), ces étoffes imprimées, qu'on appelle aujourd'hui *étoffes à pois*. (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. I, p. 24-25.) Ils les devaient aux Egyptiens qui « imprimaient leurs étoffes avec des morceaux de bois gravés, » dont quelques-uns, encore couverts de teinture, sont conservés au *Musée britannique*. Il fallut vingt siècles pour que cette impression, qui pouvait être si facilement l'imprimerie, passât de l'étoffe sur le papier. On imprima pour les caprices de la coquetterie deux mille ans avant d'imprimer pour les besoins de l'esprit ! V. *Rev. brit.*, nov. 1841, p. 18, 28.—Les tissus feutrés à l'épreuve du fer et du feu, étaient aussi une invention des Gaulois. (Pline, lib. VIII, cap. XIII.) Riches en plantes tinctoriales, telles que le pastel, la garance, etc., ils imitaient à s'y méprendre la poupre de Tyr. (Pastoret, *Acad. des Inscriptions*, nouv. série, t. V, mém. 3.) Enfin, pour blanchir les étoffes, ils avaient fait un savon particulier avec l'huile du pavot-œillette, dont on croyait que la découverte ne datait que d'un siècle au plus. *V.* P. de Rémusat, *Journal des Débats*, 13 décembre 1863, et plus haut, p. 196.

(2) Act. III, sc. II. — Les anciens, entre autres tissus, connaissaient les étoffes peluchées. (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, nouv. série, t. IV, p. 275-276.) Elles redevinrent à la mode, et

la bordure pailletée, la robe souci ou safran, la rice (à quatre pans et à franges), la basilique, l'étrangère, la plumetis, l'azurée, la jaune de cire ou d'or. »

La liste est longue, mais celle qu'on pourrait dresser aujourd'hui la dépasserait encore de beaucoup. Notre XVIe siècle lui-même aurait pu étaler une énumération de couleurs et de formes pour les vêtements qui, si j'en crois un passage du *Baron de Fœneste* par d'Aubigné (1), eût fait singulièrement pâlir celle-ci, toute brillante qu'elle soit : « Si vous ne voulez pas discourir de choses si hautes, fait-il dire à son noble hâbleur, vous philosophez sur les bas de chausses de la cour, sur un bleu turquoys, un orangé, feuille-morte, isabelle, zizolin, couleur du roy, minime, triste amie, ventre de biche, nacarade, fleur de seigle, Espagnol malade, Céladon, Astrée, face grattée, couleur de rat, verd naissant, verd gay, verd brun, verd de mer, verd de pré, verd de gris, couleur de Judas, couleur d'ormes, singe mourant, bleu de la febve, veufve resjouie, temps perdu, fiammetta, couleur de la faveur, du *pain bis*, ris de guenon, trespassé revenu, râcleur de cheminées, etc. »

Vous croirez volontiers que l'énumération est complète, plus même que de raison ; car certains détails y peuvent sembler de pure fantaisie. Ils le sont toutefois moins qu'ils n'en ont l'air. Leur réalité résulte de plusieurs passages des chroniques ou des inventaires. Ainsi

furent même d'un usage très-commun sous Louis XIII. *V.* le *Francion* de Sorel, 1673, in-8, p. 219. — Les Romains avaient aussi des tissus incombustibles faits de fils d'amiante. (Hœfer, *Hist. de la Chimie*, t. I, p. 202.) — Je ne trouve pas chez les anciens de broderies en cheveux, mais j'en connais au XIIe siècle, *V.* Fr. Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, t. I, p. 103.

(1) Liv. I, chap. II.

nous savons que Gabrielle d'Estrées portait des robes teintes en cette couleur de *pain bis* dont d'Aubigné vient de nous parler, et qui n'est, après tout, que notre couleur *aventurine*. Nous lisons dans l'inventaire qui fut fait après la mort de Gabrielle : « Une robbe de satin couleur de *pain bis*, découpée, chamarrée de passemens, trois à trois d'argent *clinquant,* avec des *passepoils* de satin incarnadin, garnie de ses *corps* et manches de même satin et chamarrées, doublées de tafetas incarnat. Lesdites manches fendues sur le bras, garnies de boutons et boutonnières d'argent (1). »

Ici encore nous aurions à relever plus d'un mot resté usuel dans le langage de nos modes ; celui de *passepoil,* par exemple, que nous avons aussi trouvé dans Rabelais; celui de *corps* ou *corset*, celui de *clinquant* (2), etc. Nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pas y voir figurer aussi le mot *cannetille*, qui, malgré sa physionomie toute moderne, était pourtant déjà créé en ce temps-là. Rabelais, qui lorsqu'il veut parle tout à fait comme une marchande de modes, n'a garde de l'oublier (3).

(1) *Bibl. de l'École des Chartes*, déc. 1841, p. 165.

(2) Ce fut un mot fort employé, surtout au commencement du XVIIe siècle. Il y a par exemple trois édits de Henri IV contre les *clinquants et dorures*, l'un de 1594, le second de 1601 et le troisième de 1606, auquel Regnier fait allusion au vers 72 de sa VIIIe satire. — Nous parlerons ailleurs des bijoux en imitation d'or et d'argent ; ici nous nous contenterons de dire un mot de ceux en acier poli, dont la mode reprit ces années dernières. En 1776, c'était une fureur, dont Buffon eut le profit; une partie des fers de ses mines de Montbard y passa à un bon prix. On dit au reste qu'il avait beaucoup aidé à mettre à la mode les boutons, les chaînes, etc., d'acier poli. (*Corresp. secrète* de Métra, t. IV, p. 62.)—C'est un nommé La Place qui dirigeait ses forges et faisait son acier. (*Journ. de Paris*, an VI, p. 1067-1068.)

(3) Ce mot se trouve aussi à la page 389 de la *Relation du Tournois* où fut tué Henri II.

Ce XVIe siècle était vraiment bien inventif! C'est au point qu'en cherchant un peu, on trouverait qu'il ne nous a presque rien laissé à créer en fait de modes, ni pour les mots, ni pour les choses. La *crinoline* est une de ses créations. Qu'on lise la *Néphéloçocugie* de Pierre Le Loyer, on l'y trouvera déjà presque toute baptisée (1).

L'antiquité même, et je dis la plus haute, celle d'Hésiode, en avait connu le fléau, mais restreint, ne dépassant pas un certain monde : « Jeune homme, dit le poëte des *Travaux et des Jours* (2), prends garde aux séductions de la femme dont le vêtement est ballonné par derrière *(pygostolos)*. »

Aujourd'hui son conseil équivaudrait à une mise en suspicion de toutes les femmes.

Après la *bourre et le crin*, pour les *vertugales* du XVIe siècle, on eut pour les *paniers* du XVIIIe la *baleine*, dont la vente devint alors si considérable que les pêcheries augmentèrent de plus du double, et que sur ce point, notre marine ne fut jamais si prospère. L'économiste Melon en vint à demander d'urgence la continuation de la mode, dont la mort, dit-il, tuerait le commerce (3).

(1) *La Néphélococugie ou la Nuée des Cocus*, comédie, Abel l'Angelier, 1579, in-12. Il y est parlé de ce supplément fait de *crin et de bourre*, avec lequel les femmes donnaient de l'ampleur à leurs jupes. Il en est aussi positivement question dans le *Satyrique de cour* (1624) (*V.* nos *Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 248.), et dans une ordonnance du recueil Fontanon, citée à la p. 143 de l'*Essai politique sur le commerce*, par Melon, 1734, in-12.

(2) Hésiode, coll. Tauchnitz, v. 343, 344.

(3) Il dit très-nettement, par anticipation sur ces idées du *Droit au travail*, dont nous avons déjà parlé (t. I, p. 389) : « Si la mode des paniers mollissoit, les ouvriers seroient en droit d'en de-

On le satisfit, elle dura près d'un siècle (1).

Les larges manches qui furent à la mode de 1830 à 1840 nous viennent aussi de ce temps-là. Nous n'avons presque rien changé à leur forme, et moins encore à leur nom : on les appelait *manches à la gigotte*, et nous les avons appelées *manches à gigot ;* vous voyez que la différence n'est pas grande.

Un compte de l'*argenterie du roy*, au XVIe siècle, parle ainsi d'une paire de ces manches réparées à grands frais: « Pour avoir remonté les *manches à la gigotte* de drap de bure, garnies de passement d'argent. » Le premier chapitre d'un pamphlet du temps nous en donne un plus ample détail. Il y est dit qu'on les enflait et qu'on les maintenait larges et bouffantes à l'aide de légères lames de fer (2). Les *chausses à la gigotte*, qui figuraient avec la même ampleur dans le costume des hommes, exigeaient une pareille armature (3). Comme on le voit par les

mander la continuation. » (*Essai polit. sur le commerce*, 1734, in-12, p. 111-112.) — En Angleterre, c'est le commerce du fer qui faillit augmenter : l'armature des vertugales à la fin du XVIe siècle et au XVIIe, y était faite en fil d'archal. Aussi Dekker, en son *Satyromastix*, n'appelle-t-il les bourgeoises de la Cité que *City wires* (femmes de fil de fer). — *V.* aussi plus bas note 2.

(1) Si je voulais m'étendre sur ce qu'il y a de ressemblance entre l'énorme envergure des robes de nos femmes d'aujourd'hui et la vaste ampleur exigée par certaines modes d'autrefois, je n'en finirais pas; je me contenterai de renvoyer pour le XVIe siècle au *Blason des basquines et vertugales* (1563) et pour le XVIIIe à la satire sur les *cerceaux, paniers, criardes*, etc.. par le chevalier de Nisart, 1712, in-8, ainsi qu'à la curieuse brochure de notre ami Albert de la Fizelière sur l'*Histoire de la crinoline au temps passé*, 1859, in-12, où sont résumées la plupart des recherches à faire sur ce sujet.

(2) Ces sortes de rembourrements, comme dit Le Duchat, s'appelaient aussi *maheustier* ou *mahoistier*. (*Ducatiana*, t. II, p. 330.)

(3) Le *mezzaro* (capuchon) du domino des Vénitiennes au

gravures du livre de Montfaucon, les *Monuments françois*, elles étaient gonflées par le haut jusqu'au genou, tandis que le bas était collant « et à pli de jambes. »

L'art des chemisiers de ce temps-là ne le cédait pas à l'art des nôtres.

Ils avaient, surtout en France, du linge incomparable à mettre en œuvre : la toile de Flandre, à qui le toilier de Cambray, Baptiste, qui en perfectionna la finesse, laissa son nom (1); la toile de Picardie, que la Hollande même nous enviait (2), et, pour parler des plus communes, les toiles de Chatellerault (3), de Bretagne et de Normandie (4).

Au besoin, si la toile eût manqué, les tissus faits avec le coton, dont au XVIe siècle on essayait la culture

moyen âge était fait aussi de taffetas monté sur fil de fer. *V.* Kochler, *les Voyages de Blainville,* note, t. I, p. 518.

(1) La réputation de la toile de Baptiste s'étendit surtout au XVIIe siècle. Mme d'Aulnoy la trouva très en vogue en Espagne. *V.* son *Voyage*, 1699, in-12, t. II, p. 304; *V.* aussi Pépinocourt, *Sentences et bons mots*, 1696, in-12. p. 103. — Les Anglais désespérèrent longtemps de nous égaler pour ce tissu. Quand ils firent, en 1787, le traité de commerce préparé par M. Eden, ils n'oublièrent pas, parmi ses avantages, l'importation de la *batiste* française en Angleterre. V. *William Pitt et son temps,* trad. par Guizot, 1862, in-8, t. I, p. 324.

(2) Anth. de Montchrestien, *Traicté de l'Œconomie politique*, ch. de l'*utilité des Arts méchaniques.*

(3) C'est avec cette toile que Rabelais fait faire tout le linge de son Gargantua. *V.* liv. I, ch. VIII.

(4) *V.* l'ordonnance du 20 avril 1542, sur les marchandises. Les toiles normandes qu'un tisserand de Lisieux, Cretonne, fabriqua le premier, et auxquelles il laissa son nom, doivent dater de ce temps-là, pour le moins. *V.* Aimé Lair, *Discours sur la seconde exposition des produits des arts du département du Calvados,* 1819, in-8, p. 35, 92.

en France (1) et en Afrique (2), eussent suppléé, dans une proportion réduite sans doute à cause de l'insuffisance des récoltes et de l'infériorité des métiers, mais toutefois assez importante encore.

Cela dit sur le linge, revenons à ceux qui le façonnent.

C'est tout au plus si les plus habiles d'à présent ont trouvé quelques détails à perfectionner pour la coupe et pour la disposition des plis. Plus d'un livre avait même été fait déjà sur cette matière, avec texte explicatif et dessins complétant l'explication.

Le *Livre de Lingerie*, dont Dominique de Sara est l'auteur, et qui parut à Paris, chez le libraire Marnef, en 1584, après avoir été devancé par une foule d'autres (3), n'est, ainsi, à bien regarder, qu'un manuel complet du chemisier (4).

(1) *V.* dans la *Bibliogr. agronom.* de Musset-Pathay, p. 32, une analyse du *Campus Elysius...* 1533, in-8, de Symphor. Champier.

(2) Malherbe lui-même fit, dans une de ses odes, allusion à cette culture. *V.* ses *Œuvres,* édit. de Ludov. Lalanne, t. I, p. 315.

(3) On peut voir dans le *Manuel du libraire,* dernière édit., t. I, p. 756; II, p. 1057-1058, 1288, 1625; IV, 252; V, 1259-1260, le titre de plusieurs livres sur le même art de la *lingerie,* depuis 1530 jusqu'à 1597. Le plus ancien, qui est de 1530, et dont un exemplaire se trouve, avec la plupart des autres du même genre, à la bibliothèque de l'Arsenal, a pour titre : *la Fleur de la science de la pourtraicture et patrons de broderie, façon arabique et italique.* Le meilleur travail sur les anciens modèles de lingerie aux XVIe et XVIIe siècles en Italie, est celui de M. Girolamo d'Adda, dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 1er octobre 1863, p. 342-359. *V.* aussi le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Picard,* n° 445, p. 57-58, et Fr. Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie,* etc., t. II, p. 374-377, 479.

(4) En voici le titre exact : *le Livre de lingerie, composé par Dominique de Sara, Italien, enseignant le noble et gentil art de l'esguille,* etc., Paris, Jerosme de Marnef, 1584, in-4.

On y trouve décrits, avec autant de précision que dans le meilleur des *Manuels Roret*, les procédés de coupe, de plissage, de couture, etc. Le tout « avec figures des diverses pièces dont est formée une chemise (1). »

Il n'y manque rien de ce qu'on a depuis inventé pour l'art de la *fronçure*, dont Rabelais s'amusait tant (2), pour les *godrons*, le tuyautage, les plis, etc.

Nos jeunes beaux y trouveraient même à l'époque des mignons d'Henri III, qu'ils continuent si bien dans la nôtre, ces chemises à *petits crevés*, d'où est venu leur nom le plus nouveau, suivant le *Sport* (3).

Un grand artiste, Jean Cousin, qu'on appelle notre *Michel Ange*, parce qu'il fit aussi un *Jugement dernier*, avait été l'*illustrateur* de cette lingerie. Il l'avait « enrichie de plusieurs excellents et divers patrons, tant du point coupé, raiseau que passement (4). »

(1) Le *fer à repasser*, qu'il ne faut pas oublier, à propos de lingerie, a son histoire aussi. Il y aura tantôt un siècle et demi, que l'Anglais Twamley imagina « le fer à repasser, à réservoir et à ressort, » contenant le feu et se fermant tout seul. Sam. Johnson s'est moqué de l'importance que se donnait cet inventeur. *V.* une anecdote de son *Tatler* dans la *Revue de Paris*, 9 janv. 1842, p. 123. Peut-être l'invention n'était-elle pas de lui! Un fer à repasser creux, qui semble d'une date antérieure, se voit au musée de Cluny, n° 1686.

(2) Rabelais, *Gargantua*, livre VIII.

(3) *V.* sur ce type, *Parisine*, par N. Roqueplan, 1869, in-18, p. 49-50.

(4) Le *passement* à bords dentelés est redevenu très à la mode, ces années dernières, sous le nom de *guipure Cluny*, qu'on lui a donné à cause du Musée d'où il semble venir. C'est la seule dentelle qui se fasse aujourd'hui en fil de lin, les fabricants belges ayant eu depuis quarante ans la déplorable économie de remplacer le lin par le coton dans la Valenciennes, le point de Bruxelles, l'application d'Angleterre, etc. M. Joseph Séguin a fait sur cette *guipure*, renouvelée des anciens passements, un curieux petit

On s'en étonnerait de notre temps, où de deux arts qui devraient toujours aller de pair, l'art industriel et l'autre, on a fait deux arts presque ennemis.

Au XVIe siècle, ce fut chose naturelle : les peintres alors non-seulement dessinaient la coupe des chemises et leurs enjolivements; mais quand les dames allaient au bal, ils se chargeaient du dessin de leurs coiffures, et, qui plus est, du coloriage de leur teint (1).

C'est à cette même époque que les dames se mirent à porter des pantalons sous leur robe, mode dont on croyait que la plus haute antiquité ne remontait pas au-delà du printemps de 1809 (2).

Le passage suivant des *Dialogues du langage françoys italianizé*, de Henri Estienne, démentira quiconque ferait honneur de cette invention à nos mères, au détriment de nos aïeules du XVIe siècle : « A la suite des vertugades, elles ont commencé à porter une façon de haut-de-chausse qu'on appelle *calçons*. Quelques-unes, au lieu de toile simple, les font de quelque estoffe bien riche (3). »

traité : *Un mot sur le Cluny*, 1866, in-12. La figure qu'il y donne, p. 7, comme modèle de ce qu'on peut faire de plus élégant, est prise d'un livre de 1604, à Nüremberg, et qu'on croit de Johann Sibmacher, à cause du nom dont la préface est signée. En voici, en français, le titre que M. Séguin oublie de donner : *Nouveau livre de modèles en taille douce, dans lequel on trouve toutes sortes de nouveaux modèles, de point coupé, fin, moyen et gros, ainsi que d'autres ingénieux ouvrages à l'aiguille, gravés avec soin*. M. Brunet n'a pas connu ce recueil.

(1) V. *Di Cennino Cennini trattato della pittura*, con annotazioni di G. Tambronni, Roma, 1821, in-8, et *Catal. d'une coll. de livres de la biblioth. de M. Libri*, 1857, in-8, *Introd.*, p. 10.

(2) La Mésengère, *Dict. des proverbes*, 1re édit., p. 293.

(3) Il en est déjà parlé du reste dans le *Livre du chevalier de la Tour Landry*, Biblioth. elzév., p. 128. *V.* aussi les *Dames galantes* de Brantôme, édit. Garnier, p. 157, 158, 171.

LXXIII

La coquetterie pour la coiffure était alors aussi poussée fort loin ; mais, chose bizarre ! c'était déjà la couleur *blond hardi*, comme on disait à l'hôtel de Rambouillet, ou, si vous l'aimez mieux, l'opulente couleur *Cardoville*, comme on a dit depuis l'héroïne de M. Eugène Sue, qui était la préférée pour les cheveux. C'était à qui aurait la chevelure du plus beau roux, et comme tout le monde ne tenait pas de la nature la précieuse nuance, c'était à qui s'ingénierait, pour l'obtenir, du meilleur procédé de teinture.

Presque tous étaient renouvelés de l'antiquité, où les femmes avaient la même manie (1).

(1) Les femmes romaines aimaient encore plus à se blondir qu'à se roussir les cheveux. Pour cela elles se les saupoudraient de poudre d'or, ce que Simon de Hesdin, en sa traduction de Valère Maxime, appelle *se blondir les cheveux avec de la cendre*

L'un des plus communs se trouve indiqué dans la comédie espagnole *la Célestine* (1). Cesare Vecellio, fils du Titien, parle de cette mode en usage chez les belles Vénitiennes, et nous explique par là d'où vient la nuance des rutilantes chevelures si richement étalées dans les tableaux de son père.

« Il paraît, lisons-nous dans une lettre *inédite* de lord Byron à Hobhouse, du 1er nov. 1821 (2), il paraît qu'alors le système capillaire couleur dorée était à la mode. S'il faut en croire un vieux bouquin, écrit par le fils du Titien lui-même (3), le rouge était un artifice

d'or. La *cendre* même d'un certain bois leur servait, par ce qu'elle avait de corrosif, à faire *roussir* leurs cheveux. Bœttiger, dans son curieux livre de *Sabine ou la Matinée d'une dame romaine*, traduction française, 1813, in-8, p. 93, parle de cette cendre de teinture, d'après Caton et Servius; et, d'après Catulle, du *cenerarius*, esclave chargé d'en saupoudrer les cheveux de sa maîtresse. Il oublie d'ajouter qu'une pommade faite de graisse de chèvre et de cendre de hêtre, qu'on appelait *pila mattiaca*, parce qu'on l'apportait en boule (*pila*) de Marbourg en Germanie (*Mattium*) était aussi employée par les dames et les jeunes beaux de Rome, pour donner à leur chevelure la nuance blonde claire. *V*. Martial, lib. XIV, épig. 27.

(1) Trad. de Germond de Lavigne, 1841, in-18, p. 36. Joach. Du Bellay en parle dans sa pièce *la Courtisane repentie*, et une recette assez semblable à celle que donne *la Célestine* se trouve parmi *les Secrets* du sieur Alexis Piémontois, 1561, in-8, 2e partie, p. 48.

(2) Elle n'a, je crois, été publiée en France que dans *la Chronique* du 1er mai 1844, p. 226-230. Cette Revue l'empruntait, en la traduisant, au *Quaterley Review*.

(3) Il s'agit ici du livre de César Vecellio, *Habiti antichi et moderni di tutto il mondo*, publié à Venise en 1590. Le passage dont parle Byron se trouve à la p. 119 du tome 1er de la belle édit. in-8, que M. Firmin Didot en a donné en 1859, avec traduction française. C'est le chapitre, orné comme tous les autres d'une gravure qu'il explique, ayant pour titre: *Altre donne di Venetia*

employé par toutes les belles dames. Elles montaient sur leur terrasse, à l'heure où le soleil était le plus ardent, la tête couverte d'un chapeau défoncé, afin de se couvrir le teint; elles faisaient étaler leurs cheveux au soleil par une négresse, en y versant certaines essences, jusqu'à ce que le rouge s'ensuivît (1).

« Prenez pour authentique, ajoute Byron, cette explication des cheveux rouges chez les Vénitiennes (2). »

L'explication des crinières dorées que s'improvisent nos lionnes pourrait, je crois, être la même, car rien ne leur coûte non plus, ni argent, ni tortures, pour se mettre à cette mode.

Elles font, à tout prix, croyant faire du nouveau, ce que faisaient les Vénitiennes du Titien, qui elles-mêmes, sans le savoir, ne faisaient que reprendre une mode des belles Romaines du temps des Antonins.

« Quelques femmes, dit Lucien(3), qui ont la manie de changer leurs cheveux noirs en cheveux blonds, ou

mentre si fanno biondi capelli (autres dames de Venise pendant qu'elles se font *blondir* les cheveux).

(1) Cesar Vecellio ne parle que « de diverses eaux ou de compositions faites exprès, » pour obtenir le blond désiré, mais il ne dit mot, ni de la négresse qui étale les cheveux, ni du chapeau défoncé. Il dit au contraire que les Vénitiennes se couvraient avec soin pendant l'opération, pour se défendre du soleil, « d'un chapeau de paille fine, appelé *solana*. »

(2) M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un curieux*, 1862, in-8, t. II, p. 219, après avoir cité le livre de Vecellio, nous apprend « que la même recette de teinture, avec une foule d'autres pour se rajeunir, » se trouve dans un manuscrit du XVI[e] siècle, aux archives de Venise, sous le titre de *Recitario della contessa Nani*. Il a depuis publié ce petit traité de coquetterie, avec notre ami Armand Baschet, sous ce titre, *les Femmes blondes de l'École vénitienne*.

(3) *V.* son Dialogue des *Amours* dans ses *Œuvres*, édit. Wersten, t. II, p. 440.

même de couleur d'or, les frottent avec une pommade qu'elles font ensuite sécher au soleil le plus ardent (1). »

Voilà bien les chevelures blondes ou rousses de la fabrique du XVIe siècle et de celle d'aujourd'hui.

Voici maintenant, d'après le même contemporain de Marc-Aurèle, la frisure à petites boucles sur le front et le chignon flottant de nos dames : « On fait chauffer des fers pour avoir des boucles que la nature a refusées. Les cheveux doivent retomber sur le front presque jusqu'aux sourcils.... Ceux de derrière flottent très-bas sur les épaules. »

Il n'y a que les choses légères, qu'un souffle porte d'un temps à un autre, pour se perpétuer ou se renouveler ainsi. Ce qui est resté de plus éternel, sous l'apparence du caprice le plus fugitif et de la mobilité, ce sont les jeux d'enfants et les modes.

Le *blanc* dont les femmes d'aujourd'hui font un si grand abus pour se plâtrer le visage, fut très-employé du XVe au XVIIe siècle. Se *farder* ne signifiait pas autre chose que se *mettre du blanc* (2). Au XVIIe siècle, « la vieille Emilie » du *Misanthrope* (3) s'en met encore. Au siècle d'après, quand arrive la mode de la poudre

(1) Théophane Nonus nous a aussi laissé, d'après les écrits anciens sur la cosmétique, une recette pour blondir les cheveux. *V.* son *Epitome,* édit. Bernard, t. I, p. 26. Enfin le médecin Bertolini prétend que les Italiennes n'ont pas oublié le secret de faire servir les rayons du soleil pour se teindre les cheveux. (Bœttiger, *Sabine,* p. 95.)

(2) *Notice des manuscrits,* t. V, p. 153. *V.* aussi nos *Variétés hist. et litt.*, t. I, p. 340-341.

(3) Acte, I, sc. III.—Coulanges a fait un couplet sur la *recepte* de se rendre le teint beau, en respirant « la fumée d'une tête de veau. » (*Chansons,* 1694, in-12, p. 141.)—Un siècle après, on avait imaginé pour se laver et s'adoucir la peau, une pâte de *marrons d'Inde.* V. *les Étrennes de Minerve,* 1772, in-16, t. II, p. 103, et t. VI, p. 69.

pour les cheveux, c'est le rouge, par opposition, qui domine pour le visage (1).

Le siècle de Louis XIV avait connu la *poudre à la maréchale,* ainsi nommée parce que, dit la préface du *Parfumeur françoys* (2), la maréchale « duchesse d'Aumont » se divertissait à la faire; mais on s'en servit plutôt au siècle suivant. Ce n'était au reste qu'un perfectionnement, un raffinement de cette fameuse *poudre d'iris* que les Italiens de la cour de Catherine nous avaient apportée de Florence, et dont on se parfumait encore après la Fronde (3).

Pour rajeunir cette fleur du rajeunissement, nous avons cru bon de l'appeler *poudre de riz,* moins logiques en cela et moins intelligents que les Anglais, pour qui c'est toujours de l'*orris flour,* c'est-à-dire de la *farine d'iris de Florence* (4).

Ce que les femmes d'un certain monde appellent se *maquiller,* pour dire qu'elles se noircissent les cils et le dessous des paupières, est une mode orientale, importée chez nous toute baptisée, dès l'époque des croisades (5).

(1) Un article du *Journal de Paris* (7 janv. 1777) le défendit, s'il était fait de minium ou de cinabre, recommandant au contraire le *carmin* tiré de la cochenille, et pour le *blanc,* celui de Candie fait avec des coquilles d'œufs.

(2) Cité dans *Paris démoli,* 2e édit., p. 49.

(3) *V.* la *Muze hist.* de Loret, édit. Ravenel, t. I, p. 186.

(4) Le riz, à ma connaissance, n'a été employé pour la toilette, que par les dames romaines, et à l'état d'infusion. En le mêlant à de la farine de fève, elles en faisaient une sorte d'eau (*lomentum*), qui leur servait à éclaircir le teint, et à effacer les rides. (Martial, lib. III, épig. 42; Palladius, *de Re rustica,* lib. XIV, cap. IX.)

(5) V. *le Roman de Garin de Monglave,* mss. de la Biblioth. impér., fonds La Vallière, n° 78, fol. 34, v°, col. 1. *V.* dans Athénée, liv. XIII, un fragm. de l'*Isostasium* d'Alexis, où il est parlé de la teinture noire pour les sourcils.

Si j'ajoute que le mot *maquignonner*, dont on se sert aux marchés aux chevaux pour désigner l'art d'arranger vieilles juments et jeunes cavales, n'est qu'un dérivé de l'autre (1), je ne serai pas galant, mais je serai vrai.

Le fameux *lait virginal* était connu des dames galantes dont Brantôme a fait l'histoire. C'est l'eau de myrte déjà recommandée par Rabelais (2), vraie source de Jouvence d'où sont découlées toutes les essences de toilette, comme autant de ruisseaux de beauté et de jeunesse : l'eau *pour faire pâlir*, l'eau *qui rend vermeille*, l'eau *de chair*, l'eau *qui conserve aux personnes maigres la finesse du teint*, l'eau *de beauté*, que distillait, en 1722, le parfumeur du roi d'Angleterre, et qui était merveilleuse pour enlever à la peau, par le lavage, toute trace de la petite vérole (3), cette lèpre de tant de beautés, aux derniers siècles ; le *lait* contre les rides, les tannes, les rousseurs et le hâle ; l'*essence de cire vierge* dont on imprégnait les *mouchoirs de Vénus* pour se lisser et se purifier la peau du front ; le limon doux, dans lequel on faisait suer au feu des feuilles d'or pour donner au visage « un lustre surnaturel (4) ; » puis les vinaigres : celui des *quatre voleurs*, inventé à la peste de Toulouse par quatre bandits qui se sauvèrent ainsi pendant que les honnêtes gens mouraient à la douzaine (5) ; les quatre-vingt-douze espè-

(1) Fr. Michel, *Etudes de philologie sur l'argot*, p. 256.

(2) Liv. I, ch. XXXV, édit. Burgaud des Marets et Rathery, t. I, p. 205. *V.* sur la fameuse *eau astringente* des dames du temps de Louis XIII, *la Comédie des comédiens* de Gougenot (*Ancien théâtre français*, édit. elzévirienne, t. IX, p. 323).

(3) *V.* une annonce du *Mercure* de 1722, reproduite par MM. de Goncourt, *la Femme au* XVIII[e] *siècle*, p. 92.

(4) V. *la Toilette de Vénus*, *extrait du Médecin des dames*, *ou l'art de les conserver en santé*, Paris, 1771.

(5) Le *vinaigre des quatre voleurs* était déjà très-célèbre au

ces de vinaigre de Maille, qui se disait simplement vinaigrier-distillateur du roi de France et de l'empereur d'Allemagne (1), quand il aurait pu se donner le même titre près de toutes les cours qu'il fournissait; et enfin, après ces mille et une compositions aromatiques d'autrefois, le vinaigre non moins fameux de ce pauvre Bully, breveté en 1824, ruiné en 1830, par la révolution de Juillet, qui brisa sa boutique de la rue Saint-Honoré, et mort enfin à la *Gazette de France*, où, en sa qualité de victime de la révolution de 1830, il avait trouvé asile comme garçon de bureau (2).

Les hommes, dont le goût est assez volontiers à l'opposite de celui des femmes, n'eurent jamais que je sache, la passion du roux ou du blond pour leurs cheveux ou leur barbe : c'est toujours le noir qui domina

dernier siècle. *V.* les *Mémoires* de Bachaumont, t. VII, p. 248, et *les Œuvres complètes* de Piron, édit. in-12, t. VIII, p. 144-145. — Lémontey, dans son *Hist. de la Régence*, t. I, p. 401, note, en donne ainsi l'origine : « On doit à des assassins de Toulouse, pendant la peste de cette ville eu 1722, la composition connue sous le nom de *vinaigre des quatre voleurs*, dont l'ail et le camphre sont la base. » Malouin, peu après, en donna l'exacte recette dans sa *Chimie médicale*. En 1769, Onfroy, à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré, se vantait d'être le seul qui le vendît pur, moyennant 12 livres la bouteille. Il était aussi le seul chez qui l'on trouvât déjà la *véritable eau de Cologne du sieur Jean-Antoine* (sic) *Farina*. *V.* le livre qu'il se consacra à lui-même et à ses produits: *Observations sur la nature et les procédés de différentes liqueurs*... Paris, 1769, in-8, p. 29, 38, 44.

(1) *Improvisat. français*, t. XXI, p. 199. — Il avait sa boutique rue Saint-André-des-Arcs, et suivant l'*Alman. gén. d'indicat.* de 1773, il y distribuait gratis aux pauvres « une espèce de moutarde qui adoucit et guérit les engelures. »

(2) J. Lecomte, *le Perron de Tortoni*, E. Dentu, 1863, in-18, p. 68. Le brevet de Bully, pour son vinaigre aromatique et antiméphitique, se trouve, sous la date de 1824, dans la *Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets*, t. VIII, p. 89.

pour eux. La toute-puissance, qui est « du côté de la barbe », leur eût semblé diminuée, si la barbe eût affaibli sa nuance.

Tandis que ces dames, de brunes ou de blondes se faisaient rousses, ces messieurs, se teignant de même à outrance, de roux ou de blonds se faisaient bruns ou noirs.

A la fin du règne de Henri IV, la mode en durait encore : « Comme de ce temps de Malherbe, lisons-nous dans le *Segraisiana* (1), on se laissoit croître la barbe, bien des gens apportoient de l'artifice pour la faire devenir noire. Ayant remarqué qu'un de ses amis avoit ce défaut : Cela, lui dit-il, vous rend noir comme un excommunié ; mais, pour cela, vous n'aviez pas besoin de peindre votre barbe. »

Il ne faut pas, du reste, être fort avancé en civilisation pour en venir à cette coquetterie de la barbe et des cheveux teints : de tout temps les Arabes l'ont connue, et les Arabes, pourtant, ne sont pas, que je sache, un peuple bien fashionable.

Le dictionnaire français-arabe que projetait M. Jacob Berggren, et dont on ne connaît que des fragments, aurait contenu, au mot BARBE, la recette suivante du cosmétique liquide employé comme teinture par les *Figaros* algériens (2) :

(1) Page 215.

(2) Ce qui suit se trouve dans *l'Abeille du Nord*, 22 sept. 1825, n° 144.— Pour faire croître les cheveux la *graisse d'ours* avait déjà grande renommée au XVIIe siècle. Monconys, en 1647, étant en Syrie se la vit recommander par le prince Louis de Lorraine. *V*. ses *Voyages*, t. II, p. 48 et V, p. 501.—En janvier 1759, mademoiselle Germain, rue du Four, annonçait dans les *Petites Affiches* qu'elle vendait pour le même usage d'excellente huile d'ours à « 3 livres la phiole. » Une plus curieuse annonce

« Les barbiers arabes, écrit M. Berggren, connaissent mieux qu'aucun des coiffeurs européens l'art de teindre en noir les barbes grises, blanches et rousses. Ils prennent cent vingt drachmes de *sumack*, qu'ils font bouillir dans trois cent soixante drachmes d'eau naturelle, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que les deux tiers du liquide. Après avoir passé ce résidu, ils l'exposent au soleil dans une bouteille de verre et y ajoutent jusqu'à la masse de cinq drachmes de vitriol vert, de la noix de galle, de l'alun et de jeunes bourgeons de châtaignier. Tout cela une fois préparé, ils lavent la barbe qu'ils veulent teindre, et, quand elle est bien sèche, ils la frottent avec cette composition, qui doit rester pendant une heure, afin que la barbe en absorbe bien la substance. On la fait disparaître avec de l'eau chaude, et dès lors la barbe devient noire et brillante. »

La recette est simple, assez peu coûteuse, et, avec un peu de complaisance, elle pourrait, je crois, s'employer aussi pour la chevelure. Avis donc aux industriels en quête de nouveaux procédés. Mais tout d'abord, au nom des Arabes et de M. Berggren, je m'inscris en contrefaçon contre tout brevet d'invention qui pourrait résulter de l'avis que j'en donne (1).

était celle du sieur Martin, qui après avoir fait annoncer dans les *Affiches* de Boudet, le 7 avril 1748, son combat d'ours contre « un nouveau et bon loup, » à la barrière de Sèvres, croyait utile d'avertir le public « qu'il avoit de l'huile d'ours pure. » — Nous avons parlé plus haut, p. 69, note, de la fameuse *huile de Macassar*. Nous ajouterons, d'après la *Quaterley Review* de sept. 1855, que Rowland et fils, qui l'exploitaient alors, dépensaient pour l'annoncer 250,000 fr. par an.

(1) En 1759, un inventeur anonyme faisait annoncer une eau « pour teindre en noir les cheveux, » qui produisait les effets les plus surprenants que la réclame ait encore inventés : « Essai fait

Revenons à nos fashionables, dont je veux prendre à partie les modes soi-disant nouvelles. Leur *paletot* n'est qu'une vieille chose et un vieux mot. Son nom, qui fut en cours pendant tout le moyen âge (1), n'est qu'un dérivé de l'espagnol *paletocque*, lequel était une imitation du *pallium* latin, qui lui avait prêté sa forme perfectionnée, et même la première syllabe de son nom. Il ne fut longtemps qu'un vêtement de guerre, garni d'un capuchon comme le *caban*, qui est plus vieux encore que lui, puisque le manteau gaulois, appelé *caracalla*, qui fit donner à un empereur romain le surnom qu'il portait, n'était pas autre chose (2).

Les gens qui revêtaient le paletot étaient surtout des gens sans aveu, des aventuriers, des goujats d'armée; de là le mot *paltoquet*, que nous avons employé tous avant que le *paletot* ressuscitât pour se faire, d'habit de laquais qu'il avait été, un vêtement d'homme à la mode. Mais attendons encore quelques années, et je gage qu'abandonné tout à fait du fashionable et même du bourgeois, il sera redevenu exclusivement populaire. Alors on croira que le mot *paltoquet*, qui durera

sur des lapins blancs qui ont donné des lapins également bigarrés de noir. » (*Dict. de l'Industrie*, 1776, in-8, t. II, p. 402.)

(1) V. *l'An des sept dames*, cité par Borel au mot PALLETOCQ dans son dictionnaire intitulé : *Trésor des Recherches et Antiquités gauloises*. Paris, 1655. V. aussi L. de Laborde, *Glossaire*, p. 429.

(2) *Recherches histor., curieuses et remarquables*, 1723, in-8, p. 113. — C'est aussi du *caban* qu'il est parlé dans *Don Quichotte*, 2e part., ch. XVI. — Dans un compte de 1484, le *caban* est aussi nommé : « Jehan Garnier, marchand à Nantes, fournit au duc d'Orléans certain nombre d'aulnes d'escarlate pour faire un *caban*, et de satin jaune, pour doubler ledict *caban*. » (*Catal. des Archives du baron de Joursanvault*, 1838, in-8, t. I, p. 101.)

encore, vient du paletot moderne et non pas du *paletot* ancien (1).

La destinée qui préside à l'histoire des mots n'en fait jamais d'autres. Le *mac-farlane* qui, ces hivers derniers, a fait si bonne figure sur les épaules chaudement couvertes de nos lions et de nos lionnes, et qui faillit presque réduire le paletot détrôné à se faire redingote étriquée et écourtée, n'est pas non plus un nouveau-venu. Il n'a de neuf que son nom; sa forme est celle de l'antique *balandran* qui, du XIIIe siècle au XVIIIe, fut le vêtement des jours d'hiver. « C'étoit, selon Furetière, un manteau à travers lequel on passoit ses bras. » Le *mac-farlane* est-il autre chose?

On se servait du *balandran* en voyage, et La Fontaine le met, avec raison, sur les épaules du voyageur de sa fable *Phébus et Borée* (2).

(1) Les *beaux* ont été de tout temps les mêmes. Ceux d'Athènes aimaient à se promener dans la ville en habit de cheval (Théophraste, *traduct.* de Coray, in-8, p. 112, 282); ceux de Rome avaient des chevaux qu'ils aimaient plus que tout au monde et dont les noms, ainsi que les titres de gloire mérités dans les courses, nous ont été conservés sur des médailles et des inscriptions. (*Lettres* de Paciaudi au comte de Caylus, 1802, in-8, p. 204; Zell, *Epigraphie romaine*, p. 133, no 1178 et *Bullet. de l'All. des arts*, 10 octobre 1847, p. 118.) — Les *dandys* de Madrid au XVIe siècle ne différaient pas des nôtres. Ecoutez ce que dit Velasco dans un de ses sonnets: « Veux-tu vivre en grand seigneur, sois hautain, aie du goût pour la bagatelle et fais-toi suivre par un nain. » C'est le petit *groom* d'aujourd'hui. Velasco continue: « Monte quelquefois sur le siége de ton cocher, et guide tes mules pendant l'été. » C'est encore du meilleur ton. *V.* plus haut, p. 168, note 5, d'autres détails sur le *sport*.

(2) La *redingote* ne fut aussi d'abord qu'un habit de voyage bon surtout pour monter à cheval. Son nom, qui malgré son apparence française est encore tout anglais (*riding-coat*), le prouve. La mode en remonte à 1725; Barbier qui en parle dans son *Journal* sous la date du mois de sept. de cette année-là, la

Pendant que le *balandran* vous garantissait de la pluie et du froid, de fortes bottes à doubles semelles (1) ou à semelles de liége vous défendaient de l'humidité du chemin.

Rabelais (2) parle de ce perfectionnement des souliers à *semelles de liége*, qui même n'était déjà plus nouveau de son temps (3). Ce n'est pas le seul que nos cordonniers aient emprunté à leurs confrères les *sueurs* du xve et du xvie siècle, et même aux *sutores* antiques, dont le nom n'avait eu qu'à s'altérer pour devenir l'autre mot.

Les chaussures à *hauts talons* sont les *souliers à échasses* des dames grecques (4); nos escarpins, les souliers de cuir souple dont se chaussaient les dames romaines et qu'on appelait *alutæ* (5), parce qu'ils étaient

définit ainsi (1re édit., t. I, p. 228): « Habillement venu d'Angleterre qui est ici très-commun à présent pour le froid, la pluie et surtout pour monter à cheval. »

(1) *V.* dans *les Français des divers états* de Monteil, édit. in-12, t. II, notes, p. 46, un compte de 1412.

(2) *Gargantua*, ch. xxi.

(3) « 1455. — Quittance d'un cordonnier, qui a fait sept *paires de souliez* pour M. de Beaujeu, deux paires pour son page, et une paire de *galoches de liége* pour M. de Beaujeu. » (*Catal. des arch. de Joursanvault*, t. I, p. 100, n° 634.)

(4) *V.* le *Théophraste* de Coray, t. I, p. 185.— Bœttiger fit en 1801 un petit *Mémoire*, aussitôt traduit par Bast, sur les souliers à échasses des dames grecques. — Les *semelles de liége* que nous venons de retrouver au moyen âge leur étaient aussi connues. (*Rev. britann.*, oct. 1845, p. 264.) Quand Scarron, dans son *Virgile travesti* (liv. I, *ad fin.*), fait demander par Didon : « Si dame Hélène avait du *liége*, » il dit la vérité en riant. De son temps, d'ailleurs, la mode en était revenue. *V.* son *Jodelet maître et valet*, acte II, sc. vii.

(5) Martial, liv. XII, épigr. 26; Juvénal, sat. xiv, vers 282. Ces souliers de femmes étaient faits comme ceux des nôtres. Les Egyptiennes même en avaient de pareils. Le musée de Liverpool possède, par exemple, des souliers de momies, « faits sur deux formes, *droite* et *gauche*, en sorte, dit le docteur Traill, que

faits d'une peau préparée avec de l'alun *(alumen)* (1); les pantoufles de paille, redevenues à la mode pour l'été, rappellent cette chaussure faite en genêt d'Espagne, ou sparterie, *solea spartea*, qu'on portait du temps de Pline dans les contrées du Midi (2).

Les bottes en cuir de Russie étaient de mode sous Louis XIII. Le *Satyrique de cour*, en 1624, dit, parlant du courtisan :

Il faut qu'il ait souvent la botte de Roussy (3).

Enfin, parmi les inventions vraiment modernes de la cordonnerie, je ne vois guère, et je le prouverai plus loin, que les chaussures vernies, dont la plus ancienne date au plus tôt de 1814 (4).

même cette mode qu'on croyait moderne est d'origine égyptienne.» (*Edinb. new philos. Journ.*, 1er trimestre 1827, p. 393.)

(1) Les procédés des tanneries antiques ont été presque tous retrouvés et améliorés. Sous l'Empire déjà, nos *maroquins* valaient ceux du Levant. V. *le Moniteur* de 1806, p. 1436. — Il y a quelques années, le docteur Cuny rapporta du Kordofan, en Afrique, une méthode de tannage, qui consiste à faire macérer les peaux dans l'urine de vache, et à les malaxer avec les mains pendant deux ou trois jours, après les avoir graissées de goudron ; l'on en obtient de très-bons résultats. — Les *Etrennes de Minerve* de 1772 donnent le procédé de tannerie des naturels de la Louisiane (t. IV, p. 78), et un autre non moins excellent des Anglais (t. VI, p. 71).

(2) Pline, liv. XIX, ch. VII.

(3) *Variétés histor. et litt.*, t. III, p. 250. En 1812, on se préoccupa des procédés des Kalmouks pour la préparation des cuirs (*Bull. de la Société d'encourag.*, t. XII, p. 211), mais ce ne fut que dix ans après que MM. Duval-Duval et Grouvelle obtinrent des cuirs odorants dignes de rivaliser avec les cuirs russes. (*Ibid.*, t. XXI, p. 344, 374 et XXII, p. 278.)

(4) *Archives des découvertes*, t. V, p. 210 ; *Annales des arts et Manufactures*, t. XLVIII, p. 188.

Après un bon manteau et de bons souliers, le principal expédient contre les mauvais temps, est le *parapluie ;* il ne vint que bien plus tard.

Au moyen âge, en effet, quand il paraît pour la première fois, ce n'est que comme exception assez étrange : on le réserve au Père Eternel : « Dans les *mystères*, dit M. Edelestand Du Méril (1), au moment où l'on représentait le déluge, Dieu le Père se promenait sur le théâtre un parapluie à la main. »

Les pauvres mortels qui s'en fussent beaucoup mieux accommodés, attendirent plusieurs siècles encore avant de le connaître.

En 1622, c'était une nouveauté à Paris. Il en est ainsi parlé dans les *Questions tabariniques*, au sujet du feutre fameux de Tabarin : « Ce fut de ce chapeau qu'on tira l'invention des *parasols*, qui sont maintenant si communs en France, que désormais on ne les appellera plus parasols, mais *parapluyes* et *garde-collet*, car on s'en sert aussi bien en hyver contre les pluyes qu'en esté contre le soleil (2). »

En 1680, on ne les faisait encore que de grosse toile cirée (3), mais peu à peu la fabrication s'en perfectionna de telle sorte, qu'en 1711, un sieur Marius « proche la barrière des Sergents, » en fabriquait d'assez fins et d'assez souples, pour qu'on pût les plier et les mettre dans sa poche (4) ; et qu'en 1759, un autre, encore plus adroit, trouvait moyen de leur donner une canne pour

(1) *Histoire de la Comédie*, période primitive, 1864, in-8, p. 333.

(2) *Œuvres de Tabarin*, édit. elzévirienne, t. I, p. 215. — Dans le *Ballet du naufrage heureux*, qui doit être de 1626, se trouve un couplet dit par « un porteur de parasol. » V. *les Ballets et mascarades de cour* publiés par J. Gay, Genève, 1868, in-18, t. III, p. 125.

(3) *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. Hh, p. 21, note.

(4) *Mercure*, janvier 1711, p. 197.

fourreau (1). On aurait certes pu croire l'invention beaucoup moins ancienne.

Les Anglais, pour qui c'était cependant un meuble plus utile, étaient moins avancés. On ne trouvait à Londres de parapluies que dans les cafés, où ils étaient mis en réserve pour les grosses pluies d'orage. On les prêtait alors aux consommateurs, à défaut de voitures ou de chaises. La tyrannie du cocher de place avait été un obstacle au progrès des parapluies en Angleterre.

Sir John Mac-Donald raconte dans ses *Mémoires* qu'en 1778, ayant rapporté d'Espagne un parapluie de soie, il n'osait s'en servir dans les rues de Londres, de peur d'être injurié par les cochers. Ce fut sir Jonas Hanway qui eut le premier très-franchement ce courage, mais il lui fallut du temps pour le communiquer aux autres : « Après vingt ans de persévérance, dit Tom Taylor, il eut enfin la satisfaction de se voir imiter (2). »

Les *parasols*, et cela se comprend sans peine, furent en usage en Italie avant de l'être à Paris (3), et à Paris avant de l'être à Londres. « Ce sont, dit Locke dans la relation de son *Voyage en France* en 1675, ce sont de petits ustensiles fort légers, que les femmes emploient ici pour se garantir du soleil, et dont l'usage me semble très-commode (4). »

Une vingtaine d'années avant Locke, Evelyn, passant à Montpellier, avait aussi admiré ces parasols fran-

(1) *Histoire de l'Académie des sciences* pour 1759, p. 243. *V.* aussi *l'Avant-coureur* de 1768, p. 20.

(2) *Life and Times of Joshua Reynolds*, 1865, in-8, t. III, p. 411.

(3) H. Estienne, *Dialogue du nouveau langage françoys italianizé*, 1578, in-8, p. 167.

(4) *Revue de Paris*, t. XIV, p. 12.

çais (1). On a su par lui qu'ils étaient de paille et avaient un peu la forme des cloches en métal dont on recouvrait les plats (2).

Les voyageurs qui revenaient de France, continuant à parler de ces ombrelles avec admiration, les Anglaises en voulurent; mais comme à l'état de parasols elles ne pouvaient guère leur servir, on leur en fit tout autre chose : des éventails; ce qui, à tout prendre, et vu le climat, ne devait guère leur être plus utile.

L'industriel qui, il y a cent ans, sut le premier confectionner à Londres des *ombrelles* de ce genre, près desquelles nos *marquises* pliantes ne sont rien, fit une fortune considérable (3). En France, l'invention fut bientôt imitée et perfectionnée (4). Elle s'est perdue. Qui sait? ce que j'en dis ici la fera peut-être retrouver.

Nous avons vu tout à l'heure un parapluie dans une canne. On fit mieux. En 1761, le sieur Navarre, *papetier*, vendait, rue Croix-des-Petits-Champs, des *cannes à siéges et parasols*, « renfermant à volonté un parasol, ou un siége pliant (5). »

Les *cannes à épée* étaient depuis longtemps connues. D'Aubigné ne parle-t-il pas de la petite lame qu'Enay cachait dans son bourdon de voyage (6). Nous avons

(1) Son voyage, qui est de 1644 à 1648, n'a été publié qu'en 1853, *Evelyn's Diary and correspondance*, 4 vol.

(2) Rathery, *des Relations sociales et intellectuelles de la France et de l'Angleterre* (Rev. contemp., 31 octobre 1855, p. 319).

(3) *Biblioth. britannique*, t. XIV, p. 106.

(4) *L'Improvisateur français*, t. XIV, p. 359.

(5) *Dict. de l'Industrie*, 1776, in-8, t. II, p. 397.

(6) *Le baron de Fœneste*, édit. Mérimée, p. 10.—*V.* sur les ordonnances de 1661 et 1666, qui défendaient déjà ces *épées en baston*, nos *Variétés hist. et litt.*, t. VIII, p. 160.—A la vente de Gaignat, faite par Remy en 1768, « une canne de défense à ressort

trouvé au XVIIe siècle le fusil-canne de M. de Forbin (1). Nous le retrouvons perfectionné, vers 1830, dans *la canne, ou parapluie à feu* de Deyeux, le chasseur, qui mieux avisé que la Commission d'artillerie d'alors, et devançant même Dreys le Prussien, avait pu, grâce au système de Pauly, expliqué plus haut (2), faire de son *fusil-canne*, un très-bon fusil à aiguille (3).

On eut au siècle dernier les *cannes de coureur* à pommes d'argent, qui contenaient un petit flacon de cordial pour se donner des forces (4); les cannes avec montre sur le pommeau, comme celle que portait Mirabeau quand il s'enfuit avec madame de Monnier (5); et enfin, sous l'Empire, les cannes de Jecker, surmontées d'un lorgnon (6) presque aussi riche que celui que Néron se faisait tailler pour sa vue faible et myope dans une émeraude aplatie (7).

pour la campagne, et garnie d'or » fut vendue 153 livres. *V.* le *Catalogue*, nº 236.

(1) *V.* plus haut, t. I, p. 315, note.

(2) Id. p. 309-310.

(3) *Le Vieux chasseur*, par Deyeux, 1844, in-12, p. 33, 55, 61. — Les anciens avaient pour chasser aux gluaux des *cannes de chasse*, qui s'allongeaient à volonté pour atteindre l'oiseau, *V.* Silius Italicus, liv. VIII, v. 677; Martial, liv. IX, épig. 55.— Les Japonais ont pour la pêche, des *cannes à ligne* très-bien combinées. (*Rev. Contemp.*, 15 déc. 1868, p. 572.)

(4) G. Depping, *Merveilles de la force*, 1869, in-12, p. 124.

(5) Son signalement, en date du 17 sept. 1776, qui se trouve à Moutiers dans la collection du Dr Abondance, la décrit ainsi: « Canne à pommeau en or, sur le haut duquel il y a une montre enchâssée dont on aperçoit le cadran en émail. » En 1575, l'archevêque Parker fit don à l'évêque d'Ely d'une canne du même genre : « Baculum meum de canna Indica, qui habet horologium in summitate. » (Wood, *Curiosities of clocks*, p. 66.)

(6) *Archives des découvertes* (1809), t. IX, p. 392.

(7) *V.* sur cet étrange prototype des lunettes vertes, un article de M. Ferd. Fouquer, *Rev. franç.*, 10 avril 1858, p. 494.

Vous voyez que les choses du *confort*, comme on dit, avaient peu à peu fait de grands progrès. Cherchons, nous le trouverons, tout aussi ingénieux, sous une autre forme aussi peu attendue.

Pour compléter l'équipement de tout riche voyageur, on eut de bonne heure la gracieuse commodité des *étuis* ou *nécessaires* de voyage, avec assortiment de rasoirs, peignes, ciseaux et miroirs. Louis XI eut le sien. C'est Olivier son barbier qui le lui avait fourni. On lit dans le *Compte des dépenses de la Cour pour l'an* 1469 : « A Olivier-le-Maulvais, valet de chambre et barbier du corps du Roy, xx l. xii s. vi d.... pour ung estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, sizeaux, pignes, et mirouers (1). »

Les dames avaient aussi déjà, dans le même genre de confortable, de petits meubles portatifs fort élégants. La mode, sans interruption peut-être que pendant les époques trop barbares, s'en était conservée depuis le temps des dames romaines. Deux de ces *nécessaires de toilette* antiques ont en effet été retrouvés dans les fouilles : l'un en 1794, à Rome même, près de la Suburra, au pied du mont Esquilin; l'autre, il y a quatorze ans, à Cumes.

Le premier, de beaucoup le plus important, n'est pas moins qu'un coffre d'argent massif, du poids considérable de mille vingt-neuf onces, orné de bas-reliefs symboliques, dont le sens, rapproché des inscrip-

(1) Voici un autre exemple d'un meuble du même genre: « 1415. — Le duc d'Orléans fait payer à Richart de Grez, *pignier*, *ung estuy de cuir à pignes, doré et armorié, pendant à un laz de soye, garny de trois pignes, ung mirouer et deux manches de rasouers, tout d'yvoire à six virolles d'argent esmaillées à sa devise, de deux fers de rasouers et de trois cizeaux*. » (*Catal. des Arch. de Joursanvault*, t. I, p. 118, n° 723.)

tions gravées sur quelques-uns des objets, indique, sans doute possible, que ce fut là le présent de noce, la corbeille de mariage, comme nous dirions, offert, suivant l'usage (1), par le riche Secundus à sa fiancée Projecta (2). Tous les ustensiles servant à la toilette, tous les menus objets composant le *mundus muliebris*, pour nous servir du mot légal (3), se sont retrouvés à l'intérieur ou épars alentour, façonnés sans beaucoup d'élégance, et d'un style qui, de même que celui des ornements du coffret, a permis d'attribuer à ce riche et curieux ensemble la date du IVe siècle (4).

L'autre *nécessaire* antique, beaucoup moins complet, a été découvert dans le tombeau d'une famille romaine. Ce n'est guère qu'un *narthekium* ou étui à parfums, à fard et à pommade (5). Le temps en avait brisé la serrure de bronze, réduit le bois en poussière et mêlé aux différents objets : peignes, aiguilles, boîte à vermillon, etc., les débris d'ivoire sculpté dont ce bois avait été orné. M. Fiorelli a tout recueilli avec le plus grand soin dans une boîte nouvelle faite d'un bois semblable à celui des *scrinia* de Pompeï, auquel M. Giuseppe Abbate donna la coloration antique, et qui reçut en incrustation les ivoires du coffret détruit (6).

La Renaissance, qui réinventa ces délicates et galantes *utilités*, ne semble pas en avoir laissé survivre une seule.

(1) Hotoman, *de Veteri nuptiarum ritu*, cap. III.

(2) *V.* dans le *Magasin Encyclopédique*, 2e année, t. I, p. 357, un mémoire de Visconti, écrit peu de temps après la découverte.

(3) Bœttiger, *Sabine*, p. 61, 73.

(4) *Ibid.*, p. 46.

(5) Martial, lib. IV, épigr. 78 ; Ciceron, *de Finibus*, lib. II, cap. VII.

(6) *V.* un article de l'*Athenœum* de Londres, traduit dans l'*Athenœum français* du 17 mai 1856, p. 404.

On connaît deux *nécessaires* antiques, mais pas un seul de cet autre temps bien plus voisin de nous (1).

Si les *Inventaires* n'étaient là pour nous l'apprendre, nous ne saurions pas que parmi les objets de leur toilette, les dames du XVIe siècle avaient toujours une *boîte à ouvrage* bien garnie. Comme l'*écritoire* s'y trouvait réunie, c'est sous ce nom qu'on désignait l'assemblage de ces menus ustensiles.

Dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, la *boîte à ouvrage* n'est pas autrement appelée: «Une escritoire couverte de maroquin du Levant, dorée et argentée, ferrée d'argent, dans laquelle se sont trouvez une bourse..... quatre eschevaux de fil blanc, trois petits pelotons de mesme fil, douze mousles à faire rescul, neuf esguilles, le tout de cuivre, six autres mousles et sept esguilles de fer-blanc, et trois eschevaux de soye blanche (2).»

Le XVIIIe siècle, qui pour le goût et le sybaritisme dans le luxe a tant de rapports avec le matérialisme

(1) Nous ne connaissons au moyen âge que les coffrets de bijoux, recouverts d'un réseau de fer ajouré, avec une enveloppe de cuir rouge en transparent. V. *Dict. raisonné du mobilier français*, par Viollet Leduc, p 82. Le musée Sauvageot au Louvre en possède un de ce genre. *V.* le *Catalogue*, p. 147.

(2) *Biblioth. de l'Ecole des Chartes,* déc. 1841, p. 171. — L'écritoire de Louis XIII, écolier, était aussi faite en forme de cassette pouvant contenir tout ce qu'il faut pour écrire. V. *Journal* d'Hérouard, t. I, p. 188. — Il y a loin de cette écritoire, seul *secrétaire* du petit roi, au formidable meuble que Jacob avait construit pour Napoléon, et qui fut vendu à la salle Drouot, en sept. 1860. Il s'ouvrait par cinq clefs différentes, avait 43 tiroirs, 37 serrures, et 11 secrets, dont quelques-uns n'étaient pas encore découverts lors de la vente. — Sous la Régence, le luxe des *bureaux* était excessif. Certain financier en avait un de six pieds de long, qui coûtait 4,600 livres. (*Variétés satyriques*, 1725, in-8, p. 170.)

élégant de la Renaissance et de l'antiquité, devait être amené, par le raffinement de ses besoins, à perfectionner ces jolis meubles. Jamais aussi ne les vit-on plus élégants, mieux combinés et d'un plus haut prix (1).

Voltaire, qui avait raison de dire : « Je suis un philosophe très-voluptueux, » n'épargna rien, ni dépenses, ni soins, pour en faire conditionner un des plus charmants, que son *Émilie,* madame du Châtelet, désirait impatiemment. Elle avait fait la commande, il se chargea de renouveler et de préciser les ordres, et l'abbé Moussinot, son *factotum* à Paris, prit sur lui de hâter l'exécution, chez le tabletier en renom, qui avait accepté l'ouvrage, mais qui était moins pressé de le finir que d'en toucher l'argent :

« Madame du Châtelet, écrivit Voltaire à Moussinot, le 5 juin 1737 (2), a commandé un nécessaire à Hébert, au *Roi de Siam*, qui a changé, je crois, de logement, et qui demeure rue Saint-Honoré, vis-à-vis

(1) Il y en avait de toutes sortes. Bonnier de la Mosson, dans sa collection, en possédait un spécial pour les dents. *V.* le *Catal.*, p. 15, nº 87. — Chaque abbé galant avait son *nécessaire.* (*Improvisat. franç.* t. XIII, p. 403.) Jamais officier en campagne n'oubliait le sien. C'est un des luxes qu'Archenholtz, dans son *Histoire de la guerre de Sept ans*, a le plus reproché à l'armée du prince de Soubise. Les Anglais se moquaient beaucoup de ceux qu'après une défaite, leurs soldats avaient trouvés dans les bagages de nos officiers. (Grosley, *Londres*, t. I, p. 183.) Ces petits meubles étaient ordinairement en peau de roussette ou de requin, « adoucis et mis en couleur, » par Galuchat, gaînier du quai des Morfondus, cité dans l'*Almanach génér. d'Indicat.* de 1773, et qui a laissé son nom à l'invention.

(2) Nous prenons ce qui va suivre, non dans le volume que l'abbé Duvernet, qui l'édita, appelle impudemment *Lettres de Voltaire à M. l'abbé Moussinot,* mais dans les originaux mêmes qu'il a si étrangement altérés, et dont le recueil autographe existe à la Bibliothèque impériale.

l'Oratoire. Il faudrait lui donner 1,200 livres d'avance pour l'argènterie qu'il doit employer à cet ouvrage. »

Le 10 juin, il écrit de nouveau : « Je sais bien qu'il en coûterait moins de commander en détail ce joli nécessaire à plusieurs ouvriers, mais il en serait moins bau (*sic*), et vous auriez une peine extrême, et la chose ne serait pas sitôt faite. Hébert est cher, mais il a du goust, et il faut payer son goust. Donnez-lui donc les 1,200 livres au nom de madame du Châtelet, et assurez-le bien positivement que le tout sera exactement payé à l'instant de la délivrance, et que s'il veut encore cinquante autres louis d'avance, il les aura. »

Malgré toutes ces promesses, toutes ces recommandations, tous ces encouragements, le travail d'Hébert n'avançait pas, et il fallait que deux mois après, le 19 août, Voltaire écrivît encore à l'abbé : « L'essentiel est de donner 50 louis au sieur Hébert, pour avoir incessamment ce ***superflu qu'on nomme nécessaire.*** Hébert ne travaillera pas sans avoir les 50 louis d'avance. Au reste, il faut dire à Hébert que c'est pour un étranger, et qu'on le prie d'avoir toute l'attention possible pour que l'ouvrage soit parfait. »

Il fut enfin achevé; mais Voltaire n'avait jamais eu tant de peine (1)!

(1) Tous les objets dont se compose un *nécessaire*, notamment les objets de coutellerie et de quincaillerie, n'étaient déjà excellents que pris en France. L'*article de Paris* préludait à sa renommée. Au XVI[e] siècle, suivant la *Cosmographie* de Thevet (liv. XVI, ch. II), les Anglais ne voulaient que de notre quincaillerie et de notre mercerie; les Espagnols de même (*Variétés hist. et litt.*, t. III, p. 115). Sous Louis XIV, il fallut l'émigration des familles Formey et Jordan, pour que l'industrie quincaillière fût connue à Berlin, avec ses mille détails. (Reyer, *Hist. de la colonie franç. en Prusse,* trad. par Corbière, p. 281.) Vol-

taire à Ferney faisait tout venir de Paris, même les pinces épilatoires, dont il se servait pour arracher les quelques poils qui étaient toute sa barbe. (Wagnière et Longchamp, *Mémoires*, t. I, p. 402.) — Notre coutellerie n'avait pas d'égale : au XVIe siècle, l'ambassadeur de Venise passant à Chatellerault, en vantait déjà les couteaux, comme les meilleurs du monde. (*Relations des ambass. Vénitiens*, t. II, p. 311.) Montchrestien, dans son *Œconomie politique*, p. 54, en dit autant, et Duval, à l'article MOULINS de son *Voyage en France* (1635, in-12), parle des couteliers qui de ce côté s'empressaient dans les auberges pour offrir leur marchandise. — Notre coutellerie chirurgicale était supérieure; jusqu'au règne de George Ier, chaque *surgeon* anglais n'en voulait pas d'autre. — Il n'est pas jusqu'au couteau le plus vulgaire qui ne se fît chez nous mieux et plus économiquement que partout. Je parle de l'*eustache* de six liards, fabriqué à Thiers, qui fit si bien, à cause de son bon marché, l'admiration de Fox, à l'exposition de 1802. (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières depuis* 1789, t. I, p. 303.) — Le nom de ce couteau du peuple, que je trouve pour la première fois dans les *Mémoires secrets* (16 juin 1782), lui vient de son premier fabricant, *Eustache* Dubois. Il s'en trouve un dans la *collect. Sauvageot* (n° 690), sur le manche duquel on lit, d'un côté : VÉRITABLE, et de l'autre : EUSTACHE DUBOIS. — Au moyen âge et plus tard, les veneurs portaient des trousses de chasse compliquées, on y trouvait par exemple des couteaux avec lime et poinçon. M. Foulc, de Nîmes, en possède un de ce genre. Quand on arrêta Ravaillac, le duc de la Force prit sur lui une gaîne contenant un poignard et deux couteaux ayant chacun l'inscription : *Hœc dextera vindex principis et pa trie* (sic). Un poinçon à aiguiser y était joint. Le tout est encore dans la famille de la Force. Mme Jubinal possède, du temps de Louis XIV, un couteau dont le manche d'écaille avec incrustations d'argent sert d'étui à une fourchette, et un autre de la même époque, qui a deux lames, dont une d'argent. *V.* sur ces objets, *Catal. de l'hist. du Travail*, 1867, p. 189, 190, 425.

LXXIV

Tous ces jolis meubles ne pouvaient se faire qu'en France, à Paris, où l'art de la tabletterie et de la *bahuterie*, comme on disait, était devenu de bonne heure on ne peut plus intelligent et raffiné. De même pour tous les autres objets de coquetterie.

Les bonnes faiseuses n'étaient déjà qu'à Paris; mais déjà aussi l'on y avait la manie de faire tout passer comme étant d'importation anglaise ou italienne (1).

En revanche, les Anglais et les Italiens, plus sincères, en cela du moins, et mieux avisés, mettaient tout chez eux à la mode française.

Rien ne leur venait en effet que de Paris, pour peu que le travail en fût soigné et précieux. Il n'y eut

(1) Montchrestien, *Œconomie politique*, au chap. de l'Utilité des arts mechaniques.

pas jusqu'au Grand-Turc, qui, une année, selon Regnault d'Orléans, dans ses *Observations sur l'Estat et peuple de France,* ne fît solennellement demander au roi douze cordonniers de Paris (1).

On raffolait au sérail, comme partout, des pantoufles parisiennes (2).

Un siècle plus tard, la cordonnerie, avec laquelle, je vous le disais bien tout à l'heure, nous n'en avons pas fini, s'était encore singulièrement perfectionnée. Elle confectionnait des chaussures merveilleuses, bonnes même pour marcher sur l'eau, comme celles que décrit Schwenterius (3).

Les bottes *sans coutures* commençaient aussi à être connues. Loret, dans sa *Muze historique* du 5 août 1663, leur fait une réclame poétique, dont Fauche-Borel, l'agent de Louis XVIII, qui les réinventa entre deux conspirations (4), et le Polonais Miller, qui en exposait de pareilles à Londres en 1851 (5), se seraient

(1) Celui qui chaussait Louis XI s'appelait Verrat. (Labarte, *Hist. des Arts industriels*, t. I, p. 334.) Sous Louis XIV, Mazin, que cite Villiers dans ses *Epîtres,* et Prudent que Coulanges a recommandé, étaient les plus célèbres. Sous Louis XV, Charpentier, rue Sainte-Anne, était le meilleur cordonnier pour dames. (*Paris démoli*, 2e édit., p. 217.)

(2) La mode n'en était point passée, pour les étrangers, sous l'Empire et pendant la Restauration. Chateaubriand raconte comment à l'un de ses voyages à Londres, il fut chargé de remettre des souliers de Paris à la princesse Borghèse (*Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 150), et M. de Marcellus ajoute : « La saisie des souliers de France était de mon temps un assez gros revenu du fisc britannique. » (*Chateaubriand et son temps,* 1858, in-8, p. 151-152.)

(3) *Deliciæ Phys.-mathemat.*, pars XII, probl. 15-17.

(4) *Dictionn. des découvertes*, 1824, in-8, t. XV, p. 233.

(5) *Catalogue officiel de la grande Exposition* de 1851, p. 315, n. 234.

certainement contentés ; il y parle, avec des détails que j'omettrai :

> Des bottes faites sans couture,
> Bottes d'hiver ou bien d'été... (1)

Des bas de même sorte devaient venir plus tard, à la fin du XVIIIe siècle. Le grave *Moniteur* (2) ne dédaigna pas lui-même d'en parler.

Voilà qui nous amènerait naturellement à traiter avec détail la question non résolue encore de l'invention du *métier à bas*. Nous n'en dirons pourtant que quelques mots.

Est-elle due à un Français ou à un Anglais? L'*Encyclopédie* parle d'un Jean Hindret qui, en 1656, dirigeait des métiers de ce genre au château de Madrid dans le bois de Boulogne. Il n'en a pas fallu davantage pour que, sans plus d'enquête, on pensât et l'on répé-

(1) L'inventeur de cette chaussure était un certain Lestage, Gascon, qui au mois de juillet précédent, avait présenté une paire de ses bottes à Louis XIV. *V.* encore Loret, à cette date. Plus tard un recueil de vers fut publié en l'honneur de sa marchandise : *Poésies nouvelles sur le sujet des bottes sans couture,* par Nicolas Lestage, Bordeaux, 1667, in-8. — L'invention des souliers dont la semelle n'est pas cousue, mais clouée ou vissée, est venue de Philadelphie. En 1816, un nommé Barillet obtint pour la propager en France, sous le nom de chaussure *coniclave*, un brevet d'importation (Saint-Elme, *Paris et ses environs*, 1827, in-8, t. I, p. 757) ; MM. Gergonne, Monniot et Paradis, exploitèrent ensuite un procédé à peu près pareil. V. *Archives des découvertes*, t. VI, p. 325 ; *Annales des arts et manufactures*, 2e série, t. III, p. 167. Enfin, à partir de 1844, où l'on établit à Liancourt une grande manufacture de chaussures rivées, cette cordonnerie nouvelle ne fit plus que se répandre. (Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis* 1789, t. II, p. 131.)

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. VII, p. 454.

tât partout que cet Hindret était l'inventeur (1). Malheureusement pour ces rabâcheurs, qui se suivent sur la même trace, et tombent invariablement dans la même erreur, comme les moutons de Panurge dans le même trou, il s'est trouvé un témoignage contemporain de la véritable invention, et, partant, digne de créance; c'est un petit livre de 1620, *le Denier royal ou Traité curieux de l'or et de l'argent*, par le sieur de Saint-Germain, qui parle, lui aussi, de ce métier, au chapitre : *Machine à fabriquer bas* (2); il l'attribue tout net à un Anglais, et il a raison.

L'inventeur, William Lee, de Nottingham, dont la légende court l'Angleterre, comme celles de Salomon de Caus et de Jacquard courent la France, et sans doute avec autant d'erreurs (3), n'ayant pu faire fortune dans son pays avec sa mécanique, vint à Rouen sous Henri IV (4), y prospéra d'abord, puis tomba dans la misère et mourut si complétement oublié, que lors qu'Hindret, vingt ou trente ans plus tard, eut, on ne sait au juste de quelle façon, retrouvé le secret du *métier à bas*, et en eut fait au château de Madrid la principale base d'une très-vaste industrie (5), on considéra ce réveil de l'invention comme l'invention même. Hin-

(1) *V.* notamment *les Saisons du Parnasse*, t. VIII, p. 136-137; *Revue anglo-française*, t. IV, p. 317.

(2) Monteil est le seul qui l'ait cité, à propos de ce fait curieux que personne ne lui a repris. (*Hist. des Français des divers états*, grand in-8, t. IV, p. 204-205, et 531, note 168.)

(3) V. *la Patrie* du 26 mars 1862.

(4) E. Cottenet, *Statist. de l'Indust. à Paris*, 1864, in-fol., p. 228.

(5) *Recueil des Règlements généraux et particuliers concernant les manufactures et fabriques du Royaume*, t. IV, p. 7.—Hindret commença son exploitation au château de Madrid, en 1656. Dix ans après, une concurrence que lui fit, à Lyon, un fabricant nommé Fournier, l'obligea de se donner des associés, avec un apport de

dret, parce qu'il avait retrouvé, passa pour créateur, sans qu'on dise nulle part un seul mot de William Lee (1).

A combien de Français l'Angleterre n'a-t-elle pas rendu la pareille !

Comme revanche de cette invention, mais d'avance j'avoue que j'aimerais mieux l'autre, nous pouvons disputer victorieusement à l'Angleterre celle des bas tissés avec des fils d'araignée. Le premier qui s'en avisa est M. Bon, qui en 1710 était *premier président de la Cour des Aydes et Chambre des comptes à Mont-*

fonds considérable. (*Correspond. administr. de Louis XIV*, t. III, p. 788.) La manufacture de Madrid n'en fut pas plus heureuse. En 1670, on y signalait, parmi les ouvriers, des révoltes qui ne sont jamais l'indice de la prospérité d'une entreprise. (*Ibid.* note.) Colbert, deux ans après, prit le parti d'en finir : il érigea en maîtrise et communauté « le métier et manufacture des bas, » ne laissant à Hindret qu'un privilége, celui de s'établir partout sans avoir besoin de se faire recevoir maître. *V.* arrêt de février 1672, dans le *Recueil des Règlements*, t. IV, p. 7. Le métier de William Lee, que l'on continua d'appeler « métier anglais, » ce qui aurait dû empêcher toute erreur sur son origine, reçut de nombreux perfectionnements. Le plus utile et le plus curieux lui vint en 1808, d'un sergent-fourrier du 52e de ligne, nommé Wideman. V. *Archives des Découvertes* (1809), t. I, p. 438.

(1) Un épisode de sa vie fait le sujet d'un tableau qui commença la réputation du peintre anglais Elmore. — Suivant quelques-uns W. Lee serait, avant sa mort, retourné en Angleterre, et y aurait fait prospérer son invention. La vérité est que sous Cromwell elle y était très-florissante. Les tricoteurs au métier y étaient assez nombreux déjà pour que, sur leur demande, le lord Protecteur dût les réunir en corporation. (*Rev. britann.*, avril 1838, p. 379-380.) A la fin du siècle, les Anglais étaient si jaloux de l'invention dont ils n'avaient pas voulu au commencement, qu'ils en défendaient par une loi l'exportation à l'étranger. Cette loi de 1696 fut la première mesure prohibitive contre l'exportation des machines. *V.* le *Rapport à la Chambre de commerce sur l'enquête concernant l'état de la législation relative aux ouvriers et aux machines*, trad. par Maiseau, 1826, in-8.

pellier. Brossette dit qu'en janvier 1710, on parlait beaucoup de l'invention, et qu'il vit une des paires de bas tricotées par le président, que M. de Noailles portait à la duchesse de Bourgogne (1). Montesquieu estimait fort M. Bon, moins prompt à railler que Voltaire, qui s'en amusa dans *Zadig* (2), il ne riait pas de ses araignées (3). Cassini, le 7 février 1710, l'encourageait dans cet essai « qui, lui disait-il, fait beaucoup d'honneur à votre société royalle (de Montpellier). » Le sieur Colonia disait dans une lettre, que Mocenigo, ambassadeur de Venise, avait voulu faire connaître cette découverte à la République. Enfin l'abbé de Camps lui écrivait de son côté : « On n'a plus qu'à établir des manufactures qui l'emporteront assurément sur celles des vers à soie (4). » Bref, on en parlait partout (5).

L'Anglais qui, en 1834, prétendit avoir fait la même découverte (6), et cet autre, M. Rolt, qui plus récemment avait trouvé le moyen de dévider la soie des grosses araignées de Gorée et d'en faire un tissu (7), n'arrivaient donc pas les premiers.

Ceci est à peine sérieux, voici qui l'est beaucoup, qui l'est trop.

Le 7 mai 1810, l'Empereur, pour porter un grand

(1) *Correspondance de Boileau et de Brossette*, édit. Laverdet, p. 311.

(2) Chap. III.

(3) *Lettre à l'abbé de Guasco*, 1er mars 1717.

(4) *Catalogue analytique des Autographes de la collection du biblioph. Jacob*, 1840, in-8, p. 9, 10, 12.

(5) *Lettres de Madame Du Noyer*, in-12, t. III, p. 222, 237.

(6) *Revue britannique*, 2e série, t. XII, p. 179.

(7) Au Paraguay, de tout temps, la soie d'une grosse araignée fut ainsi employée pour faire de certaines étoffes. *V.* Walckenaër, *Vie de plusieurs personnages*, t. II, p. 130.

coup à l'industrie cotonnière des Anglais, propose un prix de un million pour celui qui inventerait la meilleure machine propre à filer le lin. Deux mois après, l'invention était faite ; le 18 juillet Philippe de Girard prenait un brevet (1). On trouva qu'il avait gagné le million à trop bon marché ; de nouvelles conditions furent imposées. Elles étaient d'une exécution presque impossible, il les exécuta pourtant, mais la récompense ne vint pas davantage. Il ouvrit une manufacture et y jeta tout ce qu'il possédait, espérant que le million suivrait enfin ; ce fut la déchéance de l'Empire qui arriva, et à la suite la déconfiture du pauvre inventeur.

Il fut obligé de fuir en Autriche. Cependant deux de ses associés, MM. C... et L... gagnaient l'Angleterre avec ses dessins, qu'ils vendaient 25,000 liv. sterling ; puis, ils se faisaient donner, tant en leur nom qu'en celui de M. Horace Hall, une patente d'exploitation, laquelle, on le peut voir à l'*Inrollement office*, « n'est qu'une traduction des brevets accordés à Philippe de Girard. » Ainsi la machine devint anglaise ; pour la ressaisir, la France fut obligée de la voler !

Un ministre se vanta, sous Louis-Philippe, d'avoir dérobé aux Anglais la filature mécanique du lin, « en faisant cacher les machines dans du suif ! »

Je n'en dirai pas davantage. Philippe de Girard revint en France en 1844, réclama, et finit par obtenir, peu de temps avant sa mort, une pension de 6,000 francs, qui, consacrée par un vote des Chambres, ne permet plus de douter que celui dont elle fut la récompense tardive et insuffisante est le véritable inventeur de la machine à filer le lin. Reste la question principale, celle

(1) Suivant M. Alcan, *Traité des matières textiles*, toute la filature actuelle est dans ce brevet.

du million promis par le premier Empereur et gagné par Philippe de Girard. Ses héritiers en poursuivent encore aujourd'hui la solution (1).

Qu'en adviendra-t-il ? Rien sans doute, et cette pensée de Pascal, qui sert déjà d'épigraphe à l'un des livres sur la vie de Ph. de Girard (2), pourra, nous le craignons, devenir l'épitaphe définitive de son tombeau :

« Ceux qui sont capables d'inventer sont rares ; les plus forts en nombre ne veulent que suivre, et refusent la gloire à ces inventeurs qui la cherchent par leurs inventions. Et s'ils s'obstinent à la vouloir obtenir, et mépriser ceux qui n'inventent pas, les autres leur donneront des noms ridicules, leur donneroient des coups de bâton. Qu'on ne se pique donc pas de cette subtilité ou qu'on se contente en soi-même (3). »

Tout cela nous a bien gravement distrait des frivolités dont nous parlions ; pour y revenir, sans avoir eu trop l'air de nous en éloigner, nous allons reprendre le chapitre des *Modes* à l'endroit juste où nous l'avons laissé.

Il s'agissait des bottes et des bas sans couture, il nous restait à parler des robes du même genre, dont, après celle-là, l'invention ne pouvait tarder. Le XVIIIe siècle en eut l'honneur et n'en fut pas plus fier. A peine même s'en aperçut-il : la cherté du produit avait empêché le succès de l'invention.

(1) *V.* sur tous ces faits un article d'Ampère, dans le *Journal des Débats,* 30 nov. 1845, et surtout le *Mémoire* de madame la comtesse de Vernède de Corneillan, née de Girard, *Réclamation d'un million et les intérêts,* 1856, in-4, p. 6, 23, 24, 25, etc.

(2) *Vie et Inventions de Philippe de Girard,* par Gabriel Desclozières, 1858, in-18.

(3) *Pensées* de Pascal, édit. Ernest Havet, 1866, in-8, t. I, p. 66.

La *Chronique du règne de Louis XV*, publiée par la *Revue rétrospective* (1), en parle ainsi sous la date du 23 septembre 1743 : « Un particulier a présenté à la reine une robe d'étoffe d'or, sans aucune couture, par le moyen d'un métier imaginé pour cet effet; mais cette mode nouvelle a paru trop chère et trop peu utile pour mériter l'attention de la cour (2). »

Le *particulier*, pour le désigner comme le fait la *Chronique*, s'était trop pressé. Que n'attendait-il un an de plus? Madame d'Étiolles, future marquise de Pompadour, aurait été au pouvoir, et le placement de la robe, que la reine trouva trop chère, eût été assuré. La main gauche en effet dépense volontiers ce qu'économise la main droite.

Il en fut alors, sous la *demi-royauté* des favorites, ce qu'il en est aujourd'hui chez nos femmes galantes.

Jusqu'à ce que la contagion de coquetterie, qui presque toujours vient d'en bas (3), l'eût peu à peu gagné, le

(1) 1re série, t. V, p. 45.

(2) En 1768, un sieur Peyronnent faisait des habits tricotés, en soie, poil de chèvre, filoselle, laine, fil et coton. (*L'Avant-coureur* de 1768, p. 550.) — La fameuse robe *sans couture*, que l'on gardait comme une relique à l'abbaye d'Argenteuil, passait pour avoir été faite sur le métier par la sainte Vierge qui, suivant la tradition, gagnait sa vie dans Nazareth « à tendre et à ouvrer de soie. » (P. Paris, *Manuscr. français de la Biblioth.*, t. IV, p. 8; Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, t. II, p. 98.) Les robes faites de poil de chameau, avec des trous pour les bras, et sans couture, sont encore en usage chez les Arabes. (Maltby, *Mœurs et coutumes bibliques expliquées par le récit des voyageurs*, trad. de l'anglais, 1845, in-12, p. 248-249.) Pour les belles étoffes en usage chez les Hébreux, et fabriquées de toute antiquité à Damas, V. Saulcy, *Hist. de l'art judaïque*, 1858, in-8, p. 336, 338.

(3) Dufresny, dans *les Amusements sérieux et comiques*, se plaignait, bien avant M. Dupin, de ce que les grandes dames du

vrai monde épargna, ménagea ce que dissipait l'autre, ce *demi-monde*, que par une dénomination presque synonyme, on appela pendant presque tout le XVIIIe siècle, le monde des *demi-castors* (1).

L'origine de ce nom est facile à deviner. Il vient de ces chapeaux de qualité mélangée dont se coiffaient les femmes de petit monde.

Ils s'obtenaient par le mélange du poil de castor avec le poil de lapin, procédé que, sous Louis XIII déjà, l'on connaissait à Paris et à Caudebec (2), que les protestants emportèrent à Soutwark et à Wandsworth, mais qui nous revint, grâce à Mathieu (3) et à La Rouvière (4), le même à qui l'on dut aussi les premiers bas en soie torse (5). Les chapeaux de laine pure ou demi-laine leur faisaient une concurrence, qui devint plus vive quand Prévost, dont la boutique en renom se trouvait rue Guénégaud (6), substituant la soie à la

grand monde imitaient le luxe des autres. V. *Revue des Provinces*, t. VIII, p. 122.

(1) *Entretiens des Ombres*, 1723, in-8, t. I, p. 380, et *Correspondance secrète* du 15 février 1785.

(2) V. *Arrest de la cour du Parlement... pour le rabais des chapeaux de castor*, 1634, in-12. — V. *Rev. des Provinces*, 15 juin 1865, p. 530, un extrait du *Journ. ms.* de l'abbé de Choisy, sur ce que devenaient les chapeaux de castor.

(3) *V.* Sam. Smiler, *the Huguenots in England*, 1868, in-8. — Mathieu, vers 1750, fut obligé d'étudier à Wondsworth l'industrie toute française du *castor*, et de la rapporter comme un vol à Paris, où on la savait plus.

(4) Sa boutique était place du vieux Louvre; il publia en 1770, sur ses inventions : *Essai sur de nouvelles découvertes intéressantes pour les Arts, l'Agriculture et le Commerce*, Paris, in-12.

(5) Musset-Pathay, *Bibliogr. agronomique*, p. 83.

(6) On trouve son adresse, et des détails sur son industrie, dans un guide allemand, l'*Intelligenzblat*, pour 1766, Leipzig, p. 206.

laine, put donner des chapeaux d'apparence très-brillante, pour six ou quinze livres (1).

La communauté des chapeliers s'en émut; oubliant que ses statuts de 1578, 1612 et 1658 permettaient d'employer la soie foulée pour les chapeaux, elle poursuivit comme nouvelle et non prévue, et par conséquent illicite, l'invention retrouvée par Prévost. Quoiqu'il se fût mis en règle par l'acquisition du titre de Chapelier du Roi, en 1760, deux ans après qu'il eût été reçu maître, les jurés de la Corporation firent jusqu'à trois saisies dans sa boutique, et pour qu'on juge du dommage, ne détruisirent pas moins de 3,171 chapeaux en une fois (2). Il tint bon, et après quatre ans de procès, il finit par obtenir l'autorisation de continuer son commerce (3). En 1772, affranchie de la tyrannie du métier, son industrie était plus que jamais florissante. Elle ne lui survécut pas.

La fabrication des chapeaux de soie se perdit, et pour que nous pussions la reprendre, d'où nous revint-elle? De Chine, avec le voyageur archéologue Botta.

Il y a quarante ans, se trouvant à Canton, coiffé d'un *castor* un peu fatigué de ses voyages, il avait chargé un chapelier du pays de lui en faire un pareil. L'imitation

(1) *L'Avant-coureur* du 2 nov. 1761, p. 696.

(2) Levasseur, *Hist. des classes ouvrières en France, jusqu'à la Révolution*, 1859, in-8, t. II, p. 353. Ces faits ont été rappelés très-judicieusement par M. Duruy, dans son *discours* du 19 février 1864, à la distribution des prix de l'*Association polytechnique*, pour prouver la tyrannie des corporations. Favart, à leur date même, y faisait allusion, quand il disait dans sa *Correspondance* (t. I, p, 227) en janv. 1762: « Alors, je vis des hommes se tuer impitoyablement pour le poil dont on fait les chapeaux. »

(3) V. *les Tablettes royales* de Roze de Chantoiseau pour 1773, art. CHAPELIERS.

fut ce qu'on devait attendre d'un ouvrier chinois, c'est-à-dire parfaite, avec cette différence, que la peau du castor lui manquant, le chapelier de Canton l'avait remplacée par un tissu de soie, très-brillant et très-souple. M. Botta trouva ce chapeau de nouvelle espèce fort bon à porter et curieux à montrer; un chapelier de Paris, à qui il le fit voir au retour, le trouva, lui, très-utile à étudier, et en effet l'étudia si bien qu'ayant peu à peu ressaisi le procédé du Chinois, il put imiter à son tour cette merveille d'imitation, obtint un brevet et fit fortune (1).

C'est ainsi que nous est revenu le *chapeau de soie*, l'une des inventions les plus heureuses de notre époque de pacotille, de faux luxe et de mécaniques (2), où pour les modes, comme pour le reste, rien ne sait être vraiment de haut prix et dignement cher. Il en était tout autrement au dernier siècle.

C'est même cette cherté tout aristocratique, faisant obstacle à la vulgarisation des choses un peu précieuses et les laissant dans leur rareté, qui empêcha que la plus grande partie des brimborions brillants de la coquetterie de cette époque parvînt jusqu'à nous.

Il a fallu tout réinventer, et presque jamais pour faire mieux. Je doute, par exemple, que nos fabricants de fleurs artificielles aient jamais surpassé les merveilles écloses sous les doigts du sieur Beaulard,

(1) V. *le Nouvelliste de Rouen* du 18 déc. 1859.

(2) Signalons dans le nombre, la *machine à coudre*, dont l'invention est due, non pas à l'Américain M. Singer, qui se fit breveter en 1854, mais à M. Thimonnier d'Amplepuis (Rhône), qui obtint, dès 1830, un brevet pour sa machine dont le premier essai avait été fait par lui à Saint-Etienne deux ans auparavant. (Jobard, *les Nouv. Invent.*, etc., 4e livraison, p. 390; *la Presse*, 26 déc. 1853, et le *Figaro* du 22 oct. 1867.)

marchand de modes, ainsi qu'il se qualifiait en toute humilité (1). Ses fleurs, comme celles du printemps, étaient vivantes, pour les yeux et pour l'odorat. « Beaulard, lit-on dans la *Correspondance* de Métra de 1774 (2), a présenté à la reine une fleur artificielle qui fait illusion à la vue et à l'odorat. La reine examinoit ce chef-d'œuvre avec attention; on lui fit observer, sous le calice de la fleur, un petit bouton qu'il falloit toucher : elle vit sur-le-champ la rose s'épanouir entièrement, et, s'ouvrant vers le centre, découvrir un portrait très-ressemblant de cette princesse (3). »

Beaulard était l'homme des ressorts dans la toilette. C'est lui qui avait inventé ces coiffures à deux fins, timides ou altières, qui n'avaient que deux pouces de haut tout au plus, quand il fallait paraître, en toute modestie, devant les grands parents — on les appelait pour cela des *coiffures à la grand'mère* — et qui tout à coup grandissaient démesurément, quand la grand'ma-

(1) N'oublions pas, à côté de ce *modiste*, David, rue des Bourdonnais, qui était *tailleur* pour femmes, comme Worth aujourd'hui. — En 1691, d'après *le Livre commode des adresses*, un sieur Fournerat, fripier sous les *piliers des halles*, chez qui l'on pouvait s'abonner, vous entretenait « bourgeoisement et honnestement d'habits, pour quarante pistoles par an. » — Il y avait aussi alors des « tailleurs en chambre. » J'en trouve un ainsi désigné dans le *Recueil de diverses pièces comiques*, 1671, in-12, p. 81.

(2) Tome I, p. 162. C'est avec lui que madame de Matignon avait fait un traité de 24,000 fr., moyennant quoi il lui fournissait tous les jours une coiffure nouvelle. (*Mém.* d'Oberckick, t. II, p. 257.)

(3) Plus tard, ce fut Wenzel qui fit les fleurs artificielles de la reine. Sur lui et sur son livre, publié en 1790, où il proposait d'établir à Paris une manufacture capable d'occuper 4,000 femmes à la fabrication des fleurs, *V.* N. Rondot, *Rapport sur les objets de parure à l'exposition de Londres*, p. 29.

man était partie : il ne fallait que pousser un ressort (1).

L'illustre *modiste* n'était pas moins merveilleux pour l'armature des corsets à combinaisons, près desquels les *corps à baleine*, qu'on avait tant reprochés aux Florentines de la cour de Catherine de Médicis (2) n'étaient que l'enfance de l'art. Il agençait quelquefois les siens avec le jupon, par un double mécanisme qui permettait de dissimuler les grossesses et de rendre à la taille une partie de la mince souplesse que l'embonpoint avait pu lui faire perdre. Après lui le secret s'en conserva, si bien que, pendant le Directoire, la divine Contat, qui avait trop engraissé, put longtemps, avec un corset-jupon de cet adroit mécanisme, faire croire à une jeunesse de taille et à une élégance disparues :

« Le jupon de mademoiselle Contat! s'écriait le journal, si justement appelé le *Bien-Informé* (3), mécanique curieuse, et vraie décoration d'Opéra, où des baleines, des ressorts, des poulies et des cordes font jouer et maintiennent dans un inaltérable aplomb l'arceau ample et merveilleux, propre à effacer sa taille épaisse. »

Beaulard était aussi l'homme des nuances. Sauf la

(1) Edm. et J. de Goncourt, *la Femme au* XVIIIe *siècle*, p. 315. Il existe au musée de Taunton, dans le comté de Sommerset, une coiffure du XVIIIe siècle en tout semblable aux imperceptibles chapeaux des dames d'aujourd'hui : elle n'est pas plus grande qu'une soucoupe, elle est faite de dentelles blanches très-fines, ornée de fleurs bleues, blanches et orange pâle, avec de longues brides de dentelles, ayant au milieu un petit bouton d'or. Au fond se lit en anglais : « Mon oncle Goldfinch m'a apporté aujourd'hui de Paris, comme expression de sa tendresse, une fraise, un col, et une ravissante coiffure, appelée *chapeau duc d'Aquitaine*, 19 janvier 1755. »

(2) Bodin, *Méthode pour l'histoire*, ch. V.

(3) Messidor an VI.

pourpre antique, dont le coquillage n'a été retrouvé que de notre temps (1), sauf aussi le fameux *vert chinois*, dont, il y a dix ans, le fameux secret était encore cherché par nos chimistes (2), je jurerais qu'il retrouva toutes les couleurs connues ou à connaître. Rosetti lui-même, dont le livre est si curieux pour l'art de la teinture au XVIe siècle (3), se fût avoué vaincu par l'innombrable variété de ses teintes; et d'Aubigné, dont vous avez lu plus haut l'énumération, par l'intarissable fantaisie du vocabulaire où il leur trouvait des noms : « La nuance du *soupir étouffé*, de la *cuisse de nymphe émue*, du *ventre de puce en fièvre de lait*, de *l'entraille de petit-maître* (4), » etc.

Pour rehausser tant de parures diverses, perles et diamants vrais n'auraient pu suffire. L'industrie vint suppléer à leur nombre. L'illustre Stras, du quai des Orfévres (5), fabriqua ses pierres fausses, juste assez à

(1) V. *l'Echo du Monde savant*, 1842, p. 983, 1034; les Gallo-Romains avaient le secret d'imiter la pourpre. (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. I, p. 24.)

(2) On a su enfin par une note de M. de Montigny, alors en Chine, que ce fameux vert s'obtient avec l'écorce du nerprun épineux (*rhamnus*). Un fabricant de Lyon chercha un bois analogue en France, le trouva, et depuis vingt ans, il applique le *vert chinois* à toutes les étoffes. *V.* Stanislas Julien et P. Champion, *Indust. anc. et mod. de l'Emp. Chinois*, 1869, in-8, p. 97.

(3) *Plictho del arte de tentori che insegna tenger panni, telle, banbasi et sede*, di G. Rosetti. *Venetia*, Rampazetto, 1540, in-4.

(4) *L'Anti-radoteur*, 1785, p. 181.

(5) En 1740, il était déjà assez célèbre pour que l'Académie le nommât dans son *Dictionnaire*; ses *marqueteries* de diamants faux étaient surtout renommées (Chevrier, *Ma-Gakou, hist. japonaise*, 1752, in-12, p. 65); Greuze, dans son factum contre sa femme, parle d'une parure qu'elle acheta chez Stras, quai des Orfévres. (*Archives de l'art français*, t. II, p. 159.)

temps pour que leur éclat d'emprunt pût se marier avec les bouquets artificiels inventés par Beaulard, et relever ainsi par un double mensonge des beautés qui le plus souvent elles-mêmes n'étaient pas des vérités.

L'industrie de Stras et de sa dynastie (1) n'était que le progrès de plusieurs autres beaucoup plus anciennes. Pline (2) et Macrobe (3) nous ont dit avec quels gains énormes on exerçait dans l'antiquité l'art des pierres fausses; et l'on sait par le Byzantin Tzetzes (4) comment on faisait des perles rares avec d'autres plus communes mises en poussière.

Les Égyptiens, qui avaient l'art de colorer des masses de verre dans toute leur épaisseur, ainsi que le prouve un énorme fragment conservé dans la collection Salt au *British museum,* savaient aussi pousser cet art, avec toutes ses délicatesses, dans l'imitation du diamant. Leurs fausses améthystes retrouvées sur des momies sont admirables; leurs fausses émeraudes, dont la composition prouve qu'ils connaissaient l'oxyde de cuivre (5), ne le sont pas moins, mais ils étaient surtout merveilleux pour l'emploi du *minium* et d'autres substances, aujourd'hui inconnues, dans la fabrication des rubis artificiels : « Quelques-unes des pierreries fausses fabriquées en Égypte, dit un écrivain du *Westminster*

(1) Jal, *Dict. crit.*, p. 1152.— Eraclius, au VIIe siècle, donne, dans son *de Coloribus et artibus Romanorum*, la composition d'une sorte de *flint glass*, qui se rapproche beaucoup du *str as* actuel.

(2) Lib. IX, cap. XXXV.

(3) *Satun.*, II, cap. XIII.

(4) Edit. *Variorum*, lib. II, cap. CCCLXXIII.

(5) Eraclius indique la limaille de cuivre pour la coloration du cristal en vert. *V.* Raspe, *a Critical essay on oil painting*, ad finem.

Review (1), ont cette teinte du rubis que nos meilleurs ouvriers essayent en vain d'imiter, et cette riche couleur d'or pourpre que l'oxyde d'or peut seul donner. »

Massari, dans son commentaire sur le passage de Pline indiqué plus haut, nous dit de quelle manière, vers 1547, à Venise, on imitait les perles fines au moyen d'un émail transparent, dont on faisait une boule qui était remplie ensuite d'une matière colorante.

Fedeli, autre Vénitien, nous fait connaître avec quelle adresse le duc François, père de Marie de Médicis, « fabriquait de faux bijoux, si semblables aux vrais, que parfois les joailliers eux-mêmes s'y trompaient (2). » Enfin, en 1584, tout un traité spécial, resté manuscrit, enseignait l'art d'appliquer l'alchimie à cette invention des pierres artificielles, « en prenant pour base le cristal calciné, pulvérisé, mêlé ensuite à d'autres matières, et soumis à diverses coctions, évaporations, etc. » (3).

Au siècle suivant, ce fut mieux encore : les *diamants du Temple*, qu'on appelait ainsi à cause du vaste enclos, privilégié pour les industries non reconnues, où, en 1657, un nommé Darce, ou plutôt Darc fabriquait les plus en renom (4), devinrent l'objet d'un commerce très-répandu.

(1) Reproduit dans la *Rev. Britann.*, nov. 1841, p. 24-25.

(2) A. Baschet, *les Princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, 1862, in-8, t. I, p. 143.

(3) Ce traité se trouve analysé dans *la Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits*, Paris, Techener, 1862, in-8, p. 218, n. 143 : « *Petit livret pour faire toutes sortes de pierreries artificielles.* Anno 1584, *scribebat Ægidius Sylvanus.* »

(4) P. Faugère, *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, Paris, 1862, in-8, p. 45, et Jal, *Dict. critique*, p. 1153. C'est

Un peu plus tard, la belle-sœur du poëte Tristan se mit à fabriquer à Courval, en Normandie, du faux *girasol* (1), et dans la dernière partie du siècle, le hasard fit découvrir l'art des perles à bon marché. Ce fut en 1686 : un fabricant de chapelets de la rue du Petit-Lion, nommé Jacquin, voyant sa servante apprêter une friture d'ablettes, s'aperçut que les écailles laissaient sur l'eau une croûte brillante comme de la nacre. L'observation lui suffit (2).

Peu de temps après il faisait des *fausses perles* par un procédé qui ne s'est plus perdu (3).

de lui que Tallemant doit parler, quand il dit (édit. P. Paris, t. IV, p. 364) : « Il y a un homme au Temple, qui a trouvé le moyen de teindre les cristaux. »

(1) Subligny, *la Muse dauphine*, 1667, in-12, p. 174. — Les *diamants d'Alençon*, faits avec le quartz hyalin trouvé dans les sables granitiques près de cette ville, servaient déjà comme pierreries fausses. (Tallemant, édit. P. Paris, t. II, p. 331.) — A la fin du XVIIIe siècle, Carmontelle, si ingénieux pour toutes choses, avait inventé une composition « imitant à s'y méprendre l'éclat du diamant, soit au jour, soit à la lumière. » (Ch. Maurice, *Hist. anecdot. du Théâtre*, t. I, p. 83-84.)

(2) Il est parlé dans le *Livre commode des adresses*, d'Abraham du Pradel (de Blegny), pour 1691, de ces « perles fausses argentées en dedans, qui sont de nouvelle invention, et qui imitent parfaitement la nature. » — Il faut, pour que l'écaille se détache, laisser séjourner le poisson dans l'urine. Croirait-on qu'en 1788, des gargotiers de Paris mettaient en friture les ablettes auxquelles ils avaient fait subir cet effroyable bain ! (*Les Numéros parisiens*, 1788, in-12, p. 12-14.)

(3) L'invention de Jacquin ne fut toutefois complète que lorsqu'il eut trouvé le moyen de faire dissoudre les écailles d'ablettes dans une forte solution alcaline. « Il eut ainsi le mélange qui, sous le nom d'*essence d'Orient*, a formé depuis lors le principal élément de la fabrication des perles artificielles en France. » (*Rev. Britann.*, oct. 1860, p. 501.)

LXXV

Quand la mode en est arrivée à ces raffinements, il lui faut un organe qui les proclame : le journal qui devait sa publicité à de telles merveilles était déjà créé.

Il naquit en 1768 ; on l'appelait *Courrier à la mode, ou Journal du Goût* (1). « C'est, disent un peu ironiquement les *Mémoires secrets* (2), un nouvel ouvrage périodique, fort intéressant pour Paris et pour les provinces, qui contient les détails de toutes les nouveautés de la mode. C'est, si l'on veut, une espèce de supplément aux Mémoires de l'Académie des belles-lettres,

(1) Le *Mercure galant* l'avait devancé d'un siècle, il ne s'appelait même ainsi que parce qu'il donnait les nouvelles de la galanterie et s'occupait des modes. Mais comme il n'en était pas le journal spécial, nous lui préférerons, comme prototype du genre, le *Journal du Goût* de 1768, dont ce fut la spécialité unique.

(2) Tome IV, p. 80.

qui consacre à la postérité le tableau mouvant de nos caprices, de nos fantaisies et du costume national. Il y a trois mois que se répand cette utile publication (1). »

Sous Louis XIV, les gravures, sinon le journal complet des modes, avaient commencé à courir. On les appelait les *Saisons*, parce qu'en effet c'étaient, à tour de rôle, le *Printemps*, l'*Été*, l'*Automne*, l'*Hiver* qui, personnifiés dans une jolie femme, paraissaient revêtus des atours que toute dame du « Bel air » devait porter pendant la durée de la saison, depuis la coiffure jusqu'à la chaussure, depuis la chaussure jusqu'aux gants, dont l'industrie, dès le temps des Valois, n'avait pas été de petite importance, pour la richesse et la variété.

Il y en avait de mille sortes : les gants brodés de perles, les gants de senteur, comme ceux que René Bianque, au pont Saint-Michel, vendit empoisonnés à la reine de Navarre (2), et dont les plus renommés s'achetaient à Rome (3) ; les gants faits du cuir le plus souple, qui venaient d'Espagne (4), et aussi déjà les gants de France :

(1) En 1608, dans un petit volume publié à Rouen sous le titre de *la Gazette en vers*, pareille idée avait été émise. (*Biblioth. poétique* de M. Viollet-Leduc, 1re part., p. 349-350.) Furetière aussi l'avait proposée dans son *Roman bourgeois* (*V.* notre édit., p. 74) ; et, en 1733, le *Ladies Journal* la réalisait à Londres, au grand étonnement de l'abbé Prévost, surpris de ce que cette invention ne fût pas née à Paris. (*Le Pour et le Contre*, t. I, p. 161.)

(2) *V.* L'Estoile, *Journal de Henri III*, édit. Lenglet-Dufresnoy, t. I, p. 20, 24-25, 203.

(3) On peut voir dans les *Lettres* du Poussin comment il voulait bien se charger, pour M. de Chanteloup, de la fourniture de ses gants, chez la signora Magdalena, la bonne faiseuse, à Rome. *V.* lettres du 7 octobre 1646, et du 18 octobre 1649.

(4) V. *Francion*, 1663, in-12, p. 63, et Tallemant, t. IV, p. 209. — On avait aussi alors des *gants gras*, pour se maintenir les mains blanches et souples. (*Mém.* du marquis de La Force, t. II, p. 457.) On les « imprégnait » d'une pommade, dont une

ceux de Vendôme, de Blois, de Grenoble, de Niort (1), par lesquels commençait une supériorité que la France a conservée pour cette industrie (2) aussi bien que pour toutes celles où sont en jeu l'art, le goût, la mode et l'élégance (3).

Les étrangers qui le reconnaissent si bien à présent (4),

certaine Mme des Essarts « s'oignait » tout le corps, et qui garda son nom. (Tallemant, édit. P. Paris, t. IV, p. 162.)

(1) *V.* dans les *Variétés historiques et littér.*, t. V, p. 174-187, la pièce si curieuse qui a pour titre *le Gan* (sic), *de Jean Godard*, 1588. — Ben-Johnson, au commencement du XVIIe siècle, parle, dans une de ses comédies, d'un maniaque d'inventions qui, entre autres, avait eu celle des « gants de peau de chien. » V. *Magas. de Librairie*, 9e livraison, p. 79-80. Il en venait d'Espagne, doublés de chevreau avec boutons de perle. Sur un envoi de « ces gants de peau de chien, » par Antonio Pérez, *V.* ses *Cartas*, etc., 1624, in-4, p. 64-65.

(2) En 1849, elle exportait pour 29 millions de gants, tandis que toute la production de l'Angleterre ne montait pas à plus de 12 millions. (Natalis Rondot, *Rapport sur l'Exposition de* 1849, t. III, p. 767-769.) Lors de l'enquête parlementaire faite en 1837, et d'où sortit l'*Art-Union*, MM. Smith et Spalding reconnurent combien nos gantiers sont supérieurs, « sans doute, dirent-ils, parce qu'ils étudient avec plus de soin la forme de la main. » Aux dernières expositions anglaises, pareil hommage fut rendu à la ganterie française, « pour la coupe à proportions et à tailles fixes. » (*Rapport des délégués des ouvriers parisiens l'Exposition de Londres*, p. 121.) — On ne commença de se bien ganter en Prusse, que lorsqu'en 1702, se fut établie à Berlin, *la Maîtrise des gantiers françois réfugiés*. (Corbière, *Hist. de la colonie franç. en Prusse*, p. 259.) — La Suède nous fit jadis concurrence, à cause de l'eau de Randers, dont elle parfumait ses gants. Nos gantiers en ont aujourd'hui le secret.

(3) Lors de l'enquête de 1837, l'excellence de nos produits, dans l'industrie des papiers peints, des bronzes, des soieries, des rubans, et l'infériorité de l'Angleterre furent aussi très-franchement constatées. *V.* la *Revue universelle*, 30 sept. 1837, p. 383.

(4) En 1820, dans son livre, *la France telle qu'elle est*, p. 366, W. Playfair admirait fort ce qu'on fait chez nous pour entretenir

l'avouaient indirectement dès ce temps-là par leur empressement à faire venir de Paris ce qui pouvait être le modèle consacré, le *specimen* authentique de la toilette parisienne la plus en vogue.

Pour cela, on attifait dans le dernier goût de la mode courante deux grandes poupées (1), dont l'une, la *Grande Pandore*, donnait le ton à Paris, et de Paris au monde tout entier pour la tenue d'apparat, et l'autre, la *Petite Pandore*, pour le déshabillé du matin.

C'est chez mademoiselle de Scudéry que se faisait leur toilette; de là elles s'en allaient régenter le pays de *Coquetterie*, bien plus loin que nos frontières.

Les belles Anglaises, les belles Allemandes étaient leurs humbles tributaires, et pour empêcher leur marche ne croyez pas qu'il y eût des obstacles possibles.

C'est en vain que les Anglais, qui n'eurent jamais pour nos marchandises l'hospitalité qu'ils demandaient pour les leurs, et que, bonnes gens, nous leur accordâmes toujours plus volontiers (2), fermaient expressé-

l'éducation artiste. Il s'émerveillait d'une *Ecole spéciale gratuite* établie rue de Touraine, où les jeunes personnes apprenaient le dessin et l'art de l'ornement. C'était la première idée de Notre-Dame des Arts.—Deux ans auparavant, Bette d'Étienville avait eu l'idée d'une « Université des arts mécaniques, » renouvelée du *Philantropinum* de Dessau, en 1786, où le prince d'Anhalt faisait instruire à ses frais 75 enfants, dans les divers arts manuels. C'est notre école de Cluny.

(1) Il en est parlé dans le *Roman bourgeois*. *V.* notre édition, p. 76-77, note.

(2) Anthoine de Montchrestien s'en plaignait déjà au commencement du XVIIe siècle : « Il ne nous est permis de porter en Angleterre, dit-il, aucune draperie, à peine de confiscation; au contraire, les Anglois, en pleine liberté, apportent en France toutes telles draperies qu'il leur plaist. » (*Traicté de l'Œconomie politique*, in-4, 2e part., p. 92.)

ment leurs ports; c'est en vain que des défenses formelles avaient interdit certaines étoffes : draperies (1), toiles de l'Inde (2); il fallait que la grande poupée eût, quand même, droit de passage, fût-elle vêtue de ces draperies prohibées, de ces indiennes défendues (3).

(1) Colbert répondit à ces prohibitions anglaises par un appel, assez vite entendu, aux industriels de Hollande. C'est ainsi que Van-Robais vint, en 1665, de Middelbourg à Abbeville, où il fonda une manufacture de draps qui, dix-sept ans après, pouvait déjà lutter en tous points, sauf la finesse et la largeur, avec les draps d'Angleterre et de Hollande. V. *Corresp. administ. de Louis XIV*, t. III, p. 752 et 883. Les encouragements donnés à Van-Robais furent un des bienfaits de Colbert; aussi, quand au XVIIIe siècle, la mode vint de le mépriser, Voltaire écrivait-il (1er nov. 1773), à madame Du Deffand : « J'avoue que je ne saurais souffrir qu'un homme qui porte un habit de drap de Van-Robais, ou de velours de Lyon, qui a des bas de soie à ses jambes, un diamant à son doigt et une montre à répétition dans sa poche, dise du mal de J.-B. Colbert, à qui l'on doit tout cela. »

(2) La prohibition, en France, ne fut jamais plus sévère que pour ces toiles peintes, et cela, dans le moment même où madame de Pompadour n'avait pas, à Bellevue, un seul meuble qui ne fût couvert de cette étoffe de contrebande. (Goncourt, *la Femme au XVIIIe siècle*, p. 293.)

(3) La France, par ces sévérités contre les toiles imprimées, méconnaissait, en ingrate, une industrie de la Gaule (*V.* plus haut, p. 206) et l'un des progrès de la sienne, jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Personne à l'étranger ne nous faisait concurrence, en cela comme pour le reste. Les protestants emportèrent le secret : un d'eux, entre autres, suivant Barnes, *History of the french Protestant refugees*, établit à Richemont, sur la Tamise, une fabrique de *calicot imprimé*, tandis que d'autres allaient à Harlem, fabriquer ces soieries à fleurs qu'on appelait « belles triomphantes. » L'industrie française eut peur; un an après la révocation de l'Édit, un *arrêt* du 28 octobre 1686, défendit l'importation des toiles imprimées, et qui plus est, afin que le goût ne s'en conservât pas chez nous, ordonna que cette fabrication n'y fût plus permise. (*Réflexions sur différents objets du commerce*, 1759, in-12, p. 20-21.) On ne fit que rendre ce goût plus vif : en 1759, la consommation des toiles

La guerre même, comme on va voir, n'y faisait rien. « On assure, lisons-nous dans les *Souvenirs d'un homme du monde* (1), livre aussi curieux que rare, on assure que pendant la guerre la plus sanglante entre la France et l'Angleterre, du temps d'Addison, qui en fait la remarque ainsi que M. l'abbé Prévost, par une galanterie qui n'est point indigne de tenir une place dans l'histoire, les ministres des deux cours de Versailles et de Saint-James accordoient, en faveur des dames, un passeport inviolable à la grande poupée, qui étoit une figure d'albâtre de trois ou quatre pieds de hauteur, vêtue et coiffée suivant les modes les plus récentes, pour servir de modèle aux dames du pays. Au milieu des hostilités furieuses qui s'exerçoient de part et d'autre, cette poupée étoit la seule chose qui fût respectée par les armes (2). »

Dans une autre circonstance encore, la guerre dut mettre bas les armes devant la mode.

imprimées s'élevait en France à vingt millions, tous pour l'étranger, puisque la fabrication n'avait pas été reprise chez nous. (*Examen des effets que doivent produire dans le commerce de France l'usage et la fabrication des toiles peintes*, 1759, in-12, p. 200.) Pour échapper aux défenses, on eut des ruses qui furent des progrès. Ainsi, par la teinture seule, sans impression, on parvint à faire des étoffes à fleurs. (*Réflexions*, etc., p. 40.) On chercha quel était le secret des Indiens pour la peinture de leurs toiles et on l'obtint. (*Lettres édifiantes*, Recueil 28, p. 418-428; *Tablettes de Minerve*, t. III, p. 21). D'un autre côté, l'on conserva en France la supériorité du goût pour les nuances et les dessins. (*Examen*, etc., p. 168-170.) On fut ainsi prêt à toutes les perfections de l'industrie des *toiles peintes*, quand elle put être enfin librement permise. On sait les miracles d'Oberkampf dans sa manufacture de Jouy.

(1) 1789, in-12, t. II, p. 395.

(2) Risbeck, dans son *Voyage en Allemagne et en Hollande* (1782) n'oublie pas (ch. III) cette grande poupée, qu'il avait vue à

Cette fois il s'agissait de dentelles. Quoi que Colbert eût pu faire pour naturaliser chez nous l'industrie dentellière en créant, pour l'opposer au *point de Venise* et au *point de Bruxelles*, le *point de France*, dont il fonda partout des manufactures, à Paris, hôtels de Beaufort (1) et de St-Chaumont (2), à Bayeux, à Alençon (3), etc.; la

Vienne ; et le président de Brosses, dans ses *Lettres familières écrites d'Italie* (édition H. Babou, t. I, p. 171), parlant des dames de Bologne, nous dit : « On leur envoie journellement de grandes poupées vêtues de pied en cap, à la dernière mode, et elles ne portent point de babioles qu'elles ne les fassent venir de Paris. » En Californie, nos poupées parisiennes ont eu tout d'abord un grand succès, comme messagères des modes. (*Echo du Pacifique*, 4 juillet 1858.)

(1) On trouvera quelques curieux détails sur cette *Manufacture du point de France*, à l'hôtel de Beaufort, rue Quincampoix, dans un petit livre fort rare : *l'Ambigu d'Auteuil*, 1709, in-12, p. 153-154. — En 1666, le roi y fit une visite. V. *la Gazette rimée*, de Du Laurens, 9 oct. 1666.

(2) « La nourrice du comte de Marsan, madame Dumont, établit à Paris, faubourg Saint-Antoine, puis rue Saint-Sauveur, puis à l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, une fabrique de dentelles qui employoit deux cents jeunes filles et dont les produits effaçoient ceux de Bruxelles et de Venise. » (*Vie de J.-B. Colbert*, Cologne, 1696, in-12, p. 154.) — Aux environs de Paris, à Saint-Denis, à Louvres, à Chantilly se fabriquaient les *blondes*, dont plus tard une manufacture s'établit à Grenoble. Voltaire en faisait faire par les dentellières de sa colonie de Ferney. *V.* sa *lettre* à Catherine II, 2 nov. 1772. — Le nom de ces dentelles venait de ce que la soie avec laquelle on les fabriquait arrivait écrue de la Chine, et avait ainsi une teinte moins blanche que *blonde*. *V.* dans l'*Encyclopédie méthodique*, le travail sur la *Dentelle* par Roland, mari de Mme Roland.

(3) Suivant madame Bury Palliser, dans son Histoire de la Dentelle, *History of Lace*, Londres, 1865, in-8, chap. IX, l'industrie du point de Venise, à Bayeux et Alençon, aurait été encouragée par Colbert, avec l'aide de trente ouvrières, mandées de Venise et installées au château de Lonray, en Normandie, sous les ordres d'une dame Gilbert. Il est au contraire avéré que l'industrie du *point de Venise*, très-prospère du côté d'Alençon, fut combattue

mode, qui n'avait pas tant de patriotisme que le ministre, continua obstinément de reconnaître la supériorité des dentelles flamandes et de les préférer en dépit de tout.

Le Dauphin n'avait jamais pu consentir à s'habiller d'une certaine étoffe rayée, de fabrique française, dont le succès, s'il l'eût consacré, aurait assuré la prospérité de plusieurs manufactures (1) ; de même personne à la cour, malgré les froncements de sourcil, bien terribles pourtant, de M. Colbert, ne consentit à porter le *point de France*. Avoir d'autres dentelles que du *point de Flandre* ou *de Venise,* mais du *point de Flandre* surtout, eût été déshonneur pour un homme du bel air.

Coûte que coûte, il en fallait, dût-on, la guerre barrant le passage, en demander à l'ennemi même, comme il arriva pour le fait dont je voulais parler, et que M. Albert de Circourt va nous raconter : « En 1698, dit-il (2), le duc du Maine et M. de Luxembourg — chargé de la tâche ingrate de transformer en héros ce favori de madame de Maintenon, — demandèrent au général des troupes espagnoles, M. de Castagna, « un passeport « pour faire venir de Bruxelles des dentelles à l'armée. » Le dédaigneux Castillan refusa ce passe port, mais il envoya des marchands avec dix mille écus de dentelles, dont il leur était défendu de prendre l'argent. » C'est, vous l'avouerez, de la plus haute courtoisie.

par le ministre, en 1665 et 1666, au profit de celle du *point de France*, et qu'il y eut même à ce sujet des émeutes dans la population dentellière. *V.* la *Correspondance administr. de Louis XIV*, t. III, p. 746, 750, 793-798 ; *V.* aussi l'excellent travail de M. Emile Cottenet, *Statistique de l'Industrie de Paris*, 1864, gr. in-4, p. 354.

(1) V. *Journal* de Dangeau, édit. complète, t. II, p. 67.

(2) *Journal des Débats*, 10 nov. 1865.

Ainsi, partout où règne la mode, et c'est le monde entier mis sous un même sceptre, il peut y avoir des rivalités, des hostilités jamais. *Lions et lionnes* ne vont pas en guerre. Si j'emploie ces mots, ne pensez pas que ce soit par anticipation. Eux aussi sont anciens, comme les temps dont nous parlons.

Sous Louis XIII, on n'appelait jamais autrement que *lionne* la toute charmante mademoiselle Paulet, une reine de la mode : « Son courage, dit Tallemant (1), sa fierté, ses yeux vifs et ses cheveux trop dorez, lui firent donner le surnom de *Lionne.* » Sarrasin lui adressant des *stances* (2), l'interpelle ainsi :

> *Reine des animaux, adorable lionne,*
> Dont la douce fureur ne fait mourir personne,
> Si ce n'est que l'amour se serve de vos yeux.

Enfin Voiture écrivant au cardinal de La Valette touchant mademoiselle de Rambouillet et mademoiselle Paulet, violemment courroucées, dit encore, comme s'il parlait de lionnes véritables : « Mademoiselle de Rambouillet et mademoiselle Paulet s'en hérissèrent toutes et en rugirent horriblement (3). »

Mais c'en est assez, puisque nous avons prouvé que, même dans le monde frivole, rien n'est nouveau, tout est rajeuni (4).

(1) *Historiettes*, édit. P. Paris, t. III, p. 15.

(2) *Recueil* de Sercy, 1664, in-12, p. 134. Elles ne sont pas dans ses *Œuvres*.

(3) *Œuvres* de Voiture, 1691, in-12, t II, p. 136. — L'expression nous venait d'Espagne. V. *l'Alchimiste* de Ben-Johnson (1610), dans ses *Œuvres*, trad. de M. A. Mézières, t. I, p. 504.

(4) J'aurais pu en dire bien plus long sur toutes ces mondanités; j'aurais pu, entre autres choses que j'ai omises, parler de l'*Archéo-*

logie de la pipe, d'après M. Théodore du Moncel, l'abbé Cochet et M. Wilson, qui pensent que les Celtes firent usage de pipes, et fumèrent, sinon du tabac, au moins du chanvre, reconnu déjà comme narcotique (*Bullet. monumental*, t. VIII; *Revue de l'Art chrétien*, février 1857; *Siècle*, 30 mai 1868); mais la chose étant loin de m'être prouvée, je me suis abstenu d'en rien dire. Je me contenterai d'un mot sur une erreur, à propos de pipes. Celles qu'on dit d'*écume de mer* seraient mal nommées, suivant quelques-uns : il faudrait dire *pipes de Kummer*, à cause du nom de l'inventeur. Pas du tout, Kummer, il est vrai, fit des pipes avec une certaine matière, et l'erreur vient de ce qu'il abusa du jeu de mots auquel prêtait son nom pour faire croire qu'elles étaient d'*écume de mer*, substance plus précieuse que celle dont il se servait. L'*écume de mer* est de la *magnésite*, qui se trouve un peu partout, même aux environs de Paris, mais qui, pour la fabrication de pipes richement ciselées, doit venir des gisements plus fins de la Crimée, ou mieux encore de Konieh dans l'Asie Mineure. (Laborde, *Glossaire*, p. 259.) Il parut, en 1823, dans le *Dict. des Découvertes*, t. XI, p. 285, une curieuse notice « sur l'emploi de l'*écume de mer* pour faire des pipes. » Quant à « la terre de pipe » même, elle est connue depuis bien longtemps. Son usage, pour la vaisselle, remonte au XVIe siècle, quoi qu'en disent les Anglais, qui se vantent de lui avoir donné les premiers, il y a cinquante ans au plus, cette application. La faïence, dite de Henri II, n'est que de la terre de pipe à niellures et vernissée. (Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, p. 155; P. Lacroix, *les Arts au moyen âge*, p. 74.) — C'est du reste en France que la fabrication des pipes est toujours la plus étendue. Saint-Omer seul, en livre par an au commerce plus de 45 millions. — Si les anciens ne fumaient pas, ils agissaient du moins comme devraient faire tous les fumeurs : ils prenaient des pastilles pour chasser la fétidité de l'haleine. On les faisait de myrtes et de lentisques pétries dans du vin vieux, avec des baies de lierre, de casse et de myrrhe. (Pline, lib. XXV, cap. XIII; Martial, lib. I, ep. 86.) — Le *cachou*, dont se servent de trop rares fumeurs pour se parfumer la bouche, était connu des petits-maîtres du temps de la Fronde. (Scarron, *l'Héritier ridicule*, act. III, sc. II.)

LXXVI

En notre temps de pacotille, sans la *dorure* pas de bijoux pour bien des gens. Parlons donc, après ce que nous avons dit des modes, parlons de cette sorte de vernis de richesse et des perfectionnements qu'il devait tout naturellement acquérir à notre époque de faux semblant.

Maintenant on improvise la dorure. En un instant, le plomb, le fer, le cuivre se couvrent d'or; le précieux métal n'est plus qu'une teinture ; on l'applique avec le pinceau comme un badigeon vulgaire. Ce serait certes un progrès, si depuis des siècles les Indiens ne procédaient de même (1).

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement*, t. XXI, p. 400; *Archives des découvertes*, t. XV, p. 365 ; *Revue encyclopédique*, t. XIII, p. 413 ; *Bulletin de l'Alliance des arts*, 1842, p. 149.

Ils versent dans une canne de bambou longue d'un pied et ayant deux ou trois pouces de diamètre, une certaine quantité d'étain fondu et parfaitement purifié; après avoir bien fermé l'ouverture par laquelle l'étain a été introduit, ils secouent fortement et vivement le bambou jusqu'à ce que le métal ait formé, en se refroidissant, une poudre très-menue dont ils ôtent toutes les molécules moins fines qu'il peut contenir; ils la passent ensuite dans une espèce de petit moulin, en la mêlant avec une colle liquide qui lui donne la consistance d'une crème un peu épaisse. C'est dans cet état qu'ils l'appliquent comme peinture, à l'aide d'une brosse très-douce; lorsque cette couche est séchée, ils la frottent avec un brunissoir qui lui donne l'air de l'étain le plus poli; ils y étendent ensuite un vernis blanc ou jaune, selon qu'ils veulent dorer ou argenter. Cette couche d'étain n'est pas plus coûteuse que la peinture ordinaire; elle imite aussi bien l'or que l'argent et est susceptible de maintes applications utiles : ainsi elle préserve de la rouille les chaînes des ponts suspendus et, en général, les métaux exposés au grand air (1).

Voilà donc notre *dorure au pinceau* connue chez les Indiens de temps immémorial, et appliquée avec une telle solidité qu'elle pourrait presque remplacer notre dorure *galvanoplastique.*

Celle-ci, lors même qu'elle ne serait pas aussi anciennement connue que je vais le dire, n'est pas toutefois une invention aussi nouvelle qu'on le pense.

Volta et son élève Brugnatelli avaient fait en 1802 des expériences qui étaient un acheminement décisif

(1) *V.* un art. du *Mémor. Encyclop.* de 1842, p. 432, d'après le *Journal philosoph. d'Edimbourg.*

vers cette découverte. Cette année-là Brugnatelli écrivait à Van Mons, qui publiait aussitôt la lettre dans son *Journal de Chimie et de Physique* : « J'ai doré d'une manière parfaite deux médailles d'argent en les faisant communiquer, à l'aide d'un fil d'acier, avec le pôle négatif d'une pile de Volta, et en les tenant l'une après l'autre plongées dans des ammoniures d'or nouvellement faits et bien saturés (1). »

Il faut dire avec M. Cap (2) que ce passage, précédant de tant d'années « la fondation du nouvel art de dorer par la voie humide, » est remarquable (3).

La dorure *par immersion* ou *au trempé*, procédé qui s'est perfectionné par l'autre, remonte encore plus haut. De tout temps, dans les fabriques de Birmingham, on avait employé, pour la dorure, de l'*or fin* dissous dans un mélange de bicarbonate de potasse et de cet *acide nitro-muriatique*, déjà connu des Arabes du moyen

(1) *Journal de Chimie et de Physique* (1802), t. V, p. 357; à la p. 80, se trouve une première lettre, qui faisait prévoir ce qu'annonce l'autre.

(2) *Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences*, 1857, in-12, p. 274.

(3) M. de Ruoltz, qu'il faut bien nommer à propos de ce genre de dorure, puisqu'en dépit de tous les autres, il lui a donné son nom le plus populaire, commença, comme on sait, par être un musicien de talent, mais l'étude de la métallurgie était depuis longtemps cultivée dans sa famille; il était donc naturel qu'il y revînt. En 1750, un M. de Ruoltz était *conseiller à la cour des monnaies de Lyon*. — M. Becquerel, dans une lettre lue à l'Académie des sciences, le 8 août 1842, a fait valoir l'antériorité de ses travaux sur ceux de M. de Ruoltz, qui du reste en convint lui-même indirectement. Il avoua que son point de départ était les travaux de M. de la Rive. Or, celui-ci, après s'être inspiré de Brugnatelli, dès 1825, n'était arrivé à des résultats qu'en se laissant guider par les expériences de M. Becquerel. *V.* Victor Meunier, *de l'Orfévrerie électro-chimique*, 1861, in-18, p. 86, 122.

âge (1) et que ses précieuses qualités avaient fait appeler l'eau des rois, *eau régale* (2).

Les ouvriers de Birmingham en faisaient un grand secret (3). En 1836, Elkington le surprit, l'apporta en France, et le perfectionna, en le combinant avec la force galvanique. A ce qu'avaient pressenti Brugnatelli, et peu à peu découvert MM. de la Rive et de Ruoltz, il manquait, et c'était peut-être le plus important (4), la vraie manière de dissoudre l'or : il l'apporta ainsi, et la galvanoplastie fut complète.

Quelle était la première origine du procédé secret des doreurs de Birmingham ? De qui venait-il ?

Peut-être des anciens, qui, pour leurs fausses monnaies, eurent des expédients de dorure si ingénieux (5).

(1) L'Arabe Djeber, à qui l'on doit le *nitrate d'argent*, le *sublimé corrosif*, etc., en a parlé dès le VIIIe siècle. (Sédillot, *Introduct.* aux Tables d'*Olong-Beg*, 1re fascic., p. 32.)

(2) C'était un poison très-redouté, « un poison comme arsenic. » (*Ancien théâtre*, collect. P. Jeannet, t. II, p. 54.) — Le 13 nov. 1843, M. Baudrimont lut à l'Académie des Sciences un *Mémoire sur la dissolution de l'or par l'eau régale*.

(3) *Revue britannique*, nov. 1841, p. 209.

(4) *V.* un bon art. du *Dict. de la Conversat.*, suppl., 13e livraison, p. 131.

(5) Il est aujourd'hui certain, d'après les traces de *nitrate d'argent* trouvées en 1852, par M. Herepoth, dans les hiéroglyphes des bandelettes d'une momie, que les Égyptiens connaissaient l'*acide nitrique* et sa faculté de dissoudre l'argent. Pourquoi n'eussent-ils pas connu de même l'acide *nitro-muriatique*, c'est-à-dire l'*eau régale*, dont nous venons de voir l'emploi chez les doreurs de Birmingham ? Le miracle de Moïse, dissolvant *le veau d'or*, serait ainsi expliqué. Il l'aurait jeté, comme le croit M. Nadié, dans un immense bain d'*eau régale*. (*Journ. officiel*, 13 juin 1869.) Djeber obtenait l'*eau régale* par un mélange d'*eau forte* (acide nitrique) et d'*ammoniac* ; or, un procédé de dorure « attribué aux Grecs, » prenait pour base un semblable mélange. On y faisait dissoudre de l'or fin en lames très-minces, après y avoir ajouté du

Peut-être plutôt encore des alchimistes.

Je le croirai tant qu'on ne m'aura pas dit quelle était au juste la teinture d'or dont se servaient quelques-uns d'entre eux : l'Anglais Alexandre Sidonius le *cosmopolite*, par exemple, et le Polonais Michel Sendivog (1), qui firent tant de dupes en Europe aux premières années du XVIIe siècle. On trempait dans cette prétendue teinture le fer, l'argent ou le cuivre, et tout était dit : on avait de l'or, au moins à la surface.

Longtemps cet art de faussaire, devenu une industrie si honorable depuis qu'il est avoué, imposa à bon nombre de gens crédules, et leur fit croire à la pierre philosophale (2).

L'encre imitant l'or, avec laquelle Ratdot imprimait

mercure, métal dont Pline constate l'emploi pour la dorure de son temps. On procédait ensuite par l'évaporation, dont il parle aussi. Quand, sur un feu assez vif, le mélange était passé à l'état d'huile, on y trempait l'objet à dorer, il en sortait noir, mais aussitôt repassé au feu, il devenait doré. « Cette façon de dorer à la manière des Grecs, » qui se trouve dans les vieux *livres de secrets*, notamment dans les *Étrennes de Minerve*, t. I, p. 124, fut du reste opposée à Elkington, lorsqu'il prit son brevet. *V.* Meunier, *de l'Orfévrerie électro-chimique*, 1861, in-18, p. 46.

(1) *V.* dans l'*Histoire de la folie humaine*, par Adelung, la notice sur Sendivog.

(2) En janvier 1750, on parlait beaucoup à Paris d'un procédé de dorure fort singulier : « Un particulier, lit-on dans les *Mémoires* de d'Argenson (t. III, p. 308), a trouvé le secret de dorer l'argent de façon qu'en le cassant, il paraît aussi doré en dedans qu'en dehors ; il a le secret d'amollir ces deux métaux de façon qu'il les pétrit ensemble comme de la pâte. Voilà de quoi épargner l'or. Tout ce qui diminue le luxe doit réjouir les bons citoyens. » A la même époque fut publiée une traduction en français du livre allemand, *Art de la verrerie*, écrit en 1679 par Nerri-Menet et Kûnckel (1752, in-4), où se trouvait décrite, p. 445, la préparation d'une eau pour dorer le fer, et p. 446, la manière de dorer l'argent à froid.

dès 1482 plusieurs exemplaires de son *Euclide*, fit croire de même que ce livre avait été imprimé avec des caractères d'or (1).

Le *chrysocale*, ce faux or dont on a tant abusé à notre époque de fausse richesse, n'est lui-même, je le crois du moins, qu'une vieille invention. C'est à peu près ce que les anciens appelaient *aurichalcum*, mot qui, par une contraction ordinaire dans notre langue du moyen âge, se métamorphosa en *archal* (2).

(1) *Curios. bibliog.*, p. 116. —Un ouvrier intelligent, qui avait lu dans *le Siècle* les articles qui, en se développant, sont devenus ce livre, m'a écrit pour me demander comment se faisait autrefois l'application de l'or sur le parchemin des missels. « On l'applique encore, me dit-il, mais il ne tient pas comme celui des ouvriers nos devanciers. » Le procédé était fort simple, on peut en lire la recette dans l'*Essai sur divers arts* du moine Théophile, publié par M. de l'Escalopier, 1843, in-4, p. 52, au chap. XXVI, *Comment on pose l'or et l'argent dans les livres*. *V.* aussi nos *Variétés hist. et littér.*, t. V, p. 71, et les *Secrets* d'Alexis Piémontois, 1571, in-8, 2e part., p. 51 verso. — Il y a quinze ou vingt ans à peu près, une miniaturiste française, Mlle Robert, inventa, après une étude attentive des dorures du moyen âge, la poudre jusqu'à présent la plus parfaite pour relever l'or sur le vélin. On croirait que c'est la même que celle dont on se servait au moyen âge, tant les résultats sont pareils. Presque inconnue en France, l'invention de cette Française a obtenu un très-grand succès en Angleterre, où on la vend sous le nom de *miss Robert's raising pouder*. Dans un mémoire de M. l'abbé Barbier de Montault, *de la Peinture sur vélin et de l'application de l'or sur relief*, on en trouve la recette et la manière de s'en servir. Ce mémoire, publié en entier dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1857, 3e trimestre, a été reproduit, pour ce qui se rapporte à la poudre de Mlle Robert, dans la *Revue des Sociétés savantes*, mars 1858, p. 315-348.

(2) M. Rossignol a prouvé le premier (*V.* plus haut, p. 133), par un passage incompris jusqu'alors du livre X de Strabon sur la pierre d'Andira (silicate de zinc), que *l'aurichalque* était un alliage du cuivre avec ce silicate, et par conséquent du *laiton*,

A ce propos, nous devons rectifier une erreur : on répète partout qu'Archal est le nom d'un inventeur anglais qui, le premier, aurait su étirer les fils de fer et de cuivre. On voit, par ce que nous venons de dire, toute la sottise de cette étymologie. *Archal* est un nom de métal ou plutôt d'alliage métallique, et en aucune sorte le nom d'un inventeur. On n'en doutera plus quand on aura lu dans le *Roman de la Violette* (1), à propos de je ne sais quel objet précieux :

Ainz estoit d'*archal* ou d'yvoire;

et dans la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (2) :

Uns rice moult orloge d'*arkal*.

Voilà qui est précis et qui prouve en même temps qu'un métal employé avec l'ivoire et servant pour les riches horloges, était au moins aussi précieux que notre chrysocale.

Les horloges, en effet, n'étaient pas alors chose assez commune pour qu'on n'employât à leur fabrication que des métaux vulgaires.

On sait avec quel art et quel soin on les travaillait, et nous ne devons pas omettre, à leur sujet, un détail

cuivre jaune. (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 27 août 1852.)

(1) Vers 1590.

(2) Vers 2561. — Il est parlé dans le *Livre des mestiers* d'Estienne Boyleau des batteurs d'*archal* (p. 55), de boucliers de *laton* (laiton) et d'*archal* (p. 99), de tréfiliers d'*archal* (p. 62).—Il ne faut pas s'étonner de voir alors le *laiton* distinct de l'*archal*, tandis qu'aujourd'hui, ils sont même chose. Le laiton, *lato* des alchimistes, était au moyen âge une espèce de cuivre blanc. *V.* Ben-Johnson, *l'Alchimiste*, acte II, sc. 1.

de la description que Froissart a laissée dans sa pièce allégorique *l'Horloge amoureuse* : « Le cadran étoit mobile et marquoit l'heure par sa direction à un point fixe qui tenoit lieu d'indice ou d'aiguille (1). »

C'est encore là, je crois, une invention soi-disant de nos jours.

Entre autres curieuses horloges inventées jadis, nous pouvons citer celles d'un horloger de Luxembourg, dont le poids seul était le moteur ; on la remontait en le relevant (2). Il s'en trouvait une à la vente Lunel, en décembre 1868 ; M. Chaix d'Est-Ange l'acheta.

Rappelons, comme plus remarquable encore, l'une des trois que l'horloger Furet exposait chez lui, en 1784, suivant les *Mémoires secrets* (3), et qui appartient, je crois, aujourd'hui à M. Léopold Double : « C'est, disent les *Mémoires*, un globe, dont l'équateur, en marquant l'heure de Paris, marque en même temps l'heure qu'il est dans chaque pays du monde. »

Nous avons parlé plus haut des horloges de Grolier de Servières, qui étaient mues par l'aimant (4). Ajoutons qu'en 1669, suivant Weld dans son *Histoire de la Société Royale*, Hook en faisait voir de semblables, construites sans doute d'après le système du P. Kircher, en 1633, pour ses *horloges magnétiques* (5).

N'oublions pas l'*horloge à feu* de Martinelli de

(1) Cité par l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 141. *V.* aussi *Collect. archéol. du prince Soltykoff* (horlogerie), notice par P. Dubois, 1858, in-4, p. 20.

(2) *Dict. de l'Industrie*, 1777, in-8, t. II, p. 424.

(3) T. XXVI, p. 93 (4 juillet 1784).

(4) *V.* plus haut. t, I, p. 62.

(5) *Rev. rétrospect.*, 2e série, t. VII, p. 307. — Les premières horloges électriques, telles que nous les connaissons, datent d'il y a trente ans. *V.* le *Morning Advertiser*, nov. 1840.

Spolète, en 1663, où une lampe faisait tout : la chaleur mettait en mouvement les ressorts, et la flamme, en éclairant le cadran, allumait des pétards qui annonçaient les heures (1).

Enfin, par opposition à celle-ci, rappelons l'*horloge astronomique* de Gengiskan, dont au siècle dernier le *microscome* de H. Bridges ne fut que le perfectionnement : « Un tube appliqué à des armilles mues par l'eau, suivait en marchant la direction des astres (2). »

A Greenwich, ce n'est plus ni le feu ni l'eau qui sont en action, mais le vent et l'horlogerie combinant leurs mouvements pour indiquer la direction et l'intensité des courants d'air : une roue dentée adaptée à une girouette fait marcher un crayon sur une feuille de papier qu'un ressort d'horloge déroule, et qui, suivant le volume du courant d'air qui pousse la girouette, reçoit du crayon des marques plus ou moins fortes. On recueille ces feuillets, on les relie, et, dit M. Wood (3), on a ainsi « l'histoire du vent écrite par lui-même (4). »

(1) Wood, *Curiosities of clocks,* 1866, in-8, p. 99-100.
(2) *Revue Britann.*, sept. 1838, p. 22.
(3) *Curiosities of clocks*, p. 147.
(4) On peut lire dans les *Voyages* de Monconys, t. III, p. 103, la description d'une machine du même genre et tout aussi ingénieuse qu'il vit à Londres en juin 1663.

LXXVII

Nous ne quitterons pas l'histoire de l'horlogerie sans trouver d'autres sujets d'étonnement; ainsi, quoiqu'on ait bien ri de ces grosses montres pendant aux côtés de nos pères, il n'en est pas moins vrai qu'on en savait déjà faire de si petites qu'on pouvait les enchâsser dans une bague (1), et qu'on était aussi parvenu à lo-

(1) L. de Laborde, *Glossaire*, p. 414, et *le Palais Mazarin* (notes), p. 198, note 113. L'abbé Arnauld dit dans ses *Mémoires*, que sa mère avait vu en 1589, au doigt de la princesse Anne de Danemarck, qui épousa Jacques I[er], « dans un cristal de grosseur ordinaire, au lieu de pierre, une montre avec toutes ses roues, sonnant les heures, non pas à la vérité sur un timbre, mais sur le doigt que le marteau frappoit doucement par de légères piqûres. » Mirmécide, suivant Panciroli, aurait fait, sous François I[er], des montres n'ayant que la grosseur d'une amande. (Labarte, *Introduct. au catal. Debruges-Duménil*, p. 371.) En 1542, une montre à sonnerie, contenue dans une bague, fut

ger dans le boîtier de quelques autres du plus grand prix, non-seulement une excellente sonnerie, mais toute une musique. Une lettre de Henri Justel à Robert Southwell, datée du 11 décembre 1684, nous parle d'une montre destinée à Louis XIV « et qui joue à chaque heure un air d'opéra des concerts de mademoiselle de Guise (1). »

Les horloges à réveil furent connues sous François Ier (2). Le matin de l'assassinat du duc de Guise à Blois, c'est grâce au *réveil* de du Halde que le roi et tout son monde purent être sur pied à quatre heures du matin (3).

A cette même époque on faisait déjà des réveils *pyrophores* dans le genre de celui pour lequel Robert-Houdin se fit donner, il y a vingt-cinq ou trente ans, un brevet d'invention. Selon Duverdier, Carovagius avait ainsi fabriqué pour Alciat, son ami, une horloge-réveil « disposée de manière que le marteau frappant contre

offerte au duc d'Urbain, Guid'Ublado de la Rovère. *V.* P. Dubois, *Collect. archéol. du prince Soltykoff* (horlogerie), p. 72. Mirmécide excellait pour les petites montres en forme de croix. (*Ibid.*, p. 89.)—Arnold fit en 1764, pour George III, une montre pas plus grande qu'une pièce de vingt centimes, et qui, avec ses cent vingt pièces, ne pesait que onze grammes. Le cylindre était en rubis. (Wood, *Curiosities of clocks*, 1866, in-8, p. 327). — Il y a loin de ce riche bijou à la montre en paille que fit un peu plus tard un prisonnier Morave. (*Journ. de Paris*, 14 nov. 1778.)

(1) *Catalogue d'autographes*, 4 novemb. 1844, p. 18. — En 1770, Ranzonnet, de Nancy, fit une montre qui jouait « un air en duo. » (Wood, p. 344.)

(2) P. Dubois, *Collect., archéolog. du prince Soltykoff* (horlogerie), in-4, p. 108. — *V.* sur le réveille-matin dont s'amusait Louis XIII enfant, le *Journal* d'Héroard, t. I, p. 310, et t. II, p. 68, 180.

(3) Mignet, *Récit inédit de la mort du duc de Guise*, dans la *Gazette litt.* du 3 déc. 1829, p. 3.

la cloche faisoit sortir d'une pierre qu'il touchoit une étincelle de feu, laquelle venant à tomber sur du soufre ou d'autres matières inflammables, mettoit le feu à une mèche qui ensuite allumoit une lampe (1). »

Faust Veranzio donne aussi, dans son *Recueil de machines* déjà cité, la description d'un réveil-pyrophore, mais beaucoup plus simple (2).

Le métier d'horloger fut, comme tous les autres en ce même temps, doublé d'un art élégant, qui rehaussait par la délicate richesse de l'enveloppe le travail et le mécanisme de l'œuvre enveloppée. Sous Charles IX, le boîtier des *montres* était le plus souvent en cristal de roche habilement travaillé qui laissait voir, à travers la transparence de ses ciselures, la merveille qu'il recouvrait (3).

D'autres fois, comme aujourd'hui, le boîtier était en

(1) L'abbé de Fontenay, *Dict. des artistes,* 1776, in-8, t. I, p. 314. — George IV avait un petit canon auquel une montre était adaptée de telle sorte qu'il prenait feu à l'heure qu'on voulait, et pouvait ainsi servir de réveil. (Wood, p. 171.) — Les horloges « qui avoient des ressorts pour faire prendre feu à la poudre, » dont s'amusait Louis XIII enfant, en 1614, devaient être de même sorte. *V.* le *Journal* d'Héroard, t. II, p. 138.

(2) On peut en voir la figure dans le *Magasin pittoresque,* 1850, p. 112. — En 1768, Disclet, au faubourg Saint-Antoine, vendait « des boîtes à reveil avec lumière. » (*Dict. de l'Industrie,* 1777, in-8, t. II, p. 395.)

(3) P. Dubois, *Collect. Soltykoff,* p. 110, 118, 123.—Lady Fellows, qui possède une collection, peut-être unique, de montres du XVIIe siècle, en a une, en forme de croix, dont le boîtier est aussi de cristal. Elle est de Jean Rousseau, d'Orléans, chef d'une nombreuse dynastie horlogère qui, avec les Morlière, fit à l'horlogerie orléanaise une réputation presque égale à celle de l'horlogerie de Blois sa voisine. J'ai connu le dernier de ces Rousseau, dont le fils, qui se faisait appeler Rousseau de la Grave, fut un ténor assez renommé.

or, mais d'une forme toujours ingénieuse et façonnée d'après celle que le mécanisme du mouvement, encore volumineux, avait dû prendre. Le prince Soltykoff possédait, signé de Cl. Jolly, le premier d'une nombreuse dynastie d'horlogers (1), un boîtier de montre ayant la forme d'une petite tulipe (2); et un autre, de Rugend, horloger d'Auch, avec une forme pareille : fermée, c'était la tulipe en bouton; ouverte, la fleur épanouie (3).

Moïse, horloger de Blois, ville qui fut la première célèbre par ses montres, où l'on croit même qu'elles furent inventées (4), en avait fait une pour Marie Stuart, dont la forme était celle d'un crâne, avec des ciselures et des inscriptions rappelant l'égalité devant la mort, où chaque heure nous conduit (5). Plus tard, vers la fin du XVII[e] siècle, Chesnon, qui était aussi de Blois, avait mis l'une des siennes dans la coque d'un navire, en tout semblable au *nautilus* (6).

(1) M[me] d'Hargeville, dans son admirable collection de montres, exposée, en 1867, à l'*Histoire du travail*, en possède une du temps de Louis XIII, signée d'un Jolly, fils de celui-ci, et une autre d'Antoine Jolly, sous Louis XV. *V.* le *Catal.*, n[os] 3303, 4159.

(2) P. Dubois, p. 112.

(3) *Id.*, p. 106.

(4) Wood, *Curiosities of clocks*, p. 229.

(5) *Ibid.*, p. 237. — Cette montre, que Marie Stuart légua à sa femme de chambre Mary Setoun, appartient aujourd'hui à sir John Dick Lauder, près d'Edimbourg. M. Wood en a donné la figure au frontispice de ses *Curiosities*.

(6) *V.* l'*Archéological Journal* (1847), t. V, p. 83. — Nous pourrions citer encore parmi les horlogers blésois Gribelin, dont M. Wilbraham exposa, en 1852, une montre datée de 1600, qui marquait le mouvement des astres, et portait un almanach perpétuel sur son cadran; Toutin qui, bientôt imité par ses compatriotes Vauquer et Chartière, et par Morlière d'Orléans, appliqua le premier les émaux opaques aux boîtiers des montres ;

Les *montres*, en pouvant peu à peu devenir plus plates, n'eurent plus besoin de ces expédients de forme pour déguiser ou dissimuler leur grosseur, mais jusqu'à la Révolution on continua d'émailler leur enveloppe et de l'orner de portraits ou d'attributs en fine miniature (1).

Les chefs-d'œuvre des frères Jean et Jacques de Baufre, émigrés français en Angleterre qui, les premiers, appliquèrent, en 1704, d'après une idée du Genevois Facio, leur associé, l'art de percer les *rubis* pour les pivots des balanciers (2); les merveilles de l'Anglais catholique Sully, seule conquête que nous ayons faite sur l'industrie britannique, pour nous dédommager de nos pertes à la révocation de l'édit de Nantes (3); les mécanismes si perfectionnés de Gourdain ou Goudelain (4), de

Alais, Girard, Cuper, etc. — Comme l'horlogerie, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Verdeil (*de l'Industrie moderne*, p. 79, 524) et que l'ont prouvé l'horloger Kay, l'un des inventeurs de la *mule-jenny*, et l'horloger Dallery, inventeur de l'*hélice*, est une intarissable source d'inventions, je ne serais pas surpris que le génie de Papin se fût éveillé pour les sciences mécaniques, en voyant travailler les horlogers de Blois, sa ville natale.

(1) Sous Louis XIV, les montres carrées avec un miroir derrière furent à la mode. (*Merc. Gal.*, juillet 1673, p. 341.)

(2) L. Perron, *Essai sur l'hist. abrégée de l'horlogerie*, 1834, in-8, p. 30-31. — Le brevet fut pris en leur nom et en celui de Facio, comme on le voit par le *London Gazette*, du 4 mai 1704.

(3) V. *Ibid.*, p. 31-35. Une des montres de Sully fut approuvée par l'Académie des Sciences. V. *Mémoires*, année 1716, p. 77. — Il y a sur lui et Montesquieu, dont il était le protégé, une curieuse anecdote, toute à l'honneur de la bienfaisance du président. *V.* ses *Œuvres posthumes*, p. 204.

(4) Une de ses montres, signée « Goddelaine, » était à l'exposition de l'*Histoire du travail*, n° 3316. Il présenta à l'Académie des Sciences, qui l'approuva, une horloge pour mesurer la marche des vaisseaux « par l'opération du loch. » V. *Machines approuvées*, t. VII, p. 217.

Duplex (1) et de Martineau (2), tous deux de familles réfugiées à Londres; des deux Leroy, Pierre et Julien, à qui l'on dut, en 1766, le chronomètre que l'Académie déclara le plus parfait (3) ; de F. Berthoud (4), de Bréguet (5), de Lépine (6), de Tavernier (7), de Le Paute (8)

(1) On lui doit, suivant L. Perron, p. 73, un système d'échappement qui a gardé son nom, le *duplex*. M. Wood s'y trompa (p. 315). Il crut que ce nom *Duplex* qui veut dire *double*, venait de ce que l'échappement est à deux roues.

(2) Les Martineau étaient nombreux dans l'horlogerie : nous en trouvons deux célèbres en même temps, l'un à Londres (Wood, p. 387), l'autre à Paris, où il est horloger du Roi. C'est lui qui fut chargé d'ouvrir les deux montres à répétition envoyées par Charles II à Louis XIV, et les premières qu'on eût vues en France. Les ouvriers anglais, craignant qu'on en découvrît le mécanisme, les avaient fermées de manière à ce qu'elles ne pussent être ouvertes que par eux. Martineau y perdit son temps, mais le fameux Carme Sébastien Truchet y parvint, et les deux montres, qu'il eût fallu renvoyer en Angleterre, purent être réparées à Paris. (Fontenelle, *Œuvres*, t. VI, p. 386.)

(3) V. *Voyage de Cassini*, p. 113, et le résumé des progrès de l'Horlogerie dans la *Statistique de l'Industrie de Paris*, par E. Cottenet, p. 741-743.

(4) La pendule marine de F. Berthoud, que vers le même temps l'abbé Chappe emporta dans son voyage en Californie, était si parfaite, qu'elle fit reconnaître une erreur de trois degrés sur la longitude d'une partie du continent Américain.

(5) C'est lui qui fit la montre de Napoléon, qui se remontait toute seule, par le mouvement même de celui qui la portait, système d'après lequel est construit le *pédomètre* qui mesure les pas de la personne qui l'a dans sa poche.

(6) Il avait fait pour Louis XV une montre qui se montait sans clef, marquait les phases de la lune, les mois, les jours, les heures et les minutes, et battait les secondes au centre. (Chantoiseau, *Tablettes royales*, 1773, in-8, au mot HORLOGERS.)

(7) « Un des plus renommés, dit Chantoiseau, pour les montres en bague, en bracelet, en pomme de canne, et autres du plus petit calibre. » Voltaire faisait faire aussi par ses horlogers de Ferney « des montres en bague. » V. sa *Lettre* du 20 déc. 1771, à M. d'Aranda.

(8) C'est Le Paute, suivant Chantoiseau, qui avait imaginé les

et de Passement (1), qui fit faire tant de progrès à l'horlogerie astronomique; ne perdaient rien de leur sérieux mérite, quand l'élégance le rehaussait au dehors.

L'art était si bien une nécessité de ces époques de luxe gracieux que tout, jusqu'à la montre au boîtier d'argent, se donnait une forme et des ornements de bon goût. Le faux métal même s'enjolivait et se faisait presque croire vrai, par le travail qui lui donnait du prix.

N'y eut-il pas, au dernier siècle, toute une orfévrerie sans or, qui avait ses artistes de premier ordre: Renty, à Lille (2), Duplessis surtout à Paris (3); et qui comptait jusqu'à des rois dans sa clientèle (4)?

pendules polycamératiques: « D'un des appartements, elles pouvoient communiquer à nombre d'autres cadrans et répéter l'heure sur un timbre au-dessus de la maison. »

(1) Il avait fait la pendule astronomique de Versailles. Dans le 31e *Catalogue des Autographes* vendus par Laverdet, p. 114, nº 932, on trouve l'extrait d'une lettre, où il dit que cet ouvrage lui avait demandé au moins vingt ans de travail. Dans une lettre du même *Catalogue*, p. 27, nº 228, M. de Caylus, dit de Passement: « C'est un grand ouvrier que les arts me doivent. » — En 1716, « un horlogeur » de Dantzick offrit au Régent une montre marine « qui n'étoit pas sujette au roulis des navires, et servoit à découvrir les longitudes. » (Monteil, *Hist. des Franç. des divers états*, gr. in-8, t. IV, p. 553, note 61.) Il devançait de vingt ans l'Anglais Harrison, qui ne fit l'essai de son *chronomètre*, regardé jusqu'ici comme le premier, qu'en 1736. (Wood, p. 395.)

(2) P. Mantz, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 127.

(3) *Ibid.*, p. 128. — Vers la fin de la Régence, Pinchbeck, excellent mécanicien horloger à Londres (Wood, p. 122), avait perfectionné le *similor*, que pendant longtemps, on n'appela plus, à cause de lui, que du *pincebec* (*sic*). On en faisait surtout des boutons, et il entrait dans la fabrication de ces fameux galons *à la chancelière*, ainsi appelés, disait-on, parce que, comme M. le Chancelier Maupeou, « ils sont faux et ne rougissent pas. » V. *Mém. secrets*, édit. J. Ravenel, in-8, t. III, p. 236, 404.

(4) P. Mantz, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XI, p. 127. — L'An-

A côté de ce *similor*, comme on l'appelait, l'imitation de l'argent ne pouvait manquer. Ellè vint même la première et avec une grande avance sur l'autre.

Il faut en effet remonter bien haut pour trouver l'origine des plus anciens, et, qui sait? peut-être aussi des meilleurs procédés d'*argenture*. Les Gaulois qui, tout barbares qu'ils étaient, dotèrent l'art antique d'excellentes innovations, en particulier de celle de l'émail (1), avaient trouvé, non-seulement la manière d'étamer, mais celle d'argenter. Pline (2) et Florus (3) nous l'attestent.

Tous deux racontent avec une certaine admiration, qui ne leur est pas ordinaire quand ils parlent des barbares, comment les Gaulois d'Alesia savaient donner aux freins de leurs chevaux l'apparence du plus bel argent. On a cru qu'il s'agissait du plaqué. Nous ne le pensons pas. Ce devait être une façon d'étamage perfectionné, que les Berrichons, les Auvergnats, les Francs-Comtois, héritiers de ces Gaulois d'Alesia, ont désapprise pour ne garder que la plus vulgaire.

Quant au *plaqué*, l'on n'est pas, toutefois, aujourd'hui éloigné de croire que les anciens ont connu un procédé pareil.

M. Girardin (4) ne peut expliquer autrement cer-

gleterre n'a rien fait pour l'horlogerie à bon marché. *V.* le *Standard*, oct. 1842. Le mérite en revient à la Suisse et à la France. Fox, à l'exposition de 1802, fut surtout surpris des montres, à 12 francs, que vendait un horloger de Besançon. (Levasseur, *Hist. des classes ouvrières depuis* 1789, t. I, p. 303.)

(1) Pline, lib. XXXIV, cap, XVII. — Philostrate, *Icon.*, lib. I, cap. XXVIII.

(2) Pline, lib. XXXIV, cap. XVII.

(3) Lib. III, cap. II.

(4) *Leçons de chimie élémentaire appliquée aux arts industriels*, t I, p. 841.

taines pièces gauloises trouvées à Avranches, en 1847: elles sont, suivant lui, du cuivre plaqué d'argent.

M. le duc de Luynes était du même avis pour des statuettes assyriennes; elles lui semblaient être du bronze plaqué d'*electrum* (1). Il disait aussi presque formellement, après un examen sérieux d'un « service de table » antique : « Plusieurs objets de vaisselle en cuivre trouvés à Pompeïa, paraissent être recouverts d'argent plaqué (2). »

Nous voilà bien en avance sur les faiseurs de *dictionnaires* qui n'en font remonter l'invention qu'à 1785; et même sur ceux qui, avec plus de vérité, placent en 1742 les nouveaux essais, par un ouvrier de Scheffield, de cette industrie retrouvée (3), et en 1759, ses premiers perfectionnements en France.

C'est cette année-là que Vincent Huguet présenta à l'Académie des sciences (4) son mémoire sur la vaisselle plate de cuivre, doublée d'argent.

La Révolution, en détruisant tout ce qui sentait le luxe, même le plus économique, nous fit perdre cette

(1) *Exposition universelle de* 1851, Rapport du XXIIIe jury, t. VI, p. 107.

(2) *Ibid.* — *V.* aussi Verdeil, *de l'Industrie moderne*, p. 211.

(3) Cet ouvrier se nommait Thomas Bolsover. *V.* sur son invention, due à un hasard ingénieusement saisi et développé, un passage de Hunter, cité par M. Simon, *Observations recueillies en Angleterre, en* 1835, édit. belge, t. II, p. 108, et le Rapport de M. Fréd. Patter, à la *Société des Arts de Londres*, le 19 avril 1843.

(4) *Hist. de l'Acad. des sciences* (année 1759), p. 133. — En 1774, « une manufacture royale de vaisselle de cuivre doublé d'argent fin, par adhésion parfaite et sans soudure, » était établie rue Beaubourg, à l'hôtel de la Fère. (*Recueil des découvertes et invent. nouvelles*, 1774, in-12, p. 97-100.)

industrie; elle passa le détroit, s'installa en Angleterre, où on ne la connaissait encore qu'avec sa grossièreté primitive, mais où, il faut en convenir, elle ne laissa pas que de se perfectionner; et elle nous revint en 1810 avec l'estampille anglaise, si nécessaire comme passe-port en France, à toute invention française.

Ce que je dis sur la suppression du luxe faux ou vrai par la Révolution n'est pas pour l'accuser. C'est au profit des choses utiles qu'elle l'anéantit.

Le besoin fut alors, pour l'industrie et la science; le grand inspirateur, le *largitor ingenii.*

Il fallait de la poudre, on en fit : le salpêtre, que jusqu'alors on avait à grand'peine exporté de l'Inde, fut trouvé partout; il sortit du sol comme par miracle (1).

La potasse ne fut plus une production exotique, on apprit à l'extraire des cendres végétales (2). La guerre avec l'Angleterre nous privait des alcalis d'Amérique, et verreries, papeteries, allaient périr : la *soude indigène* fut trouvée. Elle remplaça à moitié prix les alcalis américains (3).

(1) En 1754, des industriels de Colmar avaient essayé de l'extraire du sel par un procédé qu'ils voulurent vendre très-cher au Roi. *V.* une *Lettre* de Voltaire à la duchesse de Saxe-Gotha, 3 mai 1754.

(2) On voulut, avec son *chlorate*, remplacer le salpêtre dans la poudre. On ne réussit qu'à faire sauter la poudrière d'Essonnes. Le *chlorate de potasse* n'a trouvé son terrible emploi que pour la composition du *picrate*, trop célèbre dans ces derniers temps.

(3) Il faut dire pourtant qu'il y eut un peu de spoliation dans cette *improvisation* républicaine, de 1793. Depuis trois ans, Le Blanc et Dizé avaient établi à Saint-Denis, sous le patronage et avec les fonds du duc d'Orléans, une fabrique de soude artificielle extraite du sel marin. La Convention la fit saisir, après l'exécution du prince, sous prétexte que la nation était son héritière. Le Blanc et Dizé, qui en trois ans avaient déjà fabriqué

Le soufre, pour lequel on était tributaire de la Sicile, fut tiré des pyrites (1). Le sel ammoniac ne fut plus demandé à l'ancienne Ammonie, province de Lybie ; on le tira des os (2). Thénard imagina la composition du blanc de céruse. Chaptal dota notre commerce de l'acide sulfurique et de l'alun artificiel (3). Séguin rendit plus prompts les procédés de la tannerie, qui ne pouvait plus suffire à l'immense fourniture des armées. Le minium, qu'on payait si cher autrefois à la Hollande et à l'Angleterre, ne sortit plus que de nos fabriques (4).

En même temps fut découvert le *charbon animal*,

plus de 100 millions de soude, furent expropriés de leur usine et de leur invention. C'est ce qui résulte d'une pétition faite par les héritiers Le Blanc, soixante ans après, et apostillée par l'Académie des Sciences. *V.* les *Comptes-rendus*, 31 mars 1856.

(1) En 1810, Athenas avait essayé de l'extraire de la chaux carbonate bituminifère, à Saint-Boïs dans les Pyrénées.

(2) En Égypte on savait depuis très-longtemps l'extraire des matières animales, notamment du fumier réduit en suie par la combustion. V. *Étrennes de Minerve*, t. I, p. 70.

(3) Il fit aussi des essais de *soude factice*, mais en cela Le Blanc eut le pas sur lui. *V.* ce que dit M. Verdeil (*de l'Industrie moderne*, p. 83), sur cette découverte et ses résultats sans nombre. L'un des plus utiles fut pour les blanchisseries. « Le savon, dit M. Verdeil, ne fut plus un luxe. » — Nous avons parlé (p. 206) du *savon d'huile d'œillette*, inventé par les Gaulois. Pour la *saponaire*, qui sert à dégraisser les laines, et qui n'est autre que le *struthium*, employé au même usage du temps de Pline (Liv. XVIII, ch. XII), V. *l'Art du foulon chez les anciens*, par Ameilhon, et un *Mém.* de M. Bussy à l'Acad. des sc., nov. 1832. — Ajoutons qu'il est parlé dans le Livre de Job (ch. IX) du *borith* pour le blanchiment des étoffes, et que cette plante est encore recherchée, pour le même usage, à cause de ses propriétés alcalines ; faisons surtout remarquer un passage de l'*Ane d'or* d'Apulée, où l'on voit que, comme aujourd'hui, le soufre était employé pour blanchir la laine. *V.* à ce propos la *France littér.*, mai 1839, p. 85-86.

(4) *Moniteur* de 1806, p. 1511.

déjà signalé par un navigateur russe, et qui contribua tant au succès du sucre de betterave. Enfin « on essayait de tout, dit M. E. Levasseur (1), même du camphre artificiel, pour échapper à la dépendance de l'étranger. »

Les industriels de la Révolution eurent la gloire, sinon d'inventer toujours, du moins de mettre en œuvre et d'étendre les inventions déjà faites. La nécessité les empêchant de s'amuser aux théories, ils passaient immédiatement à l'application, et cet élan, une fois qu'ils l'eurent donné, ne s'est plus arrêté (2).

(1) *Hist. des classes ouvrières depuis* 1789, t. I, p. 309.

(2) Sur tout cela, *V.* l'ouvrage de M. Levasseur, un article de M. A. Payen, *France littéraire*, juin 1832, p. 491-500, et Cantu, *Hist. de cent ans*, trad. A. Renée, t. I, p. 392-394.

LXXVIII

Du temps que notre luxe bourgeois se créait un or de pacotille en faisant la vogue du *chrysocale*, on voulut aussi son pareil : le faux argent, le *maillechor*, fut inventé (1). Maintenant qu'il est passé de mode, nous pouvons dire sans lui faire tort qu'il n'était qu'une imitation incomplète du *pé-thong* (cuivre blanc) des Chinois, dont la composition a toujours échappé à la sagacité de nos chimistes (2).

(1) Il date de 1819, et son nom singulier lui vient non-seulement, comme l'a dit M. de Luynes (*Travaux de la commission française pour l'Exposition de* 1851, t. VI, p. 135), de Maillet, principal inventeur, mais aussi de Chorier, son associé; tous deux étaient ouvriers à Lyon. Chacun prêta, pour le baptiser, une syllabe de son nom. *V.* pour sa composition, le *Journ. de Pharmacie,* fév. 1832.

(2) On croit qu'il y entre beaucoup d'arsenic, ce qui en rend le

Le *tombac* blanc, dont on fit usage au siècle dernier presque autant que du *tombac* jaune, n'était pas autre chose. On y avait toutefois mis plus de franchise : en dérobant à l'Orient cet alliage économique, on lui avait laissé, soit qu'il imitât l'or, soit qu'il imitât l'argent, son nom oriental, en se contentant d'une variante d'orthographe (1). Quoi qu'on ait fait, le *tombac* blanc européen, qui n'est que du cuivre blanchi à l'arsenic, ne valut jamais celui des Chinois. Abel Rémusat le prouve dans son *Histoire naturelle du Japon*, restée manuscrite (2). Ce qu'on lit dans un excellent livre de M. Natalis Rondot (3), démontre aussi que nous sommes loin, non-seulement de pouvoir égaler les Chinois dans la fabrication du *cuivre blanc*, mais même de connaître d'une façon positive la composition de cet alliage.

Il en est, du reste, ainsi pour presque tout ce qui nous vient des anciens ou des Orientaux sur l'art de travailler les métaux, de les fondre, les tremper, les mêler ou les souder.

Quand il ne s'agit que de l'industrie orientale, nous

travail très-difficile et fait par suite porter à un prix très-élevé les objets, tels que les pipes, qu'il sert à fabriquer. (Stan. Julien, et P. Champion, *Industrie anc. et mod. de l'emp. Chinois*, p. 75.)

(1) L'abbé de Choisy, qui en parla des premiers chez nous, à son retour du Siam, lui donne un nom qui se rapproche davantage du véritable. Il vient de dire quelques mots des *pagodes* siamoises, et il ajoute à propos de celles qui sont portatives : « Il y en a quelques-unes de deux pieds de haut, faites d'une composition d'or et de cuivre, plus brillante que l'or, et que l'on appelle *Tambague*. Je ne trouve point cela si beau qu'ils disent : c'est peut-être l'*electrum* de Salomon. » (*Journal du voyage de Siam*, 1687, in-12, p. 372.)

(2) Citée dans la *Gazette littéraire* du 30 sept. 1830, p. 687.

(3) *Etude pratique du commerce d'exportation de la Chine*, 1848, in-4, p. 142.

pouvons au moins jouir de ses produits, en n'ayant que le regret de ne pouvoir les imiter : nous nous servons ainsi du *cuivre blanc* chinois, dont il vient d'être parlé; des *tams-tams*, dont on a su plus ou moins bien la composition chimique (1), mais qui nous échappent par leur mode de fabrication (2); et aussi de ce fameux *wootz* (acier indien), qu'on a pu contrefaire, sans le reproduire complétement, avec le *silver steel*, alliage d'argent et de fer (3); nous avons encore les mêmes avantages pour l'acier de *Damas*, dont l'usage nous est permis, si la fabrication nous est inconnue (4); mais quand il s'agit de la métallurgie antique, nous n'avons souvent qu'à regretter sans compensation.

(1) Stan. Julien et Paul Champion, *Industrie des Chinois*, p. 66; et *Mémorial Encyclop.*, 1834, p. 208.

(2) On y parviendrait, selon M. Vincent, si l'on suivait ce qu'a dit Philon de Byzance, sur la manière dont les anciens savaient, pour leurs machines *chalcotones*, rendre le bronze élastique en le battant à froid mollement et longtemps sur des rouleaux de bois. « Ce fait, dit M. Vincent, s'il eût été remarqué eût simplifié les discussions sur la fabrication des cymbales et des tams-tams. » (*Moniteur*, 21 mai 1862.) — Les anciens excellaient dans les travaux au marteau, tels que le *sphyrélaton*, sculpture au repoussé, qui rendit possible les œuvres de leur statuaire colossale. *V.* sur ce procédé, repris dernièrement pour le Vercingétorix de M. Millet, un intéressant travail de M. Hittorf, *Journal des Artistes*, 16 et 23 août 1835.

(3) *V.* un rapport sur les recherches à faire pour découvrir de quoi se compose l'acier indien, dans le *Bullet. de la Société d'encouragement*, t. XXI, p. 91 ; *V.* aussi une notice de M. Pearson en 1798, *Repertory of art*, t. V, p. 45, 107, et *Archives des découvertes*, 1822, t. XIII, p. 46.

(4) Chardin, *Voyage en Perse*, édit. Langlès, t. IV, p. 137. — M. Verdeil (*Industrie moderne*, p. 263), pense qu'il ne diffère pas du *wootz*. — Pour les *damasquinures*, on ne sait pas non plus les procédés des Orientaux, mais on les imite fort bien dans nos fabriques de Provence, en unissant le platine et l'acier. (Girardin, *Leçons de chimie*, p. 662.)

Les anciens savaient, en dégageant le fer de toutes ses matières hétérogènes, lui donner des qualités supérieures à celles du meilleur acier. « Il faut supposer ici, dit M. Rossignol, si compétent sur ce sujet (1), quelque procédé qui nous échappe. »

Ils savaient encore, d'après le même érudit, dont un autre non moins sérieux, M. Daremberg, a confirmé les recherches (2), composer tous les alliages de zinc et de cuivre, de cuivre et d'étain. Bien mieux, ce qui explique l'existence de quelques-unes de leurs armes offensives, ils connaissaient le secret, aujourd'hui perdu, de tremper le cuivre (3).

Pour la soudure de l'or, ils avaient aussi un procédé dont la délicatesse n'a pu être ressaisie (4).

M. Castellani, dont les merveilleuses imitations ont serré leur art de plus près, en convient lui-même : « Les anciens, écrit-il, ont eu quelque procédé chimique que nous ignorons, pour fixer ces méandres

(1) *Lettre à l'Académie des Beaux-Arts*, Journal gén. de l'Instruc. publique, 1864, p. 727.

(2) *Journal des Débats*, 22 novemb. 1865.

(3) *V.* dans la *Revue britann.*, nov. 1841, p. 16-17, au sujet des outils égyptiens de *cuivre trempé*, qui ont l'élasticité de l'acier et ne s'oxident pas, un article sur les *arts et métiers* de l'Egypte, d'après les monuments du *British museum.*

(4) Les couronnes gothiques du trésor de Guarazzar, acquises pour le musée de Cluny, sont soudées avec de l'or, par un procédé perdu. — Rien de ce qui se rapporte à la nature de l'or et de l'argent, n'était inconnu des anciens : « Sûrement, disait Job, il y a une veine (un filon) pour l'argent... mais la terre n'a qu'une poussière d'or... » C'est ce que la science moderne a confirmé. *V.* Rod. Muschison, *Siluria*, 1854, in-8, p. 458. — Ils étaient fort avancés dans les travaux des mines, et même, hélas ! ils y employaient déjà les enfants. (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 3e série, t. XLVI, p. 498.)

de petites granulations qui courent en cordonnets sur la plupart des bijoux étrusques. En effet, ajoute-t-il, malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas arrivés à la reproduction de certaines œuvres d'une exquise finesse, auxquelles nous désespérons d'atteindre, à moins de nouvelles découvertes dans la science (1). »

Ce que Benvenuto dit un jour au pape Clément VII, qui lui montrait un admirable collier d'or trouvé dans un hypogée étrusque, est donc ainsi toujours vrai : « Hélas! s'écriait le grand artiste, mieux vaut pour nous chercher une voie nouvelle que de vouloir égaler les Étrusques dans le travail des métaux. Entreprendre de rivaliser avec eux serait le sûr moyen de nous montrer de maladroits copistes (2). »

Sans retourner si loin dans le passé, nous pourrions citer en métallurgie des secrets qui ont été presque contemporains de notre industrie, que nous avons eus sous la main et qui ne se sont pas moins perdus.

Savons-nous quel était l'acide dont se servait, sous Louis XIII, un certain M. de Meuves, et avec lequel il lui suffisait de frotter un morceau de fer pour le

(1) *Mém. à MM. les membres de l'Acad. des Inscript.*, 1861, p. 5-6. — L'année dernière, M. Castellani eut une nouvelle surprise et un nouveau désespoir, lors de la découverte à Pompeï d'une chaîne faite de fils d'or tressés dont le travail semble défier tout l'art des modernes, même le sien. *V.* dans les *Débats* du 26 déc. 1869, une lettre du baron Davillier. — Pour les bijoux étrusques du musée Campana, au Louvre, *V.* un article, avec figures, de M. H. Lavoix, dans *l'Illustration* du 26 juillet 1862.

(2) Cité par M. Chabouillet, dans le *Magasin pitt.*, de 1866, p. 296, à propros d'un bijou étrusque de la collect. de Luynes.— *V.* aussi pour les *incrustations cloisonnées* des bijoux égyptiens et l'*émail* en Égypte, *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1862. p. 62-63.

rompre aussitôt comme verre (1)? Le procédé pour lequel, dans le même temps, on breveta Louis Leroux, et qui consistait à « transmuer le fer en acier » le plus facilement du monde (2); cet autre du même genre que la femme du célèbre comte de Bonneval proposa, le 20 décembre 1720, au Régent, pour un million et demi et une pension de çent mille livres, et avec lequel, justifiant ce prix énorme, on se faisait fort de convertir annuellement pour vingt millions de fer en excellent acier, « sans autres frais que 3 francs par quintal (3); » tous ces secrets sont-ils arrivés jusqu'à nous?

Savons-nous mieux quel était celui de l'homme qui, au grand étonnement de Voltaire, dont l'idée fut un instant de le faire travailler pour lui à Cirey (4), réduisait le *tombac* en fils si menus qu'on en pouvait fabriquer de l'étoffe (5)? A-t-on connaissance du moyen qu'un Anglais, venant nous rendre un peu de ce que nos réfugiés avaient porté à Londres pour y faire prospérer l'industrie des métaux (6), savait très-habilement

(1) *Histor.* de Tallemant, édit. P. Paris, t. II, p. 35, 94.

(2) Héroard, *Hist. particul. du roy Louis XIII*, année 1623, ms. de la Biblioth. Impér., nº 8943. Ce détail ne figure pas dans les extraits du *Journal* d'Héroard, publiés par MM. Soulié et de Barthélemy.

(3) Lémontey, *Hist. de la Régence*, t. II, p. 337. — D'après des expériences faites en octobre 1869, aux forges de Guérigny (Nièvre), un métallurgiste aurait le moyen de fabriquer l'acier fondu avec cent pour cent d'économie. Est-ce le secret retrouvé de Mme de Bonneval?

(4) *V.* une lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot, mai 1737.

(5) Alors le tombac s'employait à tout. On en fit même des médailles. *V.* Grosley, *Londres*, t. I, p. 187.

(6) Ils avaient surtout porté à Londres l'art de travailler l'acier. C'est pourquoi les Anglais nous furent si longtemps su-

mettre en œuvre, et avec lequel il donnait à l'acier le plus merveilleux poli (1)? Enfin, ce qui était d'un bien plus haut prix et l'emporterait de beaucoup sur l'alliage de plomb et d'étain dont on fit à Versailles la fontaine du Dragon (2), et sur celui tant vanté qu'on nomme *Britannia metal* (3), a-t-on retrouvé cet étain affiné avec lequel, en 1657, un autre Anglais, établi à Paris, fabriquait une vaisselle aussi brillante que celle d'argent et capable de résister au feu? « Nous trouvasmes, dit un voyageur, racontant sa visite à cet artisan, que c'estoit merveille de voir que dans un plat de son estain il en fait fondre un d'argent (4). »

Pour nous dédommager de toutes ces pertes, le *platine* est venu; or, celui-là, dit-on, est bien vraiment une conquête moderne. Quelques savants l'ont contesté pourtant. Les uns, tels que Cortinovis, ont prétendu que c'était l'*electrum* des anciens—c'est l'ambre qu'ils prenaient pour du platine (5)! — les autres ont dit que c'était le *cassiterum* de Strabon (6), mais ainsi

périeurs pour la coutellerie. Les couteaux qui triomphaient des nôtres étaient dus à des ouvriers venus de chez nous. (Grosley, *Londres*, t. III, p. 240. *V.* plus haut, p. 236-237.)

(1) *Correspond. secrète inédite*, 15 août 1777, t. I, p. 87.

(2) *Mémoires* de l'Académie de peinture, t. I, p. 308.

(3) Simon, *Observat. recueillies en Angleterre*, édit. belge, t. II, p. 127.

(4) Faugère, *Journal d'un voyage à Paris* (1657-1658), p. 276.

(5) Palcani fit à ce sujet, en 1802, un mémoire qu'il présenta à l'Institut de Bologne, et dont la *Gazette littéraire* (30 déc. 1830, p. 74), a donné un curieux résumé. Il conclut que le platine est un métal essentiellement américain « et que les anciens n'ont pas dû en avoir la moindre connaissance. »

(6) C'était notamment l'opinion de Gaëtano Monti; Palcani la mit à néant comme l'autre. L'erreur vint de ce qu'on nomme aussi *electrum* le mélange d'or et d'argent, appelé *or vert*.

ils donnaient tout bonnement au précieux métal le nom antique d'un autre assez vulgaire, l'étain.

La vérité est qu'avant 1748 le platine ne semble pas avoir été connu en Europe (1); et qu'à la Jamaïque même, d'où le métallurgiste anglais Charles Wood l'apporta en Angleterre (2), on ne l'appréciait pas encore ce qu'il valait.

Son importance, comme métal pur, aussi inaltérable que l'or, aussi dur que l'acier, ne tarda pas à être reconnue; les usages qu'on en pouvait tirer furent plus longs à trouver. On n'en fit d'abord que des bijoux; enfin, en 1788, il fut appliqué à la mécanique.

Dans une montre qu'on offrit à Louis XVI, les axes et les palettes de la roue de rencontre étaient en platine (3). Depuis, on a bien su voir qu'on pouvait en faire autre chose. Janety donna l'élan en 1802, par les ustensiles en platine qu'il mit dans le commerce (4), et qui furent bientôt suivis par d'autres plus en rapport avec l'utilité réelle de ce métal, si excellent dans les opérations chimiques, grâce à sa propriété de résister au plus grand feu (5).

(1) Nous devons dire cependant que le métal blanc aussi pesant que l'or, dont parle Pline, lib. XXXIV, cap. XVI, pourrait bien être le platine, et que l'*auricalchum album*, nommé par Virgile, paraît aussi ne pas être autre chose. Notez que Platon en parle comme d'un produit de l'Atlantide. Or, qu'était-ce que l'Atlantide? l'Amérique, comme on sait. V. *Chemycal Essays* du Dr R. Watson, 1786, in-4, t. IV, 2e essai.

(2) *Philosophical Transactions*, 1749-1750.

(3) *Mémorial de chronologie*, p. 552-553.

(4) *Bulletin de la Société d'encouragement*, t. IX, p. 54, et t. XI, p. 207; *Archives des découvertes*, t. III, p. 217, et t. V, p. 301; *Annales des arts et manufactures*, t. XLVIII, p. 71.

(5) Il trouva le premier le moyen de le mettre en fusion, en

Son nom avait tout d'abord été trouvé. Dans le *Voyage* d'Antonio d'Ulloa, publié en 1748, où il est nommé pour la première fois, il s'appelle déjà *platina* (platine). Nous ne réveillerons pas à propos de ce substantif resté masculin, en dépit de sa terminaison féminine, la discussion de puriste soulevée par Domergue (1). Nous constaterons seulement qu'il est le diminutif de l'espagnol *plata*, qui signifie argent, et nous en prendrons occasion d'une petite digression étymologique à propos de ce dernier mot.

On a reproché au *Dictionnaire de l'Académie* d'avoir défini ainsi la VAISSELLE PLATE : *celle où il n'y a pas de soudure;* et de n'avoir pas ajouté que le mot *plate* venait de l'espagnol *plata*, argent (2). C'est, je crois, une double erreur. Ici, en effet, comme il s'agit exclusivement de vaisselle massive, il était bon de dire : *sans soudure;* et, d'un autre côté, je crois que pour cette expression, en dépit de l'apparence, le français ne doit rien à l'espagnol. Voici comment : dans les langues du Nord, le mot *plata* signifiait *lingot, métal massif* (3). Il passa, un peu altéré à la désinence, dans notre vieux français. Pour de l'argent massif, on disait de *l'argent en plate* (4), comme en ce vers du roman de *Berte aux grans piés* (5) :

s'aidant de l'arsenic. Wollaston n'y réussit qu'après lui. (*Rev. Britann.*, fév. 1847, p. 287.)

(1) *Manuel des étrangers*, p. 95.

(2) *Curiosités littéraires*, Paris, Paulin, 1845, in-18, p. 311.

(3) Edel. Duméril, *Essai philosoph. sur la formation de la langue française*, p. 233, note 8.

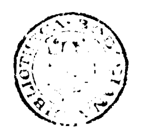
(4) *Notice des Mss.*, t. V, p. 618. — On disait « *mettre en plates* » pour mettre en lingots. (L. de Laborde, *Glossaire*, au mot ORBATEUR.)

(5) Strophe LVVVII, v. 9.

Argent et or en *plate* sur les sommiers troussons.

D'après cela, n'est-il pas facile de voir comment la vaisselle massive, « sans soudure, » selon l'expression fort juste de l'Académie, dut s'appeler *vaisselle en plate*, puis *vaisselle plate*, d'autant mieux que pour l'esprit français, toujours porté à l'équivoque, ce dernier mot rappelait celui de *plat, plateau*, et s'accordait bien avec vaisselle.

LXXIX



On me pardonnera, j'espère, cette petite excursion philologique. Pourquoi, en effet, dans un travail tout de revendication, n'aurions-nous pas, en passant, réclamé quelque chose au nom de notre langue française, cette gueuse fière ?

Nous disons cela d'autant mieux que, suivant toujours notre thèse, nous pourrions consacrer ici un petit chapitre à l'histoire des mots soi-disant neufs, et qui ne le sont pas ; à ces prétendus *néologismes*, où il ne faut voir que de vieux termes rajeunis.

Camaraderie, par exemple, est une expression dont on a fait trop souvent honneur à Hyacinthe de Latouche. Toutes ses œuvres, y compris *Fragoletta*, ne lui ont pas valu autant de renommée que ce simple mot,

qu'il arbora comme titre néologique en tête d'un article de l'ancienne *Revue de Paris* (1). Il n'était pourtant pas de lui, ce mot. C'est au vocabulaire de Mme de Sévigné et de Chamfort qu'il l'empruntait.

Dans sa lettre du 26 juillet 1671, Mme de Sévigné avait employé, avec son acception la plus frivole, la plus enfantine, la plus innocente, cette expression qui devait être la devise d'une nouvelle école, le ***mot d'ordre*** de la littérature en commandite ou par association, et qui pis est, le titre même d'une grosse comédie due à l'homme qui tira le meilleur parti de l'inspiration par acte de société (2).

Plus près de notre temps et comprenant mieux le sens moderne que la locution pourrait prendre, Chamfort avait dit, un demi-siècle avant H. de Latouche : « La plupart des liaisons de société, la ***camaraderie***, etc., tout cela est à l'amitié ce que le sigisbéisme est à l'amour. »

Ne trouvez-vous pas, le mot même mis à part, que la réflexion est juste? Mais ne nous y arrêtons pas; beaucoup d'autres néologismes nous réclament. Il en est qui sont nés à une époque où ils n'avaient que faire de naître; aussi n'ont-ils vécu qu'après leur résurrection. Le mot *démagogue* est dans ce cas. Qui croirait qu'il eut pour patron, sinon pour inventeur, Bossuet? La chose est réelle. Mais qu'avait à faire un tel mot dans

(1) Octobre 1827.

(2) Si M. Scribe ne créa que de quatrième main le mot ***camaraderie***, dont il avait pourtant toutes sortes de droits à être le père, il n'eut pas non plus l'***honneur*** d'inventer l'adjectif ***mercantile*** que n'a pas renié sa littérature. Le mot courait déjà en 1769, comme on le voit dans une bluette de cette année-là : ***Zinzolin***, ***jeu frivole et moral***, in-12, p. 25, note.

la langue de Bossuet, et sous le grand roi ? C'est ce que M. Villemain s'était demandé avant nous : « Terme peu nécessaire sous Louis XIV, avait-il dit; il était hasardé par Bossuet et resta longtemps sans usage (1). »

Patriote et *popularité*, deux mots que les temps de royauté absolue devaient aussi laisser à peu près sans emploi, eurent un sort pareil. Le premier était trouvé dès le temps de Henri IV; un ambassadeur de France à Venise, Ph. Canaye, l'employait dans une lettre de l'année 1606 : « C'est aux princes et aux *patriotes*, disait-il, à ouvrir les yeux. » Malgré cet usage tout diplomatique, le mot ne fit pas fortune et fut oublié.

La révolution de 1789 le retrouvant, crut l'inventer.

Popularité est un mot du temps de la Régence; le P. de La Rue l'avait prononcé le premier dans je ne sais quelle *oraison funèbre;* mais qu'avait à faire à cette époque une pareille expression ? Celui qui l'employait avait tort; l'abbé Desfontaines, qui la condamnait comme *hasardée* — il devait dire prématurée — dans son *Dictionnaire néologique* (2), avait seul raison.

Le mot *perfectibilité*, que notre époque toute per-

(1) *Préface* de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. — Ajoutons que le mot *démagogue* était déjà chez Nicolas Oresme, écrivain du règne de Charles V. A l'époque d'Étienne Marcel, on le comprend mieux que sous Louis XIV. *V.* Egger, *l'Hellénisme en France*, 1869, in-8, t. I, p. 179. — Chez Oresme, on trouve aussi avec étonnement : *Amphibologique, architectonique, aristocratie, aristocratiser, concentrique, excentrique, démocratie, démocratiser, oligarchie, sophistiquer*, etc. C'est le grec qui nous envahissait avant la Renaissance. A propos de son influence sur le français, *V.* Edel. Duméril, *Floire et Blancheflor*, Introd., p. CXXXV.

(2) 1731, in-8, p. 132.

fectible aurait dû au moins créer, afin que l'expression fût contemporaine de la chose exprimée, n'est pas plus neuf que les autres. C'est un néologisme de 1760. Lefebvre de Beuvray disait alors déjà dans son *Dictionnaire social et patriotique* (1) : « Croire les hommes naturellement bons, rien n'est plus consolant ; mais le séroit-il moins de penser que leur *perfectibilité*, c'est-à-dire leur tendance naturelle à devenir tout ce qu'ils peuvent ou doivent être, les rend susceptibles d'amélioration dans l'état social ? »

Rabelais fourmille de mots que l'on croit modernes. Le fameux adjectif romantique *supercoquelicantieux* est de lui (2), *tohubohu* de même (3). *Humoriste* est un mot du « françois italianizé » dont se moquait Henri Estienne (4). Il fut retrouvé et repris par Voiture (5), pour qui ce n'était que le dérivé naturel de notre mot *humeur*, dont les Anglais, avec cette facilité d'appropriation qu'ils ont en tout, et principalement pour le langage, comme Fénelon le remarquait déjà (6), ont fait leur mot *humour* (7), que nous croyons leur avoir emprunté !

Ce mot, restitué et non prêté à notre vocabulaire, n'est, comme bon nombre de ceux qui sont le fonds de l'anglais, « que du français mal prononcé, » suivant le

(1) Page 65.
(2) Edit. de 1732, in-12, t. III, p. 247.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 94.
(4) *Dialogues du Nouv. langage franç. italianizé*, p. 116.
(5) Corbinelli, *Extraits des plus beaux ouvrages*, etc., 1681, pet. in-12, t. II, p. 329.
(6) *Dialogue sur l'éloquence*, 1753, in-12, p. 262.
(7) *V.* Voltaire, *Dict. philos.*, au mot LANGUE, et *lettre* à l'abbé d'Olivet, 20 aug. 1761 ; *V.* aussi Clément, *Nouv. littér.*, t. IV, p. 230.

mot si malin et si juste de Méry. Qu'est-ce que le fameux *shocking* des miss et des ladies effarouchées pour rien? notre mot *choquant* arrangé à l'anglaise (1). *Fashion?* c'est, pris dans son premier sens de mode, notre mot *façon* prononcé comme à Londres (2). *Raout?* c'est le vieux français *roucte* (grande assemblée) (3).

Le *budget*, cet argent de tous, qui vient de la poche de chacun, n'est qu'une vieille institution anglaise greffée sur un mot français de même date : la *bougette* (pochette) de nos lexiques du moyen âge (4).

Habillez à l'anglaise les mots *boudin* et *coquin*, vous avez *pouding* (5) et *cockney* (6); ramenez au simple les vocables à redoublement *reconforter* et *reconfort*, vous avez *conforter* et *confort*, dont se servait encore Montaigne, et c'est l'anglais qui se trouve ainsi redevable de ce que vous croyez lui devoir (7). Pour *exhibition*, il en sera de même : nous nous en servions dans un temps où personne ne savait un mot d'anglais en France (8). Quant au vocabulaire des chemins de

(1) *Rev. britann.*, mai 1847, p. 165, note.

(2) Noël et Carpentier, *Dict. étymol.*, 1839, in-8, t. I, p. 564. — Au XVIIe siècle, *façonnière* voulait dire modiste. (*Catal. de la Bibl.* Soleinne, t. II, p. 46.)

(3) V. *les Contenances de table*, citées dans le *Magas. pittor.*, t. IV, p. 290.

(4) *V.* un excellent article d'Arnault sur les *mots français qu'on croit anglais*, Rev. de Paris, 24 nov. 1833, p. 243.

(5) Hippol. Fauche, *Panthéon*, 1842, in-18, p. 219.

(6) Hickes, *Grammaticæ Angl. Sax.... Thesaurus*, t. I, p. 254. Ici le mot *coquin*, pris comme radical de *cockney*, doit être remis dans son premier sens de *coquinus*, cuisinier, cabaretier, c'est-à-dire bavard et niais populaire. *V.* Feugère, *Est. Pasquier*, p. 86, note, et Berger de Xivrey, *Rev. franç.*, déc. 1838, p. 107.

(7) *V.* sur ces mots lady Craven, *Voyage en Crimée*, p. 157, et *Décade philosoph.*. 30 mars 1796, p. 43.

(8) Sorel, *la Vrayé hist. comiq. de Francion*, 1663, in-12, p. 429.

fer avec ses mots *tunnel*, *ballast*, *dérailler*, il n'est devenu anglais pour cet usage moderne qu'après avoir été, pour d'autres, bel et bien français du temps de Rabelais (1), comme Génin l'a prouvé (2). En somme, si les Anglais tiennent absolument à ce que notre langue, qu'ils ont tant pillée, leur doive quelque chose, nous trouvons que le mot, qui leur convient assez dans cette affaire, *blagueur*, ainsi que son radical *blague*, peut bien être un de leurs produits. Rien ne s'oppose, comme ils l'ont très-longuement prouvé (3), à ce qu'il ait pour origine leur mot *blaggard*.

Venons à d'autres qui ne doivent rien à l'Angleterre, ou pour lesquels plutôt l'Angleterre ne nous doit rien.

Excentrique, qui pourrait si naturellement être de l'anglais moderne, se trouve dans un pamphlet de la Fronde (4). *Topographie* est dans une lettre de Gui-Patin à Spon (5); *hygiène* dans une autre (6); *astral* et *anormal*, adjectifs qui semblent flambants neufs, datent : l'un du XVIIIe siècle (7), l'autre du XVIe. Jean Bouchet dit, dans son *Panégyric du chevalier sans reproche* :

(1) *Desrayer* (dérailler), par exemple, est dans le *Gargantua*, ch. XXVII.

(2) *Recréat. philolog.*, 1856, t. I, p. 21.

(3) V. *Notes and Queries*, 1re série, t. II, p. 134, 170, 268, 235; III, p. 44; VII, p. 77, 273, 487; VIII, p. 414; IX, p. 15, 153, 503; X, p. 204.

(4) *Bibliographie des Mazarinades*, t. III, p. 202. Nous avons vu plus haut, p. 299, note, qu'il était aussi, bien auparavant, dans un livre d'Oresme.

(5) T. I, p. 338.

(6) *Ibid.*, t. III, p. 220.

(7) Mauvillon, *Voy. de Nicol. Klimius* (trad. d'Holberg), 1741, in-8, p. 2, note.

Tu sçais combien en France faict de mal,
Charles, le roy de Navarre *anormal.*

Si nous passons au langage trivial, nous trouvons : *entendre le chic* dans une satire du temps de Louis XIII (1); *faiseur,* pour spéculateur véreux, dans un livre de 1757, cent ans avant le Mercadet de Balzac (2); *indécrottable* dans la *Comédie des proverbes* (3); *fruit sec* est le *pacche secche* des étudiants de Naples (4); *binette* un souvenir irrespectueux des perruques faites pour Louis XIV par le célèbre M. Binet (5); dès le temps d'Henri III, la *lorette* faisait des siennes avec le même nom, les mêmes mœurs, les mêmes influences (6); *croûte,* pour mauvais tableau, est dans Diderot (7) ; le nom de *Chicart,* le héros carnavalesque, pavane et se dégingande déjà dans une phrase de G. Bouchet où on lit : *brave comme Chicart* (8); enfin le nom de *Mayeux,* signifiant un petit homme contrefait, est déjà chansonné en de vieux couplets bretons dont Coulanges emprunta l'air (9).

(1) Dulorens, *Satires,* 1624, in-8, p. 97. — Sous la Régence les façons de parler à la mode s'appelaient mots de « *chic,* choc, choc. » (Villiers, *Vérités satyriques,* 1725, in-12, p. 6.)

(2) Grosley, *Londres,* t. III, p. 96. Le marquis d'Argenson l'avait même employé auparavant. (*Mém.,* édit. Jannet, t. IV, p. 45.)

(3) Edit. A. Vlacq, p. 17.

(4) *V.* au mot PACCHE SECCHE, le *Vocabulaire du Dialecte napolitain,* par l'abbé Galiani.

(5) V. *Enigmes des rues de Paris,* p. 343.

(6) V. *Bulletin du Bibliophile,* juin 1860, p. 1308.

(7) *Corresp. inéd.,* édit. in-18, t. II, p. 118. — Le mot venait peut-être de ces mauvaises fresques, dont parle Pline (lib. XXXV, ch. XII), qu'on appelait croûtes des murs, *parietum crustæ.*

(8) Bouchet, 24e *Serée.*

(9) *Recueil de chansons choisies,* 1694, in-8, p. 169.

LXXX

Croirait-on que le *choléra* lui-même n'est pas nouveau? C'est une vieille maladie, c'est un vieux mot que notre siècle se serait certainement bien passé de rajeunir. Sous Louis XIV, toute contagion qui venait s'abattre sur Paris s'appelait déjà *choléra-morbus*; mais on désignait surtout ainsi une maladie présentant les mêmes symptômes que celle qui a si cruellement sévi en 1832 et en 1849. Le corps devenait noir et se crispait tout à coup sous des spasmes violents; ce ne sont pas les médecins qui nous l'apprennent, ils avaient bien autre chose à faire qu'à étudier les maladies : c'est une comédie du Théâtre-Italien, *Arlequin Phaéton*,

qui nous édifie tout en riant sur le caractère du cruel fléau (1). Les *Dialogues de la santé* (2) en disent aussi quelque chose.

Quant à Gui-Patin qui savait aussi les ravages du mal, il n'en parle qu'avec l'insouciance d'un médecin habitué à voir tomber ses clients, tantôt de cette maladie, tantôt d'une autre. Pour lui, le *choléra-morbus* n'est qu'un mal plus expéditif, un *trousse-galant*, comme il l'appelle, et qui n'épargne pas même les médecins, voilà tout : « Nous avons ici, dit-il (3), un médecin fort malade, âgé de 72 ans : c'est M. Jacques Thévart, dit Le Camus. Il est un des médecins qui servent à l'Hostel-Dieu, à un *choléra-morbus*, autrement *trousse-galant*, dont il faillit hier mourir, et quoi qu'il en arrive, il est fort aisé de voir qu'il n'ira pas loin. »

Ce maudit *choléra* s'attaquait à tout le monde, voire aux plus grandes dames : « Dans le même temps, lit-on dans les *Mémoires* du marquis de Sourches (4), madame la duchesse d'Arpajon fut assez malade d'un *choléra-morbus*. » Déjà alors on le considérait comme mortel; mais toutefois, on pouvait en réchapper. Nous venons de voir que madame d'Arpajon n'en fut qu'assez malade; un directeur des Carmélites nommé Coquerel, fut plus gravement atteint et pourtant se sauva de même. Nous l'apprenons par la *Muze historique* de Loret (5), qui interrompt la description qu'il fait des fêtes d'octobre 1656, pour nous instruire de cette guérison :

(1) Act. II, sc. VIII.
(2) Paris, 1683, in-8, *Dialog*. I.
(3) *Lettre* à Spon, du 10 septembre 1670.
(4) Tome II, p. 39.
(5) Ancienne édit., t. II, p. 159.

Et quoique ce mal fust mortel,
Son bonheur cependant fut tel...

qu'il en réchappa. Soit, mais ce bulletin rimé est trop triomphant pour que les cures pareilles à celle qu'il annonce ne fussent pas rares (1).

La *grippe* est une maladie tout aussi ancienne. Nous pourrions faire ici son histoire depuis le XVIIe siècle jusqu'à notre temps. Par malheur, elle serait trop longue; nous nous en tiendrons à vous citer l'année 1776 qui la vit sévir avec le plus de violence, du mois de mai au mois de juin, et pour documents justificatifs nous vous indiquerons non pas encore les œuvres médicales du temps, mais des vers publiés dans l'*Esprit des journaux* (2), et une comédie jouée sous le titre même de *la Grippe,* au mois de juin de la même année (3).

(1) On a beaucoup cherché l'étymologie de *choléra*, et on a fini par la trouver... dans la Bible. C'est un mot formé de la réunion de *choli* et de *râ*, qui signifient l'un *souffrance, maladie*, l'autre *mauvais, malfaisant, destructif*. Ainsi vous lisez dans l'*Ecclésiaste* (ch. VI, vers. 2): « Ceci est vanité, et une maladie très-affligeante (*choli-râ*). » Et dans le chapitre précédent, verset 12 : « Il y a une très-fâcheuse maladie (*raâ chola*). » M. Littré trouve pour la maladie, si fatalement fluidique, une étymologie grecque plus qu'expressive, χολέρα, *gouttière*. *V.* son *Dictionnaire*.

(2) Mai 1776, p. 43.

(3) *Esprit des journaux*, juin 1776, p. 168. — Sur d'autres *grippes* et sur celle de 1733, par exemple, *V.* le *Journal* de Barbier, 1re édit., t. II, p. 2, 3, 5; et pour celle de 1743, *Ibidem*, p. 358. *V.* aussi l'article de *l'Artiste* (15 mars 1851, p. 57), où nous avons fait l'archéologie de cette épidémie.

LXXXI

Cela dit, passons aux antipodes mêmes de ces maladies; parlons de l'art des gens bien portants, des sciences culinaires et gastronomiques qui, elles aussi, ne sont pas sans avoir leurs petites contrefaçons. Nous n'irons même pas loin pour en trouver de flagrantes. C'est en l'honneur de la cuisine grecque tant moquée, trop moquée, que nous constaterons la première; et cette fois encore, c'est l'Angleterre qui se donnera les bénéfices du plagiat. Son fameux *plum-pudding,* son mets national, est un plat grec. Comme nous nous attendons à toutes sortes de récriminations sceptiques, nous commencerons par les preuves de ce que nous avançons, par la description, d'après Pollux en son *Onomasticon* (1),

(1) Liv. VI, chap. LVII.

du *thrion* qui n'était, ou peu s'en faut, qu'un *plum-pudding* athénien.

« On prenait de la graisse de porc fondue, avec du lait, de manière à en former un mélange épais; on y ajoutait du fromage frais, des jaunes d'œuf et des cervelles et, après avoir enveloppé le tout dans une feuille de figuier odorante, on le faisait cuire dans du jus de volaille ou de chevreau. Ensuite on le retirait du feu, et après avoir enlevé la feuille, on le jetait dans un vase contenant du miel bouillant. Tous les ingrédients étaient mis en proportions égales, si ce n'est les jaunes d'œuf, qui devaient y être en plus grande quantité. On laissait coaguler le mélange et on le servait ainsi. »

N'est-ce pas, encore une fois, tout à fait le mets anglais, sauf le nom? Ajoutons au mélange le raisin de Corinthe, et cela d'autant mieux que nous sommes dans le pays. Otons le mot grec *thrion,* qui avait son origine dans le nom de la feuille de figuier servant d'enveloppe au fameux gâteau; et mettons à sa place le mot *plum-pudding :* nous aurons ainsi tout entière et toute nommée la friandise britannique.

Pour une autre, le *pie-dish* (pâté qui se sert dans le plat où il a cuit), nous n'aurons qu'à ressusciter le *savillum,* sorte de pudding romain qui se faisait de farine, de fromage, d'œufs et de miel, et qui se servait de même (1).

Le *pudding* anglais n'a été qu'un perfectionnement

(1) Cato, *de Re rustica,* cap. LXXXIV.— Le *wasser-striblen,* qui est un pudding alsacien où le fromage a grande part, ne cache pas autant son origine antique. Il descend en ligne directe de la *stribilita* ou *striblita* des pâtissiers romains, qui se composait et se pétrissait de même; son nom l'indique encore : entre *striblita* et *striblen,* il n'y a de changé que la désinence. (*Le Bibliographe alsacien,* 1863, p. 120.)

de celui-là, mais à la condition d'être perfectionné lui-même par le fameux Montmirel, qui en fit le *pudding à la Chateaubriand,* du temps qu'il était au service du grand homme, alors notre ambassadeur à Londres (1).

La littérature mangeait bien alors, surtout lorsqu'elle marchait avec la diplomatie, dont le congrès de Vienne avait consacré la gloire en gastronomie (2), et que l'écrivain avait un ambassadeur pour caissier.

A ce prix, Alexandre Dumas, qui céderait tous ses autres talents pour celui qu'il a en cuisine, ferait certainement des merveilles. Il ne se contenterait plus d'être l'inventeur du *bifteack d'ours,* inventé avant lui par les Romains (3), et qui n'a été supplanté, comme singularité culinaire, que par le *filet de cheval* des hippophages (4); il créerait en cuisine mieux que dans le roman.

N'étant pas de l'Académie française, il se consolerait

(1) Marcellus, *Chateaubriand et son temps*, 1859, in-8, p. 220.

(2) On sait quel fut le luxe de gourmandise étalé à ce congrès, où la table de l'empereur d'Autriche coûtait par jour 50,000 florins. C'est là que la supériorité du fromage de Brie sur le *strachino* d'Italie, le *chester* et le *stilton* anglais fut proclamée. Trente ans auparavant, Arthur Young, voyageant en France, avait de même constaté la supériorité du bœuf de France sur celui d'Angleterre.

(3) A Rome, à la sortie du cirque, on se faisait un régal des membres des ours qu'on y avait tués. (Tertullien, *Opera*, 1634, in-fol., p. 10.)

(4) Au siècle dernier, l'Allemand Keysler fit une dissertation sur l'usage de la viande de cheval, et sur les causes, suivant lui absurdes, qui la faisaient défendre: *de Jnterdicto carnis æquinæ esu* (1720). L'abbé Val. Dufour l'a traduite il y a trois ans, en y ajoutant de curieuses notes, sous ce titre: *Une question historique*. On en peut conclure que la viande de cheval est fort mangeable, et que l'*hippophagie* peut être, puisqu'elle a été. Le banquet des hippophages, au Palais-Royal, en mars 1857, était donc inutile, du moins comme preuve.

en pensant qu'il eût été de droit académicien, aux académies culinaires de Sybaris.

Là, chaque invention gastronomique était la propriété de son inventeur. Si son plat était bon, on l'acclamait en public, on lui décernait une récompense nationale, et une loi défendait expressément aux autres cuisiniers de préparer ce même plat, afin que l'inventeur en eût le monopole pendant au moins une année. C'est peut-être là l'origine des brevets d'invention (1).

Nous venons de contester aux Anglais la propriété de leur *plum-pudding* renouvelé des Grecs; en revanche, nous ne leur ferons de procès : ni pour leurs *sandwichs*, dont le nom est celui du ministre joueur qui, afin de ne pas sortir du tripot, s'y fit servir pendant vingt-quatre heures des tranches de bœuf grillé entre deux croûtes, et se trouva ainsi l'inventeur et le parrain de ce régal économique (2); ni pour leur fameux *bishop*, boisson aujourd'hui francisée et vulgarisée dans nos estaminets (3).

Par la singularité de son origine, elle mérite bien deux mots d'histoire. Au moyen âge il n'y avait pas de bon breuvage sans mélange. Tous les vins étaient rehaussés d'épices ou édulcorés avec le miel (4).

(1) Sur ces académies culinaires de la Sicile, *V.* un travail du chanoine Ign. Avolio dans le *Giorn. di scienz., lettr. et arte per la Sicilia* (août 1824, p, 177). Au moyen âge, il y avait aussi émulation entre les cuisiniers. Il n'en résultait que des mets bizarres dont parle le *queux* de Charles VII, Taillevent : beurre frit, œufs à la broche, etc.

(2) Grosley, *Londres*, 2e édit. 1774, in-8, t. I, p. 296.

(3) Le premier qui le mit à la mode chez nous fut le limonadier Mazurier, sous Louis XV. *V.* l'*Almanach des gourmands*, 1805, p. 132.

(4) La fabrication des vins était au moyen âge et mieux encore

L'*hypocras* était ainsi obtenu (1). Il comptait parmi les meilleures boissons rafraîchissantes; mais, suivant le vin plus ou moins fin qui lui servait de base, il avait en Angleterre un nom différent. S'il était le produit d'une infusion de jus d'orange et de sucre dans un vin léger, on l'appelait la *liqueur d'évêque*, ou tout simplement *bishop*, vocable anglais qui a le sens de ce dernier mot; s'il était formé d'un mélange de sucre, d'orange et de vin du Rhin, il devenait la *liqueur de cardinal*; mais si l'on y employait le vin plus précieux de Tokay, c'était alors la *liqueur du pape* (2).

Le *bishop*, qui se contentait d'un léger vin de Bordeaux, fut le plus populaire, au point qu'il a survécu seul à toutes les autres espèces d'hypocras, mêlant aujourd'hui sans vergogne à nos orgies d'estaminet son nom d'origine épiscopale (3).

au XVII[e] siècle un art très-avancé. Le vin de Champagne, qui n'est qu'un prodige de manipulation, date de cette dernière époque. C'est Dom Pérignon qui l'*inventa*. Sur ce bénédictin et sur le soin industrieux qu'il prit des vignes et des vendanges de la terre d'Hautvilliers qui appartenait à son abbaye, *V.* l'introduction au *Théâtre d'agriculture* d'Ol. de Serrès, éd. in-4. *V.* aussi dans le *Spectacle de la nature*, par Pluche, le chapitre sur le « vin de champagne, » tout entier écrit d'après les indications du chanoine de Reims Gobiot, qui, après Pérignon, fit le plus pour le perfectionner. — C'est au XVII[e] siècle que le vin de Sillery commença sa réputation, grâce à la maréchale d'Estrées, qui prit soin de ce vignoble et qui en fit la réputation. Le Sillery s'appela longtemps, à cause d'elle, *vin de la maréchale*. — Dans certaines parties de l'Allemagne, pour se dédommager de n'avoir pas de vignes, on se fabriquait des vins du Rhin, de Frontignan, avec de l'hydromel. V. *Bromwich ulter bienenvvaerter*, Leipzig, 1787, in-8.

(1) *V.* notre article dans le *Dict. de la conversation*, et, pour le compléter, les *Voyages* de Monconys, t. I, p. 56.

(2) *Revue britann.*, Collection décennale, t. I, p 447.

(3) *Bullet. des sciences histor.* du baron de Férussac, t. VIII, p. 225.

D'un évêque à une boisson de café, il n'y a pas plus loin, du reste, que de Bacon à une marmite. Or, si j'en crois un de mes savants et ingénieux amis, Léon Kreutzer, la marmite à vapeur se trouverait décrite dans le *Novum Organum* (1)!

Qu'on ne s'étonne pas de trouver un philosophe dans ces questions de cuisine. En tout temps, philosophie, science et littérature s'en mêlèrent, surtout au siècle dernier, où lettrés, savants et philosophes étaient si bien du monde qui tenait le mieux table à dîner comme à souper. Avant d'égayer le repas, ils l'inspiraient souvent, et la cuisine leur dut ainsi d'être en progrès, comme le reste. En bas, elle fut stationnaire, ce n'est qu'en haut, avec l'aide de ces délicats, qu'elle sut inventer ou retrouver.

Chez le peuple, où en est-on encore? Aux mets antiques: au *botulus* populaire de Rome qui, sans rien changer que son nom, est devenu notre *boudin* (2); au *farcimen*, première forme de nos mets farcis (3); aux *salis isicia*, sortes de hachis au sel, dont le nom se reconnaît dans celui de nos *saulcisses* (4); aux *faseoli*, pois *fla-*

(1) *V.* feuilleton de *l'Union*, 28 juin 1852. — La première machine de Papin ne fut d'abord, comme on sait, qu'une marmite ou *digesteur*, pour faire cuir les os à la vapeur. Afin que celle-ci ne fût pas poussée au-delà du point nécessaire pour la *coction*, Papin y avait adapté une soupape de sûreté peu différente de celles qu'on emploie aujourd'hui. *V.* son petit livre, *la Manière d'amollir les os*, Paris, 1682, in-16. Vers 1828, la marmite de Papin, perfectionnée par M. Lamare, devint la *marmite autoclave*. (*Arch. des découv.*, t. XIII, p. 398.) — La marmite dite *américaine*, à l'aide de laquelle on fait cuire les pommes de terre, fut importée chez nous en 1786, puis aussitôt perfectionnée par Parmentier. (*Esprit des Journ.*, sept. 1787, p. 348-351.)

(2) Martial, lib. XIV, épig. 72.

(3) Isidor., *Orig.*, lib. XX, cap. II, XXVIII.

(4) Ant. Rich, *Dict. d'antiq.*, p. 334.

geolets (1); et même aux lentilles d'Esaü (2); ou bien encore aux plats et aux friandises du moyen âge: les *cabirotades* du temps de Rabelais (3), devenues *capilotades* au XVIIe siècle (4); les *daubes* de toute sorte (5); les *civès* ou civets (6); les fricassées, les galantines (7); les *gibelés* ou gibelottes (8); les *escalopes*, tranches de veau taillées en coquilles (*escalopes*) (9); les *amelettes* ou omelettes (10); l'éternelle *panade*, qu'Ambroise Paré (11) déjà recommandait à ses convalescents; le *bœuf à la mode*, toujours resté le même depuis le XVIIe siècle, sans qu'on sache au juste l'année où sa *mode* commença; les œufs à toutes sauces: « frits, perdus ou pochez, » comme disait Villon (12); puis pour dessert, les mêmes gâteaux: les *échaudés* (13), les *beignets* (14), les *flaons* (15), les *darioles* (16), dont Villon se régalait aussi déjà.

(1) Martens, *Journ. de l'inst. publiq.*, 1856, p. 660.
(2) Au XVIIe siècle, on disait *nentilles*. V. *le Cuisinier royal et bourgeois*, 1693. C'était un idiotisme parisien. Ménage l'approuvait.
(3) Liv. IV, ch. LIX.
(4) Montaigne écrit *capirotade*.
(5) *V.* la comédie d'Hauteroche, *le Souper mal apprêté*, scène V.
(6) Barbazan, *Fabliaux*, t. IV, p. 88.
(7) *V.* Ducange, au mot GALATINA.
(8) Roman de *Fior et Blanchefleur*, vers 3187.
(9) Rutebeuf, t. II, p. 215.
(10) *Bibliot. de l'Ecole de Chartes*, 4e série, t. I, p. 168.
(11) Liv. XXIV, ch. XXII.
(12) *V.* aussi *Gérard de Rossillon*, liv. V, vers 4843.
(13) *Panes qui dicuntur eschaudati*, comme les appelle une charte de 1202. *V.* aussi *Mesnagier*, liv. II, ch. IV; et *Ancien théâtre*, édit. Jannet, t. II, p. 314.
(14) *V.* Ducange, au mot BINOTA.
(15) Barbazan, *Fabliaux*, t. IV, p. 91; *Baudouin de Sebour*, liv. VII, vers 698.
(16) Villon, *Repues franches*.

Voilà l'immuable menu des festins du peuple.

Comme l'autre, au contraire, célui des riches tables s'est varié auprès, s'est multiplié par les mille délicatesses du dedans et du dehors ! Chacun pour cela « mit la main à la pâte, » comme dirait le Crispin de Regnard.

Dès le temps de Charlemagne, qui avait tant de gourmandise pour les fromages *persillés*, qui ont encore tant de renom (1), l'on était à l'œuvre. Sous ses successeurs, on ne s'arrêta pas (2) et pendant les croisades moins encore. Il ne nous en est rien resté qu'à la cuisine ou à la cave. Nous y gagnâmes les vins de *Chypre* (3), dont plus tard François Ier tenta d'acclimater chez nous le cépage, qui ne survit un peu qu'à l'ancienne vigne royale de Fontainebleau (4).

La culture de la vigne en terrasse ou *cananéenne*, date aussi des croisades (5); c'est une conquête. La fameuse « prune de Damas, » qui nous arriva du même pays, dans le même temps, en est une aussi, qui a son prix (6). M. de Paulmy (7) pensait que les *ramequins* étaient de provenance pareille. Les *baignes* (beignets) au fromage, dont parle Joinville (8), et qui furent servis à saint Louis par les Sarrasins, le lui faisaient croire sans doute; mais il est bien plus probable que le *ramequin* nous vient d'Allemagne (9). Reiffenberg voyait

(1) *V.* le moine de Saint-Gall, et l'art. 46 du Capitul. de Villis.
(2) *Ibid.*, et plus bas, p. 316, note 4.
(3) *Revue britann.*, Collect. décennale (1837), t. I, p. 448.
(4) Vatout, *Hist. du palais de Fontainebleau*, p. 64.
(5) Lémontey, *Hist. de la Régence*, t. II, p. 167.
(6) Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. I, p. 269.
(7) *Mélanges d'une gr. Bibliothèque*, t. Hh, p. 255.
(8) Edit. de Ducange, p. 249.
(9) *V.* le *Dictionn.* de Littré à ce mot.

aussi dans nos fameuses sauces *à la tartare* une importation des croisades (1). Elles sont de beaucoup moins nobles : on les doit aux goujats d'armée du XVIIe siècle, que leur talent de maraude avait fait appeler *tartares*, et qui assaisonnaient à miracle poules ou dindons qu'ils avaient picorés (2).

Au XIIIe siècle la friandise se raffine ; elle fait déjà des victimes : l'empereur Frédéric II meurt d'avoir mangé des poires saupoudrées de sucre fin (3), luxe alors assez nouveau et d'assez grand prix pour qu'un souverain seul pût se permettre d'en mourir (4). Le roi Jean aima mieux ne s'en faire qu'une consolation de captivité : à Londres, les sucreries au musc ou *muscarat* furent l'adoucissement de sa prison (5).

C'est encore l'Orient qui nous avait fait ce présent. A l'époque même où son sol nous donnait les épices : le poivre, la girofle, le gingembre, la rhubarbe (6) ; une science qui lui appartenait, celle des Arabes, nous envoyait le sucre, pour faire contraste (7).

Sous Charles V, quand le calme se fait un peu, l'on se recueille surtout pour bien vivre. Le *Mesnagier*, qui fut écrit en 1373, nous détaille une foule de délicatesses friandes que nous avons dû garder, n'ayant pu mieux

(1) *Le Dimanche, récits de Marsilius Brunck*, t. I, p. 261.

(2) Legrand d'Aussy, t. II, p. 262. On trouve dans *le Festin joyeux*, 1738, in-12, p. 100, la recette en chanson de la *poularde à la tartare*, et, p. 106, celle du *dindon à la singara;* ce dernier mot, qu'on a écorché de tant de façons, doit s'écrire *zingara* (bohémienne).

(3) Francisque-Michel, *Athenœum français*, 1856, p. 14.

(4) *V.* sur l'histoire du sucre quelques détails curieux donnés par M. de Mas-Latrie, *Revue du Siècle*, 20 juin 1841, p. 73.

(5) *Comptes de l'argenterie des rois de France*, p. 245, 246.

(6) Joinville, p. 220 ; *Revue du Siècle*, 20 juin 1841, p. 72.

(7) *Ibid.*

faire : le *blanc-manger* (1), qui viendra jusqu'à nous, en passant par les louanges de Rabelais (2) et des gourmets qui le suivirent ; les *fritures* savantes (3), les *galantines* raffinées, celles du poisson froid, par exemple (4); les conserves de choix (5), puis encore les *gaufres* (6), l'*orgeat* et l'*orangeat* (7) et même le lait d'amandes (8) dont un peu plus tard on fera des potages (9).

Sous Charles VI, les malheurs reviennent, mais la gourmandise ne s'arrête pas. C'est elle seule qui fait des conquêtes. Quand le pauvre roi rêve cette folie d'une descente en Angleterre, dont sa démence fut l'obstacle, que n'imagine-t-on point pour l'approvisionnement de la flotte ! On y mit, selon Froissart, jusqu'à des « moyeux d'œufs battus en tonneaux (10). » La *truffe*, qu'on ne connaissait guère encore (11), commença à se répandre, mise à la mode par le roi et les princes (12). On s'ingénia pour qu'elle fût moins rare, mais on ne trouva qu'au XVIe siècle le moyen de mettre le flair du cochon dans la complicité de cette gourmandise (13).

(1) *Mesnagier*, liv. II, ch. V; Barbazan, *Fabliaux*, t. IV, p. 71.
(2) Liv. IV, ch. LIX.
(3) *Mesnagier*, liv. II, ch. IV.
(4) *Ibid.*, ch. V. — Sous les premiers Capétiens, suivant Legrand d'Aussy, t. II, p. 258, on faisait une sorte de hachis de poisson appelé *carpia*.
(5) *Mesnagier*, liv. II, ch. IV.
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*, ch. V.
(8) *Ibid.*; Barbazan, *Fabliaux*, t. IV, p. 96.
(9) *L'Escole parfaite des officiers de bouche*, 1707, in-8, p. 324.
(10) Legrand d'Aussy, t. II, p. 49.
(11) Les anciens l'avaient connue. De la Lybie, d'où ils la tiraient, elle nous revint par l'Espagne.
(12) Jal, *Dictionn. critique*, p. 1208.
(13) Champier, qui vivait sous François Ier, en parle comme d'un procédé nouveau. (Legrand d'Aussy, t. II, p. 153.)

Sous Charles VII les malheurs augmentent. Un moment, le petit roi de Bourges n'a pour tout régal que deux poulets et une queue de mouton (1), dont il se régale moins que M. d'Hocquincourt sous Louis XIV (2); mais enfin, la paix est faite, le feu s'éteint sur les champs de bataille et se rallume dans les cuisines. Taillevent, *grand-queux* du roi, compose le *Viandier*, qui resta longtemps le vrai code culinaire; il y renchérit sur les délicatesses du *Mesnagier*, en attendant qu'un autre, *le Platine françois*, qui parut sous Louis XII, enchérisse sur les siennes.

Les *menus* de Taillevent, qu'il nommait ses *chapelets*, sont d'une grande variété. Plus d'un gourmet d'aujourd'hui pourrait les reprendre sans beaucoup changer son ordinaire. Il y trouverait, parmi les dix-sept sauces (3) qui faisaient le fonds de cette cuisine: une « sauce blanche farcie d'amandes, » et une « sauce aux mûres, » dont son goût serait satisfait; il y reconnaîtrait ensuite, avec le même plaisir, cette fameuse « sauce-Robert, » que Rabelais devait recommander plus tard (4), et qui ne s'est plus perdue.

Les *gelées*, dont parlait déjà le *Mesnagier* (5), reparaissent, plus variées et plus délicates, dans Taillevent, et nous les retrouverons dans un *escriteau* (menu) du

(1) *V.* notre *Esprit dans l'histoire,* 3e édit., p. 127.

(2) *V.* sa *Conversation avec le P. Canaye.* — Le potage *à la queue de bœuf* (ox-tail-soup) est recherché des Anglais. Ils le doivent à nos réfugiés de la Révocation, ce qui ne les empêche pas de nous appeler *soupes maigres!*

(3) Legrand d'Aussy, t. II, p. 230.

(4) Liv. IV, ch. XL.— Sur quelques mets bizarres, dans Taillevent, *V.* plus haut, p. 310, note 1.

(5) Liv. X, ch. IV.

xvi[e] siècle (1), façonnées comme aujourd'hui, avec toutes sortes d'empreintes, celles des armes du seigneur qui donne le banquet, par exemple. Elles figurent au centre de la table, sur ce que Taillevent appelait le *dormant,* qui n'est autre chose que le *surtout.*

C'est là que sont aussi les fruits, dont la variété ne fit qu'augmenter chez nous, à partir des expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er] en Italie. Charles VIII en rapporta ces melons de Cantalupi, dans la campagne de Rome, qui y étaient venus d'Arménie peu de temps auparavant (2).

Les fameuses pâtes italiennes, que nous retrouverons bien plus tard chez Voltaire, avec leur vrai nom de *macaroni* (3), étaient aussi dans les bagages de Charles VIII revenant de Naples (4) et de Rome. C'est encore de là que Rabelais nous aurait rapporté la laitue, on l'a dit, mais on s'est trompé, nous l'avions avant lui (5). Si de son temps potagers et vergers durent quelque chose à quelqu'un, c'est à l'évêque du Bellay, dont on sait déjà les services (6), et à cette bonne reine Claude qui popularisa la culture du meilleur des pruniers (7).

Quant à Rabelais, on ne lui doit que la résurrection de la saumure antique, de ce fameux *garum* (8), dont le *caviar*, remis en vogue plus récemment, après un court réveil au dernier siècle (9), était le proche voi-

(1) Legrand d'Aussy, t. II, p. 332.—Musset-Pathay, qui l'analyse aussi dans sa *Bibliog. agron.*, p. 145, lui donne la date de 1550.
(2) L. Dubois, *des Melons et de leurs variétés*, 1810, in-12.
(3) Voltaire, *Candide*, ch. XXIII.
(4) Legrand d'Aussy, t. II, p. 257.
(5) *V. Hist. du Pont-Neuf,* t. I, p. 59, et plus haut, p. 195, note 1.
(6) *V.* plus haut, p. 194-195.
(7) *Almanach perpétuel des gourmands*, 1830, in-12, p. 232.
(8) *Not. des mss*, t. XI, 2[e] p., p. 203-205; et plus bas, p. 320, note 3.
(9) Legrand d'Aussy, t. II, p. 196.

sin sur les tables romaines (1). Pour le reste, maître François ne fut qu'un gourmet. Il eût pu chanter la salade, comme l'Italien Molza, qui, en 1540, en fit tout un poëme; la saucisse, comme Firenzuola qui, en 1525, la mit en chanson (2); il se contenta de les déguster, sans trop de préférence, car à toute bonne table, il aimait tout. Son livre, qui garda le souvenir de ses impressions de gourmand, est devenu ainsi une sorte de répertoire de gastronomie, ou mieux de *gastromanie*, comme disait Gabriel Naudé (3), presque aussi complet que le *Libro de Cozina,* écrit par Nola en 1525, pour Charles-Quint, et que la *Fleur de toute cuysine*, où Pidoulx mit en quintessence toute la bibliographie culinaire de son époque et des précédentes.

On était en 1543, au déclin de François Ier, ce roi qui ne compta guère en cuisine que parce qu'il aimait à faire des beignets (4) et dont, en ce point tout au moins, Rabelais ne dut pas faire son Gargantua.

C'est son propre appétit qu'il prête à ce maître des gloutons, avec cet infatigable amour de la variété dans la gourmandise, qui fait de son livre, — j'y reviens, — un vrai compendium de la cuisine de tous les temps. Il n'y parle pas seulement des gourmandises quotidiennes, des mets qu'il avait, pour ainsi dire, sous la main, tels que le *godiveau* (5), les jambons de Bayonne (6), ou *jambons basques*, comme les appelait la reine de Navarre (7), et qui luttaient si bien pour

(1) Les Provençaux en avaient connu l'usage par les Grecs.
(2) *Almanach des gourmands*, 1805, p. 151.
(3) *V.* le *Mascurat.*
(4) La Ferrière, *les Chasses de François Ier*, 1869, in-18, p. 2.
(5) Liv. II, ch. XVIII.
(6) Liv. I, ch. III.
(7) Nouvelle XXVIII.

lui avec les jambons de Bologne (1); tels aussi que les *pâtés d'Amiens* dont il fit le premier l'éloge (2); il va plus loin : il recommande le *homard* (3) qu'on ne connaissait guère encore; il fait une échappée jusqu'à la cuisine des Arabes, pour dire un mot du *couscoussou* (4); et, flairant surtout la friandise des moines, il leur vole le secret de ces livres-bouteilles (5), retrouvé sous la Restauration (6), où les bons Pères cherchaient un petit verre à boire au lieu d'un verset à lire.

A côté de ces bouffonneries instructives, on eut, vers le même temps, pour se guider dans les choses de la cuisine et surtout du ménage, l'excellent livre d'Olivier de Serres, le *Théâtre d'agriculture*. Pour tout, nous l'avons dit déjà, il est d'un bon conseil, principalement pour la vie des champs, dont il sait les mille ressources, vieilles et nouvelles : parmi celles-ci, il recommande « les marrons sardes, » auxquels Lyon, qui en devint l'entrepôt, donna illégalement son nom (7); les poires de *messire Jean* (8), qui n'avaient de rival que le *bon chrestien*, dont la vogue avait commencé sous Louis XI (9); et, pour remplacer l'oie dans les fes-

(1) Liv. I, ch. III.—Dans l'*escriteau* de 1550, cité tout à l'heure, il est aussi parlé des *jambons de Mayence*. Au XVIIe siècle, d'Emery, dans son *Nouveau recueil de secrets*, p. 171-172, donna la recette des saucissons de Bologne, qui se vendaient, avec les *mortadelles*, rue de l'Arbre-Sec. (*Livre commode*, 1692, p. 83.)

(2) Liv. IV, ch. XI et LI.

(3) Liv. IV, ch. LIX. Son *garum*, renouvelé des anciens, n'était qu'une saumure de homard ou de langouste. (Pline, lib. II, c. VIII.)

(4) Liv. I, ch. XXXVII et III, ch. XVII. On n'en était pas encore au *rachaout*, qui n'est souvent que de la fécule de *marrons d'Inde.*

(5) Liv. IV, prolog. et V, ch. XLV.

(6) Th. Muret, *l'Hist. par le théâtre*, t. II, p. 230.

(7) *Théâtre d'agriculture*, p. 691.

(8) *Ibid.*, p. 847.

(9) Legrand d'Aussy, t. I, p. 274, 280.

tins du peuple, le dindon, qu'il appelle le *d'indars* (1).

Pour les gens de cour ce n'était qu'un rustique. Ils avaient mieux alors pour les guider en leur gourmandise. Avec les Médicis, nous était venu le poison, mais aussi la cuisine d'Italie, si parfaite quand il n'en était pas l'assaisonnement. Personne n'entendait alors aussi bien que les Italiens cette « science de la gueule », comme dit Montaigne (2) qui s'en était entretenu avec un des plus experts, le cuisinier du cardinal Caraffa.

Le Vénitien Cerviq, qui fit *il Trinciante* (l'Officier tranchant) en 1580, nous apprit l'art de découper, cette « dissection à l'italienne, » que les habiles du XVIIe siècle n'avaient pas désapprise (3); pendant que Scappi, cuisinier secret (*cuoco secreto*) du pape Pie V, nous enseignait comment une table se dresse et nous en donnait le dessin dans ses œuvres (4).

Pour la bien couvrir on n'avait que l'embarras du choix des mets. Depuis le vulgaire *cervelas* (5) jusqu'au *potage à la reine*, si longtemps en renom, et que la reine Marguerite, sa marraine, mit à la mode (6), presque tous venaient d'Italie. « Hachis et salmigondis » abondaient (7), avec les fricassées pour l'*entrée*,

(1) *Théâtre d'agriculture*, p. 365. *V.* aussi sur l'importation des dindons du Mexique en Europe, Prescott, *la Conquête du Mexique*, trad. française, t. I, p. 124, note 43.

(2) *Essais*, liv. I, ch. LI. — H. Estienne (*Apologie pour Hérodote*, 1735, in-12, t. II, p. 16, a parlé des raffinements de notre cuisine par celle de l'Italie; et Belon (*Hist. de la nature des oiseaux*, 1555) en a vanté l'abondance et la délicatesse supérieures.

(3) *L'Escole parfaite des officiers de bouche*, p. 16, 28.

(4) La cuisine papale était depuis longtemps célèbre. Dante a mis en enfer le pape Martin IV, et l'y fait jeûner pour avoir trop mangé de matelotes d'anguilles au vin de Bolsène.

(5) H. Estienne, *Dial. du lang. franç. italianizé*.

(6) *Souvenirs de la marquise de Créqui*, in-12, t. IV, p. 128.

(7) Meyer, *Galerie philos. du* XVIe *siècle*, t. II, p. 342.

les *coulis* (1), les perdrix aux câpres, les petits *choux de Bruxelles*, etc., pour l'un des services (2) et à l'*issue*, c'est-à-dire au dessert, les pommes en *gatelin*, dont nous n'avons fait que changer un peu le nom (3), les macarons (4), les massepains (5), mais surtout les liqueurs, telles que le *rosolio* (6), qui reprit faveur sous Louis XIV, dont il réchauffa la vieillesse (7).

Les mignons de Henri III firent aux compotes et aux marmelades (8) un succès qui n'a pas cessé, mais essayèrent moins heureusement de certaines tourtes aux odeurs, à l'ambre par exemple et au musc (9), dont on leur laissa l'indigestion. Une seule, celle où l'on parfumait les amandes avec la senteur à la mode, inventée par le comte Frangipani, est restée. C'est notre *frangipane*, qui n'a gardé que les amandes de l'ancienne, sans le parfum (10).

Au XVIIe siècle, la cuisine se fit plus française, sans renier ce qu'elle devait à l'Italie. Louis XIII, bien qu'il s'en mêlât, comme étant lui-même, à ses heures, « bon lardier et bon confiseur (11), » ne lui fit pas faire de grands progrès. Elle se simplifia même de son temps (12). On n'y inventa guère qu'une sorte de bonbon au musc,

(1) A. Paré, liv. VII, chap. x et XVIII, ch. LXVIII.

(2) Legrand d'Aussy, t. II, p. 332. — On les appelait *broquettes* parce qu'ils n'étaient guère plus gros que des cloux. (Tallemant, éd., P. Paris, t. VI, p. 161.) Ce sont les *brocolis* des Italiens.

(3) Legrand d'Aussy, t. II, p. 336.

(4) C'est le *maccheroni* italien.

(5) Le *mazzapane* d'Italie. V. *Nuits* de Straparole, t. I, p. 384.

(6) Valery, *l'Italie confortable*, édit. belge, p. 77.

(7) *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 112, 156.

(8) *V.* dans *l'Ile des Hermaphrodites*, p. 139-140, éd. de 1744, la description d'un dîner d'Henri III.

(9) Legrand d'Aussy, t. II, p. 278.

(10) C'était un des régals de Scarron.

(11) *V.* Tallemant, édit. in-12, t. III, p. 67.

(12) J. Pichon, *le Mesnagier*, Introduct., p. XXXVIII.

contre la peste (1), quelques raffinements pour les conserves de roses de Provins, dont la réputation était déjà bien vieille (2); un gâteau nouveau, et encore assez goûté aujourd'hui, la *feuillantine* (3), renouvelée de ces fameuses *roinsoles*, qui tiennent si grande place dans les statuts de 1566, que le chancelier de l'Hôpital avait rédigés lui-même pour la corporation des pâtissiers, et enfin la plus exquise délicatesse de l'enfance de Louis XIII, l'art de ces illustres rôtis de veau *mongane* (4) ou « veau qui tette, » tué à quatre mois, après avoir été « nourri de lait au jus d'orange (5). »

Le règne de Louis XIV fut un grand règne, même pour la cuisine. Dès la Fronde, elle est en progrès, grâce au ministre pour qui l'on invente les *crèmes à la mazarine* (6), le *mouton à la cardinale* (7), etc. Un peu plus tard, ce n'est plus pour Mazarin qu'elle travaille, mais pour la jeune reine, et afin de la flatter, elle se met à l'espagnole (8), et crée sous ce nom une sauce encore célèbre. C'est alors aussi qu'en bon courtisan, le massepain qui, comme le macaron, se faisait au sucre (9), s'accommode au miel, à la mode d'Espagne, et prend le nom de nougat (*nogado*). Le *caramel*, que Fénelon n'oublie pas dans son *Ile des plaisirs*, est de la même provenance. Il nous arriva d'Espagne, avec son nom qui rappelle l'origine arabe

(1) *Journal* d'Héroard, t. I, p. 209.
(2) *Ibid.*, p. 160, 164. — *V.* aussi la *Cosmographie* de Belleforest, au mot PROVINS.
(3) Tallemant, édit. P. Paris, t. V, p. 42.
(4) *Virgile travesti*, édit. V. Fournel, p. 434.
(5) *Journal* d'Héroard, t. II, p. 131.
(6) La Varenne, *le Vrai Cuisinier françois*, 1698, p. 22.
(7) *Ibid.*, p. 27.
(8) Nicolardot, *Hist. de la table*, 1869, E. Dentu, p. 269.
(9) *Lettres* de Mme de Sévigné, 16 sept. 1676.

des premières sucreries : *kara* (boule) et *mochassa* (chose douce).

Une autre friandise de confiserie qui est du même temps n'alla pas se faire baptiser si loin. C'est la *praline;* elle naquit au feu des cuisines du maréchal Duplessis-Praslin, dont elle garda le nom ; c'est son « sommelier, » c'est-à-dire le premier officier de sa table (1) qui l'avait inventée (2), en effaçant modestement son nom derrière celui de son maître, comme c'était alors l'usage. Deux autres qui, comme lui, furent en cuisine ce que leurs maîtres étaient dans l'Ordre du Roi, c'est-à-dire des *cordons-bleus* (3), La Varenne, *chef d'office* du maréchal d'Uxelles, et Béchamel, intendant de Monsieur, frère du roi (4), furent plus heureux ; on les connaît. Béchamel, inventeur de la morue à la crème (5), et du *roux blanc* au lait (6), dont il est resté le parrain, n'a laissé à la frivole altesse qu'il servait, que l'honneur de donner son nom à un massepain (7) et à la brignole violette qui, à cause du prince, s'appelle encore *prune de Monsieur* (8).

Quant à La Varenne, après avoir baptisé du nom de son maître une sauce qui fait encore belle figure, *la d'huxelles* (9), il signa un livre entier, *le Cuisinier françois,* qui ne permet pas qu'on l'oublie. On n'y trouve pas que les mets de son temps, que Boileau,

(1) *L'Escole parfaite des officiers de bouche*, p. 55.
(2) Ménage, *Dict. étymol.*, au mot PRALINE.
(3) Voiture, *Lettres*, t. I, p. 261-262.
(4) *Lettres* de Mme Du Noyer, t. II, p. 103.
(5) Monselet, *les Oubliés et les Dédaignés*, t. II, p. 175.
(6) Béchamel, qui jouait au grand seigneur, tenait table pour son compte, et avec un luxe très-délicat. (St-Simon, in-12, t. II, p. 453.)
(7) *L'Escole parfaite*, etc., p. 116.
(8) Legrand d'Aussy, t. II, p. 268.
(9) Baron Brisse, *Trois cent soixante-six menus*, p. 204.

Molière ou d'autres nous avaient fait connaître : les *pâtés de béatilles* (1), les *bisques*, les *soupes au verjus* (2), les *sauces à la muscade* (3), le *veau de rivière* (4), etc., etc.; on y surprend de plus quelques excentricités de cuisine dont on aurait cru l'invention plus moderne : la *tortue en potage*, par exemple (5), les *truffes à la serviette* (6) et les *chapons aux huîtres* (7), qui justifieraient ce qu'on a dit de la vogue des huîtres au XVIIe siècle (8).

Mais ce n'étaient là que morceaux d'exception, réservés à ces « friands marquis » *de l'Ordre des Coteaux* que Villiers mit en comédie (9), et pour qui maître Ourri, cuisinier du commandeur de Souvré, leur

(1) Sorel, *Francion*, p. 244.

(2) Boileau, *Sat.* III; on les faisait *à l'Ecu d'argent*.

(3) Boileau, *ibid. V.* aussi le *Ducatiana*, t. I, p. 6.

(4) *V.* le *Bourgeois-Gentilhomme*, act. V, scène I, et Dancourt, *la Femme d'intrigue*, sc. II. — C'était du veau de Normandie, pris dans les prairies du bord de la Seine.

(5) La Varenne, *le Vrai Cuisinier françois*, p. 14.

(6) *Ibid.*, p. 74. — Jaucourt, dans son art. « Paris-Athènes » de l'*Encyclopédie*, t. XI, p. 958, dit que les *truffes à l'Alcibiade*, dans Athénée, sont nos *truffes en surprise*.

(7) La Varenne, p. 43. — A Rome, on faisait des pâtés aux huîtres, *ostrearii panes*. (Pline, lib. XVIII, cap. II.)

(8) Legrand d'Aussy, t. II, p. 147. — Au XIVe siècle déjà l'on avait inventé le couteau à ouvrir les huîtres. Il est mentionné dans un compte que possédait Monteil : *Comptes de Me Jacq. Bernard... des despenses pour l'hostel du Roy*, année 1356 : « A Guillaume de Moussay, coustellier du Roy, pour une aultre gaisne, garnie de deux cousteaux, aussy à manches d'acier, faits à courbats pour servir à ouvrir les huistres en escaille. » — Dans un livre du XVIe siècle, *le Trésor de santé*, l'on voit déjà que les huîtres ne passaient pour bonnes qu'aux mois qui ont un *r* dans leur nom.

(9) M. V. Fournel a publié cette comédie, jouée en 1665, dans *les Contemporains de Molière*, t. I, p. 329-354.

chef(1), préparait bien d'autres délicatesses encore : le *potage aux oignons farcis* (2), la *poularde à la sauce gommée*(3), les *petits pois* en primeur, dès le mois d'avril, comme chez le roi (4), les *asperges en salade,* assaisonnées de cet excellent vinaigre de Savalette (5), près duquel le vinaigre même du grand connétable (6) n'était que de l'eau douce, sans parfum ; puis, pour le dessert : avec les *croquets* de toutes sortes (7), les *marrons glacés* (8), les *sultanes*, les *mousselines craquantes* (9) et les *pâtes d'abricot* (10); tous les fruits aussi en primeur : fraises à la fin de mars (11), figues en juin, etc.

A côté de ces gourmandises de luxe, la cuisine de consistance se fondait, et ne manquait pas de ressources solides : Mme de Maintenon, cette reine de ménage qui prit Louis XIV à la magnificence pour le renfermer

(1) Jal, *Dict. critique,* p. 1143.

(2) *Les Costeaux* ou *les Friands Marquis,* édit. Fournel, p. 338.

(3) *Ibid.*, p. 344.

(4) Legrand d'Aussy, t. I, p. 245.

(5) *Ibid.*, t. II, p. 159. — Ce Savalette, enrichi par son commerce, vers 1650, eut, pour marier son fils, une aventure racontée dans *le Gage touché* de Lenoble, 1711, in-12, p. 83, et mise en comédie, *la Brouette du Vinaigrier*, par Mercier.

(6) *Nouveau Recueil de secrets et de curiosités rares,* par le sieur d'Emery, p. 211.

(7) Chaulieu, *Lettre à Mme de Lassay*, « qui m'avoit demandé des croquets de Reims. » Ils luttaient, ainsi que les biscuits de la même ville, avec les *biscuits* de Gênes, qui nous avait aussi envoyé les *bignets* (sic) d'A. Doria. (*Recueil de secrets.... du* sieur d'Emery, p. 179, 190.)

(8) *L'Escole parfaite des officiers de bouche,* p. 171. — C'est Bourdeau, sous l'Empire, qui remit à la mode les marrons glacés. (*Alman. des gourmands* pour 1805, p. 168.)

(9) *Nouv. Instruct. pour les confitures*, 1692, in-12, ch. XXXI.

(10) Hamilton, *Mém. de Grammont,* ch. VI.

(11) Legrand d'Aussy, t. I, p. 245.

dans les douceurs d'une intimité fortifiante, inventa les *côtelettes en papillotes* (1); la princesse de Conti imagina, avec son cuisinier, le fameux *carré de mouton,* qui est encore sa gloire (2); la duchesse de Bourgogne, devançant Marie-Antoinette à Trianon, y faisait elle-même le beurre de sa cuisine (3); et La Rochefoucauld, se rappelant sans doute que Balzac avait inventé un potage (4), ne dédaignait pas de prendre grand soin de ceux qu'il mangeait (5). C'était le fond de cette cuisine réconfortante de la fin du règne. Partout, même au camp, où « c'étoit, dit Pélisson, la vie du soldat dans les fatigues (6), » on soignait le potage.

Le plus succulent qui fut alors inventé, le *potage de santé,* était l'élaboration savante de Julienne, la fille de cuisine (7), qui, plus heureuse que dame Barbe, dame Claude, maître Lucas, célèbres par certains plats du même temps (8), a laissé son nom à cette soupe immortelle.

Après Julienne et son potage, je ne vois que deux autres cuisinières : Madelaine avec son gâteau, et

(1) Lady Morgan, *the Book without name,* fragm. traduit dans le *Constitutionnel* (supplém.), février 1843.

(2) *Ibid.*— C'est le carré de mouton « gourmandé de persil, » dont parle Dorante dans le *Bourgeois-Gentilhomme,* acte. IV, sc. I.

(3) *Lettres* de Mme Du Noyer, t. I, p. 320.

(4) « Il a inventé, dit Voiture (*Lettre* 135), une sorte de potage que j'estime plus que le *Panégyrique* de Pline et que la longue harangue d'Isocrate. » Voilà qui dément bien le Chrysale des *Femmes savantes* sur ce qu'il dit de Balzac et de Voiture, qui

« En cuisine peut-être auroient été des sots. »

(5) *V.* nos *Variétés historiq. et littéraires,* t. X, p. 119, 121.

(6) *Lettres historiques,* t. III, p. 301.

(7) *Le Festin joyeux,* 1738, in-12, 2e part., p. 28.

(8) *L'Escole parfaite des offic. de bouche,* p. 110, 145, 348, 400.

Charlotte avec sa marmelade garnie, qui aient obtenu un souvenir de la gourmandise ingrate.

Avec la cuisine plus solide était venue l'économie dans les accessoires. La richesse resta la même dans le linge de table. On continua d'y employer pour les nappes, ces belles toiles damassées déjà connues au XIVe siècle et qui, d'abord fabriquées à Amiens, sous le nom de *mulquineries* (1), s'étaient perfectionnées à Reims, d'où viennent les premières serviettes, puis à Caen, par les soins d'André et de Richard Graindorge, le père et le fils (2), qui étaient pour cette partie de l'industrie des toiles ce que Creton, de Lisieux, fut pour le linge de corps, avec la *cretonne* qui lui doit son nom (3).

Quant à la vaisselle, jusque-là toute d'argent ou d'or, son luxe cessa.

Louis XIV ayant, dans un jour de détresse, envoyé la sienne à la Monnaie, ce fut à qui l'imiterait et passerait, comme lui, de l'assiette d'argent à l'assiette de terre (4). La *faïence*, qui n'était bonne que pour les

(1) Levasseur, *Hist. des classes ouvrières en France*, t. II, p. 29.

(2) P. Lair, *Discours sur la seconde exposit. des produits des arts dans le département du Calvados*, en 1806, p. 92. — On a trouvé autour des momies des linges pareils à la meilleure *cretonne* et à la plus fine *batiste*. (*Revue archéol.*, avril 1870, p. 218.)

(3) P. Lair, et plus haut, p. 211. On luttait ainsi avec les toiles de Westphalie, dites de *Hollande* parce qu'on les y blanchissait. —A la lingerie de la Couronne, qui se compose de 30,000 pièces, dont 5,000 draps, et coûte, par an, 120,000 fr. de blanchissage, il existe encore des serviettes damassées du service de Louis XIV. (*Le Sport*, 15 juin 1869.)

(4) Partout, même dans les moindres auberges, il y avait alors de l'argenterie. (Gourville, *Mém.*, édit. de 1782, t. II, p. 257.) — Les *curedents*, que Coligny se contentait d'avoir en bois de rose (F. de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 316), étaient, comme le reste, d'argent ciselé à la cour des Médicis. (Jal, *Dict. crit.*, p. 462.) — Sur l'usage des curedents et leur

petites gens et dont l'industrie d'art, morte depuis Palissy, ne s'était maintenue qu'à Rouen et à Nevers, avec les Italiens que les Gonzague y avaient fait venir (1) pour travailler comme à Faënza ou suivant la mode persane (2), eut alors pleine faveur.

Le duc d'Antin, pour qui tout était affaire de courtisan, « en acheta deux boutiques, » dit Saint-Simon (3). Les fabriques se multiplièrent partout, peu à peu, de Lille à Strasbourg et de la Bretagne à la Provence (4). Sous Louis XV, la France en était couverte. De cette pauvre faïence tant dédaignée, on ne dédaigna plus rien, même les pots cassés. Delisle, paysan de Montjoie, en Basse-Normandie, qui, dans ce temps-là, reprit le moyen de les raccommoder avec des agrafes de fil d'archal, fit sa fortune, mais non sans peine. Les faïenciers crièrent qu'il leur faisait tort pour leurs marchandises neuves, en raccommodant la vieille; ils l'appelèrent en justice, et il ne fallut pas moins qu'un édit du roi pour lui donner gain de cause et déclarer que l'industrie du raccommodeur de faïence était un

exercice, V. *le Curieux impertinent* de Destouches. — A Rome, on les faisait de bois de lentisque ou de plume. (Martial, lib. XIV, ép. 22, etc.)

(1) Gaston Clave, *Apologia Argyropiæ et Chrysopiæ, adversus Thomam Erastum*, Nevers, 1590, *Epître dédicatoire.*

(2) Demmin, *Guide de l'amateur de faïences, etc.*, 1863, in-18, p. 338-339; *Catal. de l'histoire du travail,* (Exposition universelle de 1867.) p. 429.

(3) *Mémoires*, édit. Hachette, in-12, t. IV, p. 396. — La mère du duc, Mme de Montespan, semble avoir partagé sa passion : elle avait fait venir et travailler des faïenciers de Nevers, dans son château d'Oiron. (P. Clément, *Mme de Montespan*, etc., 1868, in-8, p. 425.) — Coulanges fut aussi grand amateur de faïences. (*Chansons*, 1694, in-12, p. 151.)

(4) *Catalog. de l'hist. du travail,* p. 479, 480, 483.

métier permis, contre lequel à l'avenir ne pourrait rien le privilége des faïenciers (1).

La *porcelaine*, plus encore que la faïence, dut à la réforme du luxe de l'orfévrerie, je ne dirai pas l'extension, mais la création de son industrie en France. Jusqu'alors elle n'y avait été qu'une rareté, presque aussi précieuse que les vases *murrhins* de l'antiquité, avec lesquels, d'ailleurs, on voulait lui trouver de la ressemblance, sinon une identité complète (2). Longtemps les rois seuls en avaient possédé. Sous Charles VII, les « trois escuelles et le plat de pourcelaine de Sinant (Chine), » que le sultan de Babylonie avait fait parvenir en présent au roi par l'entremise de Jean de Village, agent de Jacques Cœur, furent, quand ils arrivèrent, un véritable événement de curiosité à la cour (3).

Sous François Ier, quelques vases de même sorte, achetés sans doute aux Portugais, qui faisaient le commerce avec la Chine et à qui même la porcelaine semble devoir son nom — *porçolana* ayant toujours chez eux signifié vaisselle (4) — étaient une des choses précieuses du cabinet royal de Fontainebleau (5).

(1) Legrand d'Aussy, t. III, p. 183. — Ce n'était, je l'ai dit, qu'une industrie reprise. (*Progrès de Lyon*, avril 1860.) On a la preuve que les Arvernes, comme leurs descendants les Auvergnats, savaient raccommoder la vaisselle. (*Rev. arch.*, avril 1870, p. 235.)

(2) Belon, *Observations de plusieurs singularitez trouvées en Grèce, Asie, Judée*, 1588, ch. LXXI. — La porcelaine eut ses légendes. *V.* Davity, *le Monde*, etc., 1637, in-fol., t. I, p. 461.

(3) *Athenæum français*, t. II, p. 614.

(4) *Mém. de la Chine*, par le P. d'Entrecolles, dans les *Lettres édifiantes*, t. XVIII, p. 183.

(5) *V.* le P. Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, 1645, in-fol., liv. II, ch. v. — Charles-Quint plus heureux, qui, par ses navigateurs, était en relation avec la Chine, y fit faire, à ses armes et à son chiffre, un service que l'électeur de Saxe lui prit

Pendant que les Italiens, affinant l'art de leurs admirables *majoliques* (1), parvenaient à en composer qu'ils faisaient passer pour de la porcelaine orientale (2), pendant même qu'en 1585, le duc de Toscane, François Ier, fabriquait, paraît-il, de la porcelaine parfaite avec le kaolin de Vicence (3), nous n'avions, nous, rien essayé de semblable.

Il nous fallut presque un siècle encore.

En 1664 seulement, Claude Révérend, qui s'était exercé en Hollande, où il fabriquait des faïences dans le genre de celles de Delft, obtint des lettres du roi pour s'établir près de Paris, ou à Paris, et y mettre en œuvre « le secret admirable et curieux » qu'il disait avoir, et qui était « de contrefaire la porcelaine, aussi belle et plus que celle qui vient des Indes Orientales (4). »

Je ne sais ce qu'il en advint, et si l'entreprise fut sérieuse; mais d'autres qui, vingt-cinq ans après, en 1689, suivirent la déclaration somptuaire du roi contre la vaisselle d'argent (5), devaient l'être et le furent, par le fait même de cette déclaration. Le maître de la faïen-

lors de sa fuite d'Insprück, et dont il reste six assiettes au musée japonais de Dresde. (Clément de Ris, *la Curiosité*, 1864, in-12, p. 81.) Au XVIIIe siècle, les Marseillais faisaient de même exécuter en Chine des porcelaines à leurs armes. (Davillier, *Hist. des faïences et porcelaines de Moustiers*, *Marseille*, etc., 1863, in-8, p. 115.) La Chine en échange, dès le XVIe siècle, emprunta, par les Hollandais, les *smalts* (bleus) de la Saxe, pour ses potiches. (*Monthly magazine*, juin 1864.)

(1) On sait qu'on les appelle ainsi, parce que la fabrication de ces faïences vint de Majorque en Italie.

(2) Belon, *Observations*, etc., ch. LXXI.

(3) Edm. Le Blant et Jacquemart, *Histoire de la porcelaine*, in-fol., p. 640.

(4) *Archives de l'art français*, t. VI, p. 360.

(5) *Journal* de Dangeau, 3 et 14 décembre 1689.

cerie de Rouen, M. de Saint-Etienne, à qui l'on doit « la faïence violette tachetée, » se mit à faire de la porcelaine « semblable à celle des Indes (1). » Il luttait ainsi contre L. Poterat, son frère, qui, artisan plus modeste, ne s'était pas anobli, et depuis 1673, avait pour cette industrie, dans la même ville, un privilége dont l'effet ne fut réel qu'après la prohibition de l'argenterie (2). A Paris, en 1692, un certain M. de La Motte, qui faisait des ouvrages « façon d'agathe et de porcelaine, » obtenait promesse d'un privilége de même sorte (3), et trois ans après, ce qui fut plus important, les Chicaneau, père et fils, joignaient à leur faïencerie de Saint-Cloud, « où l'on pouvoit faire exécuter tel modèle que l'on vouloit (4), » une fabrique de porcelaine qui fut bientôt assez célèbre pour que Lister en parlât dans son *Voyage* (5), et pour que la duchesse de Bourgogne la visitât le 3 septembre 1700.

C'était quelque chose que ces établissements. Ce n'était pas assez. Il ne fallait pas moins reccurir encore aux porcelaines d'outre-mer. Le commerce de celles de la Chine, qu'on appelait si étrangement du *lachinage*, continuait à se faire en grand, rue Quincampoix et à l'Apport Paris (6). En octobre 1700, les cent soixante-

(1) *Livre commode des adresses* pour 1692, p. 100.

(2) A. Darcel, *l'Exposit. d'art et d'indust. de Rouen*, 1861, p. 24.

(3) *Livre commode*, p. 101.

(4) *Ibid.*, p. 80, 100.

(5) *Journey to Paris, in year* 1698, p. 188; *V.* aussi Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VII, p. 57.

(6) *Liv. comm.*, p. 114, 116.—Là se trouvaient les boutiques où, quand il était à Paris, courait le grand Dauphin, si curieux de ces raretés. (Dangeau, *Journal*, édit. compl., t. IV, p. 12 et 270.) On sait que le cabinet que Monseigneur s'était fait ainsi à Versailles, passa dans celui du duc d'Aumont vendu en 1782, et dont

sept *barses* (caisses) de porcelaines que la compagnie des Indes françaises faisait vendre à Nantes, ne suppléaient que bien imparfaitement à l'insuffisance des porcelaines françaises (1).

Le plus grand tort de celles-ci était de rester des objets de luxe plus que d'utilité, et de ne pouvoir ainsi rivaliser avec celles de la Chine et du Japon, que leur solidité, leur *pâte dure* permettait d'adapter à tous les usages. Les nôtres, au lieu d'être de cette porcelaine naturelle, telle qu'on l'obtient en Chine avec le *kao-lin* (argile blanche) pour base, et un cinquième de *petunzé* (spath fusible) pour fondant, n'étaient encore qu'une espèce de composition *frittée* et vitrifiable, qui se fendait aussi facilement que le verre, par la transition subite du froid au chaud; de la *pâte tendre* enfin, comme on dit encore pour les porcelaines de *Vieux-Sèvres*, faites toutes de cette substance fragile, et d'autant plus recherchées aujourd'hui que leur fragilité les a rendues plus rares.

Alors on ne s'en contentait pas, on voulait mieux, et l'on s'ingéniait de mille façons pour y parvenir. En 1701, on crut en avoir trouvé le moyen. Un savant Allemand, M. de Tschirnhaus, en passage à Paris, avait, disait-on, en échange de quelques secrets de chimie, donné à l'académicien Homberg celui de la porcelaine

M. le baron Davillier vient de faire réimprimer le *Catalogue* avec un soin d'érudition si parfait.

(1) Les Anglais étaient encore plus curieux que nous, et depuis plus longtemps, des porcelaines chinoises. Ben-Johnson, dans l'*Epicène*, en 1609, parle d'une riche marchande de chinoiseries, chez laquelle s'assemblait tout le beau monde des curieux de Londres. (Ernest Lafond, *les Contempor. de Shakespeare*, BEN-JOHNSON, t. I, p. 208.)

de Chine (1). Malheureusement il y avait mis la condition de n'user du secret que lorsqu'il serait mort.

Sept ans après, Homberg eût pu parler ; il ne dit rien. Le prétendu secret ne donnait, au lieu de porcelaine chinoise, qu'une sorte de grès cérame, obtenu avec la terre d'Ockvilla, près de Meissen, en Saxe (2). C'est tout ce que Tschirnhaus avait tiré de ses essais faits à Dresde avec Bottger.

Celui-ci ne tarda guère à être plus heureux, et n'ayant alors que la collaboration du hasard. Il en était digne, comme tous ceux qui cherchent bien. En 1709, un an après la mort de Tschirnhaus, un jour qu'il était à sa toilette et poudrait sa perruque, il s'aperçut que la poudre que lui avait apportée son domestique pesait plus qu'à l'ordinaire. Il l'examina avec soin, comme il faisait de toutes choses qui l'étonnaient, et vit qu'au lieu d'amidon en poudre (3), il n'avait là qu'une sorte d'argile en poussière. Renseignements pris, il sut que c'était de la terre, en effet, trouvée dans l'Erzgebirge par le maître de forge Schnorr, qui, à cause de sa blancheur, s'était imaginé d'en faire de la poudre à perruque.

Bottger en fit bientôt meilleur usage. Une rapide analyse lui prouva qu'il tenait enfin ce qu'il cherchait tant : la terre à porcelaine, le vrai *kaolin* chinois. Il

(1) Fontenelle, *Œuvres*, t. IV, p. 248-249.

(2) Alex. Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. II, p. 485.

(3) En 1789, quand la farine y était si rare, la France, à elle seule, n'employait pas moins de 24 millions d'amidon en poudre à poudrer. *V.* P. Boiteau, l'*Etat de la France en* 1789, p. 510. —Pour économiser le blé, Vaudreuil, en 1716, tira l'amidon de l'*arum;* Ghise, en 1739, de la *pomme de terre;* d'autres, du *marron d'Inde.* (*Tablettes de Minerve*, 1777, t. V, p. 116.) Pour ce dernier, Murray se fit breveter en 1798. (*Repertory of art*, t. V, p. 318.)

n'eut que dix ans à jouir de cette admirable découverte. En 1719, n'ayant guère que trente-sept ans, il était mort, sans avoir dit son secret à personne qu'à ses ouvriers de Meissen, qui eux-mêmes avaient tous juré de n'en pas parler, et tinrent parole (1).

S'il y en eut d'infidèles, ce ne fut que pour leur compte; ainsi Ringler qui, possesseur du secret saisi à Meissen, où il travaillait, vint l'exploiter à Strasbourg, en le cachant lui-même à tout le monde. Il en fit cession à Hannong, dont les affaires marchaient au mieux lorsque, en 1750, il dut les interrompre en France pour les transporter de l'autre côté du Rhin, à Frankestal.

Qui l'exilait ainsi? le monopole. Une manufacture de porcelaine, dans le genre de celle de Saint-Cloud, dont nous avons parlé, avait été fondée au château de Vincennes par M. de Fulvy, qui en était gouverneur, puis déclarée fabrique royale, elle avait été transférée à Sèvres, avec défense pour toute autre de lui faire concurrence (2). C'est sous le coup de ce privilége que Hannong avait dû s'éloigner de France. Mieux avisé plus tard, on fit tout, comme nous le verrons, pour avoir son secret, passé aux mains de ses fils.

L'inutilité des essais tentés pour obtenir, comme en Chine et en Saxe, la porcelaine dure, nous en avait réduits là.

L'intelligence et l'obstination n'avaient pas cependant manqué aux efforts. Tout le monde s'était mis à l'œuvre, d'abord sous l'impulsion de Réaumur, qui avait éclairé cette industrie par plusieurs *Mémoires* à

(1) Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. II, p. 486.
(2) Demmin, p. 158.

l'Académie des sciences (1), puis sous l'active inspiration de Mme de Pompadour.

On avait demandé des renseignements en Chine sur la nature de la terre employée; une indiscrétion du comte d'Hoym, ambassadeur du roi de Pologne électeur de Saxe, qui fut même disgracié pour cela, avait fait connaître celle de Schnorr, et l'on avait pu clandestinement en obtenir quelques chariots (2). De l'analyse qui en fut faite, il ne résulta pour nous qu'une triste certitude : substance pareille n'existait en France dans aucun des terrains jusqu'alors explorés!

Guettard crut la découvrir en 1751 à Bagnolet (3) où il dirigeait une fabrique au compte du duc d'Orléans. Il n'eut un peu plus raison que lorsqu'il mit en œuvre, vers 1765, de la terre trouvée près d'Alençon. C'était là, quoi qu'en dît M. de Lauraguais, dont la fabrique était rivale de celle de Guettard (4), c'était du

(1) *Mém. de l'Académie des sciences*, pour 1739, p. 70; et pour 1740, p. 56.

(2) *Le Glaneur hist. et moral*, 1732, nº 7. « Tout le monde sait, y est-il dit, qu'un des principaux sujets de la disgrâce de l'ambitieux comte d'Hoym, a été d'avoir tenté par toutes sortes de moyens de faire passer en France l'important secret de la fabrication de la porcelaine de Saxe. Ce ministre avoit même envoyé à Chantilly quelques chariots chargés de la terre dont on se sert en Saxe. » — Ce sont les frères Dubois qui durent s'en servir. D'abord employés à Chantilly par le prince de Condé, ils passèrent à Vincennes : Hellot était leur *arcaniste* (chimiste), Cailliat leur avait vendu le secret des couleurs, et le frère Hippolyte celui de la dorure.

(3) *Journal de Verdun*, avril 1751, p. 310.

(4) En 1766, il imitait à s'y méprendre le *craquelé* chinois, déjà fort en vogue. (Raynal, *Hist. philos. des Indes*, t. V, p. 27.) — Le *craquelé* de M. de Lauraguais s'appelait, à cause de ses gerçures en écailles, du *truité*. (Millin, *Dict. des Beaux-Arts*, t. III, p. 333.)

vrai *kaolin*, le premier qu'on eût réellement découvert en France (1), mais trop grisâtre et de qualité imparfaite. Il ne pouvait donc suffire. Ainsi, même ce qu'on avait trouvé de mieux n'était qu'incomplet.

Le besoin pressait pourtant. Les nouvelles pénuries du trésor avaient, en 1760, motivé une nouvelle fonte de l'argenterie à la Monnaie (2), et rendu l'usage de la porcelaine plus nécessaire. C'est alors que, le secret d'Hannong pouvant être acheté au second de ses fils, on eut l'idée de l'acquérir. Macquer, chimiste, ou, comme on disait, *arcaniste* à la manufacture de Sèvres, s'y opposa par un *Mémoire* (3) où il prouvait qu'il n'y avait dans cette affaire aucun avantage. Quoiqu'il eût raison, elle fut faite, mais pour être rompue bientôt.

Hannong, dont on avait cru le procédé différent de celui dont on se servait à Meissen, employait, lui aussi, la *terre de Schnorr*, et pas autre chose. Or, on ne savait que trop qu'elle manque en France. Sans cette matière première, à quoi bon le secret? On le rendit au soi-disant inventeur, avec une pension viagère de 1,200 livres et 4,000 payées comptant (4).

Ce fut la dernière épreuve malheureuse. Le hasard, dont le rôle fut si grand dans cette industrie, devait faire enfin pour nous ce qu'il avait fait en Saxe.

Il existe à Saint-Yriex-La-Perche, tout près de Limoges, un gisement de terre blanche onctueuse, qui jusqu'alors n'avait pas été remarqué. La femme du chirurgien de l'endroit, M. Darnet, en prit un jour,

(1) Jacquemart et Le Blant, *Hist. de la porcelaine*, p. 508.

(2) *Journal* de Barbier, t. VII, p. 221; *l'Espion dévalisé*, p. 12.

(3) M. Lucas de Montigny le possédait autographe. *V.* le *Catal.* de sa collection, p. 345, n° 1893.

(4) Le Blant et Jacquemart, p. 507.

en guise de savon, pour dégraisser son linge. Le mari, frappé de l'apparence de cette argile, la fit voir à Villaris, son ami, apothicaire à Bordeaux, qui, après une sérieuse analyse, ne douta pas que ce ne fût du *kaolin*. Il s'enquit du gisement, y prit les quantités nécessaires et les fit en hâte parvenir à Macquer, dont l'examen ne fut pas moins favorable.

Au mois d'août 1768, Macquer arrivait à Saint-Yriex, l'année d'après il présentait un *Mémoire* à ses collègues de l'Académie des sciences, prouvant sans réplique qu'il nous serait désormais inutile d'emprunter à l'étranger son *kaolin* et son *petunzé*, la terre de Saint-Yriex étant une combinaison de ces deux substances; enfin, en 1774, Sèvres travaillait en pleine activité sous les deux espèces : la *pâte tendre* qu'il abandonna plus tard, et la *pâte dure*, sa nouvelle conquête (1).

C'était mieux qu'un progrès, c'était une création. La France entière en eut le profit; partout se fondèrent des porcelaineries, notamment à Limoges, si bien à portée de la riche matière, et où Gabriel Grellet établit, avec la protection du comte d'Artois, une première fabrique qui bientôt ne manqua pas de concurrentes (2); à Marseille aussi, qui jusqu'alors s'était fourni de porcelaines en Chine (3), et où Robert, digne rival des ouvriers de Saxe, fit un art de l'industrie nouvelle.

Pendant qu'à Saint-Germain, en 1776, le chirurgien Du Château fabriquait des dents avec de la porce-

(1) Le Blant et Jacquemart, p. 509.

(2) *Alman. général des marchands*, 1778, in-8, p. 148.

(3) Ch. Davillier, *Hist. des faïences*, etc., p. 115.

laine (1), il en faisait, lui, d'admirables fleurs, aussi légères, aussi délicates que les naturelles (2).

La cuisine, à laquelle il nous faut un peu revenir pour en terminer, n'avait pas été en reste de progrès avec l'art accessoire qui lui préparait une si brillante vaisselle. Ses conquêtes avaient été nombreuses. L'étranger avait en mille façons été son contribuable.

Sous Louis XIV, nous prîmes à l'Orient : le *café*, dont je n'ai pas à dire ici l'histoire, déjà faite partout, et qui n'attendit pas un siècle pour qu'on apprît à le frelater de *chicorée* (3); le *chocolat*, qui dut sa première fortune à la reine, car, en digne Castillane, elle en avait la passion (4); le *thé*, que les Hollandais venaient échanger sur nos côtes pour la sauge, dont on est friand en Chine comme au Japon (5), mais qui, d'abord fort mal recommandé par les jésuites (6), n'eut pas si grand succès chez nous qu'en Angleterre (7), malgré les éloges du chancelier Séguier (8), les préfé-

(1) *Mémorial chronol.*, p. 240. — Depuis longtemps Fauchard se servait de dents d'hippopotame. *V.* son *Chirurg.-dentiste*, 1728. Il les faisait tenir avec des ressorts ou « avec des fils d'or, » suivant la méthode antique. (Cicér., *de Legibus*, liv. II, ch. XXIV.) On a trouvé dans un tombeau grec sept dents fausses ainsi attachées. (Tischbein, *Peinture des vases*, t. I, p. 63.) Ce procédé nous revint par les Arabes. (Albucasis, *de Chirurgia*, lib. II, sect. 33.) — Les poudres dentifrices étaient à Rome les mêmes qu'aujourd'hui. (Bœttiger, *Sabine*, etc., 1813, in-8, p. 41.)—Sur les dentistes anciens, *V.* plus haut, t. I, p. 133.

(2) Ch. Davillier, p. 113.

(3) *Almanach général des marchands*, 1772, in-8, p. 598.

(4) Paulmy, *Mélang. d'une grande bibliot.*, t. Hh, p. 190.

(5) *Improvisat. franç.*, t. XX, p. 68.

(6) *Lettres édifiantes*, t. XVIII, p. 302.

(7) Guizot, *Pitt et son temps*, t. I, p. 224.

(8) Gui-Patin, *Lettres*, édit. Reveillé-Parise, t. I, p. 383; t. III, p. 293.

rences de la princesse de Tarente (1) et, ce qui étonnera davantage, l'usage assidu qu'en firent Scarron (2), puis Racine (3).

Sous la Régence et sous Louis XV, les importations continuent. D'Allemagne nous arrivent : le *sauerkraut* (choucroûte), mis un instant à la mode par la princesse Palatine, mère du Régent (4); la *bavaroise* que l'électeur de Bavière, venu à Paris vers la fin de l'autre règne (5), avait le premier fait préparer, suivant sa propre recette, au café de Procope (6); les *meringues*, que n'oublia pas Voltaire (7) et qui, déjà chantées en 1738, dans le *Festin joyeux*, du sieur Lebas (8), nous étaient venues, dressées sur leur fin papier, de Mehringen, la cité pâtissière, dont le nom, qu'elles ont gardé presque intact, leur est une marque d'origine (9); le *kirschen wasser* enfin, déjà de mode en 1750, mais auquel firent bientôt concurrence le *punch* persan (10), dont les An-

(1) Sévigné, *Lettres*, édit. Blaise, in-12, t. VIII, p. 297.

(2) *V.* ses *Œuvres*, 1786, in-8, t. I, p. 206.

(3) Ch. Livet, *Hist. de l'Acad. franç.*, t. II, p. 337.

(4) *Souvenirs de la marq. de Créqui*, édit. in-12, t. I, p. 160. *V.* pour la recette du temps, *Tablettes de Minerve*, t. VI, p. 100.

(5) St-Simon, *Mémoires*, édit. Hachette, in-12, t. VII, p. 321.

(6) Legrand d'Aussy, t. III, p. 118-119.

(7) *Dict. philos.*, art. VAMPIRE.

(8) 1733, p. 181.

(9) *V.* le *Dictionn.* de Littré, au mot MERINGUE.

(10) Le mot *punch* vient du mot persan *panj*, qui signifie cinq. Il y faut en effet, dans l'eau chaude, cinq ingrédients : sucre, thé, rhum, eau-de-vie, citron. Les Anglais, qui en furent gourmands les premiers, comme on le voit dans la *Guerre de Genève* de Voltaire, ch. III, nous l'apportèrent, et il fut très en vogue après la guerre de 1781, suivant Legrand d'Aussy, t. III, p. 102. Bernier, au XVIIe siècle, l'appelait *boule-ponge*, à cause du *bowl* anglais. Le P. Labat, dans son *Voyage aux Antilles*, t. VIII, p. 161, dit de *la ponche*. — Les *Tablettes de Minerve*, en 1777,

glais nous donnèrent la gourmandise; et le *marasquin*, composé, lui aussi, avec des cerises sauvages (1), et qui n'est ainsi qu'une sorte de *kirsch* de Dalmatie.

L'Italie eut de même part à nos progrès de cuisine. Nous lui devions les pâtes, dont les meilleures prirent enfin chez nous leur vrai nom de *macaroni* (2), et qui devinrent, vers 1767, un objet de fabrication toute française, par les soins du médecin Malouin, le même qui nous donna le *sagou* (3), et du Provençal Sap (4). Nous lui empruntâmes de plus sa fameuse soupe à la *cipola* (ciboule), c'est-à-dire le *cipolata*, comme l'appelait Voltaire (5) ; sa liqueur favorite, le *perfetto amore* (6), ses *bombes napolitaines* que Frédéric II faisait perfectionner par son chef, maître Noël, sous le beau nom de « bombes à la Sardanapale (7) ; » ses *mandarini* de Palerme (8) ; son *gâteau de Savoie*, que Parmentier rendit plus parfait avec la fleur de farine de pomme

donnèrent la recette du *punch à l'anglaise*, t. VI, p. 92. — C'est sous l'Empire que nous arriva d'Italie le *punch* glacé, ou *à la romaine*. Celui qu'on fait à l'eau-de-vie de grain est une invention de l'Américain Stephen Price, à qui l'on doit aussi le *soda water* frappé, dont l'usage date de 1835.

(1) Legrand d'Aussy, t. III, p. 99.

(2) Voltaire, *Candide*, ch. XXIII. — Au XVIe siècle, le *macaroni* avait déjà son poème en Italie. (*Catal. Libri*, 1847, p. 265.)

(3) Legrand d'Aussy, t. I, p. 150.

(4) *Ibid.*, p. 119. — Nicolo, qui ne fut pas en musique l'égal de Rossini, fut son maître en *macaroni*. Il l'apprêtait lui-même pieusement. Quand il était bien cuit, il injectait dans chaque tuyau, avec une petite seringue d'argent, de la moelle de bœuf aux truffes, et ne mangeait que la main sur les yeux pour n'être pas distrait. (*Alman. perpét. des gourmands*, 1830, in-12, p. 196.)

(5) *Le Taureau blanc*, ch. VI.

(6) Valery, *l'Italie confortable*, édit. belge, p. 77.

(7) *V.* sa fameuse *Épître au sieur Noël, maître d'hôtel*, où l'on trouve les rimes si royalement pauvres de *sauce* et *rose*.

(8) Valery, p. 135. — Ce sont ces petites *oranges de la Chine*,

de terre (1), et enfin ses *grissini*, à la recommandation de Rousseau (2), qui raffolait de « cet excellent pain de Piémont. »

De Russie, nous avions, comme nous l'avons dit plus haut, le *caviar;* et de la Pologne, que le mariage de Louis XV avec la fille du roi Stanislas avait un peu rapprochée de nous : le *baba,* que patronnait ce roi gourmet, si bien servi pour sa friandise par Gilliers et son *Cannameliste françois* (3). Stanislas, en même temps que son gendre Louis XV, avait inventé les tables qui viennent toutes seules : celles du roi de France sortaient du plancher, celles du roi de Pologne descendaient du plafond (4).

Il avait aussi naturalisé en Lorraine une sorte de poules polonaises qui, par leur nom, ne rappellent plus guère aujourd'hui leur origine. Comme elles arrivèrent à la plus belle époque de la favorite, dont le règne tenait si bien dans l'ombre celui de la vraie reine, fille de Stanislas, on les appela, sans songer que c'était à lui qu'on les devait, *poules Pompadour*, puis *padour* seu-

si rares sous Louis XIV, dont le prix effrayait tant Harpagon. (*V.* notre conférence sur l'*Avare* dans l'*Écho des lectures et conférences*, 21 mai 1870, p. 128.)

(1) Nicolardot, *Hist. de la Table*, p. 344.

(2) *Confessions*, liv, I; Valery, p. 279.

(3) Gilliers publia, en 1751, à Nancy, *le Cannameliste françois*, mot singulier, qui vient de l'ancien nom de la canne à sucre, *cannamelle* (canne à miel) et qui, à tout prendre, était bien un terme de son métier de confiseur.

(4) Nicolardot, *Hist. de la table*, p. 384. — A Deinah, près Stuttgard, les princes de Wurtemberg avaient un mécanisme d'autre sorte dans leur salle à manger : un grand éventail toujours agité en l'air pour rafraîchir les convives. (*Ibid.*)— C'est le *panca* indien, qu'un homme a pour emploi de tenir sans cesse en mouvement, au plafond où il est suspendu. (H. Massias, *Voyage dans les mers de l'Inde*, 1869, in-18, t. II, p. 90.)

lement, puis *padou*, et enfin de *Padoue*, ce qui les dépayse singulièrement de leur vraie patrie, la Pologne.

La reine alors n'eut pas grande influence sur la cuisine; on ne lui doit que les bigarreaux marinés, ou *bigarreaux à la reine*, qui étaient son régal (1). Les favorites ne firent pas beaucoup plus. Mettons à leur compte : le célèbre *gigot à la Mailly* (2), le *filet à la Bellevue*, c'est-à-dire à la Pompadour (3), et la *fricassée de poulet à la Du Barry* (4) ; ce sera tout.

La part de progrès due au roi fut plus sérieuse.

On peut rire de ses fantaisies de cuisine, quand il était si fier de ses *œufs à la fanatique* rissolés à point sur la poële rouge (5) ; du café tout bouillant qu'il faisait lui-même (6) ; et du pâté entier, pétri de ses royales mains, et adressé à M. de Buffon, qui ne lui avait envoyé qu'une moitié de chevreuil; on peut s'amuser de son aventure avec le chevalier de Turgot, qu'il fit gouverneur de Cayenne sur la renommée qu'il avait d'accommoder en maître les *anguilles à la turque* (7); mais ce qui vaut mieux, ce dont il faut lui tenir compte, c'est son goût du jardinage utile, qui ne prospéra jamais si bien que par ses encouragements.

Il ne s'en tint pas à favoriser et à multiplier la cul-

(1) Legrand d'Aussy, t. II, p. 163.

(2) Lady Morgan, *Book without name*, ch. du *Cordon bleu*.

(3) Monselet, *Grimod de la Reynière*, dans les *Oubliés et les Dédaignés*, t. II, p. 176. — On lui doit encore les *tendrons d'agneau au soleil* et les *palais de bœuf à la Pompadour*.

(4) Baron Brisse, p. 271. — Les *épigrammes d'agneau* sont du même temps, mais leur nom vient d'une anecdote du XVIe siècle (*Scaligerana*, p. 86), qui fut rajeunie alors. (*Illustration*, 25 juin 1870.)

(5) Nicolardot, p. 289; *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 11.

(6) Nicolardot, p. 289.

(7) *L'Espion dévalisé*, p. 19.

ture des fraises, dont il avait la passion (1) et que Linnée l'avait aidé à mettre à la mode, en disant qu'elles étaient bonnes contre la goutte (2); il ne se contenta pas de faire perfectionner le système des serres et des châssis à poëles dans tous ses châteaux (3), et de surpasser ainsi de beaucoup ce que l'électeur palatin avait, deux siècles auparavant, inventé pour ses jardins d'Heidelberg (4); il donna une impulsion véritable à toutes les cultures de graines, de légumes, d'arbres nouveaux surtout, pour lesquels furent alors créées tant de pépinières royales.

On fit en cela, sous ce seul règne, plus que sous tous les précédents ensemble (5). Madame de Genlis n'était que vraie quand elle écrivit : « M. de Buffon me disait, en 1782, que depuis quarante ans on avait presque doublé le nombre de nos légumes et de nos fruits. »

Pendant que le roi travaillait ainsi pour le potage et le dessert, chacun à la cour s'ingéniait pour le reste. C'était à qui inventerait son plat ou le ferait inventer par son cuisinier, à la condition d'en rester le parrain.

On eut de cette façon, comme *pique-nique* de la noblesse gourmande, une sorte d'armorial nouveau, « avec *plat d'argent* sur champ *de gueules !* » C'étaient les *filets de lapereau à la Berry*, qui se servaient aux soupers de la duchesse, fille du Régent, célèbres aussi, car elle vivait au temps des plus habiles lardeurs (6), par des *piqués* d'une finesse extrême (7); les *cailles à la Mirepoix*, les

(1) Legrand d'Aussy, t. I, p. 287.
(2) Nicolardot, p. 396.
(3) Legrand d'Aussy, t. I, p. 236. *V.* aussi *Extraits du Journal de Paris* (1778), t. I, p. 81 et 146-147.
(4) Legrand d'Aussy, t. I, p. 239.
(5) *Ibid.*, p. 235.
(6) *Revue rétrosp.*, 31 décembre 1836, p. 401.
(7) Lady Morgan, le *Cordon bleu*.

chartreuses à la Mauconseil, les *poulets à la Villeroy*, le *vol-au-vent à la Nesle*, les *poulardes à la Montmorency*, où pour l'honneur du nom et du pays, les cerises faisaient garniture (1); les *potages à la Conti* et *à la Condé*, qui n'eurent de vrai rival que celui du comte de Provence, le *potage à la Xavier*, et plus tard, pour vainqueur, celui du comédien Camerani (2); les *côtelettes à la Soubise*, chef-d'œuvre de Bertrand, cuisinier du prince (3); les *ris de veau à la d'Artois*, qui eussent réconcilié Voltaire avec ce ragoût qu'il dédaignait d'aller pêcher dans sa sauce (4); que sais-je encore? les *garnitures à la Matignon*, le *brochet à la Clermont*, le *carré de veau à la Guéménée* (5) et le *boudin à la Richelieu*, seul plat qui ait gardé le nom du fameux maréchal, aussi digne de mémoire pour la cuisine que pour la galanterie, car il les aidait, les réchauffait l'une par l'autre.

La froide *mayonnaise*, ou plutôt *mahonnaise*, n'est pas de son fait, quoiqu'elle soit un souvenir de son plus bel exploit, la prise de Mahon (6). Il la laissait aux viveurs sans tempérament, avec cette plate *sauce à la maître d'hôtel*, que plus tard Barras, en bon révolu-

(1) Monselet, *Oubliés et Dédaignés*, t. II, p. 176.

(2) *Almanach perpétuel des gourmands*, p. 167. Ce potage à vingt-cinq francs par tête, avait pour base trente ou quarante foies de poulets gras. Le premier essai se fit chez Buret, au Café Anglais, alors nouveau. — Camerani mérita que Grimod de la Reynière, qui avait dédié la première année de son *Almanach des gourmands* à d'Aigrefeuille, lui dédiât la seconde, en 1804.

(3) Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, éd. Charpentier, p. 68.

(4) *V.* sa *Lettre* à M. d'Autrey, 6 septembre 1765.

(5) Monselet, *Oubliés et Dédaignés*, t. II, p. 177.

(6) *Ibid.*, p. 176.

tionnaire, appelait *sauce à l'officieux* (1), et qui est du même temps (2).

Il lui fallait, n'ayant guère que ce point de désaccord avec Voltaire, tout ce qui répugnait à celui-ci : des viandes faisandées, ou *hazardées*, comme on disait déjà sous Louis XIV (3); des dindons à l'ail (4), des essences de jambon, des excès de morilles et de champignons, à la muscade et au poivre (5); cette *cuisine de brûlots* (6), qui vous incendiait l'estomac pour vous allumer les sens, où les *cari* à l'indienne donnaient le ton (7) et les *anguilles à la Suffren*, rehaussées de poivre de Cayenne (8), montaient le goût.

(1) Monselet, l'*Almanach des gourmands* pour 1870, p. 65.

(2) Legrand d'Aussy, t. II, p. 259. — Le poisson bouilli qu'on donne comme relevé de potage, avec sauce à la crême, et que le docteur Véron (*Mém. d'un bourgeois de Paris*, in-8, t. I, p. 356) traite si justement de « composition lourde et insipide, » ne nous vint d'Angleterre que plus tard, et trop tôt !

(3) Boursault (*Lettres*, 1703, in-12, t. II, p. 309) parle des « gigots hazardez » qui étaient un des régals de la cour.

(4) On connaît l'impromptu de Voltaire au maréchal sur le dindon à l'ail qu'il avait envoyé à madame de La Popelinière.

(5) Voltaire, *Lettre* à M. d'Autrey, 6 septembre 1765.

(6) Goncourt, *la Femme au XVIIIe siècle*, p. 363.

(7) *Le Dimanche* de Marsilius Brunck, t. II, p. 264.— Le *cari*, qui a pour base le *safran* et le *piment*, passe d'ailleurs pour très-stomachique. (Massias, *Voyage dans les mers de l'Inde*, 1869, in-18, t. I, p. 161-162 et 214.) Les Indiens, qui s'en servent depuis les temps les plus anciens, l'avaient donné aux Grecs qui en avaient fait l'*hypotrimma*, la plus haute en goût des vingt-deux sauces (*hêdusmata*) dont Aristote nous a donné la liste. (*Ethic.*, liv. IX, ch. x.) — Les sauces relevées avaient de bonne heure eu du succès en France ; on y connaissait au moyen âge les *coulis d'écrevisses* (*Mesnagier*, t. II, p. 242), et sous François Ier les sauces au safran (*Apologie pour Hérodote*, t. II, p. 16).

(8) La fameuse anguille qui émoustilla tant les convives dont parle la *Physiologie du goût* (p. 371-373), et qu'avait préparée l'ancienne cuisinière de la courtisane-danseuse Mlle Thévenin, devait être à cette sauce.—Sur d'autres *brûlots* plus forts, V. *l'Espion dévalisé*, p. 94-95.

Une génération ainsi brûlée n'eût pu durer. La révolution ne permit pas de voir jusqu'où elle eût vécu; elle ne la laissa pas vieillir. Ce fut affaire de cuisine plus qu'on ne croit: la guerre des affamés et des repus.

« Le pot-au-feu du peuple, dit Mirabeau, dès les premiers jours de la Révolution (1), est une des bases des empires; » ce pot-au-feu, on l'avait tari, renversé, plutôt que d'y mettre la poule rêvée par Henri IV, et si bien plumée par les gens de finances.

Tant qu'on ne lui avait pris que ses droits, le peuple n'avait dit mot. Sous Louis XV, par les infâmes combinaisons des accapareurs, dont le roi lui-même faisait partie (2), et qui organisaient la disette du blé en pleine abondance (3), on lui prit jusqu'à son pain. Louis XVI

(1) Collect. de ses œuvres, t. V, p. 421.

(2) On sait qu'il avait parmi les accapareurs un agent qui prit, en 1774, dans l'*Almanach royal*, le titre de « trésorier des grains pour le compte du Roi. » Il s'appelait Mirlavaut. V. *Mémoires secrets*, édit. J. Ravenel, t. IV, p. 279, 283; *l'Espion anglois*, p. 256, et les *Archives de la maison d'Harcourt*, publiées par M. Ch. Hippeau, p. 88-89, 92.

(3) *Journal* de Barbier, édit. in-12, t. I, p. 398. — Le droit d'*exportation des grains*, mis aux enchères dès le temps de Charles IX, selon M. Maxime Du Camp (*Paris*, t. II, p. 29), fut breveté sous Louis XIV, et devint une vraie ferme générale sous Louis XV. Le boulanger failli Malisset l'exploita depuis le 12 juillet 1765. Louis XV avait mis dix millions dans ce fermage de la famine, dont le travail était aussi simple qu'infâme: Malisset, de par son droit d'exportation, achetait tous les grains sur tous les marchés, les faisait porter à Guernesey, et les rapportait l'année suivante, quand on avait bien faim en France. Il avait acheté dix francs le setier, il revendait trente ou trente-cinq, comme il fit en 1767. (*Ibid.*, p. 30.)—Pour parer à cet abus abominable, on abolit le privilége d'exportation, et sous l'Empire, en juillet 1806, on créa l'*échelle mobile*, sorte de péage élastique frappant d'un droit proportionnel à son prix le blé qui voulait sortir: s'il était à 19 fr. l'hectolitre, on l'imposait de 1 fr. 35, s'il était à 20 fr., de 1 fr. 50. La proportion était inverse pour le droit d'entrée.

paya de son trône et de sa tête ce dernier vol de son prédécesseur. On criait : Du pain! quand on mit à la lanterne Foulon, qui avait été un des derniers enrichis du *pacte de famine;* on poussait le même cri encore, lorsqu'on alla chercher à Versailles le roi et sa famille, « le boulanger et ses mitrons, » ainsi que criait la foule.

Que gagna-t-on à les avoir amenés ?

La révolution, on le sait, fit la disette plus grande. La cherté de toutes choses fut au comble : au mois de pluviôse an III, la viande se vendait de trente-cinq à quarante sous la livre, et le beurre montait à trois francs dix sous (1). Les gouvernants, qui sont toujours les mêmes, qu'ils règnent sous un roi ou au nom d'une assemblée, n'en souffrirent pas. Pendant que les ressources du peuple et de la bourgeoisie s'épuisaient, les députés faisaient augmenter leur traitement. On le portait à trente-six francs par jour (2), que la plupart dépensaient en bombances scandaleuses (3).

On connaît celles de Danton qui, lorsqu'il était ministre, trouvait moyen de faire des dîners à cent francs par tête (4); et celles de Barrère, qui voulait bien pousser, au Salut public, le cri du bon nègre de Saint-Domingue : « De la liberté et des patates (5) ! » mais

(1) Ad. Schmidt, *Tableaux de la Révol. franç., publiés sur les papiers inédits de la police secrète,* Leipzig, 1869, in-8, t. II, p. 245 et suivantes.

(2) *Id.*, p. 262.

(3) *Ibid.*

(4) Couthon en fit un des chefs d'accusation qui firent condamner Danton. Il demanda qu'on déclarât suspects ceux qui servaient et ceux qui mangeaient de pareils dîners; et qu'on fît, à cet effet, « des visites chez les traiteurs, restaurateurs et aubergistes. » (*Journal* de Perlet, mars 1794.)

(5) *Rapport au comité de salut public sur les tableaux du Maximum.*

à la condition de n'en pas faire la devise de ses *menus*.

Marat lui-même n'était pas sans gourmandise : il tenait table, et n'avait jamais moins de huit convives à dîner (1). Quant à Chabot, l'ex-capucin, en souvenir du cloître, il était resté expert en bonne chère : c'est sous la Terreur qu'il inventa l'*omelette truffée aux pointes d'asperges et à la purée de pintade* (2).

Robespierre était assez sobre pour mériter de mettre la main sur tous ces repus et rester maître. La force lui manqua. Un autre qui l'avait, avec des instincts de sobriété pareils, sauf pour les empires et les royaumes, dont il fut glouton, prit ce qu'il n'avait pu prendre.

Quoiqu'il ait régné sur une époque gourmande, qui commence à Barras et finit à Grimod de la Reynière (3), la cuisine ne doit rien à Napoléon, dont toute la gourmandise n'allait pas plus loin que la passion des *lentilles*, et l'amour de la *poitrine de mouton grillée* et du *manche de gigot* (4).

Un seul plat le rappelle : le *poulet à la Marengo* (5).

C'est toutefois sous son règne que s'acheva la grande transformation culinaire, commencée pendant la révolution, par la création des restaurants, où la gastronomie se soumit comme le reste à l'égalité; où, suivant le

(1) Ad. Schmidt, t. II, p. 166.

(2) *Le Livre des singularités*, par Philomneste (Peignot), p. 172.

(3) Il n'est pas besoin d'insister sur ce que lui doit la cuisine. Signalons seulement ce qui, inventé par lui pour elle seule, passa plus tard ailleurs, pour y rendre de plus sérieux services : le *tuyau acoustique*, par exemple, dont il fit usage le premier, pour communiquer de la salle à manger en haut avec la cuisine en bas. (Fortia de Piles, *Nouv. Dict. d'anecdotes*, 1819, in-8, p. 286.)

(4) On sait que Napoléon III, lui, raffole du haricot de mouton.

(5) Le premier ne fut assaisonné à l'huile que parce que le beurre manquait dans la cuisine du victorieux. (Valery, *l'Italie confortable*, édit. belge, p. 278.)

goût des Anglais pour la taverne, la vie publique rompit en cuisine l'habitude du chez soi, qui, depuis, eut tant de peine à renaître (1).

La fréquentation chez le traiteur, ou au cabaret, comme on disait, qui n'était que d'exception, coutume de marquis ou de « chevaliers à la mode » (2), depuis le temps de la Régence, devint générale, commune à tous.

Le *restaurant*, mot tout nouveau en 1767, fut une institution vingt-cinq ans après (3) : « Chacun mange chez les restaurateurs, dont le nombre se multiplie à l'infini, » dit Mercier (4), qui s'émerveille de voir sur toutes les enseignes du Palais-Royal : *Déjeuners*, *cabinets particuliers* (5), et répète alors sa fameuse phrase : « Paris est la guinguette de l'Europe (6). »

Tous les restaurants restés célèbres commencent alors : celui des *Trois Frères Provençaux*, tenu en

(1) Goncourt, *la Société française pendant le Directoire*, Paris, E. Dentu, in-8, p. 78.

(2) *V.* notre *Hist. des hôtelleries et cabarets*, t. II, p. 331 et s.

(3) *V.* la lettre de Diderot à Mlle Volland, du 19 septembre 1767. — Le mot *restaurant* vint d'un verset de l'évangile que Boulanger, qui tint l'un des premiers, avait mis sur son enseigne: « *Venite ad me, qui stomacho laboratis, et ego vos* RESTAURABO. » Il s'établit rue des Poulies, puis passa rue de Grenelle-Saint-Honoré. Rose, qui acheva sa fortune rue Grange-Batelière, pendant la révolution, lui fit d'abord concurrence, à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré. Ce n'avait d'abord été que des *établissements de bouillon*, comme ceux de Duval. « Les *restaurants* ou *bouillons*, lit-on dans *le Voyageur à Paris*, 1797, in-12, t. III, p. 88, ont donné naissance aux *restaurateurs*. » En 1828, la Compagnie hollandaise, dont l'Académie des sciences recommanda les bouillons, reprit l'idée. (*Mémor. encyclop.*, 1832, p. 243.) Elle n'a prospéré de nouveau que vers 1854, avec le boucher Duval, mort cinq ou six fois millionnaire en mai 1870.

(4) *Nouveau Paris*, 1800, in-12, t. III, p. 163.

(5) *Id.*, p. 164.

(6) *Id.*, p. 51.

effet d'abord par trois jeunes gens venus de Provence (1) et dont un mets provençal, « la morue à l'ail, » amorce la réputation (2); celui de Véry, qui commence terrasse des Feuillants, sous la *Tente des Tuileries*, et se dédouble ensuite par un second établissement plus durable, au Palais-Royal (3); celui de Méot, qui occupe les communs de l'hôtel d'Argenson, où le *Bœuf à la mode* lui succède, et dont la carte, avec ses cent plats à choisir, éclipse même les menus de Véry « in-folio, à quatre colonnes; » enfin d'autres encore: celui de Robert, où les dîners commandés font fureur (4); celui de Balaine, au *Rocher de Cancale*, si fameux par son excellent poisson et ses huîtres (5); et celui surtout de Beauvilliers, où la table de quinze couverts à trois heures précises tous les jours, laisse si loin les pauvres « tables d'auberge » du XVII[e] siècle (6), et même les « trois tables d'hôte (7) » de son voisin Vénua (8).

Naudet succède à Beauvilliers, et comme ancien président d'un comité révolutionnaire, il a l'honneur d'être le traiteur préféré des gourmands de la Terreur,

(1) Ils s'appelaient: Barthélemy, dit Troin, Manaille, Simon, et n'étaient pas frères, mais beaux-frères. Ils s'établirent d'abord rue Sainte-Anne, en face la rue Louvois. (*Petites affiches*, brumaire an III.) Ils avaient été attachés à la cuisine du prince de Conti. Ils dirigèrent leur établissement, qui prospéra surtout vers 1808, jusqu'en 1836, c'est-à-dire pendant plus de quarante ans. (Véron, *Mém. d'un bourgeois de Paris*, in-8, t. II, p. 2-3,)

(2) Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, 1839, in-18, p. 326.

(3) Véron, *Mémoires*, t. II, p. 4-5.

(4) Brillat-Savarin, p. 326.

(5) *Ibid.* — C'est celui où en l'an V se reconstitua l'*ancien caveau*. (Brazier, *Hist. des petits théâtres*, t. II, p. 201.)

(6) *V.* le *Livre commode des adresses* pour 1692, p. 89.

(7) C'est dans les *Mémoires* de Gourville, t. I, p. 306, que nous trouvons pour la première fois l'expression « table d'hôte. »

(8) *Petites affiches*, mars 1790.

ce qui lui vaut de belles esclandres de la part des muscadins dès qu'ils sont les plus forts : « Eh! crient-ils un jour par exemple, quand on dîne au comité révolutionnaire, on veut au moins de la chair fraîche (1). »

Méot, qui n'a d'autres titres aux préférences des gourmets terroristes que sa cuisine supérieure, partage avec Naudet l'honneur des agapes révolutionnaires. Ancien royaliste, il y voit proscrire ce qu'il aime, et constituer ce qu'il déteste : « Au temps de la Terreur, dit un livre d'alors (2), on fit plus d'une bonne loi chez Méot, on y fit entre autres cette fameuse Constitution de 1793, et on la fit tout d'un trait. »

On mange partout, en ce temps de disette. Les cafés font concurrence aux restaurants, et bientôt les pâtissiers font concurrence aux cafés.

Velloni, qui a cédé sa boutique du coin de la rue Taitbout à Tortoni, pour s'en aller au pavillon d'Hanôvre (3), s'y rend célèbre par ses *thés* à l'anglaise, avec *rosbif* saignant (4). Buret s'ingénie de même manière au coin du boulevard et de la rue Marivaux : profitant de la paix d'Amiens, qui lui promet une clientèle d'outre-Manche, il fait tout à l'anglaise, et crée ainsi

(1) Goncourt, *la Société française pendant le Directoire*, p. 77.

(2) *Paris et ses modes*, 1803, in-12, p. 170. — Méot fut payé de son royalisme par Delille, dans *l'Homme des champs :*

« Leur appétit insulte à tout l'art des Méots. »

(3) *Les Modes* ou *la Soirée d'été*, 1797, p. 52. — En 1820, on faillit acheter de la part du roi le café de Tortoni, pour Paulmier, le garçon limonadier qui avait arrêté Louvel sous l'arcade Colbert. L'affaire manqua, Paulmier n'eut qu'une somme assez ronde avec laquelle il s'établit. (E. Chavette, *Restaurateurs et restaurés*, 1867, in-18, p. 57.)

(4) *Petites affiches*, vendémiaire an V.

moins un café qu'une sorte de *taverne*, dans le genre de celles qui, depuis, se sont tant multipliées, mais qu'il appelle, lui, plus simplement *café anglais* (1). Hardy, dont le café touche à celui de Tortoni, invente les *déjeuners à la fourchette* (2), dans son grand salon à cheminée de marbre où, de dix heures à trois, *biftecks* et côtelettes se succèdent sur un immense gril d'argent (3).

Enfin, chez Carême, au coin de la rue de la Paix, où l'on va manger « les petits fours, » dont il est l'inventeur (4); chez Félix, du passage des Panoramas,

(1) Chavette, p. 8. — Grimod de la Reynière en disait, au commencement de l'Empire : « Le *Café anglais* paraît très-fréquenté par ceux qui aiment à déjeuner à la mode de cette nation.» (*Alman. des gourm.*, 1805, p. 97.) — J'ajouterai ici à propos des Anglais, qu'en dépit des deux gros volumes de F. Colling Wood et J. Woolmans, chefs de cuisine, *le Cuisinier anglais universel*, ou *le neč plus ultra de la gourmandise*, publiés en 1809, la cuisine ne doit rien aux Anglais que l'imperturbable *bifteck* et le non moins éternel *rosbif*. Ils n'ont eu qu'un cuisinier célèbre, et c'était un Français, Soyer, qui fonda en 1851, pour la première exposition universelle, le *Symposium*, dans l'hôtel de lady Blessington, à Londres, près d'Hyde-Parck, et mourut huit ou neuf ans après. — Les Américains plus sincères avouent notre supériorité. En 1866, un Français, M. Pierre Blot, et sa femme, faisaient à Boston des cours de cuisine pratique : le mari parlait, la femme opérait. Après quatorze leçons, on pouvait passer chef: « La cérémonie du goûter des plats terminait la leçon. Chaque dame, passant à son tour près de la table, pouvait plonger sa cuiller dans les plats disposés en rang à cet effet. » (Extrait du *Boston Advertiser*, dans le *Magasin pittor.*, 1866, p. 315.)

(2) Goncourt, *la Société franç. pendant le Directoire*, p. 67-68.

(3) L. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. II, p. 17; Blanvillain, *Pariseum*, 1803, in-12, p. xxx. — Hardy était mort en 1805. Sa veuve changea franchement son café en restaurant, acheva sa fortune, et se fit épouser, en 1812, par un général. Le café existait encore en 1840. On le démolit alors, et la *Maison dorée*, où s'établit un restaurant tout aussi célèbre, le remplaça.

(4) *Mercure de France*, nov. 1810, p. 150.

dont les darioles sont célèbres, et chez Offroy, du Palais-Royal, qui a ranimé la vogue des talmouses (1), commence l'usage de ces « goûters (2), » si appréciés de Kotzebüe (3), et qui n'ont fait, en prenant le nom de *lunch*, que se déguiser à l'anglaise, comme tant d'autres modes parisiennes.

(1) *Mercure de France*, janv. 1811, p. 129.
(2) Kotzebüe, *Souvenirs de Paris en* 1804, t. I, p. 246.
(3) Il donne le menu d'un de ces goûters substantiels, et y recommande les *tourtes* de chez Cauchois, au *Puits certain*, et les *brioches* de Le Sage. Celui-ci était déjà fameux depuis longtemps. En 1773, l'*Almanach général d'indication* vantait « ses pâtés, tourtes aux rognons, gâteaux à la Montlhéry.» En 1784, le *Paris en miniature*, parlant de la gourmandise et de ses raffinements, disait : « L'estomac est devenu délicat, comme l'esprit.... on dit l'école de Le Sage, fameux pâtissier, comme on dit celle de Michel-Ange. » En janvier 1791, *la Chronique de Paris* l'annonçait comme pâtissier de Mesdames, « célèbre surtout par ses pâtés au jambon et ses gâteaux de pâte ferme. » Il logeait alors rue de la Harpe, en face du collége d'Harcourt. Sous l'Empire, il quitta cette boutique, reprise aussitôt par Le Blanc, et vint rue Montorgueil, où nous l'avons encore connu. (*Alman. des gourmands* pour 1805, p. 104, 169.)

LXXXII

La manière de faire les sirops concentrés, dont une seule goutte épanchée métamorphose soudain un verre d'eau en un verre de liqueur, ne fut pas connue avant ces derniers temps, mais elle fut du moins pressentie (1).

Ce Tiphaigne, dont nous avons cité la bizarre *Giphantie* à propos de je ne sais quel *daguerréotype* imaginaire (2), s'ingénia d'une idée pareille, et même beaucoup plus étendue.

(1) Certaine quintessence de punch, que nous voyons encore partout glorifiée sur d'immenses affiches, me semble bien être une imitation de l'essence de punch qu'un limonadier de l'île de France distillait il y a près d'un siècle. *V.* Cossigny, *Moyens d'amélioration des Colonies*, cité dans le *Théâtre d'agriculture*, édit. de Franç. de Neufchâteau, t. II, p. 796.

(2) *V.* plus haut, t. I, p. 20. — Nous ajouterons ici que Fénelon, dans son *Voyage* supposé, en 1690, avait aussi rêvé d'une

Il faisait, surtout pour les boissons, ce qu'un empirique ancien avait fait pour certaines substances nutritives, qu'une condensation intelligente rendait suffisantes, en des proportions fort réduites, pour l'alimentation de l'homme (1).

Suivant Tiphaigne, chaque chose savoureuse devait pouvoir se concentrer dans son sel propre, et, bien que répandue en parcelles infiniment petites, communiquer aux substances plus insipides son goût et sa saveur.

On avait ainsi du sel d'ananas, du sel d'orange et de bécasse, du sel de raie ou de tout autre poisson. Si bien que grâce à ce procédé et à la *pisciculture*, déjà connue alors, et qu'il n'eût fallu que réveiller avec ce qu'elle devait aux Grecs (2), aux Romains (3) et aux

sorte de *daguerréotype* fantastique. Les peintres manquant, dans le pays imaginaire dont il parle, on y suppléait pour avoir son portrait, par de l'eau claire mise en un bassin d'or, où l'on n'avait qu'à se mirer. « l'eau se congelant, dit-il, devenoit comme une glace de miroir, et l'image demeuroit ineffaçable. » (*Fables* de Fénelon, 1867, in-12, p. 91.)

(1) Sur ce procédé retrouvé par Eugène Sue, pour le Saffi de son roman *la Salamandre*, *V.* Eusèbe Salverte, *les Sciences occultes*, édit. Littré, p. 334-335, et plus haut, p. 23. Pour les Indiens des Andes, le *coca* possède les qualités substantielles désirées par notre utopiste. Il soutient, mais en excitant et l'abrutissement suit l'abus qu'on en fait. *V.* à ce sujet les *Voyages du docteur Poppig*, analysés dans l'*Acad. de l'industr. agric.*, sept. 1837. — Les voyageurs du XVIIe siècle en avaient déjà parlé. *V.* le *Longueruana*, t. I, p. 56. — A propos de cette *manne* du Mexique rappelons celle des Hébreux, qui vient, on le sait enfin, du *tamarix* du désert, et vaut, clarifiée, le meilleur miel. *V.* ce qu'en a dit le voyageur Bové, *Mémor. encyclop.*, 1834, p. 293.

(2) Dans la grande encyclopédie rurale, rédigée, sous le nom de recueil des *Géoponiques*, par les Grecs du Bas-Empire, tout le livre 20e, qui n'a pas moins de 46 chapitres, est consacré à l'art d'élever le poisson. La *pisciculture* y tient une grande place.

(3) *V.* sur la pisciculture chez les Romains, un travail de M. J. Haime, *Bulletin de la Société d'acclimatation*, août 1854.

Chinois (1), le *genre poisson* serait simplement parti d'une graine pour aboutir à n'être qu'un grain de sel.

Tiphaigne faisait aussi du sel de vin de Champagne, de vin de Bourgogne, etc. Voulait-on tâter de ces choses délicieuses, on n'avait qu'à puiser aux salières qui contenaient leur séve concrète et solide.

Tiphaigne fait parler ainsi le convive émerveillé admis à l'un des repas dont ses prodiges font les frais (2): « Ayant repris le fruit, sur une petite tranche je répandis un grain de l'une de ces matières salines, et, l'ayant goûtée, je la pris pour une aile d'ortolan. Je regardai la salière qui m'avoit fourni le sel : son étiquette m'annonçoit cette saveur. Étonné de ce phénomène, sur une autre tranche je répandis du sel de turbot, et je crus savourer un des meilleurs turbots que la Manche fournisse.

« Je voulus faire la même épreuve sur ma boisson aqueuse et peu attrayante; selon le sel que je dissolvois je bus du vin de Beaune, de Nuits, de Chambertin... (3). »

(1) On a longuement prouvé ailleurs que la pisciculture fut de tout temps connue en Chine. *V.* Huc, *l'Emp. chin.*, t. II, p. 433-434; *Revue britannique*, avril 1826, p. 377, et surtout *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois*, par Stan. Julien et P. Champion, p. 231. — En 1420, elle était déjà pratiquée en France (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1854, p. 1013); enfin il ne tint pas à Duhamel du Monceau que ce système de semis pour l'élève des poissons ne fût établi au XVIIIe siècle dans des proportions considérables. (*Moniteur*, 5 mai 1853; *Athenœum français*, t. II, p. 806, 1107.) A la même époque, l'Anglais Tull avait inventé un procédé pour engraisser les poissons par la castration. (*Mémoires de l'Académie des sciences* pour 1742.)

(2) *Giphantie*, 2e partie, p. 6.

(3) Ce que Tiphaigne disait ainsi dans sa *Giphantie*, en 1760,

Tiphaigne explique plus loin comment opèrent les sels magiques; par malheur, il oublie de dire aussi par quel procédé de distillation on pourrait les obtenir. « De tant de fruits qui se perdent, dit-il, de tant de plantes de nul usage, de l'herbe même des champs, en un mot, d'un corps quelconque j'extrais toutes les parties savoureuses qu'il contient; j'analyse ces parties; je les réduis à leurs parcelles primitives, et, les réunissant ensuite dans toutes les proportions imaginables, je forme des poudres salines qui présentent tel goût que l'on souhaite. Je puis renfermer dans la plus petite tabatière de quoi dresser à l'instant un repas complet : entrées, hors-d'œuvre, rôti, entremets, dessert, vins, café, liqueur, et cela de telles qualités que bon semblera. »

Avec de pareilles essences il n'eût pas été difficile d'avoir toujours « cuisine en poche, » comme l'illustre Chiffinch, dont une attaque de Péveril du Pic incommoda si fort les fioles et les poivrières (1); et comme

fut pris au sérieux, et pour quelques substances au moins, mis en pratique, peu de temps après, par quelques-uns des habiles de la distillerie et de la confiserie. Nous voyons dans les *Tablettes royales de Renommée* de Chantoiseau, pour 1773, au chapitre des *Epiciers*, que Faciot, confiseur rue Saint-Denis, était autorisé « à la vente et distribution de la *poudre de limonade* pour la marine, » inventée par lui et dont les *Etrennes de Minerve* donnent la recette, t. VI, p. 104. Ravoisé, confiseur rue des Lombards, à l'enseigne déjà célèbre du *Fidèle Berger*, est aussi indiqué par Chantoiseau, dans le même chapitre, comme « composant plusieurs pâtes pour faire des breuvages rafraîchissants, de groseilles, limonade, orgeat, etc., qui se conservent longtemps, et peuvent se transporter en voyage. Il est inventeur de nouvelles pastilles de thé et de capillaire, pour faire des bavaroises portatives. »

(1) Walter Scott, *Péveril du Pic*, traduction de Defauconpret, 1860, in-8, p. 361-362.

certain docteur vanté par Regnard dans *le Joueur.*

Voltaire (1) parle aussi de cette *cuisine de poche*, que *le Livre à la mode* (2) avait célébrée des premiers, pour la plus grande gloire « du profès en l'ordre des Côteaux, » qui en était l'inventeur (3).

Le tout au reste ne consistait guère, outre quelques fioles de coulis, qu'en une boîte d'épices à compartiments. Quant à de véritables « cuisines portatives », où en trouver? A Pompéï peut-être. Le fait est qu'il y a vingt-quatre ans on découvrit un meuble domestique qui pouvait mériter ce nom, et on le lui donna (4).

Les anciens étaient fort ingénieux pour les ustensiles de cette espèce. Il existe au Musée de Portici un

(1) *Œuvres*, édit. Beuchot, t. VI, p. 74.

(2) 1696, in-12, p. 185.

(3) Le petit meuble qu'on appelait *mesnage* au moyen âge, n'était qu'un *nécessaire de table. V.* un article de M. Douet-d'Arcq, *Biblioth. de l'école des Chartes*, déc. 1852, p. 138. — Le fameux émigré d'Albignac, dont la réputation fut si grande à Londres pour l'art de faire la salade à domicile, avait inventé, « pour tous les ingrédients dont il avait enrichi son répertoire, » des nécessaires que, suivant Brillat-Savarin, il vendait par centaines. (*Physiologie du goût*, 1839, in-18, p. 396-397.)

(4) *Rev. archéolog.*, 15 août 1846; *Nouv. Revue encyclopéd.*, août 1846, p. 617. C'est la *cœna ambulans*, dont parlent Martial (lib. VII, ep. 48), et Sénèque (*Epist.* 78). Montaigne (liv. I, ch. XLIX) rappelle ce luxe des anciens, et dit qu'on le renouvela de son temps : « Et avoient cuisines portatives, comme j'en ai veu, dans lesquelles tout leur service se traisnoit après eux. » Nous ne retrouvons rien dans ce genre avant l'année 1752, où un M. Vannière présenta à l'Académie des sciences un foyer de cuisine portatif. (*Mém. de l'Académie des sciences* pour 1752, p, 168.) — Tout grand personnage de Rome, lorsqu'il était en voyage, se faisait suivre de son service de table en argent (*ministerium*). Le trésor dernièrement trouvé à Hidesheim serait, dit-on, le service de table de Varus. (*Journ. offic.*, 25 juin 1869.) Parmi les soixante vases ou plats, tous en argent, qui le composent, on remarque une sorte de *coquetier* à douze compartiments, fort curieux. Le *Magasin pittoresque* d'avril 1870, p. 128, en a donné la figure.

modèle de ces *bouilloires* si commodes pour le thé qui, à l'aide d'un tube placé à l'intérieur et rempli de charbon, peuvent chauffer l'eau sur la table. On l'a trouvé à Herculanum et de là vite il passa dans les cabinets de toilette et les grandes cuisines françaises (1).

C'est la même pour laquelle un Anglais se fit breveter plus tard (2).

Si, comme étant les plus grands buveurs de thé qui soient au monde, les Anglais avaient le droit de ressusciter cette invention, il en est une qu'en leur qualité de visiteurs intrépides de toutes les villes thermales, ils pourraient bien de même reprendre aux anciens.

Quand un Romain partait pour des *eaux* lointaines, il ne manquait pas de porter avec soi un gobelet d'argent sur lequel étaient indiqués les relais de poste, depuis le lieu du départ jusqu'à celui de la destination, avec toutes les distances exprimées en *milles*.

On a trouvé à Vicarello (3) trois de ces vases qui avaient appartenu à des buveurs venus sans doute

(1) Fougeroux de Bondaroy, *Recherches sur les ruines d'Herculanum*, 1770, in-12, p. 78. C'est l'*autepsa*, dont parlent Cicéron (*Pro Rosc. Amer.*, cap. XLVI) ainsi que Lampride (*Elagab.*, cap. XIX) et dont le nom tiré du grec signifiait « qui fait bouillir de soi-même. » — Le *draco* indiqué par Sénèque (*Quæst. nat.*, lib. III, cap. XXIV) était une chaudière, avec tuyaux en serpentin, qui permettait de chauffer l'eau avec économie de temps et de bois.

(2) Edm. Texier, *le Siècle*, 30 nov. 1856. — Un poêle, d'un tout autre système, mais aussi ingénieux, a été trouvé à Pompéi : il contient une chaudière de bronze et une grille, dont les barres sont creuses « pour que l'eau y pénètre et atténue l'action du feu. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er sept, 1863, p. 212.) — Le *four à réverbère*, découvert dans la *maison du pâtissier*, n'est pas moins curieux « par sa construction neuve et originale. » (Raoul Rochette, *Lettre à M. de Salvandy sur les fouilles de Pompéi*, août 1841.)

(3) Les *Aquæ Apollinares* des anciens.

d'Espagne, car on y voit inscrits les relais de Cadix jusqu'à Rome (1); au départ, les malades, mieux portants, les avaient jetés dans la source comme un hommage (*stipes*) à la nymphe des eaux.

Sauf le dernier détail, qui n'est guère de la vie anglaise, où rien ne se perd et ne se jette, on voit, comme je l'ai dit, que cette invention, si commode aux touristes, pourrait fort bien être venue de Londres, si elle ne venait de l'ancienne Rome.

C'est par ce dernier chemin que sont passés, pour arriver jusqu'à nous, la plupart des raffinements de la cuisine. Le *menu* d'une table romaine, aux jours des grands festins, non-seulement égalait nos plus variés et nos plus somptueux, mais si l'on en juge par le détail qu'en a donné Bœttiger, d'après Pétrone, Martial, Juvénal, etc., il les surpassait de beaucoup (2).

(1) Ce sont de précieux monuments : les voies d'Espagne ne figurent pas, en effet, sur la *Table de Peutinger*, et toute une section de la route qu'ils indiquent n'est point mentionnée dans la *Table Antonine*. (Ern. Desjardins, *Compte rendu des séances de l'Acad. des inscript.*, en l'année 1857, in-8, p. 305-306.)—On a là une preuve nouvelle du zèle pour la science géographique, qui existait dans le monde romain : suivant Végèce, chaque général portait, tracée sur parchemin ou sur toile, la *carte* du pays qu'il devait traverser; à Rome, la carte de l'Italie était peinte sur les murs du Temple de Tellus (*Mémor. encyclop.*, 1840, p. 52), et à Autun, Eumène en avait fait graver sur les murailles de ses écoles de très-curieuses, dont on crut retrouver les restes en 1831. (*Gazette litt.*, t. II, p. 495.)

(2) Bœttiger, *Carte ou menu d'un repas de l'ancienne Rome*, traduit de l'allemand par F. J. Bast, 1801, in-8. A ce *menu* romain l'on peut opposer ceux qui se trouvent dans les *Soupers de la Cour*, 1755, 4 vol. in-12 : le *menu* d'un « souper tout en bœuf, » donné par Courchamp dans les *Souv. de Créqui*, s'y voit à côté d'un repas « tout en mouton, » d'un autre « tout en veau, » etc. Les *Tablettes gastronomiques de Saint-Pétersbourg*, 2 vol. in-8, dans lesquelles le comte Labanoff a publié tous les *menus* qu'il vit

Je ne parlerai que des ustensiles, le mobilier du festin. Comme le reste, il était des plus complets, à commencer par la *fourchette*, qui passa pour être une invention des gourmets de la Renaissance (1), jusqu'à ce qu'on en découvrît une ou deux des plus romaines (2).

Les plats de toutes sortes et de toutes dimensions, petites ou grandes, se disputaient la place sur la table. C'étaient par exemple les *camelæ* (3) d'humble taille, dont nous avons fait nos « gamelles » sans presque changer leur nom; puis les énormes *lances* (4), assez

passer de 1841 à 1857, sont aussi fort curieuses à consulter, quand on les trouve. Elles n'ont paru qu'à cent exemplaires.

(1) On la voit figurée pour la première fois dans le livre si curieux sur l'*Art de faire bonne chère et de bien découper* écrit par Francesco Colle, *Refugio de Porfro* (sic) *Gentilhuomo*, Ferrara, 1520, pet. in-4°, mais plus d'un siècle avant on s'en servait. Il en est parlé dans un compte de la vaisselle de Charles V en 1379, suivant Le Roux de Lincy; M. Viollet Le Duc (*Dict. du mobilier français*) la trouve même au siècle précédent. On n'eut d'abord que de petites fourchettes. La mode des grandes, dont l'usage est resté, fut introduite par Montausier. *V.* Dangeau, *édit. complète*, t. III, p. 127. Les premières fourchettes n'avaient été qu'à deux ou trois dents, sur lesquelles s'ajustait souvent la cuillère, qui était sans manche. La fourchette fut un luxe de la cour d'Henri III, fort critiqué dans le pamphlet *l'Isle des Hermaphrodites*. Elle ne fut d'usage en Angleterre que sous Jacques Ier (Nath. Drake, *Shakesp. and his time*, p. 407): Ben-Johnson, dans son *Volpone* (act. IV, sc. 1), parle de l'art particulier qu'il fallait pour son maniement. En Espagne, on la soudait à la cuillère, si bien qu'il « fallait tourner celle-ci de haut en bas, suivant le besoin. » (Forbin, *Mém.*, année 1680.)— Un savant de Naples, M. Pagano, a dit que la *ligula* (cuiller) romaine avait aussi une pointe qui servait de fourchette. (*Bulletino del instituto di correspondenza archeologica*, Rome, oct. 1830. *Ad fin.*)

(2) *V.* Caylus, *Recueil de monuments antiques*, t. III, p. 84, et Rich, *Dict. des Antiq. rom.*, trad. par Chéruel, p. 293.

(3) Ovide, *Fastes*, lib. IV, vers 779, et Pétrone, *Satir.*, passim.

(4) On s'en servait surtout dans les grands banquets. (Pétrone,

grandes pour contenir des sangliers entiers, rôtis tout d'une pièce (1), ou des porcs que, par un miracle de cuisson, l'on avait fait rôtir d'un côté et bouillir de l'autre. Il ne fallait pas moins à l'animal populaire et immonde pour qu'on l'admît sur une table patricienne (2).

Pour apporter les bouteilles ou les fioles, on avait les *incitagæ*, où elles s'accouplaient comme les burettes

Satir., cap. XXVIII, XXXI.) — Au moyen âge, les plats ne le cédaient à ceux des anciens ni en grandeur, ni en richesse, ni surtout en nombre : dans le banquet donné aux fêtes de Noël 1457 par Gaston de Foix, on compta 8,400 plats d'argent, et 1,680 de vermeil. (P. Paris, *Revue du Midi*, 25 oct. 1844, p. 200.)

(1) Horace, *Sat.*, liv. II, 4, vers 41; Rich, p. 349. Au XIIIe siècle on n'en servait le groin qu'orné « d'un collier de fleurs. » *V.* le *Traité* de Gautier de Ribesworth, dans les *Vocabulaires* du moyen âge, publiés à Londres, par M. Th. Wright.

(2) Les petites gens, comme Philémon et Baucis (Ovide, *Métam.*, lib. VIII, v. 649), conservaient le porc en l'exposant à la fumée, ou bien dans une corbeille suspendue au grand air (Juvénal, *Sat.* VIII, v. 74).— Horace (lib. II, sat. II, vers 117), parle de jambons enfumés pour être gardés, procédé si élémentaire qu'on le trouve chez les Caraïbes : ils plaçaient les viandes qu'on voulait conserver, au-dessus de la fumée, dans une claie, appelée *boucan*, d'où le mot *boucaner*, et le nom de *boucaniers*, pris par les chasseurs-aventuriers qui reprirent leur chasse et tous ses moyens. Aujourd'hui, dans les *Llanos*, la façon de conserver le *tajaso* (viande séchée en lanières), se rapproche des procédés antiques, surtout de celui qu'indique Juvénal : la dessication par courant d'air. M. Payen l'approuve comme première préparation du procédé Appert. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 nov. 1855, p. 910.) Il est bien inférieur toutefois à celui qu'avait trouvé, il y a trois quarts de siècle, l'apothicaire de Bordeaux, Vitalis, et dont on lui laissa emporter le secret en mourant. M. Eugène Pelouze l'a-t-il ressaisi, comme le pense M. Dumas? Je ne sais. En tout cas, il nous est arrivé un peu tard pour nous alléger les détresses du siége. (*Acad. des Sc.*, 21 nov. 1870.) Sur ces procédés de conservation, *V.* plus haut, p. 22-23.

dans un porte-huilier (1). Pour tenir chauds les plats, où s'étageaient les pigeons, assaisonnés à toutes sauces (2), et les volailles *troussées* avec un art que n'y mettraient pas nos chefs les plus habiles (3), on avait les *foci* (foyers ou réchauds portatifs), sur lesquels le dîner arrivait brûlant sans danger de se refroidir, sortes de cuisines ambulantes qui accompagnaient les convives au *triclinium*, ce qui faisait dire à Sénèque (4) : *Culina cœnam prosequitur*.

On ne les mettait pas sur table, on les tenait même assez loin, de peur que par leur brûlant voisinage, ils ne fissent tort à la température des vases dans lesquels la neige (5) ou la glace (6), entretenaient le vin au de-

(1) *V.* Festus, au mot INCITAGA, et Rich, p. 331.

(2) Varron parle de gens qui possédaient à Rome pour 100,000 sesterces (28,000 fr.) de pigeons et en tiraient 50 o/o de bénéfice. (Valery, *l'Italie confortable*, édit. belge, p. 186.)

(3) Rich, p. 713.

(4) *Epist.* 78.

(5) *V.* dans Rich, p. 676, la figure d'un *passe-neige*, trouvé à Pompeia.

(6) *V.* l'*Antholog. lat.* de Burmann, t. II, p. 369. — On sut de bonne heure se servir du sel ou du salpêtre pour faire de la glace artificielle. *V.* le 102e des *Problemata* de Marc-Antoine Zimara. « Ceux, dit aussi Tardin, qui ne trouvent de la glace en esté pour rafraischir le vin, se servent de salpêtre, et le font dissoudre en l'eau, dans laquelle on fait tremper la bouteille pleine de vin. » (*Hist. nat. de la fontaine qui brusle*, 1618, in-12, p. 272.) — Au seizième siècle, comme on le voit par l'*Argenis* de Barclay, édit. de 1703, in-12, p. 581, les fruits glacés étaient déjà de mode. Ils le furent plus encore cent ans après : à l'avénement de Charles II, cerises et fraises glacées abondaient au grand dîner de Windsor, suivant Danis Barrington. (*Rev. britann.*, oct. 1825, p. 228.) Vers le même temps, le duc de Hanovre avait fait faire à Francfort une glacière de table en or massif, qu'il envoya à Gourville et d'où le vin rafraîchi se tirait aisément « sans l'aide de personne. » (*Mém.* de Gourville, édit. Petitot, p. 486.) Nous reparlerons bientôt (p. 370) de la glace dans une autre note.

gré de fraîcheur nécessaire ; de peur aussi qu'ils ne fussent un dommage pour les mets qui devaient rester froids : gelées de toutes sortes (1) et pâtés variés à l'infini, depuis le pâté de venaison, de perdrix ou de grives, fait en des moules, dont quelques-uns ont été retrouvés (2), jusqu'au *pâté de foie gras*, que le cuisinier Close ne fit que réinventer à Strasbourg, au dernier siècle (3). Ce qui en fait la délicatesse était un des précieux secrets de la gastronomie romaine (4).

Qui l'avait trouvé? Était-ce le consulaire Scipion Métellus ou Seius le chevalier ? Pline ne peut le dire, et le regrette, car il eut toujours à cœur de rendre à qui de droit, même en cuisine, ce qui lui revenait d'honneur : « *Tribuetur enim a me, culinis cujusque palma cum fide* (5). »

Après un pareil mot, il eût été digne d'inventer l'*Almanach des Gourmands*, dont l'invention ne devait venir que quinze siècles plus tard.

Le premier que je connaisse en ce genre s'appelait

(1) Ce fut un des mets favoris de la Renaissance. *V.* plus haut, p. 317. On y figurait, par empreintes, comme nous l'avons dit, les armoiries du seigneur qui tenait table. (*Ménagier*, t II, p. 220.)

(2) Rich, p. 56.

(3) Close était, en 1780, maître d'hôtel de M. de Contades, gouverneur de Strasbourg. *V.* son histoire et celle de ses pâtés dans l'*Ancienne Alsace à table*, par M. Ch. Girard, 1862, in-8, p. 28-30, où tout le monde les a prises, mais sans citer la source.

(4) Pline, lib. X, cap. XXII; Martial, lib. XIII, épigr. 81; Apicius, *de Opsoniis*, 1709, in-12, p. 171, 176, et Buffon, *Oiseaux*, t. XVII, p. 57. Il parle aussi, t. III, p. 235, des *pintades*, qui, connues à Rome, se perdirent au moyen âge, pour reparaître de son temps. La naturalisation de l'*oie d'Egypte*, prévue dès le commencement du siècle, nous a rendu le fameux *chênalopêx* des Grecs, si révéré des Egyptiens. (Isid. G. Saint-Hilaire, *Disc. à l'Acad. des Sciences*, 18 oct. 1847.)

(5) Pline, lib. II, cap XXII.

l'*Almanach de table;* c'est en 1726 qu'il parut : « Il étoit, lisons-nous dans les *Mélanges historiques* de M. de Boisjourdain (1), il étoit de la fabrication de l'abbé Chérier, examinateur des feuilles qui ont besoin de la permission de la police. » Il prit bien à l'abbé Chérier d'avoir un pareil emploi pour mettre à couvert son *Almanach,* car il ne tarda guère à être assailli par tous les marchands de fournitures de bouche dont il ne parlait pas, se réservant de citer seulement ceux qui lui payaient bien ses annonces en denrées de choix ou en bel argent. Les clabauderies allèrent jusqu'à M. Hérault, lieutenant de police; mais, l'abbé étant son homme, il ne dit mot, et l'*Almanach* vivait encore en 1729 (2).

Faute de cette réclame, les marchands de friandises savaient bien s'en créer d'autres; ils avaient déjà, entre autres publicités, la publicité chantante. En 1723, un marchand de *chocolat* faisait chanter par tout Paris des couplets dans lesquels il vantait, entre autres, son chocolat *à la vanille* (3) :

Voulez-vous entre ces liqueurs
Que le chocolat brille,
Mettez-y parmi ces odeurs

(1) Tome III, p. 60-61.

(2) Sur l'abbé Chérier, qui signait du nom de Passart, son laquais, ses rapports de censeur, et de son propre nom ses publications gastronomiques ou libertines, *V.* un curieux article de M. Guessard dans la *Correspondance littéraire,* 5 février 1858, p. 74, et nos *Variétés hist. et littér.,* t. VI, p. 170-172, note. — En 1760, un autre *Almanach des gourmands* était publié (*le Censeur hebdomadaire,* t. V, p. 141) et en 1777 commençait à paraître *la Gazette des comestibles.* (*Mémoires secrets,* t. X, p. 119.)

(3) Ce n'est que vers 1650 que le chocolat avait commencé

Des gousses de vanille :
Souvenez-vous que l'ambre gris
Entre dans cette masse,
Que c'est ce parfum de grand prix
Qui lui donne la grâce.

Il donne ensuite son adresse :

Mais sans tant vous inquiéter,
Pour l'avoir agréable,
Allez chez Renaud l'acheter,
On l'y trouve admirable.
C'est chez lui du vrai chocolat
Que se tient la fabrique :
Le voulez-vous bien délicat ?
Ce marchand est l'unique (1).

Rien ne manque ici à la réclame, qu'un éloge du

d'être en usage dans le midi de la France. L'archevêque de Lyon, Alph. de Richelieu, qui mourut en 1653, passe pour s'en être servi le premier, mais comme d'un médicament bon contre les maladies de rate, plutôt que comme d'un aliment. (*Biblioth. choisie* de Bonaventure d'Argonne, aux *Manuscrits* de la Bibliothèque de Grenoble, n. 398, t. I, p. 89-90.) On l'avait connu par les Florentins, chez qui le jeune voyageur Antonio Carletti l'avait importé à la fin du XVIe siècle. (Valery, *l'Italie confortable*, édit. belge, p. 102, 202.) — Longtemps on ne sut bien préparer le thé, le café et le chocolat qu'en Italie. Le More, qui préparait le chocolat pour Mazarin, et Salvator pour M. de Grammont, en venaient. Audiger y passa quatorze mois de 1658 à 1660, pour bien apprendre ces préparations. (*Mém.* d'Audiger, *limonadier à Paris*, édit. de l'Acad. des Biblioph., 1869, in-12, p. 2.) — Nous avons déjà vu par une foule de détails, combien la gourmandise doit aux Italiens, chez qui elle eut même ses poëtes. Nous ajouterons à ceux-ci Cicarelli, le Padouan, et le professeur de Turin, Vigo qui chantèrent tous deux la truffe en latin : l'un dans le *de Tuberibus*, 1564, in-12 ; l'autre dans le *Tubera terræ*, carmen, 1776, in-4.

(1) En 1758, il n'était plus seul. La Bastide, rue de la Mon-

bon marché de l'excellente marchandise ! On ne l'eût certes pas oublié aujourd'hui, mais c'était alors une préoccupation très-accessoire. Faire bon était la grande affaire. Maintenant faire beaucoup et à bon compte, voilà le principal. Aussi a-t-on pu dire bien souvent devant nos inventions de camelotte : Le progrès c'est la pacotille ! mot sévère, mais juste en bien des cas. Je suis, quant à moi, de l'avis de Sauvage, l'inventeur de l'*hélice* : « Jamais, lit-on dans une des notes qu'il a laissées, jamais je n'ai dit : A qui fera le meilleur marché ! L'ambition de bien faire pousse au progrès, tandis que le bon marché oblige au mauvais (1). »

naie, « au Château de Vincennes, » se faisait annoncer dans les *Affiches* de cette année-là (p. 93), comme vendant un excellent marasquin de Zara, *chocolat à la vanille*, etc., etc. En 1697, on lisait dans un journal de Londres, cette annonce de chocolatier, reproduite par l'*Echo britannique*, sept. 1835, p. 189 : « Je vends du chocolat fait de cacao de première qualité, avec ou sans épices ou vanille... »

(1) *Frédéric Sauvage*, par M. Urbain Fages, *Revue française*, 1er août 1858, p. 34.

LXXXIII

Le chocolat, nous venons de le dire, était déjà, sous Louis XIV, l'objet d'un très-important commerce; il était vite entré dans la consommation, et c'était à qui, sûr de s'enrichir par là, se ferait privilégier du roi pour en fabriquer ou pour en vendre. David Chaillou avait été l'un des plus heureux : dès 1659, il avait obtenu un privilége très-étendu pour la fabrication et le débit du chocolat « dans toutes les villes et autres lieux du royaume. » Sur l'expédition du privilége, le parlement avait ordonné qu'il serait exécuté *selon sa forme et teneur*. Et le roi avait signé (1).

(1) Depping, *Correspond. administrat. de Louis XIV*, t. III. Int., p. LIII. M. Jal, dans son *Dict. crit.*, p. 387, a donné, d'après le ms. des *Ordonnances de Louis XIV*, qui est aux Archives nationales, le texte, seulement indiqué par Depping, des lettres pa-

Qu'on ne s'étonne pas de voir le seing royal en pareille affaire : Louis XIV en signa bien d'autres (1) !

M. Depping a donné le détail de quelques-uns des *brevets* industriels qui furent alors accordés, et je vous assure que celui de David Chaillou et de son chocolat n'est pas le moins sérieux. On en trouve un, par exemple, au nom du duc de Bouillon (2), qui se fait *breveter* pour des sachets contre la vermine (3). « Quelle

tentes du Roi, signées à Toulouse le 23 nov. 1659, portant « permission à David Chaillou de *composer ou vendre seul*, pendant vingt-neuf ans, dans tout le royaume, le chocolat en liqueur, pastilles, boîtes ou autrement. » Ces lettres, sans qu'on donne la cause du retard, ne furent registrées que sept ans après, le 9 février 1666.

(1) Ainsi, et cela nous ramène aux choses dont nous venons de parler, Louis XIV donna brevet à un médecin de Dijon pour qu'il établît à Paris un débit d'hypocras, de limonade et d'orangeade (Depping, t. III, p. LIII); et un autre en 1701 à Louis de Beaumont, pour la vente de la glace et de la neige, par tout le royaume, au taux de 18 deniers la livre (*Ibid.*). Sous la Régence, ce prix avait fort augmenté. Quand en 1719, le sieur Bonnefond obtint, par arrêt du conseil du 20 mai, le privilége de la vente de la neige du Mont-Dore, ce fut au prix de 8 sous la livre. Comment conservait-il sa fondante marchandise? Je ne sais. Les anciens en tout cas auraient pu lui donner leçon (*V.* Pline, lib. XIX, cap. IV; Sénèque, *Quæst. natural.*, lib. IV, cap. XIII) ; « Atheneus, dit P. de la Noue dans sa traduction du *Livre Ier des Antiquités perdues* de Pancirole (Lyon, 1617, in-12, p. 157); Atheneus écrit qu'il y avoit jadis des boutiques à Rome, où l'on contregardoit de la neige toute l'année. Ils la mettoient en terre dans de la paille, et se vendoit à qui en vouloit, et par elle le vin se rendoit fort frais. » — A la fin du règne de Louis XV, la concession de la fourniture de la glace pour la ville de Paris fut demandée pour trente ans, moyennant 40,000 livres données aux Quinze-Vingts et une rente annuelle de 18,000. (*Invent. des arch. des Quinze-Vingts*, p. 357-358.)

(2) Depping, *Introduct.* au t. III de la *Correspond. administrat. de Louis XIV*, p. LIV.

(3) Et quelle vermine encore! La mention de l'expédition de

étrange chose, dit à ce propos M. Depping, qu'un procédé colporté ordinairement dans les foires de village soit breveté par Louis XIV au profit d'un homme de la cour issu d'une des premières familles du royaume. »

Ici encore nous retrouvons Dufresny, non plus pour les jardins anglais, non pas même pour cette fabrication des glaces qui lui valut aussi un privilége, mais pour « une chaise roulante suspendue sur un ressort de fer (1). »

ce brevet se trouvait, dit M. Depping, sur le regsitre du secrétariat de la maison du roi ; mais ce qu'il n'ajoute pas, c'est qu'on le voyait partout affiché dans Paris ; nous le savons par le *Journal* de Locke (*Revue de Paris*, t. XIV, p. 78). « Voici, dit-il, une étrange affiche que je viens de copier sur un des murs de Paris :

PAR PERMISSION ET PRIVILÉGE DU ROI

« Accordé à perpétuité à M. le duc de Bouillon, grand cham-
« bellan de France, par lettres patentes du 7 septembre 1667,
« vérifiées en Parlement, par arrêt du 13 décembre audit an, le
« public sera averti :

« Que l'on vend à Paris un petit sachet de la grandeur d'une
« pièce de 15 sols pour garantir toutes sortes de personnes de la
« vermine et en retirer ceux qui en sont incommodés, sans
« mercure.

« Il est fait défense à toutes personnes de le contrefaire, à peine
« de trois mille francs d'amende. »

Avez-vous lu ? *Sans mercure!* c'est encore une des prétentions de nos empiriques. En cette affaire, M. le grand chambellan était vraiment le successeur du *roi des Ribauds*.

(1) *Correspond. administrat. de Louis XIV*, t. III, *Introduct.*, p. LIII. — Veranzio, en 1595, dans ses *Machinæ novæ*, in-fol., avait déjà conseillé de suspendre les caisses de voiture. *V.* sur son livre si curieux, Libri, *Hist. des sc. mathém. en Italie*, t. IV, p. 48. — Au XIVe et au XVe siècles, on suspendait les chariots, mais avec des cordes ou des courroies de cuir et non avec des ressorts, comme le demandait Veranzio. Dans l'*Inventaire des ducs de Bourgogne*, n. 5690, il est parlé d'un « chariot branlant » qui devait être peint « de vert clair. » Mathieu de Coucy, dans sa *Chronique*, à la date de 1461, parle aussi du « char branlant »

Cette première voiture sur ressorts, dont le brevet date de 1686, est peut-être la même à laquelle Regnard, l'ami de Dufresny et son confrère en comédie, fait allusion dans sa pièce du *Joueur* (1), quand il fait vanter par Hector les *voitures à ressorts bien liants* (2); et la même aussi qu'on appelait *phaéton* en 1715, selon *le Voyageur fidèle dans Paris*, de Liger (3).

Les voitures françaises, dont ceci nous fera tout naturellement reparler, avaient alors une grande supériorité, notamment sur celles qui se fabriquaient à Londres (4).

dans lequel on transporta le corps de Charles VII. Il était « de cuir bouilli, » ce qui rappelle les chars tout en cuir dont Charlemagne se servait, afin de pouvoir y passer les rivières, comme dans une barque. (*Biblioth. de l'École des chartes*, avril 1853, p. 349.)

(1) Acte I, sc. 1. — Les carrosses suspendus furent perfectionnés, avec approbation de l'Académie des sciences, en 1753, par Dupin de Chenonceaux, l'ami de Jean-Jacques, et huit ans après par Zacharie. V. *Mémoires de l'Acad. des sciences*, pour 1753, p. 301, et pour 1761, p. 156.

(2) Une voiture d'une suspension parfaite avait été construite pour Charles-Quint en voyage par Giovanni Torriano, qui lui fit ensuite à Yuste une si admirable horloge. Cardan qui parle de ce carrosse dans son *de Subtilitate* (Bâle, 1582, petit in-fol., p. 478), dit qu'au moyen de cercles et ressorts, le siége de l'empereur y était toujours immobile, quel que fût le mouvement. C'est le système du « niveau constant, » déjà connu au moyen âge, comme nous l'avons dit (t. I, p. 116, note 1), et qu'en 1707 l'abbé Wilin appliqua habilement aux chaises à porteur. (*Machines approuvées par l'Acad. des sciences*, t. II, p. 137.)

(3) Chap. des *Equipages*. — Dans un curieux livret du temps de Louis XIII, *l'Honnesteté des hauts de chausses, pourpoincts et casaques débordées*, Rouen, 1620, petit in-8, les carrosses que l'auteur appelle aussi des *phaétons*, sont assez maltraités avec leur luxe indécent.

(4) Suivant Anderson, *Etat actuel de l'Angleterre*, p. 421, les premiers carrosses avaient paru à Londres du temps d'Élisabeth, et on les devait au comte d'Arundel. Un poëte contemporain,

On trouve dans les œuvres de Davenant, publiées en 1673, un dialogue entre un Parisien et un Anglais sur les mœurs des deux villes, et c'est au sujet des voitures lourdes et mal construites de son pays que le Parisien raille surtout l'Anglais (1).

L'élégance et la variété de celles qui roulaient alors dans Paris lui donnaient raison, la variété surtout, car il y en avait de mille sortes : les *carrosses-coupés* à un cheval (2), les chaises *à la Crenan*, aussi à un seul cheval, et dont le nom venait du grand seigneur, le marquis de Crenan, qui en avait eu l'idée avec l'académicien Goibeau du Bois, et s'en était fait donner le privilége (3); les *chaises roulantes* à trois roues, de l'invention du sieur Guyot, dont un présent de mille livres de la part du roi et un brevet avaient été la récompense (4); des voitures d'osier, moins élégantes que celles qu'on a remises à la mode, car ce n'étaient que « pauvres coches de clisses » suspendus de cordes, comme dit d'Aubigné (5), que véhicules campagnards, à la façon de la

Taylor, en fait honneur au Hollandais W. Booven, cocher de la reine. *V.* ses *Œuvres*, p. 240.

(1) *V.* un article de M. Markland sur l'ancien usage des voitures en Angleterre, dans l'*Archeologia, or Miscellaneous tracts*, 1823, in-8, t. XX.

(2) *Nouv. Recueil de pièces agréables*, 1644, in-12, p. 184 Sauval, liv. II, ch. *des Voitures*.

(3) Eugène d'Auriac, *Hist. anecd. de l'industrie*, 1861, in-18, p. 278. — Ces chaises avaient pris le nom de leur inventeur, comme plus tard le *boquet*, dû à un carrossier de ce nom, qui, en 1758, logeait rue du Four-Saint-Germain et, en 1773, rue Neuve-des-Petits-Champs.

(4) *Biblioth. nat.*, Mss. Clairambault, n° 560, p. 145.

(5) *Le Baron de Fenœste*, édit. P. Jannet, p. 130.—On sait qu'à Fontenoy, le maréchal de Saxe se faisait traîner dans une « gondole d'osier. »

benna gauloise leur rustique ancêtre (1); des *berlines*, qu'un réfugié d'Orange, Philippe Cièze, avait inventées à Berlin, pour l'électeur de Brandebourg, et dont malgré cette origine hérétique, Louis XIV ne dédaigna pas de se servir (2); des *calèches*, comme celle où se prélassait au cours le marquis des *Fâcheux* (3); des *brouettes*, qu'un homme traînait sur deux roues, suivant l'étymologie de leur nom (*bis rota*) au dire de Ménage (4), et dans le genre de celle que Pascal, lorsqu'il s'ingéniait dans cette industrie des véhicules, avec son ami le duc de Roannès (5), avait imaginée; des *diligences*, comme on appelait déjà les coches de grand chemin (6), quoiqu'ils ne le méritassent guère : ils marchaient chez nous aussi lentement qu'en Allemagne, où Leibnitz se préoccupa sérieusement de leur donner plus de rapidité (7); puis encore — on com-

(1) On en voit une figurée sur la colonne de Marc Aurèle. (Scheffer, *de Re vehicul.*, lib. II, cap. XXI.)

(2) *V.* Saint-Simon, ch. CCXCIII.—Le 28 juillet 1708, parut une ordon. roy. relative au service des *berlines*, et à leur police sur les routes. En 1721, Réaumur fit un mémoire sur la manière dont on pourrait mettre ces lourdes et larges voitures en état de passer en des chemins étroits.—Le coupé appelé *berlingot* était, pour la forme et le nom, un diminutif de la *berline*.

(3) Acte I, sc. I. — On les appelait surtout *calèches-litières*.

(4) *V.* son *Dictionnaire* au mot BROUETTE.

(5) *V.* plus haut, p. 45, note 2; et p. 18, note 2, pour les *carrioles*, *lits de poste*, etc.

(6) Un ordre fort curieux du 7 sept. 1688, donné au nom du roi, afin que « le maistre de la *diligence* de Lion » dispose de cinq places pour le coadjuteur d'Arles, « préférablement à toutes autres personnes, » a été reproduit par Jal dans son *Dict. critique*, p. 498.— *V.* aussi pour le mot *diligence*, Palaprat, *Œuvres*, t. II, p. 301. — Au XIIIe siècle, il y avait en Allemagne des voitures publiques (*Diplom. Frédéric II*, déc. 1237, t. V, p. 150). Nous en voyons en France au XIVe siècle, qui s'appellent « carrettes tout le monde. » V. *Cartul. de Guise*, fol. 179 (17 fév. 1334).

(7) Il voulait — ce qui ferait penser qu'il songeait à la vapeur

mençait en effet à se précautionner contre tous les accidents de voiture ou de cheval (1) — des *carrosses inversables*, dont, en 1696, le duc d'Estrées disputait le privilége au sieur de La Garouste (2); « des carrosses, chaires (*sic*) roulantes et chariots » avec machine facile à appliquer, faisant connaître combien l'on avait fait « de lieues, de toises, de pieds, de pouces même, en tous temps et sur tous les chemins (3) »; enfin des chaises

pour les rapidités de la locomotion, comme son ami Papin y songeait pour la navigation — faire construire pour l'électeur de Hanovre, son protecteur, une voiture qui n'eût mis que vingt-quatre heures d'Amsterdam à Hanovre. Son projet parut si incroyable, qu'il ne trouva que des moqueurs. (Fontenelle, *Œuvres*, t. V, p. 531-532.)

(1) Sous Louis XV, on inventa « des étriers à bascule, qui évitoient au cavalier dans sa chûte l'inconvénient d'être traîné par son cheval. » Ils se vendaient chez Granchez, au *Petit Dunkerque*, selon Chantoiseau, *Alman. génér. d'indicat.* pour 1773. — Le système des *mors* était très-perfectionné chez les anciens. Sous les débris du char guerrier déterré à Chasseny (Aisne), on en trouva deux d'une grande force, et tout semblables à ceux que nous appelons *mors brisés* ou *mors anglais*. (*Journal des Débats*, 10 mai 1870.)

(2) Depping, *Corresp. administ. de Louis XIV*, t. III, p. LV, ne fait qu'indiquer le privilége demandé par le duc d'Estrées, mais M. Jal (*Dict. crit.*, p. 318-319) donne une lettre inédite de Phélyppeaux qui consacre le droit d'antériorité de La Garouste. — En 1822, le Dijonnais M. Jouanne de Cailly — reprenant une idée vieille d'un siècle (*V.* plus haut, p. 15, note.) — se fit breveter pour une voiture inversable, dont on parla quelque temps. *V.* le *Bulletin de la Société d'encouragement*, t. XII, p. 194, et les *Archives des découvertes*, t. VII, p. 376; t. XII, p. 306. Il avait compliqué son invention d'un système de *dételage* instantané et d'*enrayage*, dans le genre de celui qu'avait imaginé l'Anglais Williams en 1802. (*Repertory of art*, t. I, p. 36; t. XII, p. 345.) — Boze, le peintre, avait en cela été leur devancier. Il avait trouvé le moyen de dételer instantanément les chevaux qui prendraient le mors aux dents, et celui d'enrayer facilement toute voiture sur une pente trop rapide. (*Biogr. univers.* (supplém.), t. LIX, p. 179.)

(3) M. P. Faugère, à qui nous en devons l'obligeante commu-

comme celles dont nous avons déjà parlé, que faisait mouvoir par une manivelle, la personne même qu'elles portaient (1), et qui me semblent avoir eu quelques rapports avec les *vélocipèdes*, bien connus, depuis des siècles, en Chine (2); inventés une première fois en France, au dernier siècle (3), et réinventés il y a cinquante ans par le diplomate badois, baron de Drais (4), sans arriver jusqu'au succès de mode qui accueillit, dans ces derniers temps, leur retour.

Pour compléter ces quelques détails sur les voitures et chaises, il faut ajouter qu'un grand luxe de vernis et de dorure, qui n'a plus reparu, les relevait toutes. Sous Louis XV, Gouthière, « l'inventeur de la dorure au

nication, a trouvé dans « le roolle des placets présentés au roy pendant le mois de novembre 1667 » une demande de privilége faite par « le sieur Courtin, ingénieur et professeur de mathématiques, » pour l'invention de cet odomètre, qui vient s'ajouter à ceux dont nous avons déjà parlé, t. I, p. 55-56, et t. II, p. 280.

(1) On en avait fait une de ce genre à Londres pour le roi de Danemark, en 1663. « Elle fait, dit Monconys qui la vit, trois mille pas géométriques en une heure, seulement par deux manivelles que tournent deux enfants qui sont dans le corps du carosse. » (*Voyages*, t. IV, p. 138-139.) — En 1819, on vit à Paris une voiture marcher en avant et en arrière, avec un cheval ailé qui la faisait mouvoir par l'action de ses ailes. (*Rev. encyclopéd.*, t. II, p. 174.)

(2) Dans le *Purchas his Pilgrimage*, 1617, in-fol., p. 398, on voit Ricius en Chine faisant un long trajet sur une sorte de véhicule « n'ayant qu'une roue sur laquelle on se met à califourchon, et de chaque côté une autre roue, qu'on fait mouvoir avec rapidité et sans danger au moyen de leviers et de barres. »

(3) La Blancherie, *Nouv. de la répub. des lettres*, 1779, t. II, p. 45.

(4) *Repertory of art* (1818), t. XXXIII, p. 332. La première *draisine*, comme on appelait ce *vélocipède*, à cause du nom de son inventeur, fut essayée au jardin de Tivoli. Le baron la manœuvrait avec une agilité surprenante. Knight la perfectionna et en fit le *holy-horse*.

mat, » comme il se qualifiait avec raison (1), ne dédaignait pas de prêter son art merveilleux à l'ornementation des chaises à porteur; et Robert Martin, dont les vernis sont si fameux, ne fut d'abord que peintre-vernisseur en voiture (2). Il ne cessa même jamais de l'être jusqu'à sa mort, le 3 avril 1765, à cinquante-neuf ans (3).

Il vernissait, à la grande admiration de Voltaire (4), «cabinets et lambris.» Par ses beaux vernis gras blancs, qui lui firent tant de réputation (5), par son laque rouge (6) et son vernis noir, il rivalisait dans la tabletterie, pour les tabatières (7) et les éventails (8) avec les

(1) Ch. Davillier, *le Cabinet du duc d'Aumont*, p. XXXI.

(2) *Exposit. univ. de* 1851, XXIXe jury, *objets de parure*, rapport de M. Natalis Rondot, p. 77.

(3) On n'a connu cette date, et toutes celles qui intéressent la biographie de Robert Martin, que par le *Dict. crit.* de Jal, p. 844.

(4) On se rappelle ses vers dans *les Tu et les Vous* :

Et ces cabinets où Martin
A surpassé l'art de la Chine.

Et dans le *Premier discours sur l'homme:*

Sous des lambris dorés et vernis par Martin.

(5) Watin, *l'Art du peintre doreur-vernisseur*, 6e édit., 1808, in-8, p. 266. La 1re édit. de cet excellent livre, où Martin est si souvent glorifié par un émule, date de 1772.

(6) Davillier, *Cabinet du duc d'Aumont*, p. II et 117.

(7) La vogue des tabatières en vieux laque datait du temps de Louis XIV. Louvois fut le premier à qui l'on en vit une. (La Mésengère, *Dict. des proverbes*, p. 69.) — En 1745, selon Watin (p. 328), ce fut une fureur : tous les vernisseurs se mêlèrent d'en fabriquer, aussi tombèrent-elles bientôt à rien. « Martin seul et ses frères, dit encore Watin, conservèrent la vogue, ainsi que la manière de raccommoder les vieux laques et le japon. » — Le vieux laque se vendait alors chez Le Brun, de la rue de Buci, et le japon le mieux monté chez Basin, rue du Roule (*Hist. génér. du Pont-Neuf*, 1750, in-8, p. 29). C'est de Basin qu'il est question dans *Angola*, quand il y est dit qu'une femme n'est pas meublée si elle n'a pas de cabinets de Chine et de magots, « achetés chez l'homme de la rue du Roule. »

(8) N. Rondot, p. 77. — L'industrie des éventails était alors

laques les plus anciens et les plus précieux du Japon (1), et en même temps il continuait de peindre et décorer les équipages royaux (2), en sa qualité de « peintre-vernisseur du roi (3). »

Revenons au XVII[e] siècle et à ses inventions. La plupart, nous l'avons vu, avaient obtenu des brevets; mais accordés le plus souvent à la faveur, ces brevets, en

très-considérable. On ne comptait pas moins de 150 maîtres éventaillistes à Paris. Le bourg de Méru, qui en a gardé la spécialité, avait déjà, comme on le voit par un *mémoire* du 21 oct. 1778, nombre d'ouvriers qui découpaient les bois d'éventail. *V.* sur ces éventaillistes de Méru, un très-curieux article dans le *Cabinet de lecture* du 4 juin 1836, p. 15. — Le *palissandre* était dès le XVIII[e] siècle un des bois les plus employés pour les éventails, et ne les rendait pas plus chers; dans le *Journal du citoyen,* La Haye, 1754, in-12, on lit que « les éventails de palissende (*sic*) valent de six à dix-huit deniers la douzaine. » — Nous avons dit (p. 8) qu'on en faisait des meubles. Ajoutons que les plus beaux alors sortaient de chez Cressent, rue Notre-Dame-des-Victoires, au coin de la rue Joquelet. Il excellait, selon Gessaint, pour les meubles « à la Régence, de bois satiné, de violette, de Cayenne, amarante, de palissandre, etc. » — Rappelons qu'il est parlé d'éventails dans *Romeo et Juliette* (acte II, sc. IV), et que sous Louis XIII Abraham Bosse en gravait. (Bonnardot, *Hist. de la gravure*, p. 47.)

(1) « On se rappelle, dit Watin parlant des vieux laques (p. 319), que le fameux Martin a trompé à cet égard plus d'une fois les plus habiles connaisseurs. »

(2) Watin, dans son livre (p. 109), a tout un chapitre sur l'*Art de décorer les équipages.*

(3) Il est ainsi qualifié sur son acte de mort. Il avait son atelier rue du faubourg Saint-Denis, sans doute aux *petites écuries* du Roi. Son fils Antoine lui succéda, et son petit-fils fut le fameux chanteur Martin. Un de ses trois frères, Guillaume, fit à Rochefort un vernis-mastic, le *carmoulot*, excellent pour les navires. (Watin, p. 245; *Mém. de l'Ac. des sciences,* pour 1759, p. 238.) — Après Martin, la veuve du peintre Gosse obtint, avec Samousseau son gendre, le 6 juin 1767, le privilége d'une « manufacture royale de vernis façon de la Chine. » (*Gazette des beaux-arts*, t. IX, p. 309-311.)

bien des circonstances, n'avaient consacré que des injustices et des contrefaçons.

Celui qu'obtint Huyghens, en 1675, pour ses montres et horloges d'une nouvelle invention, donna ainsi malheureusement raison à un plagiat. Il accordait (1) au contrefacteur ce que méritait seulement le véritable inventeur, le modeste abbé Hautefeuille, dont le travail complet sur le même procédé avait été publiquement approuvé un an auparavant par l'Académie des sciences (2). L'abbé réclama, mais vainement : il avait pour lui la justice, et Huyghens avait le brevet royal.

Bernard Perrot, Orléanais, comme l'abbé Hautefeuille, mais plus heureux, obtint en 1666, un brevet pour la confection d'un combustible moins cher que le charbon, « et fait d'une pierre qui abonde en France (3), » sans doute la houille, ce qui ajoute un fait de plus à ce que nous en avons dit déjà.

A vingt-deux ans de là, en 1688, un autre brevet lui fut accordé comme maître de la verrerie d'Orléans, pour « fabrication de verre, soit colorié, soit en relief, » et « pour le coulage des métaux à table creuse, avec des figures, » industrie que nous n'aurions pas cru si avancée à cette époque (4).

Elle semble avoir prospéré, du moins pendant quelque temps, entre les mains de Perrot, qui s'était formé

(1) Depping, t. III, *Introduct.*, p. LIII.

(2) *V.* le *Dictionnaire des artistes* au mot HAUTEFEUILLE. — Le compatriote et l'élève du bon abbé, le bénédictin Alexandre, lui a rendu la même justice dans son *Traité général des horloges*, 1734, in-8, p. 242. — *V.* aussi *Mercure*, nov. 1723, p. 958.

(3) Depping, t. III, *Introduct.*, p. LIII.

(4) Monteil possédait le registre du secrétariat où se trouvait la mention de ce privilége. (*Histoire des Français*, etc., gr. in-8, XVIIe *siècle*, p. 535.)

aux leçons de son oncle Castelleau, fondateur de la célèbre verrerie de Nevers (1); il avait même perfectionné ses procédés. En 1691, trois ans après qu'il eût été mis en possession de son privilége, malgré la concurrence que tâchait de lui faire Paul de Massalai, tout fier d'en avoir obtenu un pareil (2), il avait singulièrement étendu son industrie, pour les ustensiles d'usage, et mieux encore pour les objets d'art : « Le sieur Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, lisait-on alors dans le *Livre commode des Adresses* (3), a trouvé le secret de contrefaire l'agate et la porcelaine (4), avec du verre et des émaux. Il a trouvé pareillement le secret du rouge des anciens (5), et celui de jeter le verre en moule, pour en faire des bas-reliefs et autres ornements (6). »

Nous passerons vite sur d'autres brevets : celui de la comtesse de Beuvron pour « une manufacture de maroquin et peau de chagrin (7); » celui qui fut octroyé

(1) Vergnaud Romagnési, *Indicateur orléanais*, 1827, in-8, t. I, p. 182.

(2) *Id.*, *Ibid.*

(3) 1691, in-8, p. 30.

(4) M. Piot est le seul qui ait parlé de l'Orléanais Perrot et lui ait rendu justice. V. *Cabinet de l'Antiquaire*, 1861-1862, 2e série, art. sur l'*Hist. de la porcelaine*.

(5) Dans le même temps Lémery composait le *fard blanc*, avec le magistère de bismuth, et s'en faisait une fortune. *V.* son éloge dans les *Œuvres* de Fontenelle, t. V, p. 393.

(6) « Il a, dit encore Du Pradel, son bureau à Paris, sur le quai de l'Horloge, à la Couronne d'Or. »

(7) Depping, t. III, *Introduct.*, p. LV. — On sait que le *chagrin* s'appelle ainsi du mot *sagri* qui, en Orient, désigne la peau d'âne travaillée. En Bouckarie, on l'appelle *saogri*. (Meyendorf, *Voyage d'Orenbourg à Bouckara*, 1826, in-8, p. 220.) En Perse, les manufactures de *chagrin* remontent aux rois Parthes et même à Cyrus. (Mongez, *Mém. de l'Institut*, t. IV, p. 86, 152.) En Bouckarie et en Perse, les procédés de teinture sont encore ceux des

en 1682 à Picot pour une machine capable d'élever les eaux « sans pompes, ressorts et soufflets (1), » et dont l'invention qu'il consacre est restée pour nous un problème ; celui qu'obtint pour sa machine à mouvoir et à élever les plus lourds fardeaux (2), le sieur de La Garouste, que nous connaissons déjà (3) ; enfin celui même accordé à Teinturier et à Vivien en 1675 (4) pour leur procédé d'impression des gravures coloriées, ce qui les pose avec avantage en précurseurs de Le Blon.

Nous avons hâte d'arriver au plus curieux, au plus imprévu de tous ces brevets (5).

Celle qui le postule, celle qui l'obtient n'est pas autre que la veuve Scarron qui, avant qu'il soit peu, s'appellera la marquise de Maintenon. Elle est déjà grande dame, ne vit plus d'industrie, mais n'est ainsi

anciens Mèdes. (Meyendorf, p. 219.) — Sur le *chagrin de Turquie*, et la manière de le faire, V. *Hist. de l'Acad. des Sciences*, 1709, p. 8.

(1) Depping, t. III, *Introduct.*, p. LIII.

(2) Le levier-La Garouste « articulé, agissant sur une crémaillère à chevilles pour mouvoir un fardeau sur un plan, » est décrit dans les *Machines et inventions approuvées par l'Académie des sciences*, année 1702, t. II, p. 15-20. Il en existe plusieurs modèles aux Arts-et-Métiers. *V.* le *Catalogue*, p. 78, 85, 99, 100.

(3) C'était sans doute une machine du même genre que celle qui se voyait dans l'excellent cabinet de François de Candalle, quand Henri IV le visita. Grâce à cet engin, selon d'Aubigné, l'on pouvait « faire lever la pesanteur d'un canon entre les mains d'un enfant de six ans. » (*Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné, édit. Lalanne, p. 62.)

(4) Depping, t. III, *Introduct.*, p. LIII.

(5) On faisait commerce de ces priviléges comme aujourd'hui des brevets, qui, on l'a vu dans l'*Introduction*, en continuèrent le système, émancipé par la Révolution. « Le sieur Barbier, lit-on dans le *Livre commode*, p. 193, qui indique les priviléges à vendre ou à louer, pour les arts et métiers, demeure rue des Lombards, au *Plat d'étain*. »

que mieux à même de tirer profit de celle des autres.

Deux sujets du roi ont, « par une longue recherche, grande dépense et beaucoup de travail (1), » trouvé « un secret qui s'appliquera aux fours des boulangers et autres...; et des foyers de cheminées aussi d'une nouvelle invention..., dans lesquels, par le moyen d'un secret appliqué, il se consomme beaucoup moins de bois, charbon et autres matières à brûler (2). »

Ces braves gens, par malheur, n'ont que le talent de leur métier, mais pas la plus petite influence. Madame Scarron qu'ils parviennent à connaître je ne sais comment, en aura pour eux, moins à leur profit qu'au sien, il est vrai. Elle qui devra dire plus tard : « Il faudroit des récompenses pour ceux qui s'avisent de quelque chose (3), » commence par se faire attribuer la plus

(1) Ce sont les propres expressions qui se trouvent dans la *Permission* qui suivit de quelques mois le privilége et dont le texte fait partie des *Ordonnances de Louis XIV*, aux Arch. Nat., vol. XXXVII; Dépôt civil du Parlement, fol. 281.

(2) Je croirais volontiers que dès la campagne de 1673, le roi fit par lui-même bon usage de la nouvelle invention, et fut d'autant mieux disposé à en accorder le privilége à la favorite, qu'il avait reconnu quelle en était l'excellence. On lit dans ses *Mémoires militaires*, 1806, in-8, 2e part., p. 121 : « Je portois avec moi mes vivres en pain et farine, et des fours faits d'une manière, qu'en un jour de séjour, je faisois cuire ce qui m'étoit nécessaire pour plusieurs. Ils étoient montés en six heures, et si l'on s'étoit avisé plus tost de cette invention, j'aurois fait des choses l'année précédente, en Hollande, que le manque de pain (qui ne pouvoit aller si vite que moi) m'empêcha d'entreprendre. » Ces bienheureux fours, encore une fois, sont peut-être ceux dont madame de Maintenon obtint le brevet. — Sous Louis XV on inventa une *charrette-moulin* « composée de façon qu'elle agissoit en roulant, ainsi que quand elle étoit fixe et à demeure. » Bonnier de la Mosson en possédait le modèle dans son cabinet. *V.* le *Catalogue*, p. 110.

(3) *Conseils aux demoiselles*, par madame de Maintenon, 1857, in-18, t. I, p. 337.

belle part dans le privilége si bien mérité par le travail des deux artisans (1). C'est en son nom qu'il fut accordé, sans même que celui des inventeurs y fût mentionné (2) :

« Aujourd'huy, dernier septembre 1674, le roy estant à Versailles, voulant gratifier et traiter favorablement dame Françoise d'Aubigny (*sic*), veuve du feu sieur Scarron. S. M. lui a accordé et fait don du privilége et faculté de faire faire des astres (*âtres*) et des fourneaux, fours et cheminées d'une nouvelle invention, sans pouvoir néanmoins obliger les particuliers à s'en servir et prendre plus grande somme que celle dont il aura esté convenu, ny prétendre aucun droit de visite. — Fait S. M. deffenses à toutes personnes de faire ny contrefaire lesdits astres à peine de 1,500 livres d'amende; m'ayant S. M. commandé d'expédier à laditte dame Scarron toutes lettres à ce nécessaires, et cependant le présent brevet qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moy... COLBERT. »

Deux mois et demi après, le 15 décembre, des lettres patentes consacrèrent définitivement le privilége (3),

(1) Elle aurait déjà pu dire ce qu'elle écrivit deux ans plus tard à l'abbé Gobelin : « Je deviens la plus intéressée créature du monde. »

(2) Nous croyons enfin avoir découvert comment ils s'appelaient : M. de Joursanvault possédait dans ses *Archives* (*V.* le *Catalogue*, t. I, p. 151), « un traité entre madame de Maintenon, et les *nommés Gubillot* et *Douceur*, par lequel ladite dame s'engage à obtenir du roi certain privilége pour une invention qui leur était dûe. » Comme ce traité est de 1674, l'année même où le privilége fut accordé, et que dans celui-ci, il est aussi question de deux inventeurs, il est plus que probable que privilége et traité se rapportent à la même invention.

(3) Le texte en a été donné par M. Parent de Rozan dans le

mais sans lui donner une aussi longue durée que le demandait la veuve Scarron : au lieu de trente ans, elle n'en obtint que quinze, mais n'eut pas même besoin d'en user jusque-là.

Moins de dix années après, au lieu de ce vulgaire privilége, la marquise de Maintenon recevait son brevet de reine anonyme de France.

Elle n'eut plus dès lors intérêt à gêner les inventions rivales, et à les empêcher de se produire, aussi ne tardons-nous pas à en voir quelques-unes se hasarder, et même obtenir privilége. Parmi les concurrents des deux ouvriers, dont l'idée l'avait eue si gratuitement pour principale bénéficiaire, se trouvait un sieur Dalesme, « rue Saint-Denis, près la fontaine de la Reine (1), » qui, en 1692, se faisait annoncer dans le *Livre commode des adresses*, comme vendant « un tuyau de tôle de fer, où l'on brûloit le bois sans cheminée et sans fumée. » Il fit plus ; un an après, le 26 avril 1693, il demandait privilége « pour une nouvelle invention relative aux marmites, chaudières des teinturiers, brasseurs..., fours à plâtre et à pain ; » et ce privilége (2) il l'obtenait pour vingt-cinq ans, dix de plus que celui de la veuve Scarron !

Il semble que, cette fois, le bon plaisir se soit rapproché de la justice, et qu'on y ait eu presque conscience du mérite.

Ce sieur Dalesme en avait plus que personne. Son fourneau, qui est resté, pendant qu'on ne pense plus à celui de la veuve Scarron, n'a pas fait naître moins que

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, mai-juin 1854, p. 80-81.

(1) *Livre commode des adresses*, pour 1692, p. 173.

(2) *Archives Nationales*, secrétariat, E, 3379, fol. 96 v°.

l'invention du *thermolampe* (1); et peu s'en est fallu que de sa marmite, comme de celle de Papin, sortît l'invention de la machine à vapeur !

Quoique simple marchand de fourneaux, tuyaux et marmites, il fut admis à l'Académie des sciences, et un jour de l'année 1705, il y présenta un mémoire, dont le compte rendu donna cette brève mais significative analyse : « M. Dalesme... a imaginé que l'on pourroit employer pour une force mouvante le ressort de la vapeur qui s'élève de l'eau chaude. Il a fait voir par une machine, où ce ressort seul faisoit jaillir de l'eau à une grande hauteur, combien il a de puissance..... Mais, ajoute froidement le rapport, tout cela attend encore la décision souveraine de l'expérience (2). »

L'Académie s'en tint là ; elle ne fit rien pour hâter par quelques épreuves cette décision de l'expérience, comme elle n'avait rien fait, six ans auparavant, pour l'invention d'Amontons, un autre de ses membres, qui, plus en avant encore que Papin et Dalesme, avait par son « moulin à feu, » où il se servait « de l'air dont le ressort est augmenté par la chaleur (3), » précédé de plus.

(1) *Biog. univ.*, au mot DALESME (André).— Il n'est pas question dans cet article de ce que Dalesme fit pour la vapeur. Le *Dict. des origines* de Noël et Carpentier en a seul parlé, t. II, p. 178.

(2) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1705, p. 137.

(3) *Histoire de l'Académie des sciences*, 1699, p. 101, et *Mémoires* pour la même année, p. 112.—Il est aussi parlé de cette machine d'Amontons, dans le *Traité complet de mécanique* par Borgnis, 1818, in-4, t. II, p. 132. M. L. Figuier, dans les *Merveilles de la science*, t. I, p. 75, a parlé des services rendus par Amontons à la théorie du calorique, mais n'a rien dit de ses expériences sur la force de l'air dilaté par le feu. — Nous avons vu (t. I, p. 180-181), ce qu'Amontons essaya pour la télégraphie aérienne.

d'un siècle et demi la machine *à air chaud* d'Ericson(1).

Il est bien curieux que tout cela se soit passé sous Louis XIV, dont le règne trop semé d'entraves et de monopoles, ne méritait d'en rien garder. Mais le plus singulier peut-être c'est qu'un des premiers inventeurs de la machine à vapeur se soit trouvé, pour l'invention même qui le conduisit à celle-là, en concurrence avec Mme de Maintenon. Il n'eut pas, lui du moins, à passer par les exigences du prête-nom aristocratique, et le fait est assez rare alors pour qu'on le constate.

Que disaient les mécontents du règne de cette exploitation par la noblesse de l'industrie des artisans ?

Qu'en pouvait dire Saint-Simon, par exemple ? Rien, car ainsi que les autres de son rang il trouvait plus utile de tirer profit de cet abus que de s'en indigner. A la fin de 1691, il avait présenté un placet à Ponchartrain « pour le privilége de voitures de nou-

(1) Il a été dit plus haut (t. I, p. 35), que la force de l'air chauffé avait été entrevue par Héron ; nous ajouterons, après lecture du *Mémoire* d'Amontons, que ses expériences semblent avoir eu pour point de départ ce qu'avait écrit le savant d'Alexandrie. — En 1807, sir Georges Cayley reprit la question. De 1809 à 1824, les frères Niepce s'en occupèrent plus activement. Leur *pyréolophore* n'est qu'une machine à air chaud. Quoique Delambre l'eût recommandé dans son *discours à l'Empereur sur les sciences mathématiques*, en disant qu'il semblait « propre à produire les plus grands effets ; » il fut dédaigné. (*V.* plus haut, t. I, p. 32, note.)—En janvier 1830, suivant la *Gazette littéraire*, t. I, p. 174, M. Fordham posa sur une table, à la Société royale de Londres, une petite voiture modèle qui, mise en communication par un tuyau de caoutchouc avec un cylindre plein d'air comprimé, roula très-rapidement.— Six ans après, M. Frauchot faisait plus, il créait une machine complète à air chaud, le faisait constater par le *Journal de l'Académie de l'industrie*, et deux ans après, il obtenait un brevet, qu'il pouvait, en 1853, opposer pour les plus importants détails, et avec tous les avantages de la priorité à la machine d'Ericson. (*Revue britannique*, fév. 1853, p. 447.)

velle invention, » mais le 21 janvier suivant, Pontchartrain lui avait répondu par un refus poli : « Sa Majesté, disait-il, m'a expliqué qu'il y a déjà beaucoup de semblables priviléges, qui sont plus à charge qu'utiles au public, et qu'elle ne peut en accorder de nouveaux (1). Je dois vous dire, ajoute-t-il, que ce n'a pas été sans peine, qu'elle vous l'a refusé, ayant tesmoigné avoir pour vous de la considération. »

Le compliment de la fin ne fit point passer le refus du commencement, et ainsi que l'a remarqué M. Jal, à qui nous devons de connaître ce fait (2), il se pourrait que la rancune de l'impétueux pamphlétaire-historien contre Pontchartrain et, par contre-coup, contre Louis XIV, vînt de ce refus et de quelque autre de même sorte.

Pour nous distraire, avec un contraste, de ces accaparements des labeurs du prolétaire par les nobles, parlons de quelques actes de bienfaisance, où ceux-

(1) C'est ce grand nombre et cette variété infinie de voitures détaillées avec curiosité par L. De Laborde, dans son *Palais Mazarin*, p. 194, note 84, qui, au siècle suivant, décidèrent M. de Silhouette à mettre sur les carrosses et les livrées un impôt, qui ne lui fut guère payé qu'en caricatures. (Grosley, *Londres*, t. II, p. 253.) Philippe II avait fait la même tentative sans plus de succès. *V.* Quevedo, 6e *vision*.— Louis XIV y avait aussi pensé en 1699. Voici ce qu'on lit dans une des lettres de l'abbé Viguier, publiées par les bibliophiles français dans leurs *Mél. de littér. et d'hist.*, 1re partie, p. 264-265 : « 20 nov. 1699.... La taxe des cheminées et des carosses est sur le tapis, l'on croit qu'elle passera au premier jour. » Elle ne passa pas, celle des cheminées non plus, qui déjà désirée par Henri III (*Journal* de Halton, t. II, p. 963), et essayée par Colbert (*Correspondance administrative*, t. III, p. 23), ne réussit que chez les Anglais, où elle devint l'origine de l'impôt des portes et fenêtres. (Bonnechose, *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 102.)

(2) *Dictionnaire critique*, p. 1281.

ci, préoccupés du bien-être ou de la santé des pauvres, et secondés en cela par la bienfaisance royale, auront la plus louable part.

C'est aux encouragements du duc de Chaulnes que l'on doit, par exemple, la publication d'un livre de médecine charitable, qui mit à la portée de tous plusieurs remèdes excellents. Je parle du recueil de Rousseau, d'abord capucin, puis abbé, longtemps pensionné par le roi et logé au Louvre, d'où lui était venu son nom de « capucin du Louvre, » et qui, entre autres *remèdes et secrets éprouvés*, comme dit le titre de son livre (1), nous laissa la recette de l'hydromel fermenté et opiacé, encore employé sous le nom de *vin* ou *goutte de Rousseau* (2) ; l'extrait de sureau, contre l'hydropisie (3); le suc cru de chicorée sauvage, contre les fièvres; l'ortie blanche, contre les dyssenteries (4); et de précieuses recommandations pour l'emploi de la salsepareille en de certaines maladies (5).

Le roi était pour quelque chose dans le bienfait de cet ouvrage. Rousseau et l'abbé Aignan, « co-inventeur de ses découvertes (6), » n'avaient en effet pu le composer que grâce à l'hospitalité royale, et ils ne l'avaient obtenue qu'à la condition de livrer à tous le résultat de

(1) Il parut en 1697, in-12, par les soins de son frère, qui en fit la dédicace à M. de Chaulnes.

(2) F. Foy, *Nouv. Formulaire des praticiens*, 1837, in-12, p. 154. C'est un hydromel fermenté et opiacé, car pour le capucin Rousseau, « pas de médecine sans opium. »

(3) *Remèdes et secrets éprouvez*, p. 165.

(4) *Id.*, p. 5-6.

(5) *Id.*, p. 195.

(6) Après la mort de Rousseau, il exerça seul. Il avait pris ses degrés à l'académie de Padoue. Son logement, digne du métier, était « rue et près des Incurables. » (*Livre commode*, p. 46.)

leurs travaux. « Les préparations, dit le privilége, ont été faites en notre Louvre, et de notre ordre... en l'intention de les donner au public. »

Il en était souvent ainsi. Le roi faisait rechercher tous les remèdes secrets, qui étaient alors le fond de la médecine (1).

Quel qu'en fût le prix, dût-on les payer aussi cher que celui des « gouttes d'Angleterre, » dont Charles II,

(1) Aux derniers siècles, c'était à qui aurait son remède particulier : pour les yeux, la maréchale de Thorstenson en Suède, avait mis le sien à la mode (Eméry, *Nouv. Recueil de secrets et curiosités*); pour la frénésie, on vantait celui de la marquise de Chenvise (*Id.*, p. 45); pour toutes les plaies, l'*emplâtre* du capitaine Vidal (*Id.*, p. 56); et pour une foule d'usages, l'*eau de mille fleurs*, de madame la comtesse de Daillon (*Id.*, p. 62). L'illustre Desfougerais, — le Defonandrès de l'*Amour médecin*, — s'était chargé lui-même de la préparation de ce remède, qui obtint une telle vogue, qu'on fit de sa recette expliquée une brochure : *Traité de l'eau de mille fleurs*, Lyon, 1706, in-12. Les *Portefeuilles* du médecin Vallant aux *Mss* de la Bibliothèque nat. contiennent beaucoup de détails sur ces sortes de remèdes : l'*eau de rhubarbe*, dont usait madame de Lafayette, l'éternelle malade (VII, 57, 150); l'*eau végétale* (X, 701; XII, 602); le *cachou*, dont en 1671 commença la vogue (XII, 571); l'*antimoine diaphorétique* de Delorme, à qui l'on devait aussi le fameux *bouillon rouge* reconfortatif (VIII, 472); l'eau pour le mal d'yeux, de Saltigny, « apothicaire de la reyne de Médicis » (VIII, 373); etc., etc. — Quelques-uns de ces vieux remèdes sont restés : on se sert encore, mais pour les chevaux il est vrai, de « l'onguent égyptien », déjà recommandé par A. Paré (liv. VI, ch. XXI), qui, dans un autre endroit (liv. XX, ch. XXV), nous dit comment on dorait les pilules qui s'appelaient pour cela « pilules aurées. » — Plusieurs des préparations de l'apothicaire Arnould, dont a souvent parlé Voltaire, ne sont pas tout à fait oubliées ; l'onguent du charlatan Canet, dont Piron se moquait déjà (*Œuvres*, in-12, t. VIII, p. 84), n'a pas épuisé ses réclames ; et il est encore quelques estropiés de Vénus qui croient à l'*eau de Préval*, et aux *dragées de Keyser*, spécifiques si bien venus en leur temps, le règne de Louis XV. (*Mém. secrets*, édit. Ravenel, t. III, p. 382 et IV, 257.)

qui le possédait, eut tant de peine à se dessaisir (1), il les faisait acheter, contrôler par son premier médecin, et publier (2). « La veuve Nyon, libraire, sur le quay de Nesle, lit-on dans le *Livre commode* (3), vend la *Bibliothèque universelle des secrets de médecine*, recherchez et publiez par ordre de M. le premier médecin de S. M. ».

(1) Elles étaient faites, selon Lister, *Journey to Paris*, 1695, in-8, *ad finem*, avec des cocons de soie distillés. *V.* aussi le *Journal de Trévoux*, août 1713, p. 1409. Regnard en parle dans les *Folies amoureuses* (act. III, sc. x), et Dangeau dans son *Journal*, t. I, p. 162. — Nous dûmes encore à l'empirisme anglais : les *gouttes noires* (black-drops) *de Lancaster* ou des *quakers*, faites d'opium, de safran et de muscades; la poudre *antiarthrytique* de Portland, dont on se sert toujours; la *poudre* antimoniale de James, si efficace contre les maladies nerveuses, et dont le secret longtemps caché fut découvert par Fabroni, comme celui des pilules toni-purgatives de Franck le fut par Audin-Rouvières, qui en fit la vogue sous le nom de « grains de santé. » —Pour la *poudre de Sancy*, qui date du temps d'Henri IV, on n'a pas été si heureux : la recette en est encore à trouver. (*Rev. médicale*, janv. 1832, p. 181.)

(2) Il faisait plus, il prélevait chaque année une certaine somme sur son trésor, pour que les remèdes reconnus les plus efficaces fussent distribués gratuitement, ou à prix réduits aux pauvres du royaume. C'est Chomel, doyen de ses médecins, et dont le fils eut sous Louis XV la survivance de cette charge charitable, qui préparait la plus grande partie de ces remèdes gratuits. *V.* à ce sujet l'analyse de plusieurs pièces dans le 31[e] *Catalogue des autographes* Laverdet, p. 130, n[o] 1026.—Louis XV n'acheta pas moins de 1800 livres à une certaine M[me] Nouflet un remède contre le ténia (ver solitaire). Il les valait; ce remède très-naturel, car il est fait de fougère mâle, a été repris avec succès grâce à Christison, médecin d'Edimbourg. (*Bullet. de Thérap.* t. XLV. p. 400.) — M. de Joursanvault (*Catal. de ses archives* t. I, p. 149) possédait l'original de la permission accordée en 175[illegible] par Chicoisneau, premier médecin du Roi, à Durivaux, pour la vente de son eau ophthalmique.— *V.* plus haut, t. I, p. 137 pour ces privilèges médicaux.

(3) 1692, in-12, p. 46.

Louis XIV était aidé dans cette œuvre pieuse par ceux dont la charité est le premier devoir. Dans tous les ordres religieux quelqu'un s'occupait de médecine, et presque toujours pour les malheureux : chez les bénédictins, le P. Nic. Alexandre publia la *Médecine et chirurgie des pauvres,* à l'imitation du Suisse Jacques Constant, qui avait publié à Lyon, en 1683, *le Médecin, le Chirurgien et l'Apothicaire charitables* (1); à Port-Royal, la Mère Thècle, tante de Racine, inventa pour les pauvres gens l'*onguent de la Mère,* qui ne s'est plus perdu; chez les chartreux, on vendait aux riches, on donnait aux pauvres, une *poudre* célèbre que leur avait composée le chimiste La Ligerie (2); chez les carmes, l'*eau de mélisse* commençait sa fortune; enfin les jésuites eux-mêmes avaient un élixir, dont l'unique effet que j'en connaisse est le procès qu'il leur valut de la part des droguistes (3).

(1) En 1682, Devaux fit paraître, à Leyde, *le Médecin de soy-mesme*, ou l'*Art de se conserver la santé par l'instinct.*

(2) Voltaire, *Corresp. inéd.*, publiée par Cayrol, t. II, p. 595.

(3) Voltaire, *Lettre à Thiriot,* 15 sept. 1768.—L'*eau de Luce,* recommandée pour les évanouissements, date du dernier siècle. Elle est due à un apothicaire de Lille qui lui donna son nom. (Beeckmann, *Hist. des Invent.*, trad. angl., t. IV, 596-599.) C'est aussi lui qui employa le premier l'*alcali* contre la morsure de vipère. (*Feuille du Village,* 16 juin 1791.) — L'*arnica* était déjà recommandé il y a cent cinquante ans. Meissmer, qui l'appelait l'herbe aux chûtes, *Panacea lapsorum,* lui consacra tout un traité publié à Pragues, en 1746, *de Arnica dissertatio.* — Nous avons parlé (t. I, p. 125-126) de l'*aloës* et du *camphre.* Ajoutons ici, à propos du premier, qu'on en doit l'usage médicinal aux savants Grecs qui suivaient Alexandre : il en fit cultiver, d'après leur conseil, dans l'île de Socotora, qui produit encore le meilleur. On appela pour cela l'amer remède, aloës *socotrin,* puis par altération *sicotrin,* et enfin *chicotin.* La locution « amer comme chiotin » en est venue. Pour le camphre, nous ajouterons aussi

De bonnes âmes, surtout parmi les femmes, s'ingéniaient aussi dans le monde pour multiplier les ressources de cette médecine charitable. En 1675, il parut un précieux petit livre, *Recueil de recettes choisies.* Qui l'avait composé? La mère de l'un des hommes qui avaient le plus marqué par leur magnificence, madame Fouquet (1).

Elle complétait par cette œuvre d'âme pieuse et vraiment de « bonne femme », pour prendre le mot dans le meilleur sens qu'il doit avoir, ici, en cette affaire de remèdes pour les pauvres, la part qu'elle avait eue dans les charités actives des terribles temps de la Fronde (2).

Beaucoup l'y avaient aidée. N'est-ce pas à cette époque, où l'on a trop vu la misère sans y chercher la bienfaisance, que madame de Bretonvilliers, devançant le

quelques mots. En 1789, c'était déjà une panacée. — M. Raspail ne l'a inventée que par souvenir d'enfance; — Goëthe, qui en parle, s'en trouva bien. Il souffrait d'un violent rhumatisme. « Le médecin, dit-il dans ses *Mémoires*, employa le *camphre*, qui était alors comme un remède universel. Je ne sais ce qu'il en faut penser, mais je fus guéri en quelques jours. » (*Œuvres*, trad. Porchat, t. X, p. 122.)

(1) Il nous en est resté un bon dessicatif contre les ulcères, qu'on appelle encore l'*emplâtre de madame Fouquet*. Son fils avait, paraît-il, un peu du savoir de sa mère. Lorsqu'il était en prison à Pignerol, Louvois lui fit demander la recette d'un collyre pour le mal d'yeux, qu'on appelait *eau de casse-lunettes*. — Un *emplâtre* encore employé est celui de Vigo, médecin que Jules II avait appelé à Rome et qui fit, en 1514, un traité complet de chirurgie, sous le titre de « Pratique copieuse. » — L'*emplâtre simple* ne doit pas non plus être oublié. C'est en le manipulant que Scheele, en 1775, trouva la *glycérine*, « principe doux des huiles, » et mit sur la voie des expériences relatives à la décomposition des corps gras, qui ont illustré M. Chevreul. (Cap, *Etud. biogr.*, 2e série, p. 260-264; *Athenæum*, t. III, p. 409.)

(2) Chéruel, *Mémoires sur la vie publ. et privée de Fouquet*, t. I, p. 3.

Petit manteau bleu dans son rôle, distribuait elle-même des soupes aux pauvres gens (1); n'est-ce pas alors aussi qu'un homme plein de zèle pour le bien des pauvres établit des boulangeries à bon marché (2); enfin saint Vincent de Paul, madame Legras, les sœurs du Pot organisèrent le bienfaisant système des soupes économiques (3).

La manière dont se faisaient ces immenses potages se trouve décrite dans le *Recueil des relations contenant ce qui s'est fait pour l'assistance des pauvres, de* 1650 *à* 1654 (4). C'était à qui des pauvres viendrait pour peu de chose, ou même pour rien se nourrir à la grande marmite (5). Vauban donna aussi un peu plus tard la recette des soupes au blé (6). Un curé de Sainte-Marguerite la mit à profit pour nourrir ses paroissiens pendant la disette de 1788 (7), et M. de Rumfort n'eut qu'à la reprendre et à la perfectionner pour les fameuses soupes qui portent son nom (8).

(1) C. Moreau, *Bibliogr. des Mazarinades*, t. II, p. 233, et le *Magasin charitable*, journal philanthropique qui fut créé alors, nº de janvier 1653.

(2) *Bibliogr. des Mazarinades*, t. II, p. 411-412.

(3) *Vie de madame Legras*, liv. IV, ch. IV.

(4) *V.* dans la *Revue de Paris*, 15 août 1856, p. 271-272, un article de M. Alphonse Feillet, où il en reproduit la recette charitable. Cet article est devenu un chapitre de son beau livre : *la Misère sous la Fronde.*

(5) Helvétius, *Traité des maladies*, 1703, in-8, chap. *Le Bouillon des pauvres.*

(6) *Esprit des journaux*, octobre 1736, p. 352.

(7) Pujoulx, *Paris à la fin du XVIIIᵉ siècle*, p. 375.

(8) *V.* ses *Essais polit., économ. et philosoph.*, t. II, p. 190.— Le principal bienfait de M. de Rumfort fut dans le perfectionnement des fourneaux qui consommaient beaucoup moins de combustible, et ajoutaient ainsi beaucoup à l'économie de ces soupes économiques. *V.* à ce sujet une brochure de M. de Candole, *sur les fourneaux à la Rumfort*, etc., an VIII, in-8.

LXXXIV

Nous en avons assez dit sur tout ce qui regarde la cuisine riche ou pauvre. Sortons de table, allons au spectacle.

Pour trouver tous les points de ressemblance qui existent entre ce que nous savons des théâtres de l'ancienne Rome et ce que nous voyons des théâtres de notre Paris, il faudrait écrire l'histoire complète de la scène antique et de la scène moderne, et se décider à faire halte à chaque pas pour établir une comparaison, et surtout pour constater une similitude. Partout la même chose se renouvelle avec les mêmes détails; disons-le aussi bien vite, avec des abus pareils. Les énormes appointements donnés aux comédiens en renom sont un des premiers et des mieux accrédités. Paris ne suit encore ici qu'une scandaleuse tradition de Rome,

et il n'y met de réserves que celles dont ses ressources, si bornées auprès de l'opulence romaine, lui font une loi impérieuse. Nous avons à peine un ou deux artistes millionnaires et nous crions au prodige. A Rome, tous les comédiens l'étaient. Œsopus, après avoir été tout ensemble le plus fameux des acteurs tragiques et le plus prodigue des débauchés, laissait à son fils en héritage 20 millions de sesterces (1), et ce n'était qu'un débris de sa fortune ! Roscius, de l'aveu même de Cicéron (2), gagnait, année commune, 500,000 sesterces, et encore jouait-il très-souvent pour rien, afin d'être bien venu du peuple.

On ne s'étonnera pas, après cela, si tout ce qui constitue le système des succès préparés d'avance et payés : les affiches énormes, les noms en vedette, et surtout les *claques* bien disciplinées et bien stylées, étaient choses merveilleusement organisées à Rome.

Non-seulement le nom de l'acteur fameux était mis en lettres gigantesques sur l'affiche (3), mais encore on avait soin d'y peindre, en couleurs voyantes, la scène de la pièce où il se montrait avec le plus d'avantages. Un certain Callades excellait dans ces sortes de tableaux, au point que Pline (4) ne dédaigne pas de citer ses *ta-*

(1) C'est-à-dire de notre monnaie 4,091,666 fr. *V.* Pline lib. X, et G. Budé, *Epitome de Asse.*

(2) *Pro Roscio*, cap. VIII.

(3) Donat, *de Tragœd. et Comœd.*

(4) Lib. XXXV, cap. x, § 37. — Quelquefois l'auteur lui-même peignait ses affiches et même ses décors. Ainsi faisait Pacuvius, selon Pline (lib. XXXV, cap. VII). Le poëte tragique alors devait être un artiste universel : architecte, s'occuper de la construction du théâtre; peintre, des décors; et costumier, de tous les détails de l'habillement. Sophocle, sur ses vieux jours, travaillait à perfectionner la chaussure des danseurs! *V.* sa *Vie*, édit. Sinner, p. 2, 3, et notre chronique de *la Patrie* du 16 sept. 1858.

bellæ comicæ parmi les plus curieux restes de l'ancienne peinture (1).

Quand, après le succès des premières représentations, la pièce publiée était livrée à la lecture, on lui donnait souvent pour frontispice la reproduction du tableau-affiche. Dans le curieux manuscrit du neuvième siècle qui contient le théâtre de Térence (2) et que possède la Bibliothèque nationale, chacune des comédies est illustrée de cette image liminaire (3).

(1) Les affiches, dont quelques-unes ont été retrouvées sur les murs, à Pompéia, donnaient le détail complet du spectacle et du confortable de l'amphithéâtre. On lit sur quelques-unes, pour les gens qui craignaient le soleil, *vela erunt*, il y aura des tentes. *V.* un article de M. G. Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1866, p. 568.

(2) No 7,879.

(3) Coquelinus a publié un *Recueil* de ces peintures. (Rome, 1767, in-fol.)

